**Zeitschrift:** Tagblatt des Grossen Rates des Kantons Bern

**Herausgeber:** Grosser Rat des Kantons Bern

**Band:** - (1933)

Rubrik: Compte général

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## CANTON DE BERNE

# COMPTE GÉNÉRAL

DF

# L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT

**POUR** 

L'EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE

1932



(Comparé avec le budget et avec le compte de l'exercice précédent)

BERNE Imprimerie fédérative S. A. 1933

## Index

P	age
Récapitulation générale et bilan	<b>—</b> 5
Première partie:	
Compte de la fortune nette de l'Etat	<b>—84</b>
Situation de la fortune nette de l'Etat	8
Compte de profits et pertes	<b>—9</b>
	<b>—84</b>
I. Récapitulation des recettes et dépenses de l'administration courante	10
II. Comptes spéciaux	84
Seconde partie:	
Compte des éléments de la fortune (actif et passif)	105
I. Fonds capital	97
A. Forêts	87
B. Domaines	87
C. Caisse des domaines	<b>—87</b>
D. Caisse hypothécaire	<b>—89</b>
E. Banque cantonale	<b>—91</b>
F. Emprunts	<b>—9</b> 3
	<b>—97</b>
	<b>97</b>
II. Fonds d'administration	105
H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat	<b>—10</b> 3
A. Administrations spéciales (avances et dépôts)	<b>—99</b>
B. Placements	<b>—99</b>
C. Administration courante, compte courant	<b>—99</b>
D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts	<b>—101</b>
E. Dépôts à la caisse de l'Etat	-101
F. Emprunts	-101
G. Caisse	<b>—10</b> 3
H. Restes actifs et passifs (créances et dettes échues) 102	<b>—10</b> 3
J. Solde du compte de l'administration courante	<b>—10</b> 5
K. Inventaire du mobilier	105
Comptes des fonds spéciaux	-154
Rapport concernant le compte général de l'administration des finances	<b>—17</b> 0
Annava 171	176

Nota. Afin de faire concorder la pagination des tableaux et du rapport sur le compte d'Etat et de faciliter ainsi les recherches, les numéros des pages du compte d'Etat sont mis entre parenthèse, et la table des matières ne donne que ces chiffres-là. — Les autres chiffres placés au haut des pages en dehors de la parenthèse indiquent les pages correspondantes et consécutives des annexes.

## RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

ET

# **BILAN**

			enéral pour 1932	
Situa	tion de la fo	rtune au 31 décembre 1931	Mutations	
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doif
Fr. Ct.	Fr. Ct	Récapitulation et bilan 1. Fonds capital		Fr. Ci
26,130,405 — 75,794,220 — 1,109,116 50 30,000,000 — 88,921,722 85 — 261,955,464 35	104,176,350 35 36,293,663 70 18,051,143 74	B. Domaines » 86 C. Caisse des domaines » 86 D. Caisse hypothéeaire » 88 E. Banque cantonale » 90 F. Emprunts » 92 Ga. Capitaux de chemins de fer » 96 Gb. Fonds d'amort. des chemins de fer » 96 Total de l'actif et du passif	Achats et augmentations des estimations  Nouvelles créances et remboursements de dettes  Total des augmentations.	84,598 5 4,334,838 5 962,136 9 — 2,079,131 5 81,237 6 10,120 0 7,552,063 1
145,087,690 61 557,284 15 12,764,849 93 188,219 54 158,598,044 23 — 9,763,833 99 168,361,878 22 33,913,788 17	207,551 215,262 384,958 22 186,799,621 15,476,045 19 ———————————————————————————————————	Caisses et compensations par décompte Restes actifs Restes passifs  J. Solde du compte de l'administration	Nouvelles créances Dépenses	289,043,826 0 473,882,057 7 473,674,783 1 473,967,270 8 1,710,567,937 7 627,500 — 79,323 8 1,711,274,761 5 6,331,495 2
168,361,878 22	202,275,666	I. Fonds capital Page 4 II. Fonds d'administration » 4 Total de l'actif et du passif Actif net	Augmentations	7,552,063 1 1,711,274,761 5 1,718,826,824 7 1,752,923 3
430,317,342 57 — — 430,317,342 57	63,241,721 99	Fortune nette » 8	Augmentations	1,718,826,824 7 177,846,342 7 1,896,673,167 5

de Avoir	la fortune			
Avoir		Situation de la fortune au	31 décembre	1932
AVOII		Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr. Ct.		Récapitulation et bilan	Fr. Ci	. Fr. C
		I. Fonds capital		
500,531 50 838,362 10 ————————————————————————————————————	Ventes et réductions des estimations  Nouvelles dettes et remboursements de créances  Total des diminutions Augmentation nette		26,113,275 — 79,628,527 — 1,104,006 76 30,000,000 — 40,000,000 — 88,910,091 36 — 265,755,900 —	102,097,218 8
		II. Fonds d'administration		
		H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat: Page 103		
	Nouvelles dettes et rem- boursements de créances		157,433,426 80	197,500,932 6
473,967,270 83 473,882,057 76 475,149,055 82		Caisses et compensations par décompte Restes actifs	555,483 53 12,392,488 54 48,759 63	50,175 8
	Excédent des dépenses	J. Solde du compte de l'administration courante Page 105		20,980,168
	Diminutions de l'inventaire Total des diminutions	K. Inventaire du mobilier . » 105  Total de l'actif et du passif  Passif net	9,574,082 62 <b>180,004,241</b> 10 40,245,283 33	220,249,524 4
2,973,491 25	$\left. \right\}_{ ext{Diminutions}}$	I. Fonds capital Page 5	265,755,900 —	164,021,817 9
1,717,606,256 78	J			220,249,524 4
	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif		384,271,342 4 61,488,798 6
		Bilan		,
1,720,579,748 03	Diminutions	Eléments de la fortune Page 5	445,760,141	384,271,342 4
176,093,419 48	Augmentations	Fortune nette » 8		61,488,798 6
1,896,673,167			445,760,141	445,760,141 1

#### PREMIÈRE PARTIE

## **COMPTE**

DE LA

# FORTUNE NETTE DE L'ÉTAT

Situation de la fortune nette de l'Etat
Compte de profits et pertes
Compte de l'administration courante

1932

	Cant	ton de Berne — Co	mpte gé	néral pou	r 1932	
Budget d	le 1932	Dubulanas du comute	Sommo	es totales	Solo	les
Doit	Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Fr.	Fr.	Fortune nette	Fr. Cf	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
2,438,372 60,803,350 63,241,722	63,241,722 — — — 63,241,722	Situation de la fortune nette au 1 <sup>er</sup> janvier			1,752,923 31 61,488,798 68	63,241,721 99 ———————————————————————————————————
		Compte de profits et pertes  A. Augmentations et diminutions				
124,180,981 <b>124,180,981</b>	121,742,609 ————————————————————————————————————	Dépenses	175,332,441 6 175,332,441 6	169,200,817 83 2 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	<u>'</u>	
-	_	B. Rectifications *)  1. Forêts: Ventes: Plus-values Infériorités de prix & vente Achats: Excédents de prix d'achat Infériorités de prix d'achat Rectifications des estimations	3,660		_	24,776 35
	_	2. Domaines: Ventes: Plus-values Infériorités de prix d'achat Achats: Excédents de prix d'achat Infériorités de prix d'achat Rectifications des estimations .	230 - 87,640 -	129,621 50 129,621 50 		3,916,175 50
		3. Amortissement des emprunts (compris dans les dépenses de l'administration courante):  Emprunt de 1895, 3 %  Emprunt de 1900, 3 ½ %  Emprunt de 1906, 3 ½ %  Emprunt de 1911, 4 %  Emprunt de 1914, 4 ¼ %		- 1,079,500 - 314,000 - 256,000 - 291,000 - 127,000 -		2,067,500 —
_	_	Report  *) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.	177,326 -	6,185,777 8	5	6,008,451 85

	Can	ton de Berne — Co	mpte gén	iéral pou	r 1932	
Budget	de 1932	Dului man du compte	Sommes	totales	Sol	des
Doit	Avoir	Rubriques du compte	Doit	Avoir	Doit	Avoir
Fr.	Fr.	Compte de profits et pertes	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		B. Rectifications *)				
<u> </u>	<del></del>	Report 4. Fonds d'amort. des chemins de fer: Versement	177,326— 1,440,000—	6,185,777 85 —————		6,008,451 85 — —
		rante, amortissement 6. Compte de l'administration cou-	627,500 —	_	<b>627,</b> 500 —	
_	_	rante, amortissement 7. Inventaire du mobilier:	_  -	627,500 —	_	627,500 —
		Augmentations Diminutions	269,075 17	79,323 80 —	189,751 37	
			2,513,901 17	6,892,601 65		4,378,700 48
124,180,981	121,742,609	A. Augmentations et diminutions de la fortune	175,332,441 62	169,200,817 83	6,131,623 79	
		B. Rectifications	2,513,901 17			4,378,700 48
124,180,981	121,742,609	Total des mutations de la fortune  ———  *) Loi du 21 juillet 1872, art. 31.	177,846,342 79	176,093,419	1,752,923 31	

	Т	1	ton de Berne — Co	mpte g						1	
Compte de 1931 *)		Budget de 1932*)	Rubriques du compte	Recette		Dépenses		Recettes		Dépense	S
uc 1991 )	1	de 1002 /			bru	ıtes			net	tes	_
Fr. C	t.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
	١										
	1		Administration courante								
	١										
	İ		Récapitulation								
1,987,548 1			I. Administration générale .			2,038,648			-	1,917,754	
2,970,328 6 227,800 5		3,090,346 234,883	II. Administration judiciaire . III a. Justice	20,882		3,190,798 275,708				3,154,010 254,826	
2,935,510 7			III b. Police	3,299,126						3,126,571	
641,108 9		739,790	IV. Affaires militaires			3,103,589			_	629,842	
2,670,631 5			V. Cultes			2,790,801	_	_	-	2,778,124	
7,492,314 0			VI. Instruction publique			21,117,941			-	17,719,853	
50,067 1		50,855	VII. Affaires communales VIII. Assistance publique	2,880		53,659 11,548,825				50,778	
8,888,421 3 3,275,475 7			IX a. Economie publique			12,718,720				9,874,950 2,381,679	
2,337,982 7			IX a. Service sanitaire			7,740,014			_	2,691,381	
8,125,073 2			X. Travaux publics et chemins			,					
the streethers has better			de fer		91	16,916,571			-	7,036,379	
2,747,049 5			XI. Emprunts		-	11,367,738			-	11,367,738	
1,829,574 4 2,042,674 -	ю	1,953,616 2,161,421	XII. Finances			2,252,415 6,304,441				2,001,699 2,286,889	
350,588	5	367,101	XIV. Economie forestière	261,564						389,039	
854,487		847,100	XV. Forêts domaniales	2,029,788					89	_	-
2,360,796			XVI. Domaines de l'Etat	2,724,820	29	272,948		2,451,871			-
251,778		<b>232,</b> 000	XVII. Caisse des domaines	5,109			_		_	278,702	5
1,575,642	33		XVIII. Caisse hypothécaire			26,571,127				_	-
2,400,000 - 3,335,503 9	22	2,400,000 3,114,700	XIX. Banque cantonale XX. Caisse de l'Etat	5 1 75 988	19	3 707 222	19	1 468 765	94	_	-
8,209		8,100	XXI. Amendes et confiscations.	and the second second second							
108,789		109,200	XXII. Régales de la chasse, de la			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		,,			
	١		pêche et des mines								-
1,083,358						1,648,113					-
3,169,966			XXIV. Timbre	2,646,104 5,613,395				2,550,570 5,464,776			-
5,387,204 2,913,881			XXVI. Taxe des successions de do-		17	140,010	δU	3,404,770	31		-
2,010,001	$^{\sim}$	2,200,000	nations	3,366,654	50	793,126	05	2,573,528	45		-
233,827	20	242,500	XXVII. Redevances pour forces hy-								
			drauliques		3 -	25,949	80	233,548	20	_	-
1,108,958	52	1,100,300	XXVIII. Patentes d'auberge, permis								
	١		de vente des spiritueux et établissements de danse .	1,308,712	80	183 934	22	1,124,777	92		
989,605	95	1,079,219						1,071,949			_
783,357			XXX. Part au bénéfice de la	100				, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
			Banque nationale suisse .				_	601,924			-
899,223				2,137,446							-
38,065,721 3 110,686 8				42,499,516 1,010,425				38,061,878 —	35	326,664	9
			•		-		J-1		0-		-
65 <i>,389,22</i> 0 3 68,823,927 {			Recettes	169,200,817	83	175,332,441	62	62,135,264 —	<b>6</b> 5	— 68,266,888	C
	- -		Excédent des recettes	_				_			_
3,434,707	19	2,438,372			79			6,131,623	79		-
68,823,927	32	65,425,447		175,332,441	62	175,332,441	62	68,266,888	64	68,266,888	6
	7				Ť	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	_				-
	-										
	-										
	- 1		**	1	1	II .			1	I	1

<sup>\*)</sup> Les dépenses sont indiquées en chiffres droits, les recettes en chiffres italiques.

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1932				
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	es	Recettes	3	Dépense	es	
de 1931		de 1932	•		bru	ites			net	ttes		
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
			Administration courante									
			Comptes spéciaux									
			I. Administration générale									
			A. Grand Conseil									
201,520	<b>7</b> 5	126,000	1. Indemnités de présence et de route, frais des commissions			150.020	80			150.020	90	
201,520	75	126,000	frais des commissions			150,039 150,039				150,039 150,039	-	
201,520		120,000			-	190,000	-		-	150,055		
			B. Conseil-exécutif									
140,049	85	150,300	1. Traitements des membres du Conseil-									
140,049	05	150 200	exécutif			150,299				150,299	1	
140,049	00	150,300			-	150,299	15		=	150,299	15	
	١		C. Crédit du Conseil-exécutif									
25,955	85		(1. Frais du Conseil-exécutif et gratifi-									
11,723	05	25,000	cations pour années de service 2. Subventions en faveur d'œuvres d'uti-	4		20,611	_	-	-	20,607		
11,720		20,000	lité publique et des arts et des sciences		-	7,872				7,872	55	
8,001	 15	8,000	(3. Secours	— 3 <b>2</b> 2	50	1,000 8,323			_	1,000 8,001		
45,680	-	33,000		326	-	37,807				37,480	-	
			D. Députation au Conseil des Etats et commissaires									
5,132	_	5,800	1. Députation au Conseil des Etats			4,480		_		4,480		
	=	200	2. Commissaires			152			_	152		
5,132	_	6,000				4,632	_			4,632		
			E. Chancellerie d'Etat									
53,820	55	56,543	1. Traitements des fonctionnaires			56,542	05		_	56,542	05	
83,275 7,991		86,545	2. Traitements des employés		-	86,055	30		-	86,055	30	
126,783		105,000	<ul><li>3. Frais de bureau</li></ul>	1,774 $36,789$		8,138 137,452				6,363 100,662		
15,905	20	17,200	5. Service de l'hôtel de ville	9,931		26,897	50		-	16,965	60	
37,000 - 2,000 -	=		6. Loyers	_		37,000	_	_		37,000		
326,775	70	311,688	rerum bernensis	48,496	30	1,000 353,085	45		_	1,000 <b>304,589</b>		
	7									<u>-</u> _		
			F. Feuille officielle allemande, bulletin des séances du Grand Conseil et bulletin des lois			×						
21,000	_		1. Fermage de la Feuille officielle	21,000			-	21,000			-	
26,526 10,815			<ol> <li>Abonnements des aubergistes</li> <li>Frais de rédaction du bulletin des séances</li> </ol>	26,540 —	50	9,116	25	26,540 —	50	9,116		
38,330			4. Frais d'impression du bulletin des sé-					-				
1,620 -	_	M 20A	ances et du bulletin des lois		FV	30,994				30,994	25	
1,020	_	7,584		47,540	90	40,110	<del>00</del>	7,430	=		=	

	Cai	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recette		Dépense	s	Recettes	1	Dépense	s
	<u> </u>			_	ites	Gt.			tes	Gt.
Fr. Ct	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		I. Administration générale								
		G. Feuille officielle du Jura et ses annexes et bulletin des lois								
10,500 —		1. Fermage de la Feuille officielle	11,000			_	11,000	_		_
7,579 28 14,039 80		2. Abonnements des aubergistes 3. Frais d'impression du compte rendu du	7,556	25			7,556	<b>2</b> 5		
		Grand Conseil et du bulletin des lois	_		9,494	35		-	9,494	
990 -	-	4. Compte rendu du Grand Conseil			990	-		-	990	
3,049	8,200		18,556	25	10,484	35	8,071	90		=
		H. Préfets				ار				
135,678 75 9,073 20		1. Traitements des préfets	_		141,995 9,546	70 —	_		141,995 9,546	1
7,193 85	8,000	3. Indemnités des vice-préfets		-	7,896	90	_	-	7,896	90
48,255 75 31,100 —	process of the process of	4. Frais de bureau	_		39,765 31,100		_		39,765 31,100	
231,301 5	-				230,303	60	_		230,303	-
					,					
000 440 4	054.005	J. Secrétariats de préfecture			971 090				271 000	
260,110 15 1,292 80		1. Traitements des secrétaires de préfecture 2. Indemnités des remplaçants	_		271,980 1,050	_	_	_	271,980 1,050	1 1
673,807 70	707,000	3. Traitements des employés		_	699,629			_	699,629	
74,357 05 28,950 —		4. Frais de bureau	5,974 —	35	59,327 29,900	<b>2</b> 0	_		53,352 29,900	
1,038,517 70			5,974	35	1,061,886	55			1,055,912	-
		<del></del>			, ,	_			, ,	
201,520 7		A. Grand Conseil	_		150,039			_	150,039	
140,049 85 45,680 05		B. Conseil-exécutif		50	150,299 37,807			_	150,299 37,480	
5,132		D. Députation au Conseil des Etats et	020							
326,775 70	311 688	commissaires	— 48,496	30	4,632 353,085	 45	_	_	4,632 304,589	
1,620		F. Feuille officielle allemande et ses an-							504,000	10
3,049 4	8,200	nexes	47,540 18,556							
231,301 5	225,677	H. Préfets			230,303	60		_	230,303	
1,038,517		_	~	-	1,061,886			=	1,055,912	-
1,987,548 1	1,899,546	Les dépenses sont supérieures au budget	120,893	90	2,038,648	<u>50</u>		_	1,917,754	60
		de fr. 18,208. 60								
	1	I	l				l			

	Ca	nton de Berne — Comp	te gér	ıér	al poi	ır	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Nubriques du compte   "			Rubriques du compte   Recettes   Dépenses   Recet			ses Recettes Dép		
								-		
Fr.	t. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		II. Administration judiciaire								
		A. Cour suprême			!					
252,975		1. Traitements des juges		-	269,444			_	269,444	
3,568		2. Indemnités des juges-suppléants			2,163	-		_	2,163	-
256,544	272,344			-	271,607	95		_	271,607	95
		B. Greffe de la Cour	-							
56,514	59 216	1. Traitements des fonctionnaires			59,132	25			59,132	25
76,923	5 80,349	2. Traitements des employés		-	82,455			-	82,455	
7,999		3. Frais de bureau	-		7,993			-	7,993	1
17,890 3 22,800 -		4. Service du Palais de justice 5. Loyers	_		21,907 22,800		_		21,907 $22,800$	
1,824	0 1,800	6. Bibliothèque	_		1,765				1,765	
1,430 8	5 1,500	7. Chambre des avocats, indemnités des membres et frais de bureau	_		2,205	40			2,205	40
185,383	5 191,665				198,258	_			198,258	i
		C. Tribunaux de district								
315,276		1. Traitements des présidents de tribunal			333,000				333,000	
7,462 4 63,310 6		<ul><li>2. Indemnités des vice-présidents</li><li>3. Indemnités des juges et des juges-</li></ul>	-		7,638	55	_		7,638	55
FF 900 F	40,000	suppléants			68,725				68,725	
55,823 5 46,000 -		4. Frais de bureau		8 70	48,788 47,300		_		48,639 47,300	
1,031	500	6. Fonctionnaires judiciaires extraordinaires 7. Frais de déplacement de l'autorité de			80		_		80	1 1
		surveillance				_				_
488,905 4	0 499,928		14	B 70	505,533	<u>50</u>			505,384	80
		D. Greffes des tribunaux de district								
232,014	0 244 022	1. Traitements des greffiers	50.00000000000		236,453	an	Springs - make		236,453	00
7,949 5		2. Indemnités des remplaçants			2,925		_		2,925	
377,980 4		3. Traitements des employés			389,139		_		389,139	1 1
27,891 8 17,500 -		4. Frais de bureau	5,52	2 80	30,098 18,400		_		24,576 18,400	
663,336 6			5,52	2 80	677,017		_		671,495	-
		E. Ministère public								
73,926 2		1. Traitements des fonctionnaires	_	_	75,345		_		75,345	-
449 6		2. Frais de bureau du procureur général	· ——		458	55			458	55
8,339 4	6,400	3. Frais de bureau des procureurs d'arron- dissement et du procureur-suppléant.	_		8,037	85	_		8,037	85
1,200 -	1,200	4. Loyer			1,200				1,200	
83,915 2	5 86,967				85,041	40			85,041	40

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ıér	al poi	ır	1932			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	es	Recette	s	Dépense	es
de 1931		de 1932	rubiiques uu compte		bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration comparts								
			Administration courante			45					
			II. Administration judiciaire								
			F. Cours d'assises								
9,399			1. Indemnités des jurés	_		11,664	85	_	-	11,664	85
3,991	90		2. Frais de déplacement et d'entretien de la Cour d'assises	10	-	4,243	10	_	_	4,233	10
2,532	85	2,000	3. Indemnités des suppléants, des interprètes et des huissiers			3,965	05			3,965	05
11,806	30		4. Frais de bureau	_		9,696				9,696	
18,300			5. Loyers			18,300				18,300	-
46,030	<b>75</b>	42,300		10		47,869	35		-	47,859	35
			C 0681 1								
1 049	20	1 900	G. Offices des poursuites et des faillites								
1,843	20	1,800	1. Frais de bureau et de déplacement de l'autorité de surveillance	_		1,878	05	_	-	1,878	05
136,943			2. Traitements des fonctionnaires	—	-	141,699	50	-	-	141,699	50
5,403 378,173			<ul><li>3. Indemnités des remplaçants</li><li>4. Traitements des agents de poursuites</li></ul>	_	-	3,840 417,697				3,840 417,697	
480,934			5. Traitements des agents de poursuites	_		515,002				515,002	
39,589	90	33,000	6. Frais de bureau	22,934		55,892	10		-	32,957	65
31,001 33,525	80		7. Registres et formules	7,836	75	37,830 33,420			-	29,993 33,420	
	10	1,107,584	-	30.771	20	1,207,261	-			1,176,490	-
1,101,110		1,101,001			==	1,201,201	-			1,110,100	-
			H. Conseils de prud'hommes								
9,245	65	9,300	1. Frais, part de l'Etat		_	9,512	05		_	9,512	05
9,245	65	9,300			_	9,512	05		_	9,512	05
25 152	50	20.265	J. Tribunal administratif			20.654	20			00.054	20
37,153 38,271			1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	_	_	39,654 40,518				39,654 40,518	
16,039	70	18,000	3. Indemnités des membres	_		18,024				18,024	30
6,003 3,500	<b>7</b> 0		4. Frais de bureau	_		5,988 3,500	1			5,988 3,500	
100,968	60	105,179	-			107,686	-		-	107,686	-
100,300	-	100,110			-	107,000			-	107,000	10
			K. Tribunal de commerce								
9,618			1. Traitement du greffier	_		8,757	10	_	_	8,757	
7,560			2. Traitement de l'employé	_		7,920	1 1		-	7,920	
6,803 4,300			<ul><li>3. Indemnités des membres</li><li>4. Frais de bureau et de déplacement .</li></ul>	_		7,387 4,174				7,387 4,174	
300			5. Bibliothèque		_	300				300	
28,583	40	29,657		_	_	28,540	15			28,540	15
			L. Administration des districts,								
			ameublement								
			1. Frais	335	-	52,469				52,134	-
	=	50,000		335		52,469	90			52,134	90

Recetter			Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	r 1932	2		
Fr. Cl. Fr. Cl	_		_	Rubriques du compte		-	_	Recet		_	s
Administration courante II. Administration judiciaire  256,544 40 272,344  A. Cour supreme			uc 1992			bru	ites 		net	ttes	
II. Administration judiciaire	Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
256,544   40   272,344   A. Cour supreme				Administration courante							
188,988 45				II. Administration judiciaire							
488,905 40						_					
663,361 6 0 695,422 D. Greffes des tribunaux de distriet.						_					
88,915 25 88,967					50/61 10/01/01/0	1000 000					
44,030   75   42,300   75   42,300   75   75   75   75   75   75   75					3,322	80					
1,107,415   10   1,107,584   G. Offices des poursuites et des faillites   30,771   20   1,207,261   55   3,300   100,968   60   105,179   28,583   40   29,557   50,000   50,000   50,000   28,540   15   28,540					10						
100,968   60   105,179   J. Tribunal administratif					1000000						
28,583 40 29,657 K. Tribunal de commerce			9,300	H. Conseils de prud'hommes		-			-		
L. Administration des districts, ameublement					_	-					
March   Marc	28,583	40				_	28,540 1	5 —		28,540	15
2,970,328 60 3,090,346  Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 63,664.95  III a. Justice  A. Frais d'administration de la Direction 13,711 20 14,322 — — 14,322 — — 21,152 05 — 21,152 05 8,000 — 8,000 3,000 5 40,000 46,996 55 40,000 47,000 5 1,000 653 35 1,000 653 35 1,000 653 35 1,000 653 35 60,000 8 1,000 60,000 8 1	_		50,000		335		52,469 9	0 _		52,134	90
Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 63,664,95	2,970,328	60	3,090,346			-					
13,711   20				Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 63,664.95	,						
437   20   2,000   1. Frais de revision, de rédaction et d'impression	19,675 8,000 46,996 3,000 653	65 	20,638 8,000 40,000 3,000 1,000	A. Frais d'administration de la Direction  1. Traitements des fonctionnaires  2. Traitements des employés  3. Frais de bureau  4. Frais de justice  5. Loyers  6. Chambre des notaires et examens de	2,072 — 150	30	21,152 0 10,738 2 62,068 9 3,000 -	5 — 5 — — — 0 —		21,152 7,999 59,996 3,000	05 65 65 —
437 20       2,000         C. Inspectorat       ————————————————————————————————————	437	20	2,000	des lois							
C. Inspectorat  40,006 40 42,173 1 Traitements des fonctionnaires				pression	<u> </u>	_	1,999 2	5 —		1,999	<b>2</b> 5
40,006 40 3,700 - 3,000 10,000 - 3,500 3,500 0 3,500 0 3,500 0 3,500 0 3,500 0 3,500 0 3,500 0 5 3,700 0 5 3,700 0 5 3,700 0 5 3,700 0 5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0	437	20	2,000	*		_	1,999 2	5		1,999	25
40,006 40 3,700 - 3,000 10,000 - 3,500 3,500 0 3,500 0 3,500 0 3,500 0 3,500 0 3,500 0 3,500 0 5 3,700 0 5 3,700 0 5 3,700 0 5 3,700 0 5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0.5 0				C. Inspectorat							
3,700 — 3,900 10,000 2. Traitement de l'employé	40 00e	40	49 172				19 179 1	ol		19 179	10
10,000 — 10,000   3. Frais de bureau et de déplacement   9,961 — 9,961 — 9,961 — 56,034   1   53,706   40   56,073					3.502	30					
53,706 40     56,073       D. Apprentissages       3,000 — 3,000 3,700     1. Enseignement						_					
3,000 — 3,000 1. Enseignement	53,706	40		_	3,502	30		.0 —		56,034	10
3,000 — 3,000 1. Enseignement				. D. A.							
3,507 05 3,700 2. Examens d'apprentis			Marie and adjustment		200 G M000000		Color species of				
6,507 05   6,700     10,730 75   17,584 15   —   6,853 4						-				-	-
	6,507	05	6,700		10,730	<b>7</b> 5	17,584 1	5 —		6,853	40

	Ca	nton de Berne — Comp	te géne	éra	al poi	ır	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recetto	es	Dépense	s
de 1931	de 1932	Numiques au compte	1	brut	tes			nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		III a. Justice								
		E. Office cantonal des mineurs								
37,615 35		1. Traitements des fonctionnaires	_  -	-	43,716				43,716	
$oxed{8,827 - 15,641 05}$		2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et de déplacement	_		11,369 12,482				11,369 12,482	
10,013 10		4. Frais de justice et divers	1,688	30	15,664	55			13,976	25
3,016 65	1,400	5. Loyers			1,400	_			1,400	
75,113 15	83,150		1,688	30	84,632	40		-	82,944	10
92,036 75 437 20 53,706 40 6,507 05 75,113 15 227,800 55	2,000	D. Apprentissages	4,960  3,502 10,730 1,688 20,882	30 75 30	111,956 1,999 59,536 17,584 84,632 <b>275,708</b>	25 40 15 40	   		106,995 1,999 56,034 6,853 82,944 <b>254,826</b>	25 10 40 10
		III b. Police								
40.054.05	E0 200	A. Frais d'administration de la Direction  1. Traitements des fonctionnaires			50,326	40			50,326	40
48,071 05 109,722 75	114,402	2. Traitements des employés			112,516				112,516	80
22,548 85		3. Frais de bureau	3,909	55	27,677				23,767	
9,200 —		4. Loyers			9,200			- -	9,200	
189,542 65	196,728		3,909	55	199,720	40		- $=$ $ $	195,810	80
		B. Passeports, arrestations et conduites								
20,891 15		1. Police des passeports et des étrangers	35	20	19,028			-	18,993	
24,500 55 22,247 35	,	2. Frais d'arrestations	— 14,129	70	23,400 37,551				23,400 $23,421$	
67,639 05			14,164		79,979				65,815	-

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	r 1932			
Compte		Budget	D.1.1	Recettes	3	Dépenses	Recettes		Dépense	s
de 1931		de 1932	Rubriques du compte		bru	ites		net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	t. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante							
			IIIb. Police							
			C. Corps de police							
29,133					_	30,915 3		-	30,915	
1,779,969 41,995				6,131	85	1,852,193 0 54,764 0		_	1,846,061 54,764	
2,000	20	2,000				2,000			2,000	
2,996	60	3,000		606	50		0 —	_	3,010	
4,992		5,000		-	-	5,000 -		-	5,000	
156,007				200	-	159,597 5	5 —	-	159,397	55
54,624	90	55,157		5.		F 7 94 4 9			57 914	90
9.011	e s	8,000	de vélo, etc			57,314 8 8,003 6			57,314 8,003	
8,011 9,975			10. Frais divers d'administration	3,660	80				8,990	
12,499			11. Indemnités de déplacement et cours	0,000		12,001			,,,,,	
			d'instruction	_	-	12,208 6		-	12,208	65
40,000		40,000	12. Quote-part du produit des amendes.	40,000	_		40,000	-		
2,062,206	70	2,141,065		50,599	15	2,198,265 7	0 —	-	2,147,666	55
28,266 25,951 19,700 71,528 31,399 53,200 <b>230,046</b>	20 17 85	25,000 19,700 88,000 28,500 52,600	<ul> <li>b. Frais divers d'entretien</li></ul>	7,080 — — — —————————————————————————————	80 10	24,921 7 19,700 – 80,395 5 33,647 4 53,200 –	1 — 5 —		30,834 24,921 19,700 69,985 33,638 53,200 232,280	70  71 35
44,549	<b>7</b> 0	45,500	E. Etablissements pénitentiaires  1. Pénitencier de Thorberg:  a. Administration	179	10				43,132	
837		<b>2,5</b> 00			-	2,430 5		-	2,430	
81,385		78,000 38,000		2,605 2,408		78,293 9 57,409 0			75,688 55,001	
46,664 28,033		28,000 28,000		2,408 850		28,000 -			27,149	
128,854				253,782			5 104,268	40		_
26,618			· ·	126,413		142,612 5	7 —		16,198	65
45,997	92	40,000	Roulement	386,239		501,571 8		_	115,331	96
4,412	70	_	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	42,299		1,862 -	40,437		II .	
1,609	70		<i>i</i> . Pensions	1,468	95			75		
39,975	<b>52</b>	40,000		430,008	52	504,016 0	3	_	74,007	51

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1932			
mpte	Budget	Dubriques du compte	Recettes	3	Dépense	es	Recettes	5	Dépens	es
1931	de 1932	Rubriques du compte		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		III b. Police								
		E. Etablissements pénitentiaires								
0.001 1.0	50.400	2. Maison de travail de St-Jean-Anet:	051	00	50.045	00			50.005	0
8,291 10 2,130 90			851 100		50,947 2,989			_	50,095 2,889	
4,310 10	69,000	c. Nourriture	3,316	15	70,196	80	- E		66,880	6
8,105 38			12,543		85,651				73,107	
$\begin{array}{c c} 1,340 - \\ 6,668 & 37 \end{array}$	21,340 66,900	-	860 88,123		22,200 48,768		39,355	70	21,340 —	
9,108 84			242,779		205,311					_
8,400 27	48,000	Roulement	348,575	62	486,064	<b>59</b>	_		137,488	9
4,131 40		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	29,596	70	18,315	90	11,280			-
$\frac{2,071}{-}$	48,000	i. Pensions	53,256		1,577			55		-
2,197 87			431,428	32	505,957	94			74,529	6
3,812 71 3,070 79 4,312 50 8,520 02 0,333 — 7,245 58 0,627 73 2,175 71 2,508 8,210 — 8,526 74	12,000 209,000 212,000 41,000 60,000 495,562 — 50,000	b. Enseignement et culte  c. Nourriture.,	36,731 72,470 20,167	25 20 55 38 <b>63</b> 90 75 65	81,482 12,144 167,189 182,054 42,625 160,023 592,206 1,237,725 36,914 307 20,167 1,295,114	52 40 12 41 56 17 60 30 65	63,830 382,796 1,411 -72,163	82 46 45	79,992 12,124 161,227 151,703 40,167 —- ——————————————————————————————————	5 1 9:
6,661 80 6,114 95 1,123 76 8,965 85 8,525 — 1,461 25 6,103 06 3,768 90 8,981 90 7,180 25 0,532 81	5,580 52,000 41,720 28,500 13,200 22,600 119,000 — 29,000	b. Enseignement et culte	7,613 700 69,195 79,846 <b>158,955</b> 21,158 31,648 8,467	65 45 85 35 80 75 35 25	58,889 29,200 60,722 92,217 <b>323,554</b> 1,986 30 20,722	80 95 80 70 45 <b>05</b> 40 40 35		 35	51,276 28,500 — 12,371 164,598 — 12,255	8 3 3 - 1 2 - 1
1,123 76 8,965 85 8,525 1,461 25 3,827 05 6,103 06 3,768 96 8,981 96 7,180 25	52,000 41,720 28,500 13,200 22,600 119,000 — 29,000	c. Nourriture	6 7 15 2 3	1,194 7,613 700 9,195 9,846 <b>8,955</b> 1,158 1,648 8,467	1,194 65 7,613 45	1,194     65     48,827       7,613     45     58,889       700     29,200       9,195     85     60,722       9,846     35     92,217       8,955     80     323,554       1,158     75     1,986       1,648     35     30       8,467     25     20,722	1,194     65     48,827     95       7,613     45     58,889     80       700     29,200     —       9,195     85     60,722     70       9,846     35     92,217     45       8,955     80     323,554     05       1,158     75     1,986     40       1,648     35     30     40       8,467     25     20,722     35	$\begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1932			
Compte	Budget	D. I. S. L. Committee	Recettes		Dépense	s	Recettes		Dépense	es
de 1931	de 1932	Rubriques du compte	1	bru	tes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante						-		
		III b. Police								
		E. Etablissements pénitentiaires								
		5. Pénitencier et maison de travail d'Hin- delbank:								
30,401 21		a. Administration	4,576	55 10					32,030 1,837	
1,287 23 36,647 35			2,323	1000			_		35,049	
38,097 80	35,800	d. Entretien	7,295	-	51,402	25			44,107	
16,000 —	16,200		$200 \\ 38,418$		16,200 11,182	65		10	16,000	-
28,673   90 $2,505   45$	,		43,906						6,455	40
91,254 24		Roulement	96,730	65	204,974	83			108,244	18
768 40	_	h. Augmentations et diminut, à l'inventaire	9,682							-
$egin{array}{c c} 16,520 & 25 \ 2,000 & \end{array}$	15,000 2,000	The second secon	20,957 $2,000$		<b>22</b> 3	30 —	20,734 2,000	1	_	
71,965 59			129,371		205,569	<b>5</b> 3			76,198	48
				_		_				-
39,975 52 22,197 87 53,526 74 110,532 81 71,965 59  191,145 05	50,000 90,000 75,000 155,000	<ol> <li>Pénitencier de Thorberg</li> <li>Maison de travail de St-Jean-Anet</li> <li>Pénitencier de Witzwil</li> <li>Maison disciplinaire de la Montagne de Diesse</li> <li>Pénitencier et maison de travail d'Hindelbank</li> <li>F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme</li> <li>Prélèvement sur la dîme de l'alcool .</li> <li>Subvention à la société de patronage et à la commission des détenus libérés .</li> </ol>	220,230 129,371	32 93 15 05 97 05 88	205,569 <b>2,856,951</b>	94 72 20 53 42 93	 73,392 		74,007 74,529 — 126,063 76,198 277,406 — — —	62
217,680 41 313,100 60 300 — 1,685 50 47,558 40 1,500 — 5,687 — 792 80 41,267 49	272,000 300 2,000 40,000 1,500	G. Frais de justice et de police  1. Frais de police criminelle  2. Emoluments et remboursements de frais  3. Indemnité pour parts aux émoluments  4. Emoluments de la Cour suprême  5. Frais de police  6. Concordat pour la protection des jeunes gens placés à l'étranger  7. Chambres de conciliation  8. Frais de police extraordinaires	1,910 594,460 — 5,223 2,881 — — — —	39 90 75	220,902 302,380 300 3,672 47,901 1,500 5,016 115 581,787	40 25 95 —	292,079  1,551     22,688	65	218,992 — 300 — 45,020 1,500 5,016 115	20

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	lér	al por	ır	1932			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes	,	Dépense	es
de 1931	l	de 1932	Rubriques un compte		bru	tes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			Administration courante								
			Administration contained								
			III b. Police								
			H. Etat eivil								
233,314 2,884			1. Traitements des officiers de l'état civil 2. Frais d'inspections et frais divers	— 16	50	214,534 3,182		_		214,534 3,166	1
	_		3. Etat civil de Berne	15,886	65	28,466	10			12,579	45
236,198	70	235,320		15,903	15	246,183	70			230,280	55
189,542			A. Frais d'administration de la Direction	3,909						195,810	
67,639			B. Passeports, arrestations et conduites . C. Corps de police	14,164		79,979 2,198,265		_		65,815 2,147,666	
2,062,206 230,046			D. Prisons	17,499				_	_	232,280	
191,145			E. Etablissements pénitentiaires	2,579,544	97	2,856,951	<b>42</b>		_	277,406	
		— ~~ 000	F. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	13,028 604,476					10		-
41,267 236,198		77,200 $235,320$	G. Frais de justice et de police H. Etat civil	15,903				<i>42</i> ,000	-	230,280	55
		2,951,713			-	6,425,697				3,126,571	-
2,000,010		2,001,110	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 174,858.32	0,200,120	-	0,120,001	-		$\dashv$	0,120,011	-
			IV. Affaires militaires								
			A. Frais d'administration de la Direction								
22,376	80	24 055	1. Traitements des fonctionnaires			18,883				18,883	_
63,998			2. Traitements des employés	6,882	10	74,056			_	67,174	
8,002			3. Frais de bureau	4	-	9,491	10 1000	-	-	9,487	
8,207 4,200			4. Frais d'impression	_		6,018 4,200		_		6,018 4,200	
1,439			6. Mobilisation, frais des préparatifs		_	3,664			_	3,664	
108,225	70	112,615		6,886	10	116,314	20	_		109,428	10
			B. Commissariat des guerres								
7,262	60	7,925	-	4,000		11,925				7,925	_
8,965		9,550			_	9,546	_			9,546	
85,527	15	89,685	3. Traitements des employés		85	82,407			-	82,371	
8,130 6,100		9,000 6,100		386 —	05	9,385 6,100	25	_		8,998 6,100	
		500		_							
2,167		2,650	7. Frais divers d'administration	150	-	1,288	<b>2</b> 0	_	_	1,138	20
9,876	50	10,520									
			taires dans les frais d'administration <sup>1</sup> / <sub>6</sub> (voir IV. F. 6.)	9,703	75			9,703	75	_	
29,630		63,105		",,,,,,							
		,	nistration $\frac{1}{4}$ (voir IV. G. 6.)	58,222			_	58,222	55		-
364		800 <b>52,585</b>	10. Assurance contre les accidents	317	-	683				365 <b>48,518</b>	-
79,011				72,816	400	121,335	7.0				

		Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ra	al pou	r	1932			
Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes		Dépense tes	s	Recettes	net	Dépense	s
					- 11						
Fr.	Ct.	Fr.		Fr. C	t.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			IV. Affaires militaires								
			C. Dépôt de Tavannes								
8,297		8.300	1. Loyers	5,063 -		13,360	_			8,297	
8,297		8,300	1. 20,000	5,063 -		13,360				8,297	
0,201	_	0,000			1		_				$\dashv$
			D. Albertat decition described								
c 200	=0	C C50	D. Administration des easernes			6 545	00			6 5 4 5	00
6,392 7,424			1. Traitement de l'intendant des casernes 2. Traitements des employés	159 6	60	6,545 7,750	90	_		6,545 7,590	
58,008	85	58,000	3. Entretien	18,594 2	25	75,300			-	56,706	<b>6</b> 0
5,996 110,026		10 (0) (0) (0)	4. Achat de literie	8,843 5	5	5,993 118,870	35 —	_		5,993 110,026	
155,350	-		6. Indemnité de la Confédération	166,092 4		— — —	_	166,092	45		-
380		500	7. Assurance contre les accidents	27 6		395				368	
32,879	20	33,770		193,717 4	5	214,855	90		_	21,138	45
			E. Administration des arrondissements								
			1. Traitements des commandants d'arron-								
			dissement:								
54,487	35	<b>57,97</b> 0		-  -	-	57,970 5,766				57,970 5,766	
6,501	99	6,500	b. Vacations			5,700	45	_		5,766	45
			d'arrondissement:							12.024	
43,263 7,440		45,475 7,440		500 -		45,954 7,940		_		45,954 7,440	
16,394					_	16,169	70		_	16,169	
140,990			3. Traitements des chefs de section	-  -	-	144,589			-	144,589	
11,843 280,920			4. Recrutement	500 -	-	11,439 289,829			_	11,439 289,329	
280,920	<del>-</del> 00	291,285		500	7	209,029	90		=	200,020	90
					V						
			F. Confection des effets d'habillement et								
			d'équipement des troupes								
1,546,259 97			1. Achats, salaires des ouvriers	$-{36}$	$-\parallel$	1,460,373 153				1,460,373 117	
24,178			2. Assurance des ouvriers contre les accidents 3. Intérêts du fonds de roulement	_ 50 _		25,650				25,650	
7,250	_	7,250	4. Loyer			7,250				7,250	
1,635,855 9,876			5. Produit	$[1,550,681]_{-}^{2}$	45	— 9,703	<b>7</b> 5	1,550,681 —	25	9,703	
48,194			5. 2. 2. 4. 4. 4. 4. 4. 4. 5. 6.) · · ·	1,550,717 2	25				10		
	_			-,,	1	, -,	_				
								l			

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	ral pour	1932	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1931	de 1932	Rumiques un compte	br	utes	nett	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct	. Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		IV. Affaires militaires				
		G. Conservation et entretien du matériel				
38,966 50	70.000	de guerre 1. Habillement, armement personnel et				
		équipement	550,403 55		-	39,347 45
$\begin{array}{c c} 3,307 & 60 \\ 3,717 & 30 \end{array}$		2. Assurance des ouvriers contre les accidents 3. Transports	50 50 7,094 40			$\begin{array}{c c} 3,098 & 50 \\ 2,167 & \end{array}$
1,775 80		4. Assurance contre l'incendie	- 1,094 40 	1,647 30		1,647 30
55,290 —		5. Loyers	6,590 —	61,880 —	_  _	55,290 —
29,630 —		6. Frais d'administration (IV. B. 9.)	_	58,222 55	_  -	$58{,}222\ 55$
486 —	25,000 25,000		15,941 90	15,941 90	_  -	-  -
132,201 20	202,735		580,080 3	739,853 15		159,772 80
		H. Vente de matériel de guerre cantonal			22.5	
575 70		1. Vente d'ancien matériel de guerre	620		620 —	
575 70	500		620		620 —	
21,808 25 26,534 70 <b>48,342</b> 95	14,000	J. Dépenses militaires diverses  1. Sociétés de tir	63,346 10 63,346 10			20,419 50 21,144 20 <b>41,563 70</b>
108,225 70 79,011 80 8,297 —	52,585 8,300	A. Frais d'administration de la Direction B. Commissariat des guerres	6,886 10 72,816 60 5,063 —	121,335 40 13,360 —		$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
32,879 20		D. Administration des casernes	193,717 4			21,138 45
280,920 80 48,194 —	291,285	E. Administration des arrondissements . F. Confection des effets d'habillement et	500	289,829 95		289,329 95
132,201 20	202 735	d'équipement des troupes	1,550,717 2	5 1,503,131 15	47,586 10	_  -
575 76		guerre	580,080 38 620 —	739,853 15	620	159,772 80
48,342 95	The same areas and the same areas	those common to the common to	63,346	104,909 80		41,563 70
641,108 95	739,790		2,473,746	3,103,589 55		629,842 70
		Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 109,947.30				

Compte de 1931											
	- 1	Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes	3	Dépens	es
		de 1932	2000214000 000 000-100	٥	bru	ıtes			net	ttes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			V. Cultes								
			A. Frais d'administration de la Direction								
1,281 800	30		1. Frais de bureau	_	_	901 800	9-3900	_		901 800	1 1
2,081	30	1,800			_	1,701	10			1,701	10
			B. Culte protestant								
1,726,062	15	1,819,480	1. Traitements des pasteurs	8,762	50	1,807,424	55	_	_	1,798,662	
8,893	75	9,500	2. Suppléments de traitement	_	_	9,362			-	9,362	
44,146					-	45,028				45,028	
74,519	55				_	74,190		_		74,190	
20,600	25	20,600		<b>27</b> 5		19,500				19,225	
12,607	33		ecclésiastiques externes	_		13,327	65	_	_	13,327	65
580	25	580	testant de Soleure	_	-	580	_	—	_	580	-
801	-	801	8. Contributions de communes à la rétribution de pasteurs	801			_	801	35	 1,786	50
2,562	20	2,000		<b>52</b> 0		2,306 239,300				239,300	
3,300	-		10. Loyers			3,300				3,300	
12,500	-	<b>12,</b> 500	sourds-muets	_		12,500				12,500	
		9,000	gement, rachat			9,000				9,000	
			14. Bowil, construction d'une église, subside 15. Guggisberg, construction d'une église,		_	5,000		*		5,000	1 1
		_	subside		_	4,000		_		4,000	-
2,146,670	45	2,253,259		10,358	85	2,244,819	95	_	_	2,234,461	10
			C. Culte catholique romain								
490.000	<u> </u>	457 005		1,317	25	448,430	QE.	V-COMPANI		447,113	50
430,836 1,300	οU		1. Traitements du clergé	1,317	ა <u>ა</u>	1,258				1,258	
4,500			3. Indemnités de logement	_		4,325				4,325	
1,800			4. Indemnités de chauffage	_		1,800				1,800	
29,530	80		5. Pensions de retraite	_	_	31,467			_	31,467	1 1
4,082			6. Part aux traitements de l'évêque, du doyen du chapitre et du secrétaire de								
	-		la conférence diocésaine	_	-	4,082		_	-	4,082	
8,800	-		7. Traitements des chanoines bernois.	_	-	8,800	1	- 040	0.5	8,800	
44			8. Commission des examens de théologie	520		301			<u>ა</u> ე		
480,805	20	507,891		1,837	35	500,465	70		=	498,628	35
			D. Culte catholique chrétien								
35,355	65		1. Traitements des curés	400	-	38,007		_	-	37,607	
400	-		2. Suppléments de traitement	_	-	400		_	_	400	1 1
1,300	-		3. Indemnités de logement	_	_	1,300				1,300	
1,200	$\neg$		4. Indemnités de chauffage	_	_	1,200 2,750		_		1,200 2,750	
2,750 68	05		<ul><li>5. Traitement de l'évêque</li><li>6. Commission des examens de théologie</li></ul>	80		2,750 156		_			95
	-		o. Commission des examens de theologie		-					43,334	-
41,074	60	45,910		480		43,814	<u> </u>		_	40,004	<b>4</b> 0

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	.	Dépenses	,	Recettes		Dépense	s
de 1931	de 1932	Rubriques du compte		bru	tes	-	1	net	tes	
Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
								i		
		Administration courante				١				
		V. Cultes								
2,081 30	1.800	A. Frais d'administration de la Direction	_	_	1,701	10	_		1,701	10
,	5 2,253,259	B. Culte protestant	10,358	85	2,244,819	95		_	2,234,461	10
480,805 20		C. Culte eatholique romain	1,837 480		500,465 43,814		-	-	498,628 43,334	
$\frac{41,074}{2,670,631} \frac{60}{5}$		_			2,790,801	45			2,778,124	
2,670,631 3	2,000,000	Les dépenses sont inférieures au budget	12,676	20	2,790,601	=		_	2,770,124	-00
		de fr. 30,735.20				١				
						١				
		<u> </u>								
	-	VI. Instruction publique								
		νι. πιστιαστιοπ ρμοπίασ								
		A. Frais d'administration de la Direction et			,					
40 514 0	11 200	du Synode			11 200				11,322	
10,711 2 38,914 8		1. Traitement du secrétaire	1,200		11,322 42,164	<del>7</del> 0	_		40,964	
14,859 7	9,000	3. Frais de bureau			9,149			_	9,149	60
2,000 -		4. Loyers	_	-	2,000	-	_	-	2,000	Н
16,164 9	12,000	et des experts, frais de déplacement	16,453	80	31,095	65			14,641	85
5,257 8	5,000	6. Frais du Synode		_	4,980			_	4,980	65
87,908 5	0 80,046		17,653	80	100,712	60		_	83,058	80
9										
	i	B. Université								
000 404 4	5 054 096	1. Traitements des professeurs et privat-								
898,484 1	954,030	docents de l'Université	93,590	30	1,013,598	35		_	920,008	05
6,302 5		2. Droits d'immatriculation	7,016	5	_	_	7,016			-
226,326 3		3. Traitements des assistants 4. Traitements des employés	940		242,773 208,883			-	241,833 197,825	
189,257 5 135,043 4		5. Frais d'administration (mobilier, chauf-	11,058	, 50	200,000	<i>J</i> U	_		101,020	30
		fage, etc.)	23,056					-	169,137	
215,810 - 51,000 -		) 6. Loyers	15,100	' _	262,660 55,000		_		247,560 55,000	1 1
		8. Instituts et cliniques:								
15,936 6		1. Clinique chirurgicale	0.544	-	5,956			-	5,956	
10,259 3 7,827 9		2. Clinique médicale	2,544 60		7,437 7,111				4,893 7,051	
6,569 -	_	4. Cabinet de physiologie	784	50	6,806	90	_	_	6,022	40
4,292 5		5. Cabinet d'ophtalmologie	1,175	- 1	4,251			-	3,076	
1,825 2 $10,371 1$		6. Institut d'otiatrie et de laryngologie 7. Institut pathologique	24	_	1,060 4,636				1,036 4,636	
3,102 6	5	8. Laboratoire de chimie médicale	619		3,263	50	_	_	2,644	35
6,586 1	5	9. Institut d'hygiène et de bactériologie	95		7,192		1	-	7,097	
2,700 - 4,349 9	9	10. Institut «Pasteur»	5,000 1,053	1	7,700 5,508		_		2,700 4,455	
6,850 4		12. Laboratoire de chimie inorganique	5,520					_	7,469	
1,790,290 0	6 1,848,830	A reporter	167,636	80	2,049,025	68	-	-	1,881,388	88
	1	I	1				l			

		Caı	nton de Berne — Comp	te géne	ér	al pour	1932			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses	Recette	8	Dépense	es
de 1931	•	de 1932	3	1	bru	ites		net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct	. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		ra .	Administration courante							
			VI. Instruction publique							
. =00 000			B. Université							
1,790,290 5,995			Report   13. Cabinet de physique et Observatoire	167,636	80	2,049,025 68			1,881,388	
2,449			14. Institut d'astronomie	- 3	<del></del> 50	7,344 66 2,778 80			7,344 2,775	
7,967			15. Collections minéralogiques	3,770		7,881 94			4,111	
7,626			16. Institut de géologie	_	_	5,262 60		_	5,262	
6,890			17. Collections zoologiques		-	5,870 57		-	5,870	
13,118			18. Institut pharmaceutique	646	10			-	8,177	
3,460 3,720			19. Institut pharmacologique 20. Institut de dermatologie	_	-	4,304 55		_	4,304	
2,171			21. Clinique des maladies infantiles			6,161 — 3,217 70			6,161 3,217	
2,551			22. Institut géographique	_		2,010 80		_	2,010	
1,034			23. Institut psychologique	250	_	2,233 85			1,983	
900			24. Collection d'objets d'art historiques		-	963 30	) —	_	963	
435		126,000	25. Biologie physico-chimique		30				441	
7,072	11		26. Cabinet d'anatomie	800	-	6,446 95	<u> </u>		5,646	95
<b>2,420</b>	 0.6		27. Cabinet de physiologie	 5,697	10	6 520 70		_	0.022	60
1,127			28. Cabinet d'anat. pathologique	5,697	10	8,530 79 1,197 15			2,833 1,197	
1,100			30. Clinique chirurgicale			510 40			510	
1,389			31. Clinique médicale	154	70			_	1,327	
9,889				14,434				05		-
_			32. Clinique ambulatoire						_	
3,616	95					2,728 10	) —	-	2,728	10
	_		35. Inspection des viandes	_	-		_	-		
785 11,717	40		36. Ecole normale supérieure	14.700		913 70			913	70
18,239	11		38. Bibliothèques des séminaires	14,703 501	50	21,792 59	14,703	-	21,291	00
10,200	14		9. Jardin botanique:	301	30	21,792 3	1 —		21,231	Ug
			( $a$ . Entretien	3,509	90	76,387 03	31			
			b. Subvention pour le jardin alpestre							
			de la Schynige Platte		-	520 —	-		88,197	12
85,741	11	88,200		-	-	19,800 —	- }		00,197	13
			d. Subvention du conseil de bourgeoisie	2 222			11			
			de la ville de Berne	2,000	-		-			
10,306	11	5 000	( e. Subvention de la municipalité deBerne 10. Hôpital vétérinaire	3,000 80,712	07	75,052 90	5,659	17		
10,000	11	0,000	11. Policlinique:	00,712	"	75,052 50	3,000	1,		
			( a. Traitements	3,000	_	50,514 30	oh –			
62,664	75	68,000	b. Appareils, médicaments, etc	_	-	56,443 40			70,116	25
02,004	13	00,000	c. Subvention de la municipalité deBerne	25,000			-   -		70,110	40
			d. Recettes	8,841	45	_  -	- /			
			12. Institut dentaire:  ( a. Traitements	E 410	20	50,000 11				
			b. Matériel d'enseignement	5,412	30	50,998 13 20,070 —	<u> </u>			
42,633	15	41,697	c. Loyer			19,700			42,415	85
12,000	10	11,001	d. Recettes	37,940	_		-11		12,110	
			e. Subvention de la municipalité de Berne	5,000	_	_	-IJ			
			13. Institut de médecine légale:				Ĺ			
			a. Traitements	_	-	20,927 8				
27,286	85	37,618	b. Matériel d'enseignement	_	-	8,107 7	¶} _		40,264	06
		21,020	c. Loyer	4 884	4=	13,000 -	-			
	_		d. Recettes	1,771			ا	-		
2,070,777	<b>2</b> 5	<b>2,2</b> 05,345	A reporter	384,787	<b>42</b>	2,573,138 40	0 —	-	2,188,350	98

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1932	
Compte	Budget	Dubrianas du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1931	de 1932	Rubriques du compte	bru	ıtes	net	ttes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		VI. Instruction publique				
		B. Université				
2,070,777 25	2,205,345	A reporter 14. Subvention de l'Etat pour les cliniques de l'hôpital de l'Ile:	384,787 42	2,573,138 40	_	2,188,350 98
423,000 — 35,257 —	420,000 30,000	b. Indemnité pour lits gratuits dans	_	420,000 —	-  -	420,000 —
3,000 —	3,000	les cliniques		34,291 —		34,291 —
10,750 — 1,500 —	10,750 1,500	d. Indemnité pour l'entretien des bâtiments 15. Subvention de l'Etat pour la poli-	_  -	10,750 —	_  -	10,750 —
2,544,284 25	2 670 595	clinique de l'hôpital «Jenner»	384 787 42	$\frac{1,500}{3,042,679}$		1,500 — 2,657,891 98
		C. Ecoles moyennes				
177,000 —	187,000	•	25,070 —	211,880 —		186,810 —
861,229 30		2. Subventions de l'Etat aux écoles moyennes supérieures		1,021,795 80		863,695 80
2,099,256 45	2,123,000	3. Subventions de l'Etat aux progymnases et écoles secondaires 4. Inspections:	7,946	2,133,609 50	_  -	2,125,663 50
17,693 — 998 —	18,586 1,000	<ul><li>a. Traitements et frais de déplacement</li><li>b. Frais de bureau</li></ul>	_  -	18,585 20 1,095 30		18,585 20 1,095 30
180,533 85	0	d'écoles moyennes	1,458 35		_  _	166,927 10
$ \begin{array}{c cccc} 14,648 & 80 \\ 30,299 & 80 \\ 4,812 & \end{array} $		7. Remplacement de maîtres malades .	4,427 25 14,896 85			14,012 75 28,786 50
362,823 50	368,000	service militaire 9. Caisse d'assurance, subside	_  -	2,331 — 379,845 —		2,331 — 379,845 —
850 — 2,994 <b>7</b> 5		<ul><li>10. Subventions pour des voyages d'études de maîtres d'écoles moyennes</li><li>11. Cours de perfectionnement</li></ul>	_	1,500 — 1,000 —		1,500 — 1,000 —
3,753,139 45			211,898 45	4,002,150 60		3,790,252 15

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1932			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	es	Recettes	3	Dépense	es
de 1931		de 1932	masiques au compte		bru	ites			ne	ttes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			VI. Instruction publique								
			D. Ecoles primaires								
7,472,549	65	7,440,000	1. Contributions aux traitements des maîtres	54,300	_	7,545,294	55	_	_	7,490,994	55
19,927	_	20,000	2. Subventions extraordinaires	29,167		49,161	15	_	-	19,993	75
261,199				62,997					-	243,231	
704,510 23,895				150,000		861,211			_	711,211	
23,693	40	19,000	tériel d'enseignement et bibliothèques	15,000	_	35,201	55		_	20,201	55
59,364	65	60,000		10,000		00,201	00			20,201	00
		,	maisons d'école	40,400	-	185,805	_		_	145,405	
			7. Ecoles de couture:								
814,180	70	§ 80 <b>6,17</b> 0			-	802,256			_	802,256	
6,242		[ 13,830		19,170	35					17,437 8,998	
0,242	90	9,000	8. Gymnastique	19,170	00	20,109	45			0,990	00
130,601	55	139,268				138,886	60			138,886	60
4,660				12		4,232			_	4,220	
2,859	-		10. Enseignement par sections de classe	_	_	1,710		_	_	1,710	
37,017			11. Enseignement des travaux manuels	2,050		44,417		_	-	42,367	
57,753			12. Subventions pour fournitures scolaires	38,800		93,797				54,997	
76,221			13. Ecoles complémentaires	28,353					-	71,510	
102,133 11,617			<ul><li>14. Remplacement d'instituteurs malades</li><li>15. Remplacement des maîtresses de cou-</li></ul>	44,710	10	132,194	40		-	87,484	30
11,017	30	0,000	ture malades			7,875	50			7,875	50
39,100	35	39,500	16. Subventions aux établissements spéciaux pour l'éducation des enfants								
			sourds-muets, aveugles, etc	40,000		79,550	-	_	-	39,550	
0.40.751	40	0.40,000	17. Enseignements de l'économie domestique								
242,751	40	240,000	a. Ecoles complémentaires publiques et cours	216,736		484,291	20			267,555	20
12,800		13,000		210,730		404,291	20			267,333	20
12,000		10,000	cours	27,860		42,610		_		14,750	_
810	_	1,500		900	1 1	1,810				910	1 1
17,750	_	18,000		18,000	_	_	_	18,000	_		_
50,993	80	53,500	18. Maîtresses de couture, caisse de re-		1						
44.005		40.000	traite, subvention	30,000	-	82,121	70	_	_	52,121	70
14,925		10,000	19. Remplacement de maîtres astreints au			# 000				<b>7.0</b> 00	
		1 500	service militaire			7,238				7,238	
		1,000	en nature			1,198	80			1,198	80
10,128,365	15	10 081 768		818 470	10	11,052,576				10,234,106	
,120,505	-	10,001,100	E. Ecoles normales		-	.,,002,010	-		_	10,231,100	-
			1. Ecole normale allemande des instituteurs A. Section inférieure à Hofwil:								
21,451		22,263	a. Administration	724	15	22,034	95			21,310	80
90,171	52	94,980		10,775		103,260				92,484	
27,469		32,000		1,598						24,516	
32,698	75	31,000	d. Entretien	4,947	1 1	32,666			_	27,719	
20,250		20,200		2,200		22,400				20,200	-
1,135	-	1,000	f. Exploitation agricole	3,155	-	2,330	_	824	20		_
190,905		199,443	Roulement	23,400	<b>7</b> 5	208,807	54	_		185,406	79
2,886	55	_	g. Augmentations et diminutions à			H - 1 .	1.				
20 205		20 000	l'inventaire	20.200		7,744	15	20.260	-	7,744	15
32,375		32,000	h. Pensions	32,360	-			32,360			
161,417	12	167,443		55,760	<b>75</b>	216,551	69			160,790	94
	١						ı				

,	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r 193	32			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes	, bru	Dépenses tes	Rec	ettes	1ette	Dépense	s
Fr. Ct.	Fr.			Ct.		t. F		Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		VI. Instruction publique								
		E. Ecoles normales								
753 40	500	B. Section supérieure à Berne: a. Administration: 1. Mobilier, achat et entretien	15	20	94.9				900	00
4,797 40	5,500	2. Chauffage, éclairage, etc	$\begin{array}{c} 17 \\ 2,027 \end{array}$		818 6,930 8		-  -		$800 \\ 4,902$	
4,320 — 1,008 65	4,500 700	3. Concierge		10	4,500 - 913 3		-  -	-	4,500	
74 05	500	5. Bâtiments, entretien b. Enseignement:	49 14		427		-  -		864 412	
94,810 — 7,727 25	99, <b>72</b> 3 5,000	2. Matériel d'enseignement, biblio-	69,136		168,925		-  -		99,789	
16,100 —	16,100	thèque, etc	1,161	15	10,928 5 16,100 -		_  -		9,767 16,100	
38,203 50	41,000	d. Bourses	105	_	35,571 -		-  -	-	35,466	-
1,852 45		•		_	1,742		-	=  -	1,742	
169,646 70	176,323		72,511	45	246,856	00 -		4	174,345	45
15,547 20 61,322 56 15,855 33 13,299 14 106,024 23 3,125	62,500 18,190 11,830 108,880	b. Enseignement	221 24 253 4,387	70 —	15,229 66,864 15,560 12,854 110, <b>508</b>	3 — 66 — 15 — 44 —			15,222 66,864 15,338 12,829	13 76 75
8,430 — 10,390 —	8,850 8,470		10,030		8,170	_ 10	,030		 8,170	
104,859 23		g. 2001000 pour 100 010100 Catolines.	14,670		118,793	44			104,123	-
		2. Facile nameda da Missa								
17,254 20		3. Ecole normale de Thoune:  a. Administration	252	10	18,530	50 –	_  .		18,278	40
63,325 66	68,340	b. Enseignement	1,120	1 1	65,710	- 33	-  -		64,590	63
177 23 7,372 85		c. Nourriture	— 397		138 7,069		-  : -  :		138 6,672	
12,300	12,300				12,300				12,300	
100,429 94	103,800		1,769		103,749	- 16			101,980	06
1,601 — 4,000 —	4,000	<ul> <li>f. Augmentations et diminut. à l'inventaire</li> <li>g. Subvention de la ville de Thoune .</li> </ul>	885 4,000		221		664	50	_	
20,180 90					20,265				20,265	90
115,009 84	122,000		6,654	60	124,236	)6			117,581	46

	Canton de Berne — Compte général pour 1932								
Compte	Budget	L Rubrianas du compto 1		Dépenses	Recettes Dépens				
de 1931	de 1932		bru	tes	nett	tes			
Fr. C	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.			
		Administration courante	2						
		VI. Instruction publique			7				
	9	E. Ecoles normales							
40.545.0	40.005	4. Ecole normale de Delémont:		14.000 15		14.000 45			
13,717 9 56,076 6			-9050	14,098 15 50,504 48		14,098 15 50,413 98			
17,846 -	18,000	c. Nourriture	496 75	17,729 87	_	17,233 12			
13,803 6			300 15	15,944 90		15,644 75			
18,300 - 1,494 5	$ \begin{array}{c cc} - & 18,270 \\ 0 & 1,900 \end{array} $		400	18,300 — 2,185 49		18,300 - 1,785 49			
121,238 6		***	1,287 40	118,762 89		117,475 49			
1,488 9		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	3,267 40	431 20					
15,040 -	14,450	h. Pensions	14,060 —		14,060 —				
104,709 7	3 102,000		18,614 80	119,194 09		100,579 29			
		5. Dépenses diverses:							
11,767 1			1,831 —	16,832 50	_  -	15,001 50			
10,623 2	6,000	b. Cours de répétition et de perfection- nement	11,258 70	17,255 70		5,997 —			
15,973 2	15,000			10,775 75		10,775 75			
38,363 6	33,020		13,089 70	44,863 95		31,774 25			
		,							
21,800 -	21,800	6. Musée scolaire suisse, subvention	1,000 —	22,800 —	_  _	21,800 —			
21,800 -	21,800		1,000 —	22,800 —		21,800 —			
72,000 -	100,000	7. Allocation prélevée sur la subvention							
		scolaire fédérale (VI. J. 2. c.)	100,000 —	11,572 90	88,427 10	_			
72,000 -	100,000	- -	100,000 —	11,572 90	88,427 10				
		,							
404 44-	105 40	1. Ecole normale allemande des instituteurs	FF 800 8-	010 771 00		400 500 0			
161,417 13 169,646 7			55,760 75 72,511 45	216,551 69 246,856 90		160,790 94 174,345 45			
331,063 8		-	128,272 20	463,408 59		335,136 39			
104,859 23		2. Ecole normale de Porrentruy	14,670 —	118,793 44		104,123 44			
115,009 8	122,000	3. Ecole normale de Thoune	6,654 60	124,236 06	_  -	117,581 46			
104,709 73		4. Ecole normale de Delémont	18,614 80	119,194 09		100,579 29			
655,642 6			168,211 60	825,632 18		657,420 58			
38,363 66 21,800 —		5. Cours de répétition et pensions 6. Musée scolaire, subvention	13,089 70 1,000 —	44,863 95 22,800 —		$ \begin{array}{c c} 31,774 & 25 \\ 21,800 & \end{array} $			
72,000		7. Allocation prélevée sur la subvention	1,000			21,000			
		fédérale pour l'école primaire	100,000 —	11,572 90	88,427 10				
643,806 22	631,086		282,301 30	904,869 03		622,567 73			

Canton de Berne — Compte général pour 1932											
Compte		Budget	Unhuigues du compte		Recettes Dépenses			Recettes Dépen			es
de 1931		de 1932	rusiiques un compte		bru	ites	nettes			ltes	
Fr.	Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			VI. Instruction publique								
	-		F. Institutions de sourds-muets								
15 000	١,,	14 600	1. Etablissement de Münchenbuchsee:	04.4	50	10.405				10.404	
15,067 ( 31,803 (		14,600 33,000		$\frac{314}{300}$	50	18,435 33,155				18,121 32,855	
37,611		35,000	c. Nourriture	1,156		26,299				25,142	
39,923	50	33,000	d. Entretien	129	85	71,870			-	71,740	
19,100 - 89 8	2.5	19,200 1,000		10,965	90	20,267 $12,126$		_		20,267 1,160	
635	- 1	1,000		5,124	1 1	6,546				1,100	
1,521 8		2,200		_	-	1,537			-	1,537	
144,301	00	135,000	Roulement	17,991		190,237	85			172,246	85
27 8			i. Augmentations et diminut. à l'inventaire	23,637		4,013	_	19,624			-
52,385	70	50,000		48,766 19,620		_	_	48,766 $19,620$			
91,944	15	85.000	l,Allocation prélévée sur la subvent.fédé:ale	110,015	-		25	19,020	-	84,235	15
	-	05,000		110,015	-	194,230	-00		_	04,200	10
12,000	-	12,000	2. Etablissement & sourdes-muettes & Wabern:	-		19,000				12.000	
12,000		12,000	Subvention de l'Etat			12,000 12,000				12,000 12,000	
	-	12,000			-	12,000	_		_	12,000	-
2,743	15	2,900	3. Intérêts du fonds de l'institution des sourds-muets	2,508	25			2,508	25		
2,743 4	5	2,900	sourds macts	2,508				2,508	-		
							_				
91,944	)5	85,000	1. Etablissement de Münchenbuchsee	110,015	70	194,250	85		_	84,235	15
12,000	-	12,000	2. Etablissement de sourdes-muettes de Wabern		$\left  - \right $	12,000			-	12,000	
2,743	15	2,900	3. Intérêts du fonds de l'institution des	0.500	25			0.500	25		
101 000 (	-	07.100	sourds-muets	2,508				2,508	<u></u>		
101,200	-	94,100		112,523	95	206,250	85		_	93,726	90
-			G. Encouragements aux beaux-arts et aux sciences								
37,500 -		37,500	1. Musée historique, subvention	15,000	_	52,500				37,500	
7,000 -	-	6,000	2. Musée des beaux-arts, subvention			14,000	-			14,000	
4,500 -	1	3,000	3. Musée académique, subvention	-		3,000	-		-	3,000	1 1
2,000 - 1,214 -		$2,000 \\ 1,214$	4. Conservatoire, subvention 5. Glossaire des dialectes de la Suisse, subventions			$\frac{2,000}{1,214}$		_		$2,000 \\ 1,214$	1 11
5,000 -	_İ	5,000	6. Musée d'histoire naturelle, subside .		_	5,000				5,000	
21,245 8	5	20,000	$\textbf{7. Conservation} \ des \ monuments \ historiques$	5,420		25,405	<b>2</b> 0			19,985	
5,000	1	5,000				5,000	$\neg$		-	5,000	1 11
25,000 - 6,000 -		25,000 $6.000$	9. Théâtre de la ville de Berne, subvention 10. Orchestre de la ville deBerne, subvention			$25,000 \\ 6,000$				$25,000 \\ 6,000$	1 11
600 -	-1		11. Musée alpin, subvention			1,000	_			1,000	
800 -	-		12. Musée jurassien de Delémont, subvention		$-\ $	800	-			800	1 11
2,750 - 5,000 -	7		13. Société cantonale de musique, subvention	_		2,750		-		2,750	
50,000 -	-		<ul><li>14. Fondation «Château de Spiez», subvention</li><li>15. Musée d'histoire naturelle, nouveau</li></ul>			5,000				5,000	
50,000 -		50.000	bâtiment, subvention	-		50,000	-		$-\ $	50,000	
			ment, subvention			50,000			_	50,000	
10,000 -	-	10,000	17. Station scientifique du Jungfraujoch, subvent.		_	10,000			_	10,000	
233,609 8	_1	230,264		20,420	- 11	258,669		I	- 11	238,249	1

	Car	nton de Berne — Comp	te gén	éra	al pou	ır	1932				
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	iques du compte Recettes Dépenses Re		" -		" -		Dépenses nettes		s
	Ti-		Fr.	Ct.		Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Oi.	Fr.	Οι.	Fr.	Ci.	Fr.	Оь.	
		Administration courante	e e								
	7	VI. Instruction publique									
		H. Librairie scolaire									
595,170 55 224,668 95			9,333	55	624,285	30	-		614,951	<b>7</b> 5	
288,646 55		seignement			151,937	85			151,937	85	
		seignement	273,841	40			273,841	40			
5,100 90 614,951 75			 571,605	30	3,311 9,758			95	3,311 —		
78,657 90	76,344		854,780	25	789,293	05	65,487	20			
24,898 35 1,571 — 8,998 50 4,100 — 1,302 19 16,830 70 <b>57,700 74</b>	1,000 8,000 7,200 1,000 19,000	b. Salaires		35 —	29,538 — 11,089 7,200 2,728 14,339 <b>64,896</b>	35 20 80	  		29,538  10,705 7,200 1,153 14,339 <b>62,937</b>	45 85 80	
6,338 55 14,618 61 <b>29,957 16</b>	6,082	b. Versement au fonds de réserve	3,520 3,520		6,069 — 6,069		3,520	50	6,069 — <b>2,549</b>	_	
78,657 90	,	1. Matériel d'enseignement	854,780		789,293			20			
57,700 74 20,957 16		2. Frais	1,958 <b>856,738</b>	-	64,896 <b>854,189</b>			30	62,937	90	
20,957 16		3. Emploi du produit	3,520	50	6,069	80			2,549	30	
			860,259		860,259	_					

de 1931 de 1932 Rubriques du compte brutes	Recettes nett	Dépenses
brutes		*
Fr. Ct. Fr. Ct. Fr. Ct.		es
	Fr. Ct.	Fr. Ct.
Administration courante		
VI. Instruction publique		
J. Subvention fédérale pour l'école primaire		
958,531 60 688,774 1. Subvention de la Confédération 688,774 — — 66 2. Emploi de la subvention:	688,774	-  -
100,000 — 100,000 a. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs (VI. D. 4.) — 100,000 —	_	100,000 —
70,000 — 70,000 b. Suppléments de pensions à des in- stituteurs retraités		70,000 —
100,000 — 100,000 c. Allocation pour les frais des écoles normales de l'Etat (VI. E. 7.) — — 100,000 —		100,000 —
40,000 — 40,000 d. Contribution ordinaire de l'Etat aux constructions scolaires — 40,000 —		40,000
60,000 — 60,000 e. Subventions extraordinaires en faveur de l'école primaire selon l'art. 14		40,000
de la loi sur les traitements du corps enseignant		60,000 —
100,000 — 100,000 f. Subventions aux communes pour la		00,000
délivrance de vêtements et d'aliments aux élèves primaires nécessiteux . — — 100,000 —	-  -	100,000 —
40,000 — 40,000 g. Subventions aux communes pour la gratuité du matériel d'enseignement		40.000
et des fournitures scolaires		40,000 —
seignement des travaux manuels à l'école primaire	_  _	10,000 —
15,000 — 15,000 i. Subsides en faveur des institutions générales d'instruction au sens de		
10,000 — 10,000   1'art. 29 de la loi du 6 mai 1894   —   15,000 —   10,000     k. Subsides en faveur des cours de per-	-  -	15,000 —
fectionnement du corps enseignant primaire (VI. E. 5b)	_  _	10,000 —
50,000 — 50,000 l. Subvention à la caisse d'assurance des instituteurs pour la mise en		
compte d'années de service au profit des membres âgés du corps ensei-		
gnant (VI. D. 4.)	-  -	50,000 —
tresses de couture et de ménage (VI. D. 18.)		30,000 —
40,000 — 40,000 n. Subventions pour les mesures en faveur des anormaux (VI. D. 16.) — 40,000 —		40,000 —
- 2,000 o. Subventions à des cours de gymnastique (VI. D. 8.)		2,000 —
293,531 60 21,774 p. A la disposition du Conseil-exécutif, pour être employé conformément à		,000
la loi fédérale	_	21,774 —

Canton de Berne — Compte général pour 1932											
Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recette		Dépense utes	s	Recettes		Dépenses nettes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct	<del></del>	Ct.	Fr.	Ct.		Ct.
			Administration courante								
			VI. Instruction publique  K. Mesures propres à combattre								
1,000 1,000		1,000 1,000	<b>l'alcoolisme</b> 1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool .	1,000 	0	1,000	_	<b>1,</b> 000	_		
	_			1,00	0	1,000	_		_		
87,908			A. Frais d'administration de la Direction et du Synode	17,65						83,058	
2,544,284 3,753,139		2,670,595 3,779,786	B. Université			3,042,679 4,002,150				2,657,891 3,790,252	
	15	10,081,768			0 10	11,052,576	<b>4</b> 0	_	_	10,234,106 622,567	30
101,200 233,609	60	94,100	F. Institutions de sourds-muets	112,523 20,420	3 95		85	_	-	93,726 238,249	90
			H. Librairie scolaire	860,259	9 —	860,259	<b>_</b>	_	_		_
	_		J. Subvention fédérale pour l'école primaire K. Mesures propres à combattre l'alcoolisme	688,774 1,000		688,774 1,000	_				
17,492,314	02	17,567,645	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 152,208.06	3,398,08	B 02	21,117,941	08			17,719,853	06
			•					·			
			VII. Affaires communales								
26,736			<ul><li>A. Frais d'administration de la Direction</li><li>1. Traitements des fonctionnaires</li></ul>	_	_	27,337			_	27,337	
15,473 6,657			<ol> <li>Traitements des employés</li> <li>Frais de bureau et de déplacement</li> </ol>		30	14,764 10,357				14,764 7,477	
1,200 <b>50,067</b>	 15		4. Loyers	2,88	0 30	1,200 53,659				1,200 <b>50,778</b>	
20,001		23,000	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 76.10			22,550				23,110	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	léi	ral po	ur	1932			
Compte	Budget	l Rubwiguag du compta	Recettes Dépenses			Recettes Dépens			es	
de 1931	de 1932			bru	ıtes				ttes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		VIII. Assistance publique			v					
		A. Frais d'administration de la Direction								
36,325 65 93,797 45 11,976 50 4,900 —	101,250 15,000	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau	800 2,007		44,407 98,151 22,003 4,900	70 85	_		44,407 97,351 19,996 4,900	70 05
149,999 60	159,565		2,807	80	169,463	20		_	166,655	40
340 65 34,859 55 18,003 1,200 24,400 24,400 30	36,770 19,000 1,200 25,000	<ul> <li>b. Frais de bureau et de déplacement</li> <li>c. Loyer</li></ul>	   		576 36,766 19,001 1,200 24,361 <b>81,906</b>	20 90 80	- - - -		576 36,766 19,001 1,200 24,361 <b>81,906</b>	20 90 80
2,632,932 40 1,423,789 82 2,137,977 77 1,749,856 200,000  8,144,556 84	1,300,000 1,500,000 1,600,000 200,000	manente	617 421,809 259,220	75 24	2,707,581 1,613,561 3,186,378 2,059,215 200,000 <b>9,766,737</b>	85 84 61	 		2,707,064 1,612,944 2,764,569 1,799,995 200,000 <b>9,084,574</b>	85 09 37

	Ca	nton de Berne — Comp	te gé	nér	al pour	1932	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recetto	es	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1931	de 1932	rusriques un compte		bru	tes	п	nettes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct.	Fr.	Ct. Fr. Ct.
		Administration courante					
		VIII. Assistance publique					
		D. Hospices régionaux et communaux d'invalides, subventions					
11,375 — 11,075 —		1. Hospice de l'Oberland à Utzigen 2. Hospice du Seeland à Worben	_		11,950 — 11,075 —		11,950 — 11,075 —
11,375 —		3. Hospice du Mittelland à Riggisberg	_	-	11,400 —	_  -	_ 11,400 —
8,100 —	85,000	4. Hospice de la ville de Berne à Kühlewil	-		7,775 —		7,775 —
9,425 — 10,675 —	00,000	5. Hospice de la Haute-Argovie à Dettenbühl 6. Hospice de l'Emmental à Frienisberg			9,450 — 10,750 —		- 9,450 $-$ 10,750 $-$
8,600 —		7. Hospice du district de Signau à Langnau			8,975 —		8,975
14,825 —	)	8. Hospices communaux divers			14,675 —		14,675 —
85,450 —	85,000				86,050 —		<b>86,050</b> —
2,500 — 24,000 — 3,540 — 3,500 —	2,500 25,000 5,000 5,000	<ol> <li>Maison d'éducation Victoria, Wabern</li> <li>Orphelinat de Belfond</li> <li>Orphelinat de Courtelary</li> </ol>			2,500 — 24,000 — 5,000 — 5,000 —		
6,000 —	6,000 $2,500$			-	6,000 — 2,500 —		- $6,000$ $ 2,500$ $-$
2,500 — 5,000 —	5,000				5,000 —		5,000
5,000 —	5,000	8. Maison d'éducation d'Enggistein			5,000 —	-  -	5,000 —
2,500 — 10,000 —	2,500 10,000	Maison d'éducation du Steinhælzli     10. Maison pour enfants faibles d'esprit de Berthoud			2,500 — 10,000 —		2,500 — 10,000 —
10,000 —	10,000	11. Maison pour enfants faibles d'esprit de Steffisbourg	_		10,000 —	_	10,000
74,540 —	78,500			_	77,500 —		77,500 —
		F. Maisons cantonales d'éducation					
9,756 69	9,800	1. Landorf a. Administration	3	8 05	9,997 43	_	9,959 38
10,455 36		b. Enseignement	1.	5 —	12,286 60		12,271 60
22,211 71	22,700	and arrived the second	98		23,697 95		22,717 95
23,939 69 8,980 —	20,100 8,980		$\frac{2,743}{120}$		24,953 94 9,100 —		$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$
7,802 85	9,340	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	42,07		42,400 06		326 06
67,540 60	61,540		45,97		122,435 98		76,465 58
2,893 —		$m{g.}$ Augmentations et diminut. à l'inventaire	2,46	4 50	1,985 —	479	50
21,608 50	17,500	h. Pensions	25,58		1,545 —	24,039	
48,825 10	44,040	*	74,01	9 60	125,965 98		51,946 38

	anton de Berne — Comp	te géné	éral poi	ür 1932		
Compte Budge	Rubriques du compte	Recettes	Dépense	es Recette	s Dépens	es
de 1931   de 193	Rubriques du compte	b	rutes		nettes	
Fr. Ct. Fr.		Fr. C	t. Fr.	Ct. Fr.	Ct. Fr.	Ct.
	Administration courante					
	VIII. Assistance publique					
	F. Maisons cantonales d'éducation					
	2. Aarwangen:	0.4	40.054	0	10.005	-
10,086 90 10,3 10,403 61 10,3		24 3	10,951 10,984		10,927 10,984	
24,212 59 22,7		135 -	23,694		23,559	
15,835 — 18,0		908 6			19,172	
7,310 — 7,4			7,400		7,400	0 -
1,655 95 2,7		22,645				
66,192 15 65,9		23,713 2			71,090	9 88
$\begin{array}{c cccc} 1,490 & - & - \\ 20,225 & 25 & 18,3 \end{array}$	g. Augmentations et diminut. à l'inventaire h. Pensions.	$egin{array}{c c} 1,041 - \ 24,224 & 5 \ \end{array}$	681 50 1,867		1 11	
		48,978 7			48,373	2 80
47,456 90 47,6		40,510	91,002	03	40,37	- 00
9,770 87 9,9 7,395 40 8,4 27,667 48 27,0 28,047 30 21,0 4,900 4,9 6,543 74 5,0 71,237 31 66,2 994 50 17,0 47,427 81 49,2	b. Enseignement	46 1 648 1 107 4 2,592 5 — 52,878 0 56,272 1 19,414 5 23,275 — 98,961 6	8,682 23,716 50 30,669 4,900 68,461 13 146,271 50 28 1,890	90 — 15 — 47 — 40 — 37 — 19,386 — 21,385		4 80 8 75 6 97 0 — 3 37 <b>9 2</b> 4
9,862 36 10,4 9,821 21 9,7 18,336 63 20,4 14,590 50 14,2 6,400 — 6,4 2,654 48 3,8 56,356 22 57,6 1,868 — — 14,142 50 12,6 44,081 72 45,6	b. Enseignement	245 - 608 9 1,343 0 3,356 4 - 46,420 9 51,974 9 2,059 - 16,618 6 70,651 9	03     17,351       45     17,176       6,400     49,906       32     111,736       3,154     1,360	88 — 34 — — — 28 — 33 — — 15,258	- 10,566 - 9,48- - 16,000 - 13,819- - 6,400 - 3,48- - 59,76- 1,09- - 1,09- - 45,59-	4 9 5 9 5 9 5 9 5 9 5 9 5 9 5 9 5 9 5 9

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1932		
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes	11	Dépenses	Recettes		ıses
40 2002	uc 100 <u>1</u>			bru	ies	<u> </u>	nettes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct	. Fr.	Ct. Fr.	Ct.
		Administration courante						
		VIII. Assistance publique						
		F. Maisons cantonales d'éducation						
		5. Bretièges:						
11,006 56		100 CA 10	300		11,167 93			<b>67</b> 93
10,699 53			689		12,811 81 $21,927$ 25		- 12,81 $-$ 21,23	
20,720 50 21,123 82			4,467	1 11	25,290 75			
6,310 —	23,260		140	1 11	23,350 —	_	<b>—</b> 23,21	
1,588 07	4,000	f. Exploitation agricole	27,332	35	30,804 60		- 3,47	<b>2 2 2 5</b>
68,272 34	81,450		32,928		125,352 34		92,42	23 89
24,960 —		g. Augmentations et diminut, à l'inventaire	4,608		1,400 —	3,208		
16,555 —	15,300 4,000		21,600 4,000	1 11	1,830	19,770 4,000		
26,177 85		(Subvention pour achat de mobilier)	4,000			4,000		
50,499 49			63,136	45	128,582 34	_	<b>65.4</b> 4	<b>15</b> 89
8,196 90 3,268 95 12,731 39 14,247 90 6,600 — 25,336 57 <b>70,381</b> 71 86,611 71 3,051 50 <b>19,245 49</b>		(Sonvilier):  a. Administration b. Enseignement c. Nourriture d. Entretien e. Loyer f. Exploitation agricole  Roulement g. Augmentations et diminut. à l'inventaire h. Pensions						
9,070 95 6,413 60 9,675 05 8,111 85 3,300 — 1,751 05 34,820 40 3,511 —	6,890 11,500 6,800 3,300 750	b. Enseignement	419 2,707 — 7,231 <b>10,363</b> 200	50 	8,760 5,624 80 10,620 35 10,568 3,300 8,963 30 47,837 95 1,656			31 15 30 — 31 95 74 <b>90</b>
8,196 50	7,550	h. Pensions	9,625		687 50			
30,134 90	28,750		20,188	05	50,181 45		29,99	<u> 40</u>
					*			

	Caı	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	s	Dépense	s	Recettes	,	Dépense	es
de 1931	de 1932	rusiiques uu compte		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		A durantamentament				1				
		Administration courante								
		VIII. Assistance publique				1				
		F. Maisons cantonales d'éducation								
48,825 10	44,040	1. Landorf	74,019						51,946	
47,456 90 47,427 81		2. Aarwangen	48,978 98,961		97,352 148,189		_		48,373 49,227	
44,081 72		4. Kehrsatz	70,651		116,250				45,598	
50,499 49	62,150	5. Bretièges	63,136	45	128,582	34	_	-1	65,445	89
19,245 49 30,134 90	28,750	(Sonvilier) 6. Loveresse	20,188	05	50,181	45			29,993	40
249,180 43	277,410		375,936	-	666,522	-			290,585	-
						7				
		G. Subventions diverses								
35,875 05	40.000		100		22.066	15			20.000	
30,015 15		<ol> <li>Bourses pour apprentissages</li> <li>Assistance de malades étrangers au canton</li> </ol>	100 21,133	1 1	33,066 43,846				32,966 $22,712$	
7,000 —		3. Subventions à des sociétés de secours	21,100						22,112	
20,000 —	20.000	à l'étranger	_	-	7,000	-		-	7,000	
	20,000	éléments	61,121	45	81,121	45			20,000	)
8,000 —		5. Société cantonale «Pour la vieillesse»	0.49.000		949,000	1				
3,000 —	3,000	et subsides en faveur de l'aide aux vieillards 6. Pouponnière cantonale	248,000 —		248,000 3,000		_		3,000	
2,000 —	2,000	7. Etablissement de Balgrist	_	-	2,000	-			2,000	
		8. Assistance des anormaux	40,240		40,240					_
105,890 20	87,000		<u>370,595</u>	44	458,274	50			87,679	06
		H. Mesures propres à combattre								
		l'alcoolisme			70	-				
150,588 35 150,588 35	130,000 $130,000$	1. Prélèvement sur la dîme de l'alcool.	138,872		145.004	_	138,872	95		-
130,300 33	130,000	2. Subventions	7,058 145,931		145,931			-	138,872	95
			140,901	20	145,931	20		_		=
		J. Subventions à des hôpitaux et établisse-								
		ments de charité pour nouvelles construc- tions et installations								
99,010 —	-	1. Prélèvement sur le fonds de secours pour								
99,010 _		les hôpitaux et les établissements de charité	96,440	-		-	96,440	-		-
55,010		2. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité	_		96,440				96,440	
	_		96,440		96,440	士				
			,		,	十		$\dashv$		-
									,	
	=									
		*								
						- 1				1

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte de 1931	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recette	s	Dépense	s
de 1931	de 1932	•	<u> </u>		ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		VIII. Assistance publique								
149,999 60 78,804 30		A. Frais d'administration de la Direction B. Commission et inspecteurs de l'assistance	2,807	80					166,655	
8.144.556 84	7.100.000	publique	— 682.163		81,906 9,766,737				81,906 9,084,574	
85,450 —		D. Hospices régionaux et communaux	,							
74,540 —	78,500	d'invalides, subventions E. Maisons d'éducation des districts et			86,050				86,050	
249,180 43	277.410	privées, subventions	375,936	44	77,500 666,522	10			77,500 290,585	
105,890 20		G. Subventions diverses	370,595	44	458,274	50			87,679	
	_	H. Mesures propres à combattre l'alcoolisme J. Subventions à des hôpitaux et établissements de charité pour nouvelles cons-	145,931	20	145,931	20	_		_	
	*1	tructions et installations	96,440	_	96,440				_	_
8,888,421 37	7,870,445	Les dépenses dépassent le budget	1,673,874	67	11,548,825	60	_	_	9,874,950	93
	·	de fr. 2,004,505.93								
		IX a. Economie publique								
		A. Frais d'administration de la Direction								
17,311 20		1. Traitement du secrétaire	—	-	11,734			-	11,734	
33,727 50 6,799 20		2. Traitements des employés	30		35,023 7,026				35,023 6,996	
2,700 —		4. Loyers		_	2,700	_		_	2,700	
60,537 90	63,663		30	_	56,484	<b>45</b>		_	56,454	45
		B. Commerce et industrie	,		w.					
13,565 90	15,000	1. Encouragements au commerce et à l'industrie en général	1,784	_	16,695	50	_	_	14,911	
43,653 —	43,000	2. Bourses	6,546		51,859	_		-	45,313	
38,400 —	38,400	and the second s			38,400		_		38,400	
5,000 — 3,000 —	5,000 3,000	<ul> <li>b. Office fédéral du tourisme, subvention</li> <li>c. Association d'industrie hôtelière, sub-</li> </ul>	_		5,000		_		5,000	-
<b>1,21</b> 3 50	2,500	vention	_		3,000	80			3,000 972	
2,910 —	2,910	inspection	· —	_	2,910				2,910	
107,742 40	109,810		8,330		118,837	30	_		110,507	30

	C	anton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte	Budge	Bakaiana da amata	Recettes	8	Dépense	s	Recettes	5	Dépense	es
de 1931	de 193	Rubriques du compte		bru	ıtes			net	tes	
Fr. C	t. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		Administration courante								
		IX a. Economie publique								
		C. Chambre du commerce et de l'industrie								
30,146 8		1. Traitements des fonctionnaires	_	-	30,663			-	30,663	
17,875 2 $1,185 5$		54 2. Traitements des employés			18,713 1,259				18,713 1,259	
12,144 6		00 4. Frais de bureau et de déplacement, publicat.	1,050	_	12,379				11,329	
5,500 -		10 5. Loyers	1,200	_	6,700	_			5,500	!
66,852 2	3 68,2	28 —	2,250	_	69,716	85			67,466	85
		D. Office contonel des enprentissages								
		D. Office cantonal des apprentissages  1. Administration:								
28,885 -	30,9				20,917	20			20,917	20
8,995 2		b. Traitements des employés	_	-	23,554	<b>6</b> 0	_	-	23,554	60
10,971 9 1,800 -	$\begin{bmatrix} 0 & 11,0 \\ - & 1,8 \end{bmatrix}$		18	65		03	_		10,871	
1,600	1,0	00 d. Loyers	_		1,800		_		1,800	' -
35,000 -	30,0	00 1. Produit	34,500	_	_	_	34,500			
25,000 -	20,0				04.500				04.500	
10,000 -	10,0	examens d'apprentis	_		24,500		_		24,500	' -
00.070	1 100 0	d'apprentis		_	10,000	_	_	-	10,000	
92,870 4	100,0	20 2. Apprentissages et examens d'apprentis 3. Ecoles professionnelles:	30,950	20	139,612	75			108,662	55
176,624 2		• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	186,927		367,108			-	180,181	
297,050 - 27,100 -	$ \begin{array}{c c} - & 320,0 \\ - & 27,5 \end{array} $		349,745 28,116		671,095 55,044	_			321,350 26,928	
114,095	120,0		11,270		128,990		_		117,720	
	19,5	e. Constructions de bâtiments, subsides		_	19,500	_		-	19,500	
14,000	50,0	4. Orientation professionnelle et patron- nage des apprentis	477		33,440				32,963	
772,391 7	1 876,6			-	1,506,451	<b>58</b>	_		864,447	-
		E. Musée des arts et métiers								
		a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique:								
59,049 3		1. Traitements	_	_	62,715				62,715	45
1,296 5 7,522 6		S	_	-	1,233			-	1,233	
4,329 4			655 <b>2</b> 50		7,727 5,680				7,072 5,430	
5,436 1	5 4,6	5. Frais d'administration		_	4,611				4,611	
1,238 0	100		-	-	1,485	<b>4</b> 5		-	1,485	45
$\begin{vmatrix} 13,470 \\ 6,311 \end{vmatrix}$	$\begin{bmatrix} -13,4\\ 0 & 3,0 \end{bmatrix}$		_		13,470	15			13,470	
8,350 3		9. Chauffage, éclairage et nettoyage.	_		3,084 8,261		_		3,084 8,261	
265 0		10. Frais divers	-		200				200	
970 - 2,667 2	$\begin{bmatrix} -1,0\\ 5 \end{bmatrix}$	•	970	1		-	970	1 1	_	-
25,735 1			2,982 $25,305$				2,982 25,305		_	
2,500 -	2,5	14. Subvention de la bourg. de Berne.	<b>2,</b> 500	-	_	_	<b>2</b> ,500	1 11	-	
$\frac{1,700}{25,086}$	1,5		1,700			-	1,700	-		-
25,986	33,0	The state of the s	29,600		1,705	-	27,894	75		
47,710 4	1 48,28	4	63,962	81	110,175	30			46,212	49
I	1	1			1	ı				

	Ca	nton de Berne — Comp	te géné	éra	al pou	r	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses	٠	Recettes		Dépense	s
de 1931	de 1932	itusiiques uu compte	h	rut	tes			nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante		l						
		IX a. Economie publique								
		E. Musée des arts et métiers								
		b. Ecole de sculpture de Brienz:				١				
22,869 15	25,441	,		_	24,165	60		-	24,165	60
2,032 75	1,500	2. Matériel d'enseignement	_		1,507		-	-	1,507	
1,692 30				-1	1,553		_	-	1,553	
1,423 80				ᅦ	1,213		_		1,213	
4,466 20			_		5,473 1,500		_		5,473 1,500	
$egin{array}{c c} 1,500 & \ 692 & 20 \end{array}$	1,500 1,000				545				545	
1,647 40	,	100 April 100 Ap			343	00			040	00
1,017	1,000	nettoyage		_	1,891	85		_	1,891	85
802 75	600				627		_	_	627	
82 —	100		61	_		-	61	-		_
6,228 65	4,500	11. Produit des travaux des élèves	6,622	45		$\dashv$	6,622	45		-
4,000 —	4,000		4,000	$-\parallel$	-	-	4,000	-		_
9,575 —	11,280	13. Subvention de la Confédération	9,800	-1	510	95	9,289	05		_
15,856 50	17,861		20,483	45	38,990	01		_	18,506	56
47,710 40 15,856 50 <b>63,566 91</b>	17,861	a. Musée des arts et métiers et Ecole de céramique	63,962 20,483 <b>84,446</b>	45	110,175 38,990 149,165	01			46,212 18,506 <b>64,719</b>	56
200,270 35	221,113	F. Technicum de Berthoud  1. Enseignement:  a. Traitements des professeurs  b. Matériel d'enseignement:	_		225,495	85	_		225,495	85
99,698 21	<b>27,000</b>		1,024	25	91,733	58			90,709	33
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	69,738		,		,,,,,,					
1,364 20	1,500	2. Administration: a. Commission de surveillance et d'examen	_		1,921	ച			1,921	90
8,584 05		Parties and American Company of the	333	75	10,317				9,983	
22,130 20		1	209	- 11	24,189			-	23,980	
7,660 20		d. Concierge	_	$-\parallel$	7,368		· <del></del>	-	7,368	_
44,400 —	44,000	(2 Intérêt du capital de construction )	_	_	44,400		_	_	44,400	
384,107 21	405,676	· · · ·	1,567	10	405,425	88			403,858	78
49,931 —	42,000	5. Ecolages	57,470	$-\parallel$	2,050		55,420	-	_	_
58,825 40		6. Subvention de la ville de Berthoud.	63,012	90			63,012	1 11		-
113,300 —	123,892	7. Subvention de la Confédération	115,000		_		115,000	$\left\  - \right\ $		-
6,000 —	8,000	8. Bourses		-	7,025	_			7,025	_
168,050 81	183,469	·	237,050	=	414,500	88	_	-	177,450	88
			·							

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte	F	Budget	Rubriques du compte	Recettes	s	Dépense	s	Recettes	.	Dépense	es
de 1931	d	e 1932	Rubirques un compte		bru	tes			net	tes	
Fr. C	t.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			Administration courante								
			IX. a Economie publique								
			G. Technicum de Bienne								
			a. Technicum:								
288,325 9	5	311,943	<ol> <li>Enseignement:</li> <li>a. Traitements des professeurs</li> </ol>			308,884	30			308,884	3
200,020 0	ή ΄	011,040	b. Matériel d'enseignement:			000,004	00				
117,775 0	5	60,000	aa. Crédit ordinaire	2,832	75	64,711	-		-	61,878	
	π	88,568	<ul><li>bb. Crédit extraordinaire</li><li>2. Administration:</li></ul>			83,588	30			83,588	3
1,563 -	_	3,150									
		0.400	d'examen	-		3,676			-	3,676	
2,635 - 13,566 7	5	2,168 14,325		330		1,767 14,778				1,767 $14,448$	
21,578 9		21,727	d. Chauffage, éclairage et nettoyage	_	_	20,669			_	20,669	1
8,820 -	_	9,485	c. Concierges		_	9,000	_		_	9,000	)
369   8 $50,400   -$	0	6,500 53,500	201 19 10	11,229	15	3,569 $53,500$	40	<b>7,6</b> 59	75	 53,500	) _
505,034 4	5	558,366		14,391	90	564,144				549,752	- -
31,519 1		27,000		30,855		75		30,780		-	-
22,576 1		21,000	6. Produit des travaux des élèves	19,103		_	_	19,103		-	-
1,289 6 $1,585 9$		$1,000 \\ 1,800$		1,390 1,498		— 341	_	1,390 1,157		_	
83,221 2		95,869		92,757			_	92,757			_
148,000 -	-	170,540	MAI MANA PRODUCTION OF THE TAXABLE TO THE TAXABLE TO THE TAXABLE TO THE TAXABLE TO TAXAB	165,550	-		_	165,550	-		-
2,050 -		2,300	11. Bourses			1,950	_			1,950	- -
218,892 5	0	243,457		325,546		566,510	_		=	240,964	-
	1		b. Ecole des transports								
00.077		41 100	1. Enseignement:			39,274	50			39,274	
36,677 9 478 9		41,128 850		_		289				289	
			2. Administration:								
1,088 9		1,000 2,161						_			-
1,088 9		1,100		_		1,100	=	_		2,101 1,100	
1,130 -	-	1,130	d. Chauffage, éclairage et nettoyage		-	1,130	_	_	_	1,130	) -
600 - 3,100 -		600 3,100	e e	_		$\frac{600}{3,100}$		_		600 $3,100$	- 1
44,269 2		51,069	·-			47,655	10			47,655	- -
44,269 2 4,850 -		2,000		5,025		<b>47,0</b> 00		5,0 <b>2</b> 5	_		-
7,152	-	9,726	5. Subvention de la ville de Bienne .	8,783	35	_	_	8,783	35	_	-
12,400 - 300 -		16,791	The state of the s	13,180	-		-	13,180	-		-
		900			-	400	10		=		- -
20,167	-	23,452		26,988	<b>J</b>	48,055	10		_	21,066	-
218,892 5	0	243,457	a. Technicum	3 <b>2</b> 5,5 <b>4</b> 6		566,510		_		240,964	1 -
20,167			b. Ecole des transports	26,988		48,055		_	_	21,066	- 1
239,059 7	0	266,909		352,534	35	614,565	10	_		262,030	7
	-						_		-		- -

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes		Dépense ates	es	Recettes	s net	Dépense	s
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.		Ct.	<u>!</u>	Ct.		Ct.
		Administration courante	11.		11.		11.	01.	11.	06.
			п							
		IX a. Economie publique								
19,956 45	21 275	H. Office du travail  1. Traitements des fonctionnaires			21,275	25			21,275	25
76,858 35		2. Traitements des employés	_	_	77,614				77,614	
20,042 72		3. Frais de bureau et d'impression	<b>2,</b> 031	10			_	-	31,149	
$egin{array}{c} 3,400   \ 28,537   \ \end{array}$	3,400 28.676	4. Loyer	 77,550	65	3,400		— 30,151	10	3,400	
20,957	20,070	6. Mesures propres à combattre le chômage :	77,550	00	47,399	33	50,151	10		
		a. Encouragement de travaux de chô-	110 020	45	054.075	00			490 995	
		mage	118,939	45	251,277	20			132,337	75
		contre le chômage	2,873,706	36	6,299,480	82			3,425,774	46
		c. Introduction d'industries nouvelles.	_	_	20,333	ļ	_	_	20,333	_
		d. Secours d'attente et allocutions aux petits patrons	47,158	25	93,846	45			46,688	20
		e. Secours de crise						_	1,179,520	
1,540,247 55	500,000	$\int f$ . Aide volontaire aux chômeurs	174,746		174,746		-		_	-
1,010,211	000,000	g. Cours de perfection et de réadaptation	4,965	_				-	12,795	
		h. Aide aux petits patrons i. Aide aux petits patrons de la sculp-			2,544	85	_		2,544	85
		ture sur bois	31,610	40	61,934	35	_		30,323	95
		k. Office fiduciaire des petits patrons							0.000	
		horlogers		-	2,000		_	-	2,000	_
		mage	650,000		_		650,000	_		
			3,702,318	21		_	3,702,318	21		
1,631,968 07	590,814		8,943,413	47	9,546,701	<b>55</b>			603,288	08
·										
		J. Police des denrées alimentaires								
11,262 —	13,021	1. Laboratoire du chimiste cantonal:  a. Traitement du chimiste cantonal .	_		11,925			_	11,925	
41,072 70	43,356	b. Traitements des assistants, du com-								
7,500 —	12,000	mis et du concierge	_		41,526			-	41,526	
7,933 50	9,500	c. Loyer	_		12,000	_	_		12,000	
		etc			12,810			-	12,810	70
7,364 70	10,000	<ul><li>e. Recettes des analyses</li><li>2. Inspections:</li></ul>	9,732	•	884	60	8,847	40	_	-
38,035 20	43,674	_		_	40,068		_		40,068	_
15,629 10	16,000	b. Frais de bureau et de déplacement	_	_	16,972	35	_	_	16,972	35
73 45	. 1,500	c. Cours d'instruction		_	1,029 223		_	_	1,029 223	
51,055 51	58,975		55 <b>,</b> 485	75			55,485	75		
63,086 10	70,776		65,217	-		15			72,222	40
								_	,	-
I I					ll .		i.		I	

Compte de 1931	Budge de 1933	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	es	Recette	s	Dépense	s
		rabiliques du compte	1				1		-	.~
Fr. C	ct. Fr.	1		bru	ıtes			net	tes	
			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IX a. Economie publique				8				
		K. Poids et mesures			2					
2,100 -		1. Traitement de l'inspecteur	_	_	2,200			-	2,200 996	
883 9 7,611 7		0 2. Frais de bureau et de déplacement 0 3. Frais d'inspection	_		996 9,780				9,780	
2,697 0	2,70	0 4. Poids, mesures, appareils	118	50	2,438	30			2,319	80
1,200	1,25	0 5. Loyer		_	1,200				1,200	-
14,492 7	75 17,15	0	118	50	16,615	20		-	16,496	70
		L. Police du feu								
2,389 7	70 9.50	0 1. Inspection du matériel d'incendie			1,568	50			1,568	50
11,658 3		0 2. Police du feu	220	_	12,694				12,474	
14,048 0	17,50	0	220	_	14,262	65			14,042	<b>65</b>
				_	,	_				
		M. Statistique								
12,339 6	30 13,17	9 1. Traitement du chef de bureau	_	_	13,179				13,179	
37,339 7	75 41,35	0 2. Traitements des employés	_	_	35,374	15		_	35,374	15
20,999 7		0 3. Frais de bureau et d'impression	1,426	80					20,999 3,000	
3,000 -		0 4. Loyers	1 100	-	3,000	_		-	72,553	
73,679 0	08 78,52		1,426	00	73,979	<del>00</del>		- -	12,555	00
60,5379 $107,7424$		3 A. Frais d'administration de la Direction 0 B. Commerce et industrie	30 8,330		56,484 118,837	174.755.77		-	56,454 110,507	
66,852 2		8 C. Chambre du commerce et de l'industrie	2,250	1 1	69,716				67,466	
772,391 7	71 876,69	7 D. Office cantonal des apprentissages	642,003	85	1,506,451	58	_		864,447	
63,566 9 168,050 8	,	8 E. Musée des arts et métiers 9 F. Technicum de Berthoud	84,446 237,050		,			-	64,719 177,450	
239,059 7			352,534					_	262,030	
1,631,968 0	590,81	4 H. Office du travail	8,943,413	47	9,546,701	55	_		603,288	08
63,086 1 $14,492 7$			65,217 118					-	72,222 16, <b>4</b> 96	
14,492 7			220		14,262				14,042	
73,679 0		N. Print 1982 B. G. G.	1,426						72,553	
3,275,475 7	1 2,409,69	Les depenses sont interieures au budget	10,337,040	98	12,718,720	87		_	2,381,679	89
	1	de fr. 28,013.11								
		IX b. Service sanitaire								
		A. Frais d'administration								
3,628 2	4,00	1. Collège de santé, examens et inspec-								
15,511 0	16 19	tions	4,398	50	7,832 16,722			-	3,434 16,722	
7,580 2		0 3. Traitement de l'employé	500		8,500				8,000	
3,993 2	4,00	0 4. Frais de bureau	230		4,229	55		-	3,999	15
1,200		0 5. Loyers			1,200	_			1,200	-
31,912 6	33,24	2	5,128	90	38,485	15			33,356	25

		Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes	I.	Dépense	s	Recettes	1	Dépense	s
	4				bru				net		
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante	-							
	İ		IX b. Service sanitaire								
	١		B. Service sanitaire en général								
22,979	_		1. Frais généraux	114,247				38,950	80		-
312			2. Vaccinations	249		1,846	35			1,597	
245,366 5 20,000 -	ου 		3. Subventions aux hôpitaux de district 4. Subventions aux établissements sani-	172,193	<b>5</b> 0	424,926	_			252,732	50
20,000		20,000	taires spéciaux		_	20,000	_	_	_	20,000	_
344,309	60		5. Subvention à l'hôpital de l'Ile	_	-	343,717	60	_	-	343,717	
200,000 -	-		6. Extension du service public des aliénés	-	-	200,000	-		-	200,000	-
100,000 -	7	404,363	7. Mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose	177,182		581,544	80			404,362	80
142,750 -		138.250	8. Hôpital de l'Île, aide financière			138,250		_		138,250	
5,000 -	-		9. Union cantonale des samaritains, subside	_	-	5,000	_		-	5,000	
1,034,758	ВО	1,427,801		463,872	40	1,790,581	80			1,326,709	40
	7						_		_		$\neg$
	i		C. Maternité								
109,712		117,449	1. Administration	. 2	-	118,321			-	118,319	
6,042 5 135,448 6		5,000 134,851	2. Enseignement	-6,257	15	4,971 134,556				<b>4</b> ,971 128,299	
180,013		150,000	4. Entretien	20,074		201,993				181,919	
4,023		3,800	5. Policlinique gynécologique	3,621		7,552				3,931	
85		100	6. Laboratoire de radiographie	3,121		3,238			_	117	10
90,000 -		90,000	7. Loyer			90,000	_			90,000	
525,156			Roulement	33,076					_	527,558	15
124,606 8 8,100 -		119,000		124,186		468	50				$\neg$
11,020		8,000 9 500	<ol> <li>Pensions des élèves sages-femmes</li> <li>Pensions des élèves garde-malades</li> </ol>	8,500 9,700		_		8,500 9,700		_	
24,430	70		11. Augmentation et diminutions à l'in-	5,700				5,700			
			ventaire	22,377	<b>2</b> 5	1,236	30	21,140	95		_
356,999	13	364,500		197,840	30	562,339	40			364,499	10
			D. Cours d'instruction des sages-femmes	*							
1,899 -	_	3,400	1. Indemnités de subsistance et de déplacement	_		2,761	80	_	_	2,761	80
1,899 -		3,400	•			2,761			_	2,761	-
	-	- 9,200			_		_		-		
			E. Maison de santé de la Waldau								
486,975	72	511,600	1. Administration	16,375	25	524,116	10	_		507,740	85
4,498		4,500	2. Enseignement et culte	9,640		4,104			60	_	-
491,676	18	523,500	3. Nourriture	23,188	85	475,213	10	_	_	452,024	1
321,410		308,000	4. Entretien	30,915		354,447	16	_	-	323,531	
60,246 38,854		60,000 $32,900$	5. Loyers	11,733 152,126		71,845 123,895	00	28,230	60	60,112	
8,310		$\frac{52,900}{15,000}$	7. Exploitation agricole	293,387		364,889				71,502	33
1,334,262			Roulement			1,918,511			_	1,381,144	-
21,672			8. Augmentations et diminut. à l'inventaire	42,054		52,832				10,778	
1,064,801			9. Pensions	1,118,983	20			1,071,547		_	-
72,701	07	73,400	10. Subvention du fonds de la Waldau.	69,356	07		_	69,356	07		
218,431	96	262,300		1,767,760	77	2,018,780	19		_	251,019	42

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pot	ır	1932			
Compte	Budget	Dubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes	,	Dépense	es
de 1931	de 1932	Rubriques du compte		bru	ites		5) 2	net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		IX b. Service sanitaire								
		IX b. Service samtaire								
		F. Maison de santé de Münsingen								
511,558 45			74,444		615,980				541,536	
5,071 70 408,105 40		2. Enseignement et culte	98 59,508	75	6,074 426,976				5,975 3 <b>67,467</b>	
357,369 70			11,772			1000000			391,334	
166,300 40			6,000		173,723	50	—	_	167,723	
30,502 40			239,192					80		-
4,793 17	25,500	7. Exploitation agricole	198,639					_	7,734	-
1,413,110 08		Roulement			2,057,416		,	25	1,467,759	53
28,966 35 1,024,167 70		8. Augmentations et diminut. à l'inventaire 9. Pensions des malades à Münsingen	60,641 1,089,333				43,269 $1,023,112$		_	-
137,404 30	1,240,000	10. Pensions des malades à Meiringen.	138,941		1,071				_	_
242,370 40	303,000	11. Indemnités à l'asile privé d'aliénés								
		à Meiringen		_	237,375				237,375	-
522,874 83	558,140		1,878,573	50	2,379,455	<u>18</u>		_	500,881	68
182,097 90 2,816 29 161,864 72 194,086 11 44,140 18,100 30 10,344 04  556,560 68 9,256 55 376,197 75 171,106 38  31,912 65 1,034,758 80 356,999 13 1,899	2,920 186,475 187,395 59,000 16,000 10,000 603,775 391,450 212,325	A. Frais d'administration B. Service sanitaire en général	1,763 310 43,694 10,663 4,083 73,921 168,548 302,984 32,713 399,759 735,456	15 15 50 25 40 55 50 15 20 <b>85</b> 90 40	2,693 188,191 238,136 63,070 54,566 181,210 <b>923,233</b> 12,514 11,863 <b>947,611</b> 38,485 1,790,581	39 10 35 75 73 42 05 60 07	19,354 ————————————————————————————————————	10	193,601 2,383 144,496 227,472 58,986 12,662 620,248 — 212,154 33,356 1,326,709 364,499 2,761	24 95 85 75 
1,899 - 218,43196			1.767.760	77	2,761 2,018,780				2,761 251,019	
522,874 83	AND AND AND AND AND AND AND AND AND AND	CONTROL CONTRO			2,379,455				500,881	
171,106 38					947,611				212,154	
2,337,982 75	2,861,708	Les dépenses sont inférieures au budget	5,048,632	<b>72</b>	7,740,014	<b>59</b>			2,691,381	87
	·	de fr. 170,326.13							-	

	Ca	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1932	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1931	de 1932	reasilyaes an comple	bru	tes	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
				*   1		
		Administration courante				
		X. Travaux publics et chemins de fer				
		A. Frais d'administration de la Direction et du service des bâtiments				
51,477 80	55,872	1. Administration centrale: a. Traitements des fonctionnaires	59 10	54,867 80	_  _	54,808 70
58,855 35	62,315	b. Traitements des employés	_  _	<b>62,314</b> 95		62,314 95
19,768 — 5,500 —	19,500 5,500		2,702 70 — —	22,211 40 5,500 —	_  _	$\begin{array}{c c} 19,508 & 70 \\ 5,500 & \end{array}$
42,447 65		2. Service des bâtiments:		47,751 05	_  _	47,751 05
4,876 70	4,870	b. Frais de bureau et de déplacement		4,848 80		4,848 80
182,925 50	193,047		2,761 80	197,494 —		194,732 20
51,916 — 92,191 90 23,015 80 7,208 30 174,332 —	102,420 23,000	B. Service des arrondissements  1. Traitements des ingénieurs d'arrondissement  2. Traitements des employés  3. Frais de bureau et de déplacement .  4. Loyers	3,500 — 6,800 — 37,083 35 — 47,383 35	67,297 75 109,295 25 60,063 25 8,850 — <b>245,506 25</b>		63,797 75 102,495 25 22,979 90 8,850 — 198,122 90
400,001 75 139,996 25 797 55 2,404 65 30,007 60 32,000 —	140,000 5,000 5,000 30,000	C. Entretien des bâtiments de l'Etat  1. Bâtiments de l'administration 2. Bâtiments curiaux	3,936 35 5,283 — — — — — 9,219 35	403,946 75 145,358 50 5,129 30 3,318 15 30,005 20 587,757 90	,	400,010 40 140,075 50 5,129 30 3,318 15 30,005 20 578,538 55
-						, tr

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	;	Dépense	s	Recette	s	Dépense	s
de 1931	de 1932	Kubriques un compte		bru	ites			net	ttes	
Fr. Ct.	Fr.	Administration courante	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
lo .		X. Travaux publics et chemins de fer								
		D. Constructions nouvelles de bâtiments								
		1. Constructions diverses:								
756,000 —	1,019,100	A. Crédits approuvés:								
		<ol> <li>Berne, clinique chirurgicale, nouvelles constructions et transformations</li> <li>Berne, instituts universitaires, cons-</li> </ol>		_	500,000		_	-	500,000	
		tructions nouvelles			200,000		_	-	200,000	-
		tructions nouvelles			79,100			-	79,100	
		formations		-	30,000	-		-	30,000	
		velle			100,000		_	-	100,000	
		de bureaux			30,000			-	30,000	
		naire, maison du directeur 8. Moutier, préfecture, transformations .			30,000 50,000		_	_	30,000 50,000	1 1
				_	1,019,100	_	_	-	1,019,100	
444,002 90	180,900	B. Constructions nouvelles:								
		1. Berne, canton, bâtiments de l'Etat, divers objets	7	70	10,580	45	-	_	10,572	<b>7</b> 5
		2. Bellelay, maison de santé, transformation des cours et des latrines			29,936	75		_	29,936	75
		3. Wangen, préfecture, transformations dans l'intérieur	_		383			_	383	
		4. Kehrsatz, maison d'éducation, bâtiment de service	_	_	50,000			_	50,000	_
		<ul><li>5. Limpach, cure, chauffage central, transformation</li></ul>	1,000	_	8,007	70	_	_	7,007	70
		gendarme		-	9,525	15		_	9,525	15
		complémentaires		-	2,003	50	_	-	2,003	50
		transformations			3,701 5,000	40	_	_	3,701 5,000	
		10. Zweisimmen, école d'économie alpestre, plans d'étude	_		20,000	_	_		20,000	
		<ul><li>11. Berne, corps de garde de police, garage</li><li>12. Laupen, château, travaux de consoli-</li></ul>	-	-	38,000	_	_	-	38,000	-
		dation, etc		_	4,632			_	4,632	
			1,007	70	1,200,871	<b>20</b>		=	1,199,863	50
		2. Maisons de santé:								
151,089 75	200,000	1. Bellelay et Münsingen, maisons de santé, agrandissement	156,341	15	156,341	15				
151,089 75	200,000	2. Waldau, maison de santé, canalisation	225		225					
1,200,002 90	1,200,000		157,574	35	1,357,437	85	_		1,199,863	50
		l								

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses	s	Recettes		Dépense	s
de 1931	de 1932	zwaniques au compte	]	bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
,		X. Travaux publics et chemins de fer								
		E. Entretien des ponts et chaussées								
1,999,700 — 1,049,998 72 1,164,622 40 2,286 33	1,050,000 350,000 2,300	2. Entretien des routes	69,181 110,382 —	70	2,154	12 10 <b>4</b> 0	<u> </u>	1	2,091,719 1,050,000 349,994 2,154	42 40 40
35,475 95 27,552 42 48,918 04	_	<ul><li>5. Service des automobiles</li><li>6. Taxe des automobiles et des motocycles</li><li>7. Part aux droits sur la benzine</li></ul>			36,334 4,463,380 1,401,619	<b>6</b> 0		55	36,334 90,694	
1,626,582 50 1,626,582 50	_	8. Travaux à compte du crédit extra- ordinaire de fr. 5,000,000.— 9. Ayance sur crédit extraordinaire de			1,947,985				<b>1,917,</b> 3 <b>4</b> 9	70
27,552 42		fr. 5,000,000.—				_	1,917,349			
48,918 04		motocycles	90,694	54 	47,961	 55	90,694	54	47,961	- 55
4,252,083 40	3,543,972	-	8,040,621	70	11,570,824			_	3,530,203	02
249,999 90	250,000	F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées 1. Constructions diverses:								
		1. Schlosswil, correction de route 2. Oppligen, canalisation 3. Ponts en fer du I <sup>er</sup> arrondissement,	_	_	10,000 3,981	35		_	10,000 3,981	35
		examen	-	_	1,089 6,024 1,024	45		_	1,089 6,024 1,024	45
		5. Gorges du Pichoux, construct. d'un mur 6. Route de Delémont à Moutier, correc- tion à Courrendlin	-		1,636			_	1,636	ĺ
		fection d'un pont	- - - -		1,048 1,371 4,948 20,000	95			1,048 1,371 4,948 20,000	95
		<ul> <li>11. Transformation de ponts dans le IVe arrondissement</li></ul>	250 —	_	22,562 3,104 4,350	90 25		_	22,312 3,104 4,350	25
		<ul><li>14. Route de Glovelier à St-Brais, mur de protection</li></ul>		_	1,000 375	_		_	1,000 - 375	
		<ul><li>16. Route de Hof à Susten, transformation de murs de soutènement</li><li>17. Route d'Interlaken à Brienz, trans-</li></ul>	-	_	9,997				9,997	
249,999 90	250,000	formation et drainage	250	=	93,399	-	) —	-	93,149	90

	Ca	nton de Berne — Comp	ote géi	nér	al poi	ır	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recett	es	Dépense	es	Recette	es	Dépens	es
de 1931	de 1932	nubriques un compte		bru	ites			net	ttes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		A 4 - • • · · · · · · · · · · · · · · · · ·								
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
		F. Constructions nouvelles de ponts et chaussées								
249,999 90	250,000	Report		0 -	93,399	-			93,149	9
		18. Route de Châtelet à Pillon, correction et drainage		_	5,000	15			5,000	1:
		19. Route de Fregiécourt à Cornol, réfection		0 —	40,116			-	25,116	
		20. Route de Thoune à Oberhofen, cor-			A 955 990 97 97					
		rection à Hofstetten		-	10,000			-	10,000	)
		21. Route de Bienne à Reuchenette, correction			5,004	70			5,004	1 70
		22. Route d'Unterseen à Brienz, correction			0,004				0,000	
		à Brienz	_	-	1,500		_	-	1,500	)
1		23. Route d'Asuel à Charmoille, correction			9.500				9.500	
		à Fregiécourt			2,500		_		2,500	) –
		tion de murs		_	5,050	80		_	5,050	80
		25. Route de St-Ursanne à Tariche, IVe					ł.			
		classe		-	710	50	_		710	50
		26. Route de Diemtigen, IVe classe, correction			1,927	15		_	1,927	7 1:
		27. Pont de Halen, entretien	_	-	7,880			-	7,880	
		28. Route d'Unterseen à Habkern, consoli-								
		dation			1,729				1,729	
		29. Fahy, correction de route 30. Route de St-Brais à La Roche, pont			1,997	20			1,997	/ 20
		de soutènement	_		11,000	_			11,000	) _
		31. Route de Delémont à Courrendlin, élar-							200 340-0340-00	
		gissement de pont	_	-	1,250	$\dashv$			1,250	)   -
		32. Route de St-Ursanne à Courgenay, mur de soutènement			2,842	45			2,842	1 45
		33. Route de Delémont à Les Rangiers,			2,042	10			2,012	1
		élargissement	_	-	452	70		-	452	2 70
		34. Route de Delémont à La Roche, élar-			4.050	-0			4.050	
		gissement de pont			4,950 588		_		4,950 588	
		36. Route de Tavannes à Tramelan, élar-			500				000	
		gissement		-	674	<b>7</b> 5	-	-	674	1 75
	-	37. Radelfingen, Rappenfluh et Mühlethal,			19 994	70			19 994	70
		consolidation	_		12,284	10	_		12,284	1
	1	chèvement		_	9,782	95		_	9,782	95
11	1	39. Route de Scheuren à Gottstatt, réfection	90	0	7,217	35		-	6,317	35
		40. Réparations de pont dans le IIIe arron-			0.500	20			0.500	00
	i	dissement, projets			6,706	60			6,706	00
	l	solidation	_		6,000	_			6,000	)
		42. Route de Zweisimmen à Lenk, mur de								
		soutènement		-	2,900	70			2,900	70
		43. Route de Berthoud à Gomerkinden, mur de soutènement			4,000				4,000	
		44. Arch, pont de l'Aar, vernissage	_	_	4,000				4,000	
		45. Pont de l'Aar Felsenau-Bremgarten,								
		route d'accès			14,683	85			14,683	-
249,999 90	250,000		16,15	0 _	266,150			_	250,000	

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte	Budget	Duksianas du compte	Recette	s	Dépense	$\mathbf{s}$	Recette	8	Dépens	es
de 1931	de 1932	Rubriques du compte		brı	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
						١				
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
		G. Travaux hydrauliques								
1,168,999 38	600,000	1. Travaux hydrauliques:	-							
		1. Ecluses de l'Aar à Thoune, entretien 2. Frais divers	 4,706	30	15,567 9,247			_	15,567 4,541	
		3. Engstligen et Allenbach à Adelboden,	102,186		127,121	- 1			24,935	
		endiguement				- 1				
		dans la partie inférieure 5. Emme, correction entre Kemmeriboden	64,441		66,753	- 1			2,312	
		et la frontière cantonale 6. Simme entre Oey et Diemtigen, cor-	<b>25,6</b> 00		46,483	05			20,883	05
		rection	180,210	_	243,122	80			62,912	80
		Stæssen	_		6,109 2,102		_	_	6,109 2,102	
		9. Simme près Laubegg, consolidation				-				
		près du pont de Garstatt 10. Wetterbach près Kandersteg, endigue-	_	-	1,700	90			1,700	
		ment	3,846	_	6,376		_		<b>2,</b> 530	
		ment, II <sup>e</sup> projet	176,080	-	241,005	90	_		<b>64,</b> 925	90
		projet	24,000 20,263	1 1	30,947 24,872		_		6,947 4,609	
		14. Richtigraben à Kienthal, endiguement	2,589					-	5,178	
		15. Winkel et Bähnligraben, endiguement dans la commune de Signau	10,200	_	10,200	_		_	_	_
		<ul><li>16. Fitzigraben à Beatenberg, endiguement</li><li>17. Kander, correction entre Marchstein et</li></ul>	15,000	-	23,485	95			8,485	95
		Kien, IIIe projet	100,000	-	167,958	60		-	67,958	60
		18. Kander, correction entre Engstligen et Kien-Stegweid, II <sup>e</sup> projet	13,810	35	13,810	15		20		
		19. Simme dans la commune d'Oberwil, travaux de consolidation			2,660	30			2,660	30
		20. Birse, correction à Reconvilier	22,666		32,666	-		-	10,000	
		21. Allaine, correction à Porrentruy 22. Reichenbach à Reichenbach, endigue-	3,000		3,000	ᅦ				
		ment, IIe projet	10,000		10,000	_		-		-
		23. Gutenbrünnen, ruisseau, endiguement 24. Vendline, correction entre Vendlin-	26,759		33,039	35			6,280	35
		court et Bonfol	48,184	35	70,741	35			22,557	-
		25. Kander, correction à Oberaugand, IIIe projet	6,000		6,400	_	-		400	
		26. Simme à Laubegg et Garstatt, endiguement	9,175	_	10,075				900	_
		27. Aar, correction entre Runtigen et Aar-	9,886		6,797		3,089	45		
		berg près du barrage de Niederried . 28. Hagneck-Hermrigen, drainage		40	66,500	_			66,500	-
1,168,999 38	600,000	A reporter	878,602	80	1,286,511	68			407,908	88
						İ				

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recettes	,	Dépense	es
de 1931	٠	de 1932	rusiiques uu compte		bru	tes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			Administration courante								
			X.Travaux publics et chemins de fer								
			C. Travauv hydraultanes						8		
,168,999	38	600,000	<b>G. Travaux hydrauliques</b> Report	878,602	80	1,286,511	68	_		407,908	88
			29. Riedgraben, endiguement à Därligen.	13,328					60		-
			30. Turbach, endiguement près Gstaad.	11,000	-	21,159	50		$-\parallel$	10,159	50
			31. Lütschine, endiguement entre Stechel-	00.000		04.005				4 005	
			berg et Lauterbrunnen	20,000		24,825	_	_		4,825	1
			derswil, endiguement à Syti			2,770	95	_		2,770	9!
			33. Lütschine à Wilderswil, endiguement.	13,062		21,301		_	_	8,239	
			34. Simme à Boltigen, correction de Lehn								
		I	à Mattensäge	22,956	75	33,511	80			10,555	0
			35. Lütschine, endiguement à Sandweidli	40.400		10.004	0.5			4.500	
			près Lauterbrunnen	13,498 7,000		18,024 7,711				4,526 $711$	
			37. Limpach, correction, Ire section	9,800		14,566				4,766	
			38. Hübeligraben et Ziegelhüttegraben,	0,000		2 2,000				2,7.00	
			commune de Langnau, endiguement.	3,200	_	3,200			-		-
			39. Langeten, correction à Huttwil	1,630	-	2,552	<b>55</b>	_	-	922	55
			40. Frittenbach, communes de Lauperswil								
			et Rüderswil, endiguement	1,300	-	9,040		_	-	7,740	)
			41. Saxetenbach et Lütschine à Wilders-	45 005		01 010	4-			2.00	. 45
			wil, endiguement	17,825		21,812 8,394				3,987 8,394	
			43. Simme, correction à Oey-Diemtigen .	_		18				18	
			44. Suze, correction à Courtelary, Ier lot	26,666		38,666	_			12,000	
•			45. Suze, correction à Sonvilier	4,665		13,915	_		_	9,250	
			46. Aar, correction entre Runtigen et Aar-								
			berg		-	1,756	95			1,756	95
			47. Aar, correction entre Runtigen et Aar-								
		1	berg, IIIe projet	19,495		29,407	85	_		9,912	85
			48. Rothachen, correction dans les communes de Kiesen et Oppligen			4,051	50			4.051	50
			49. Aar à Wangen, endiguement	11,270		15,834	อบ			4,051 4,564	
			50. Singine froide, endiguement	9,805		19,921	60	_		10,116	
			51. Walkringen, ruisseaux, endiguement.	16,100		20,862			_	4,762	
			52. Gürbe, correction dans la montagne,							,	
(4)			travaux complémentaires	30,294	-	46,127	95		-	15,833	95
			53. Gürbe, correction entre Pfandersmatt								
			et Belp, travaux d'achèvement	815	-	1,305			-	490	
			<ul><li>54. Diessbach et affluents, endiguement.</li><li>55. Singine, correction entre Schwarz-</li></ul>			8,161	90			8,161	90
			wasser et la Sarine, travaux complé-			9					
			mentaires	10,993		19,240	70	_		8,247	70
			56. Aar à Schwäbis, entretien du barrage	<del>-</del>		2,058		_		2,058	
			57. Emme, correction, IIIe section, tra-			_,000	- "		ij	_,000	
			vaux de l'Etat	1,805	40	493	_	1,312	40		-
	- 1		58. Gürbe, correction dans la montagne,			2000 Test 100					
			supplément		-	6,384	74			6,384	
			59. Tabeillon, à Glovelier, endiguement.	23,000		28,000	-	-	$-\parallel$	5,000	
100.000	-	000.55	60. Bé à Glovelier, endiguement	27,000		32,000			1	5,000	-
,168,999	38	600,000	A reporter	1,195,111	50	1,771,531	52	_		576,420	02

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r 19	32			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses	Re	cettes		Dépense	s
de 1931	de 1932	itubilques du compte		bru	tes		n	ettes	ţ	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. C	t. I	r.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
		G. Travaux hydrauliques								
1,168,999 38	600,000	Report 61. Sarine entre Gstaad et Châtelet, cons-	1,195,111	50	1,771,531 5	2 -	-	-  -	576,420	02
		truction de digues	— 9,191		1,500 3 15,391 -	50 -	_  -		1,500 6,200	
		63. Mattenbach à St-Etienne, endiguement	0,101		227 1				227	
		64. Birse, correction à Laufon	1,157	50	3,472	-	-  -	-	2,314	
		65. Biglenbach près Leimern, endiguement	200		3,774	.0 -	-  -	-	3,574	10
		66. Lütschine, endiguement entre Zweilütschinen et Gündlischwand	6,847		11,133	- 0	_  -		4,286	60
		67. Schützengraben à Langnau, endigue- ment et correction	8,000		13,200		_  .	_	5,200	
		68. Guntenbach et affluents, endiguement	1,893		3,293 -		-  -		1,400	
-		69. Grünnbach à Merligen, endiguement.	3,280		10,380 -	-	-  -		7,100	
		<ul><li>70. Trub et affluents, endiguement</li><li>71. Lauenenbach à Hohfluh, endiguement,</li></ul>	3,200		5,337 -	-	-		2,137	
		II <sup>e</sup> projet	20,000		21,172		-  -		1,172	
	MARK (1)	ment	35,000	_	35,300 -	-	-  -		300	
		dans la partie supérieure 74. Bachlibach à Kienthal, endiguement .	18,197 6,400		28,900 4 10,383 2		-  - -  -		10,703 3,983	
		75. Simme, correction entre Hofbrücke et Gwatt	_	_	42		_			25
		76. Mühlebach près Brienz, travaux complémentaires	10,000		16,250		_		6,250	
		77. Simme dans la commune de Boltigen, travaux complémentaires	10,000		1,393	20			1,393	
		78. Grüne, correction dans la commune de	1 100						512	
		Sumiswald	1,100		1,612	1				
~		commune de Sumiswald 80. Kander près Kanderbrücke	2,800 —	_	6,196 594		_		3,396 594	
***		81. Hornbach, endiguement dans la commune de Sumiswald	_	_	35	35 -	_		35	85
		82. Reichenbach à Reichenbach, endigue- ment	6,000		7,492		_		1,492	
		83. Sarine correction à Gümmenenau 84. Simme entre le barrage des Usines mo-	3,500	-	7,798	95 -	-		4,298	95
		trices bernoises et la Kander, correction 85. Emme et affluents, entretien des	_	-	4,912	35 -	-		4,912	35
		digues	_	_	7,025	- 35	-	_	7,025	35
		matt et Schindeggschwand 87. Eistlenbach à Hofstetten, endiguement	2,400	_	3,869 7,951	 30 -	_		1,469 7,951	
		88. Sarine, correction, protection de la							-	
4.400.000	000.00	rive	743	-			_		11,897 677,789	-
1,168,999 38	600,000	A reporter	1,335,020	δU	2,012,810	. اعر			011,109	12
	i	l	I			1	l	1		1

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1932			
Compte	Budget	Dubuiques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes		Dépense	es
de 1931	de 1932	Rubriques du compte		ıtes			net	tes		
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
	ľ	G. Travaux hydrauliques								
<b>1,168,</b> 999 38	600,000		1,335,020	80	2,012,810		_	-	677,789	
		89. Kappelengraben, endiguement 90. Turbach près Gstaad, endiguement, III° projet	_		574		_		574	
		91. Rive du lac de Bienne entre Fénil et Locraz, consolidation	0.054	15	4,214	70	-	45	4,214	. 70
		92. Fritzenbach, construction d'un mur . 93. Ilfis, correction près Langnau, travaux	2,274 —	45	5,401	90	2,274 —	45	5,401	90
		de l'Etat	1,582	25	_	-	1,582	25	_	
		commune de Trub	9,800 3,269		13,871 5,315				4,071 2,046	
		96. Simme, correction entre Wallbach et Niederdorf	10,800		17,550	_	_	_	6,750	)
		Court	3,330	_	9,026	70		-	5,696	70
		<ul><li>98. Röthenbach, endiguement dans les communes de Röthenbach et Eggiwil.</li><li>99. Goldbach, correction en amont de</li></ul>	18,000		28,630	-	_	-	10,630	, _
		Schwanden	4,386 —	<b>7</b> 0	9,700 147		_		5,313 147	
		101. Bütschelbach, endiguement dans la commune de Rüeggisberg	20,000		30,000		_		10,000	
		102. Engstligen, affluents entre Frutigen et Adelboden	5,369			_	5,369	_		_
		103. Ruisseau de Champoz à Court, cor- rection	19,800	_	31,680 7,661	25	_	_	11,880	
		105. Seitenbach extérieur à Lenk, endigue- ment	_		2,594	33			7,661 2,594	
		106. Habbach à Habkern, endiguement . 107. Zwärenbach, endiguement dans la		_	198	95		-	198	
		commune de Trub	<b>2,6</b> 00	_	5,433				2,833	
		protection de la rive	16,900	_	1,399 22,900	<b>7</b> 5	_		1,399 6,000	
		guement	_	_	151	_	_	_	151	-
		endiguement			5,443 5,860	60	_		5,443 5,860	1 11
		113. Ilfis, correction entre Emmenmatt et Kröschenbrunnen	9,800	_	20,600	_	_		10,800	
		114. Emme et affluents, travaux de l'Etat 115. Krautbach près Sundlauenen, mur le			3,704		-		3,704	
1,168,999 38	600,000	long de la rive	1,462,932		$\frac{4,178}{2,249,047}$				4,178 786,115	-
		12 Topoltoi	_, 10,,002	_0	#,# TU,UT1				100,110	12

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes	bru	Dépense ites	s	Recettes	net	Dépense tes	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer								
1		G. Traveaux hydrauliques								
,168,999 38	600,000	Report 116. Biberzen, correction dans la commune	1,462,932	20	2,249,047	3 <b>2</b>	_		786,115	12
		de Rüti	10,747	29	17,435	54	_	-	6,688	25
		projet	_	-	4,916	90		-	4,916	90
		supérieure, XIVe projet	_	-	4,272	30	_	-	4,272	30
		119. Tscherzisbach près Châtelet, endiguement		-	106	95		-	106	95
		120. Ruhrsgraben près Garstatt, endiguement		_	840		_		840	_
		121. Filderichbach, correction près Pochtenstutz	_		2,921	70			2,921	70
~		122. Kapfbach près St-Etienne, endiguement, II <sup>e</sup> projet			3,698	60	_		3,698	60
		123. Sonderwasser, endiguement dans la commune de Walkringen			2,000				2,000	
		124. Mühlebachgraben, endiguement dans			200				200	
		la commune de Langnau 125. Emme, correction, IV <sup>e</sup> section, nou-								
		veau projet		_	9,000	_	_		100 9,000	ł
		127. Trame, correction à Saicourt 128. Report du fonds des mesures de chô-	8,600		8,600		_		_	
1,168,999 38	600,000	mage	85,859 1 568 139	-		21	85,859	82	— 735,000	
1,100,999 50	600,000 	,	1,000,100	91	2,000,100	91			100,000	
8,198 80		digueurs	4,376	90	12,576	90	_		8,200	_
72,581 90 72,581 90	75,000	tien des canaux	5,030	50	67,984	34		_	<b>62,</b> 953	84
40,000	40,000	4. Correction des eaux du Jura, fonds d'endiguement, versement		_	40,000	_		-	40,000	_
1,217,198 18	648,200		1,577,546	71	2,423,700	55			846,153	84

2	Cai	nton de Berne — Comp	te génér	al pour	1932	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1931	de 1932	Rubriques un compte	bru	ıtes	nett	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		X. Travaux publics et chemins de fer				
		H. Concessions hydrauliques				
10,819 50 23,905 80	,	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés	3,500	13,620 — 22,878 90		$   \begin{array}{c c}     10,120 \\     \hline     22,878 \\     90   \end{array} $
7,958 —	8,000	3. Frais de bureau et de déplacement .	5,246 80	11,680 85		6,434 05
$2,\!250 - 420 - $		4. Loyer	850 —	2,250 — —	850	2,250 — —
42 —	50	6. Versement au fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents				
		causés par les éléments		85 —		85 —
44,555 30	42,800		9,596 80	50,514 75		40,917 95
11,262 60 55,121 20 9,390 15 1,530 — 50,000 — 5,065 60 133,369 55	58,200 9,400 1,530 50,000 1,000	J. Service topographique et cadastral  1. Traitement du géomètre cantonal  2. Traitements des employés  3. Frais de bureau et de cadastre  4. Loyers	8,528 40 	1,530 — 50,000 — 1,000 — 432 —		11,925 — 58,055 40 9,392 50 1,530 — 50,000 — 1,000 — 432 — 132,334 90
12,460 20 5,439 — 3,003 70 500 — 6,927 05 12,031 28	5,805 3,000 500 6,500	K. Chemins de fer, navigation et aviation  1. Traitement du chef de service  2. Traitement de l'employée  3. Frais de bureau et de déplacement  4. Loyer	6 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	12,920 80 5,805 20 3,011 65 500 — 6,920 65		12,920 80 5,805 20 3,005 65 500 — 6,920 65
5,200 —		7. Subventions à des entreprises de navi-	1 1,111		10,000	5 000
42,000 —	42,000	gation		5,000 — 41,864 —		5,000 — 41,864 —
1,900 —	3,000	9. Subventions à d'autres entreprises de transport et frais d'études de projets	_	300 —	_  _	300 —
65,398 70	70,325		10,809 45	76,322 30		65,512 85
33,000	10,000		10,000 40	10,322		00,012

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recette		Dépense	s	Recette	es	Dépense	s
uc 1001	uc 1002				ıtes			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		X. Travaux publics et chemins de fer					*			
182,925 50		A. Frais d'administration de la Direction	2,761						194,732	
174,332 — 605,207 80		B. Service des arrondissements	47,383 9,219					-	198,122 5 <b>7</b> 8,538	
		D. Constructions nouvelles de bâtiments			1,357,437				1,199,863	
4,252,083 40	3,543,972	E. Entretien des ponts et chaussées			11,570,824		_		3,530,203	
249,999 90	250,000	F. Constructions nouvelles de ponts et	10.150		000 150				050.000	
1,217,198 18	648.200	chaussées	16,150 1,577,546		266,150 2,423,700				250,000 846,153	
44,555 30		H. Concessions hydrauliques	9,596						40,917	
133,369 55	,		8,528		11			-	132,334	53.50
65,398 70		K. Chemins de fer, navigation et aviation .	10,809	-				_	65,512	
8,125,073 23	6,857,200	Les dépenses excèdent le budget	9,880,191	91	16,916,571	62			7,036,379	71
		de fr. 179,179.71	- 1							
							14.	1		
			İ							
		XI. Emprunts								
		A. Remboursements et intérêts	1							
		1. Remboursement du capital:								
1,048,000 —		a. Emprunt de 1895, fr. 27,110,000, 3 %	_		1,079,500	-			1,079,500	
304,000 —	314,000		_	_	314,000	-	_	-	314,000	-
$oxed{247,000} - 279,500 - $	256,000 291,000		_		256,000 291,000	_	-		256,000 291,000	1 1
122,000 —	127,000		_		127,000	_	_		127,000	
108,000 —		(Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 43/4 %)							•	
944 740	813,300	2. Intérêts:			040.000		,-		019.900	
844,740 — 548,870 —	538,230		_		813,300 538,230		_		813,300 538,230	
601,212 50	592,410	c. Emprunt de 1906, fr. 17,054,000, $3\frac{1}{2}$ %		_	592,410	_			592,410	
1,116,820 —	1,105,640		_	_	1,105,640	-	_		1,105,640	-
606,730 — 504,282 30	601,545	e. Emprunt de 1914, fr. 14,154,000, 4 ¼ % (Emprunt de 1915, fr. 14,108,000, 4 ¾ %)	_		601,545	$\dashv$	_		601,545	$ \neg $
396,475		(Emprunt de 1919, fr. 25,000,000, 5 ½%)								
1,111,534 95		(Emprunt de 1921, fr. 25,000,000, 5%)								
1,125,000 — 600,000 —	1,125,000 600,000		_	_	1,125,000	$\neg$		-	1,125,000 $600,000$	
712,500	712,500		_		600,000 712,500		_		712,500	1 (
450,000 —	450,000	i. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4 ½ %	_	_	450,000	_	-		450,000	-
1,000,000 —	1,000,000		.: —	_	1,000,000	-	_		1,000,000	
780,000 —	1,560,000	The service of the service service service services and the service services are services and the services are services and the services are services and the services are services and the services are services and the services are services are services and the services are serv		=	1,560,000	=			1,560,000	-
12,506,664 75	11,166,125			=	11,166,125	$\equiv$			11,166,125	
			1							
		3	1							
		¥								
Annone	I Se on Dull.	I otin du Grand Consoil 1099	ı	1	II 1	'	•	ı l	90	' '
Annexe	es au Bulle	etin du Grand Conseil. 1933.							28	

	Caı	nton de Berne — Comp	te gén	ıér	al pou	ır	1932			
Compte	Budget	Dubriques du compte	Recetto	es	Dépense	s	Recettes		Dépense	es
de 1931	de 1932	Rubriques du compte		bru	ıtes		1	net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XI. Emprunts								
		B. Frais des emprunts								
83,307 15 7,077 65 150,000 —	7,500	<ol> <li>Provisions et frais de transport</li> <li>Frais d'annonces et d'impression</li> <li>Frais des emprunts de 1930 et 1931,</li> </ol>	=		45,333 6,279		_ _	_	45,333 6,279	
		amortissement		_	150,000	-		_	150,000	-
240,384 80	202,500			-	201,613	<u>35</u>		=	201,613	35
12,506,664 240,384 80 12,747,049 55	202,500	A. Remboursements et intérêts	_ 		11,166,125 201,613 11,367,738				11,166,125 201,613	35
12,141,040 00	11,000,020	Les dépenses sont inférieures au budget de fr. 886.65		-	11,307,730			=	11,367,730	99
		XII, Finances								
		A. Frais d'administration de la Direction								
10,611 —	11 199	des finances et des domaines  1. Traitement du secrétaire			11,122	20			11,122	20
13,211 —	13,909	2. Traitements des employés	_	_	13,908	90			13,908	90
5,179 01 3,500 —		3. Frais de bureau et de déplacement . 4. Loyers	2	9 10	5,178 3,500		_	_	5,149 3,500	
579 05	1,000	5. Frais judiciaires	_	-	70			_	70	1 11
39,212 —	40,000	6. Service des maisons nº 12 de la place de la Cathédrale	40	0 10	38,208	10		_	38,168	
72,292 06	75,031		6	9 20	71,987	45		_	71,918	25
51,234 30 77,550 45 3,178 15 9,678 25 23,121 55 2,500 — 167,262 70	82,658 6,000 7,000 25,000 2,500	· ·		1 -	53,568 81,378 2,815 9,879 23,667 2,500 173,809	20 35 75 50	  		53,568 81,378 2,788 9,818 23,667 2,500 <b>173,721</b>	20 35 75 50

•	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	11	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	es	Recettes		Dépens	es
uc 1991	uc 1002			bru	ites	,		net	tes	
Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XII. Finances								
		C. Recettes de district								
106,488 70 88,569 10		1. Traitements des receveurs		-	106,513	25		-	106,513	25
		Bienne, Thoune et Interlaken			91,402				91,402	
$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		3. Frais de bureau	10	80	25,264 6,175		-		25,253 6,175	
158,015 37		5. Provisions	158,107	59		_	158,107	59	- 0,175	
68,387 45	73,259		158,118			91			71,237	52
			,							
		D. Caisse de prévoyance								
		1. Subvention de l'Etat			1,775,771				1,683,331	-
1,520,133 95	1,627,000	, a	92,440	45	1,775,771	45		=	1,683,331	
1,498 30	1 600	E. Assurance mobilière								
				_	1,491			_	1,491	-
1,498 30	1,600			_	1,491	<u>60</u>		=	1,491	60
		· .				>				
72,292 06	75,031	A. Frais d'administration de la Direction								
167,262 70	176.726	des finances et des domaines B. Contrôle cantonal des finances	69 88	20	71,987 173,809				71,918 173,721	
68,387 45	73,259	C. Recettes de district	158,118	39	229,355	91		_	71,237	52
1,520,133 95 1,498 30		D. Caisse de prévoyance	92,440	45	1,775,771 1,491				1,683,331 1,491	
1,829,574 46			250 <b>7</b> 18	0.4	2,252,415				2,001,699	
1,025,314	1,993,010	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 48,083.77	250,710	04	a,ava,*110	01			2,001,000	

	_	Cai	nton de Berne — Comp	ie gen	er	ai pou	II	1932		<u> </u>	
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes		Dépense	es
de 1931	1	de 1932	Rubriques du compte		bru	ites			net	tes	
Fr. C	t.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	C
			Administration courante								
			XIII. Agriculture								
			A. Frais d'administration de la Direction								
7,170 - 71,867 1			1. Traitement du secrétaire	3,000	80	10,732 75,369		_		7,732 75,369	
5,292 7			3. Frais de bureau et de déplacement .	_		5,512		_	_	5,512	
5 621 0		5 005	4. Vétérinaire cantonal:	5 000	50	11 005	20			5,962	7
5,631 3 4,499 3		5,965 4,500	a. Traitement $b$ . Frais de bureau et de déplacement	5,962 —	<b>3</b> 0	11,925 4,380		_	_	4,380	
4,100 -	_	,	5. Loyer			4,100	_	_	_	4,100	
98,560 4	15	103,131		8,963	30	112,020	85	-	_	103,057	5
			B. Economic rurale								
50.440.4		54.000	1. Encouragements à l'agriculture:	<b>#</b> 0.000	05	107 200	20			52.007	, ,
53,442 4	Į U	54,000	<ul> <li>a. Encouragements en général</li> <li>b. Encouragements à la viticulture:</li> </ul>	73,399	UĐ	127,306	30	_		53,907	1
			( aa. Subvention pour essai de plants								
43,976 5	5	40,000	américains	11,500		26,000		_	_	14,500	
			bb. Mesures contre le phylloxéra cc. Encouragements en général	31,943 —	<b>3</b> 0	49,696 5,049		_		17,753 5,049	
7,993 6	60	10,000	c. Mesures contre les ennemis de l'agri-								
	ı		culture	4,823	65	14,627	20	_	_	9,803	5
5,631 3	0	5,662	a. Traitement de l'ingénieur agricole.	5,293	20	10,586	40			5,293	2
21,934 8		16,927	b. Traitements des aides	8,838	40	25,026			-	16,188	
5,179 2 2,000 -	5	5,200 2,000	c. Frais de bureau et de déplacement $d$ . Loyer	6,500		11,671 $2,000$	20	_		5,171 2,000	
400,000 -	-	500,000	e. Subventions pour l'amendement de			2,000				2,000	
			terres et la construction de chemins	<b>=</b> 40.040		4 04 0 040	me.			COC 000	
62,956	30	63,000	de montagne	710,340 59,988		1,316,340 122,847		_		606,000 62,859	
249,995 7	75	250,000	4. Elève de l'espèce bovine	138,304		388,313	40		-	250,009	(
61,983	35		5. Elève du petit bétail	31,853					_	61,991	6
111,780		— 110,000	<ul><li>6. Restitutions de primes</li><li>7. Assurance contre la grêle, subventions</li></ul>	6,001 121,044						126,666	1
			8. Assurance du bétail:	,							
807,648 - 22,777 1	10		a. Subventions de l'Etat	_		882,247	50	_	_	882,247	1
22,111	0		b. Contribution du fonds d'assurance du bétail	20,955	30	_	_	20,955	30		-
402,771 -	-	180,421	$\langle c.$ Subventions de la Confédération	440,007	45		-	440,007	45		-
231,489 - 19,794 -			d. Patentes de marchands de bétail .	228,435		317 20,844		228,118	_		1-
6,096 5			e. Traitements des employés f. Frais de bureau et de déplacement	_		4,132		-		4,132	
			9. Ecole de maréchalerie:								
7,070 3 2,500 -	55	8,000 2,500	a. Cours	4,795	90	12,485 2,500		_		7,689 2,500	
$\frac{2,300}{212,945}$ 7	70 1		b. Loyer	1 902 000	ΩE	3,369,549			_	1,465,525	- -
-14,545 7	4	,505,010		1,004,023	00	0,000,049	-00			1,400,020	-
	1										

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes	s bru	Dépense	s	Recettes	II	Dépense	es
				Dru	ites			net	ies	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XIII. Agriculture								
		C. Ecole d'agriculture de la Rütti								
		1. Ecole:								
58,314 05	59,700		2,291	40	61,601	35	_		59,309	95
1,956 —	2,000	b. Expérimentations	_	-	1,500				1,500	
22,866 80	25,500		18,680					$-\ $	19,773	
20,177 15	21,000		55,476						15,001	
$\begin{array}{c c} 32,414 & 20 \\ 12,300 & \end{array}$	22,000 12,300	The state of the s	28,635	35	54,511 12,300	80	-		25,876 12,300	
5,840	5,000	• •	4,900		12,300		4,900		12,300	
142,188 20	137,500	Roulement	109,984	1 11	238,845	70			128,861	20
8,393 — 8,557 —	9,300	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire i. Pensions des élèves	22,736 $9,125$		3,938 <b>2</b> 25	_	18,798 8,900			
700	600	100 CO 10	9,123				<b>0,900</b>		_	
27,215 40	29,850		29,691		4,224	60	25,466	40		
	98,950	i. Subvention de la doniederation	171,536	-	247,233			10	75 606	00
98,722 80	98,950		171,536	<b>50</b>	241,233	30			75,696	80
3,422 60	6,000	2. Exploitation du domaine	158,508	65	173,457	37	_		14,948	72
3,422 60	6,000		158,508		173,457				14,948	
3,422 00	0,000		150,500		170,407	-			14,540	
98,722 80		1. Ecole ,	171,536		247,233				75,696	
3,422 60		2. Exploitation du domaine	158,508		173,457		90.00	_	14,948	72
2,308 45		3. Cidrerie	17,275		16,832			85		_
92,991 75	90,450		347,320	15	437,522	82		_	90,202	67
			e f							
		D. Ecole de laiterie de la Rütti			×					
75,810 30	75,600	1. Ecole: a. Enseignement	67,616	30	147,407	22			79,790	83
120 —		b. Expérimentations	8,000	1	8,307				307	
21,444 64	17,200		(5)	55	20,978				20,914	
26,244 02	29,300	the approximation of the second secon	7,207		28,360				21,152	
22,172   50	15,000		14,414	1 1	31,262	35		-	16,848	20
13,000 —	13,000	f. Loyer			13,000				13,000	_
158,791 46	150,100	Roulement	97,302	70	249,316	08			152,013	38
2,022 —		g. Augmentations et diminut. à l'inventaire	1,840	-	250		1,590		-	
36,000 —	33,500		36,350	-			36,350	-		
350 —	1,500		08.00		500	_		-	500	-
38,694 90	35,000	k. Subvention de la Confédération	37,935	_		=	37,935	οU		-
82,424 56	83,100		173,428	30	250,066	<del></del>			76,637	78
			e.							

	Ca	nton de Berne — Comp	te généi	ral pour	1932	
Compte	Budget	D. L. C. L. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C. C.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1931	de 1932	Rubriques du compte	bru	ites	net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		Administration containte				
		XIII. Agriculture				
		D. Ecole de laiterie de la Rütti				
13,252 80	13,150	2. Laiterie:  a. Loyers et impôts	3,859 25	16,947 20		13,087 95
4,209 70				3,720 20		3,720 20
8,474 50			39 —	5,186 61		5,147 61
9,158 70 2,221 50	$12,000 \\ 2,500$		9,662 90	16,719 95 1,500 50		7,057 05 1,500 50
10,308 55	10,500		5,208 20	16,284 58		11,076 38
333,219 80	370,000	g. Achat de lait	34 —	333,619 40		333,585 40
$381,650   45 \\ 8,192   72$	$414,150 \\ 5,000$	ter term to the term of the te	403,701 76 92,389 20	32,627 38 85,557 15		
1,763		k. Augmentations et diminut. à l'inventaire	4,618		4,618 —	_  _
5,903 50	100 To 100 TO 10		944 —	8,624 02		7,680 02
8,000 —	8,000	m. Subvention de l'école	8,000 —		8,000 —	
12,857 12	4,000		528,456 31	520,786 99	7,669 32	
			4 70 400 00	270 000 00		<b>7</b> 2 20 <b>7 7</b> 0
82,424 56 12,857 12		1. Ecole	173,428 30 528,456 31	250,066 08 520,786 99		76,637 78
69,567 44		2. Datelle	701,884 61	770,853 07		68,968 46
33,301	10,100					
52,424 — 15,600 — 28,781 — 24,430 — 12,000 — 133,235 — 38,420 — 1,100 —	54,000 13,200 33,000 18,000 12,000 <b>130,200</b> 36,000 2,800	e. Loyer	4,188 65 	59,846 15 17,800 — 28,800 — 23,500 — 12,000 — 141,946 15 125 — 2,400 —	41,335	55,657 50, 17,800 — 28,800 — 23,500 — 12,000 — 137,757 50 — 2,400 —
26,923 75	26,500	h. Subvention de la Confédération	28,345 95	111 171 1	28,345 95	70 /70 55
68,991 25	70,500		73,994 60	144,471 15		70,476 55

Compte de 1931		nton de Berne — Comp	ie gen	ér _	ai poi	ır	1932		
	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes	1	Dépense	s	Recettes	11	Dépense
	uc 1552			bru	ites			net	tes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.
		Administration courante							
		VIII Agriculturo							
		XIII. Agriculture							
		E. Ecoles agricoles d'hiver							
		2. Ecole agricole d'hiver de Schwand- Münsingen:							
103,226 51			12,412	- 11				-	99,253
1,340 10 36,794 18			40 4,149	- 11	370 46,028				330 41,878
19,305 76			50,103						12,296
26,302 07	23,700	e. Entretien	21,691		49,522	55			27,830
18,450 —	18,450	,	2 267	-	18,450	-	205	$-\parallel$	18,450
$\frac{1,794}{200,000}$	1,800		3,367		000 100		3,367		100.050
203,624 62 15,166 65		Roulement h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	<b>91,763</b> 18,374		<b>288,436</b> 8,022			35	196,673
40,450	41,000		43,450		687				
600 —	1,950		_	_	600		_		600
48,548 —	48,000		50,607	-				25	
100,059 97		l	204,195		301,644			$\neg$	97,448
100,059 97	10,000 110,000	Annalis transfer T transfer and contains transfer of the property of the property of	102,420 306,616		114,168 415,812	-			11,747 109,196
59,167 07	66,000	3. Ecole agricole d'hiver de Langenthal:	10,374	48	72,220	14	=		61,845
2,670 70					1,447				1,447
24,488 05	24,890		5,883		31,188	25			25,304
22,546 52			25,813	1 1	1				19,164
21,485 32 20,400 —	14,040 20,400		12,906	80	37,634 20,400		_		24,728 $20,400$
		g. Travaux des élèves	_			_	_		
	143,600			11	207,869	48			152,890
150,757 66	140,000	Roulement	54,979		=01,000		44.040		102,000
150,757 66 10,955 05		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	13,934	05		18			
10,955 05 23,604	24,000	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire i. Pensions.		05	2,015 —	_	11,918 25,200		_
10,955 23,604 1,050	24,000 1,500	h. Augmentations et diminut, à l'inventaire i. Pensions	13,934 25,200 —	05 —	2,015 — 1,350		25,200 —		1,350
10,955 05 23,604 — 1,050 — 24,580 95	24,000 1,500 33,000	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire i. Pensions	13,934 25,200 — 31,114	05 — 50	2,015 — 1,350 4,696	 85	25,200 — 26,417		 1,350 
10,955 05 23,604 — 1,050 —	24,000 1,500 33,000 <b>92,100</b>	h. Augmentations et diminut. à l'inventaire i. Pensions	13,934 25,200 —	05  50 66	2,015 — 1,350 4,696 215,931	85 <b>51</b>	25,200 — 26,417 —	65 —	  1,350

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éı	al poi	ur	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	es	Recettes	8	Dépense	es
de 1931	de 1932	reasirques du compte		bru	ıtes			net	ites	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante	d							
-		XIII. Agriculture								
		E. Ecoles agricoles d'hiver								
44.400.40	45 000	4. Ecole agricole d'hiver de Courtemelon:	0.440	0.5	00.400	0.0	ŀ		04.004	
44,163 43 128 25		0	3,442 2,415						34,694 740	
25,453 90			751	1	22,145			-	21,394	
3,850 51	19,500		19,341						9,428	
8,742 55		Tr.	8,657	1			_		11,740	
11,600 —	14,200 500	f. Loyer	2,000		16,200				14,200 —	
93,938 64			36,607	40	128,804	62			92,197	19
18,684 25		h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	9,805						4,907	
16,355 —	20,100		13,650		783			40	_	_
1,450 —	1,880	The state of the s			900			_	900	1-
20,887 40	22,380	l. Subvention de la Confédération	20,295	-	1,264			95		=
39,461 99	75,600	- Bard Haller da danadar	80,357		146,465			-	66,107	
39,987 17	2,100	m. Exploitation du domaine	60,536	_	70,998	_			10,462	
79,449 16	73,500		140,894	06	217,464	27			76,570	21
68,991 25 100,059 97 91,616 94 79,449 16 <b>340,117 32</b>	110,000 90,200	<ol> <li>Ecole agricole d'hiver de la Rütti</li> <li>Ecole agricole d'hiver de Schwand-Münsingen</li></ol>	73,994 306,616 195,489 140,894 <b>716,994</b>	26 10 06	415,812 285,628	70 24 27	_ _ _		70,476 109,196 90,139 76,570 <b>346,382</b>	44 14 21
	9 <b>23,2</b> 00	·	110,000				, ,			
0440	00.000	F. Ecole d'économie alpestre de Brienz			65.01	0.0			04.445	
24,197 90 263 60	$26,890 \\ 350$	a. Enseignement	927	55	25,043 338				24,115 338	
10,814 50	9 <b>,6</b> 50	c. Administration	5,070	20	14,990				9,920	
4,882 05	<b>7,52</b> 3	d. Nourriture	12,966	50	18,300	55	-	-	5,334	05
2,913 25	3,727	e. Entretien	7,213	80	9,624		_	$\left  - \right $	2,410	
$\begin{array}{c c} 4,000 \\ 180 & 30 \end{array}$	$4,000 \\ 250$	f. Loyer	— 555		4,000 696		-		4,000 141	1
				-		-				
<b>47,251 60</b> 2,202 90	52,390 —	Roulement h. Augmentations et diminut. à l'inventaire	<b>26,733</b> 1,536		<b>72,994</b> 372	<b>J</b>		40	46,261 —	<b>3</b> 0
7,300	6,600	i. Pensions	7,700		100		7,600		_	_
1,050 —	1,000	k. Bourses	-		700		_		700	-
10,836 90	12,220	1. Subvention de la Confédération	12,163		587		11,575	<b>7</b> 0		
629 75		m. Laiterie	26,533		27,638	UĐ			1,104	
28,591 55	35,980	<b> </b> -	74,666	<b>05</b>	102,392	=			27,725	95
					i,					

	- Cal	nton de Berne — Comp	ie gen	CI	al pou	1 19	<b>J</b> Z		
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes	11	Dépenses	Re	cettes	11	Dépense
				bru		<u> </u>		nett	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct. 1	Fr.	Ct.	Fr.
		Administration courante							
		XIII. Agriculture							
		G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oeschberg							
60,222 05			3,155	55	65,037		-	-	61,881
459 75 19,509 70		b. Expérimentations	 621	00	240   0 $20,400   4$			$\neg$	240
18,180 20			13,539		27,322		_		19,778 13,783
21,118 70			1,999		27,757				25,757
17,300 —	17,300		1,300		18,600		_	-	17,300
10,000 —		g. Travaux des élèves	10,000			1	0,000		
26,790 40			30,616		159,359		_		128,742
6,802 20		h. Augment. et diminutions à l'inventaire	7,818	40	2,098		5,720	-	
29,000 — 2,050 —	19,000 1,000	N N N	28,200		25 400	-  <sup>2</sup>	8,175		400
28,524 20			33,187	80	2,439	10 3	 0,748	70	
21,102 60			9,064		28,502			_	19,438
6,456 05	13,500	n. Office central de l'arboriculture	11,808	05	24,360	- 35	_	-	12,552
105,677 05			120,695	40	217,184				96,489
1,381 85	2,000	o. Exploitation du domaine	46,377		44,725	95	1,651	05	
107,058 90	105,000		167,072	40	261,910	- 85	_	-	94,838
		H. Ecoles ménagères  1. Schwand-Münsingen:							
31,184 99			1,365	70	34,537				33 <b>,171</b>
1,983 80 18,695 25					2,145 17,438	~ = 1	_		2,145 17,438
5,700 —	5,300				5,940	15			5,940
7,350 —	7,350			_	7,350		_		7,350
500 —	500	f. Travaux des élèves	500			_	500		
64,414 04			1,865		67,411	85 -		-	65,546
28,400 —	27,600		28,400	-	150	- 2	8,250		
650 — 8,855 86	1,400 8,500		11,800		300 446	35 1	— 1,353	65	300
27,808 24			42,065		68,308		_		26,242
						_			
		2. Brienz:							
16,292 05			520	10	15,951 4,533		_		15,431 4,533
	5,900		_		5,219				5,219
4,692 30 6,256 —	3,450	d. Entretien		-	2,870	_  .			2,870
6,256 — 3,080 —		e. Loyer		-	4,000	_		-	4,000
6,256 — 3,080 — 4,000 —	4,000	4 m	350			_ _	350		
6,256 — 3,080 — 4,000 — 350 —	350	The constraint a decreased comment. Therefore is soonly in the contract to the							
6,256 3,080 4,000 350 33,970	350 33,990	Roulement	870			40	— = 000		31,703
6,256 — 3,080 — 4,000 — 350 — 33,970 35 9,200 —	350 33,990 8,000	Roulement $g$ . Pensions			200	40	 7,600		
6,256 — 3,080 — 4,000 — 350 — 33,970 35 9,200 — 1,600 —	350 33,990 8,000 800	Roulement $g$ . Pensions	<b>870</b> 7,800		200 1,200		_	$\left  - \right $	31,708 — 1,200 —
6,256 — 3,080 — 4,000 — 350 — 33,970 35 9,200 —	350 33,990 8,000 800 6,190	Roulement  g. Pensions	870		200 1,200 195	85	7,600 	$\left  - \right $	

1	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1932			
	Rubriques du compte	Recettes	8	Dépenses	Recettes		Dépense	s
	rustiques au compte		bru	tes		nett	es	
		Fr.	Ct.	Fr. Ct	. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
	Administration courante							
	Administration containe							
	XIII. Agriculture							
	H. Ecoles ménagères							
3	3. Langenthal:							
	a. Enseignement	3,233	80	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$		-	17,983 6,152	
	b. Administration	3,000		10,616			7,616	
	d. Entretien	— —	_	4,120 -			4,120	
	e. Loyer	-		6,000 —		-	6,000	_
	f. Travaux des élèves	300	-		300			_
	Roulement	6,533	80	48,106 0		-	41,572	29
	g. Pensions	12,300		1,600	12,300			_
	i. Subvention de la Confédération	6,360		475 85	5,884	15	<b>1,000</b>	
	to sur vention as in somewhere the	25,193		50,181 94			24,988	14
				33,101				
4	4. Courtemelon:							
	a. Enseignement	172	65	9,491 48			9,318	
	b. Administration			2,114 65 5,918 75			2,114 5,918	
	d. Entretien	_		4,012 50	1		4,012	
	e. Loyer	_	_	2,000 -		_	2,000	
	f. Travaux des élèves							_
	Roulement	172		23,537 38		-	23,364	<b>7</b> 3
	g. Pensions	9,400		900 -	- 8,500		1 200	_
	h. Bourses	2,920		1,300 —	2,920		<b>1,300</b>	
	t. Sub vention as in confederation	12,492		25,737 38			13,244	73
		12,432	00	20,101	,		10,244	7.9
	1. Schwand-Münsingen	42,065		68,308 20			26,242	
	2. Brienz	14,550 25,193		34,169 25 50,181 94			19,619 24,988	
	4. Courtemelon	12,492		25,737 38			13,244	
		94,302		178,396 77			84,094	-
	J. Inspection des viandes  1. Cours d'instruction	2,300 25 <b>2,325</b>	_	4,937 80 3,481 85 <b>8,419</b> 65			2,636 3,456 <b>6,093</b>	85
2	2. Frais divers							

	1	Cal	nton de Berne — Comp	ie gen	CI	ai pou	I	1932	- II		
Compte de 1931		Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes	bru	Dépenses tes	,	Recettes	neti	Dépense tes	es
Fr	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.		Ct.		Ct.	Fr.	Ct
	1						1				
			Administration courante								
			XIII. Agriculture								
98,560			A. Frais d'administration de la Direction	8,963						103,057	
92,991			B. Economic rurale	1,904,023 347,320		3,369,549 437,522				1,465,525 $90,202$	
69,567			C. Ecole d'agriculture de la Rütti	701,884						68,968	
340,117	_		E. Ecoles agricoles d'hiver			1,063,376			_	346,382	
28,591		35,980	F. Ecole d'économie alpestre à Brienz .	74,666	05	102,392	-	-	-	27,725	9
107,058	90	105,000	G. Ecole cantonale d'horticulture d'Oesch-	4.05.050	40	004.040	0-			04.000	١.
87,982	50	85 850	berg	167,072 94,302						94,838 84,094	
4,858		8,000		2,325						6,093	
2,042,674	-	2,161,421	or anspection was training			6,304,441					-
_,012,013			Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 125,468.34	2,022,000	-	.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				_,	-
		•									
			XIV. Economie forestière								
			A. Frais de l'administration centrale des forêts								
13,148			1. Traitements des fonctionnaires	5,910	90			_	-	13,791	
21,338 9,537	80 15	21,098	<ol> <li>Traitements des employés</li> <li>Frais de bureau et de déplacement</li> </ol>	6,224	40	21,097 17,202				21,097 10,978	
2,500			4. Loyers			2,500	_		_	2,500	
46,524	-	48,391	•	12,135	30		50			48,368	
			B. Police forestière								
			1. Conservateurs des forêts:								
23,079	50	24,798	1 50.00	10,627	53	35,425	20		_	24,797	7 6
3,795			b. Frais de bureau		_	2,549	70		_	2,549	7
8,516		7,700		1,032	30				-	11,027	- 1
2,980	_	2,500	d. Loyers	_		2,320		_		2,320	, -
117,997	55	127,882		54,642	15	180,277	60	_		125,635	5 4
15,049			b. Frais de bureau	460		12,031	99			11,571	1 9
37,917		and the second second		8,840	76					52,286	- 1
9,300		9,330	d. Loyers	12,141	50	9,420 86,911			_	9,420	
75,097 60,088			4. Quote-part de l'administration des fo-	12,141	30	00,911	00			74,708	
50,000	"	01,000	rêts domaniales aux dépenses pour les								
			inspecteurs forestiers	66,141	11		_	66,141	11		-
3,561	<b>2</b> 0	4,000	5. Assurance contre les accidents		=	3,406	_		_	3,400	- -
237,205	03	242,710		153,885	35	405,529	49		_	251,64	4 1

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al poi	ır	1932			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	s	Recettes	3	Dépense	es
de 1931	l	de 1932	rubriques un compte		bru	tes			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			XIV. Economie forestière		23						
			C. Encouragements à l'économie forestière								
9,964			1. Allocations pour des plans d'aménagement et encouragement à la sylviculture	95,544	05	105,545	20	_		10,001	15
40,000		40,000	2. Endiguements de torrents et reboisements	_	_	40,000	_			40,000	
16,333	22	25,000	3. Subsides du canton aux chemins sub- ventionnés par la Confédération			38,625	90	_		38,625	90
66,298	17	75,000	•	95,544	05	184,171				88,627	05
560 <b>560</b>		1,000 1,000	D. Protection des monuments naturels et des plantes sauvages  1. Subventions			400				400 <b>400</b>	
46,524 237,205 66,298 560	93 17	242,710 75,000	forêts	12,135 153,885 95,544 —	35	60,503 405,529 184,171 400	49 10			48,368 251,644 88,627	14 05
350,588	35	367,101	Les dépenses sont supérieures au budget	261,564	70	650,604	09	_		389,039	39
			XV. Forêts domaniales  A. Produits principaux et produits intermédiaires								
		1,706,600	1. Produits principaux			_	_	1,684,076			-
196,479 1,883,782			2. Produits intermédiaires	192,314 1,876,390	1—1		_	192,314 1,876,390		_	
282 3,436 58,061	65 40	100 1,500	B. Produits accessoires  1. Vente de souches	356 938 59,262	40 95	  688	  05	356 938 58,574	40 95		
61,780	20	61,600		60,557		688		59,869			

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes	bru	Dépense	s	Recettes	net	Dépense	es
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante			- 2.0					00.
		XV. Forêts domaniales								
		C. Frais d'exploitation			a					
57,618 20	60,000	1. Cultures forestières	70,719	80	139,939	_	_	_	69,219	20
175,000 —		2. Chemins		-	175,000	-	-	$-\ $	175,000	
79,141 20 441,733 50		3. Frais de garde	9,567 —	85	89,287 438,773			_	79,719 438,773	
722 40	3,000	5. Frais d'abornement et de plans	5	65	2,124	55		-	2,118	90
11,652 20 3,112 30		6. Frais des mises			13,032 339				13,032 339	
14,251 43		8. Endiguement de cours d'eau et travaux			333	00			555	05
00.000	00.000	de consolidation de terrains ébouleux		4.0	19,454			-	19,454	
20,000 —		9. Entretien des bâtiments	11,038					_	20,000	-
803,231 29	810,000		91,331	40	908,989	34		_	817,657	94
78,051 77 141,413 61 <b>219,465</b> 38	161,000	D. Charges  1. Impôts de l'Etat	1,508 1, <b>508</b>		84,033 151,579 <b>235,613</b>	30	 		84,033 150,070 <b>234,104</b>	85
60,088 07 8,289 95 <b>68,378 02</b>	8,000	E. Frais d'administration  1. Quote-part de l'administration des forêts domaniales aux dépenses pour les inspecteurs forestiers			66,141 7,486 <b>73,627</b>	80			66,141 7,486 <b>73,627</b>	80
1,883,782 40 61,780 20 803,231 29 219,465 38 68,378 02 <b>854,487</b> 91	61,600 810,000 240,000 69,000	B. Produits accessoires	1,876,390 60,557 91,331 1,508 — <b>2,029,788</b>	75 40 45	688 908,989	34 21 91	_	<b>70</b>	817,657 234,104 73,627	76

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	8	Dépense	s	Recettes	3	Dépense	es
de 1931	de 1932				ites		!	net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XVI. Domaines de l'Etat								
	×	A. Produit								
537,117 15 19,492 95		<ol> <li>Fermages des domaines civils</li> <li>Fermages des domaines curiaux</li> </ol>	552,515 19,293			05	537,183 19,293		_	
14,000 - 1,791,696 35	12,800	3. Loyers des églises	12,800	_			12,800 1,877,553	_	_	-
217,300 — 511 40	217,300	5. Loyers des bâtiments militaires 6. Vente de produits	217,300	-			217,300	-	_ 	
3,059 15		7. Recettes diverses	3,482 4,262		1,176 —	<del></del>	2,306 4,262		_	
2,583,177	2,653,520		2,695,951	45	25,252	35	2,670,699	10	_	
10,073 20 820 15 322 45 8,775 20 64,895 08 <b>84,886 08</b>	300 300 3,500 <b>70,</b> 000	B. Frais d'exploitation  1. Frais de culture et d'améliorations .  2. Frais d'abornement et de plans  3. Frais de surveillance  4. Frais des ventes et amodiations  5. Assurance contre l'incendie	943 — — 324 155 — 1,423	80	10,943 295 148 3,786 70,113 <b>85,288</b>	95 90 <b>2</b> 5			10,000 295 148 3,462 69,957 <b>83,864</b>	95 90 45
54,562 03 77,613 13 5,319 45 137,494 61	75,000	C. Charges  1. Impôts de l'Etat	352 11,517 15,575 <b>27,445</b>	61 25	56,262 86,552 19,592 <b>162,408</b>	66 80			55,910 75,035 4,017 <b>134,962</b>	05 55
2,583,177 - 84,886 08		A. Produit	2,695,951	- 11			2,670,699	10		
137,494 61	141,000		1,423 27,445		85,288 162,408				83,864 134,962	1
2,360,796 31	2,428,420	Les recettes excèdent le budget de fr. 23,451.84	2,724,820	29	272,948	45	2,451,871	84		$\exists$

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éı	al pou	ır	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recettes		Dépense	es
ue 1331	uc 1992			bru	ıtes			net	tes	
Fr. C	t. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XVII. Caisse des domaines								
50,056 9		A. Intérêts des créances	5,109	50		_	5,109	50		_
301,845 6		B. Intérêts des dettes	<u> </u>		283,812	_		=	283,812 278,702	-
251,778 7	232,000	Les dépenses sont supérieures au budget de fr. 46,702.50	5,109	<del>50</del>	283,812	_		_	278,702	<b>50</b>
		XVIII. Caisse hypothécaire								
		A. Produit								
25,495,646 5							24,426,151			_
509,756 7 13,652 6		2. Intérêts des prêts aux communes	507,735	40	_	-	507,735	40		-
15,052	"	d'améliorations fonçières	15,180	60	-	_	15,180			
947,907 6		4. Intérêts des valeurs	697,237			_	697,237			-
749,663 0	,		541,850			68				-
9,982 2			36,314 15,431			_	36,314 15,431			
$oxed{21,007}{1,062,966} oxed{2}$			15,451	70	1,036,553	70			1,036,553	70
878,420 5					864,391			_	864,391	
201,016 1		(Intérêt de 4 ½ % de l'emprunt de 1913)								
422,632 9		(Intérêt de 4 ¾ % de l'emprunt de 1915)								
900,000 -	900,000		_	-	900,000			-	900,000	
70,000 -	70,000		_	_	70,000 458,333	25	` _		70,000 458,333	
1,100,000   -   1,187,500   -	- 458,500 - 1,187,500		_		1,187,500	<del>აა</del>	_		1,187,500	
	5 <b>1,2</b> 00,000				1,200,000				1,200,000	1 11
60,000 -	180,000									
39,514	7 31,250				193,333				193,333	
	35,000	obligations		_	57,049	23	_		57,049	23
8.688.773 1		et conversions	_		44,855			_	44,855	
0,000,110	0,000,100	caisse et obligations	_	_	8,054,497	65	_	-	8,054,497	65
		11. Intérêts des fonds spéciaux	214,688	85	4,694,304			-	4,479,615	
		12. Intérêts des dépôts d'épargne	_	_	2,759,467			$\vdash$	2,759,467	
931,413 8		13. Intérêts des dépôts en compte courant	_		648,095 1,350,000	05			648,095 1,350,000	
		14. Intérêt du fonds capital	_		1,815,842	10	_		1,815,842	
260,000		16. Versement au fonds de réserve	_		240,000	_			240,000	1 1
9,888 9		17. Frais d'ameublement, amortissement	_	_	9,164	<b>50</b>			9,164	
_  -		18. Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs,			200000 0000 100000					
		subvention	-		150,000	—	000.005	25	150,000	-
237,113 1		19. Valeurs, bénéfice de cours	226,005	35	15,913	10	226,005	ან	15,913	10
23,833 0 225,753 8		20. Impôt fédéral sur les coupons 21. Amortissement de frais d'emprunt et	-		19,913	10	-		10,813	10
440,700	<u> </u>	réserve pour frais d'emprunt	_		160,000			_	160,000	
763,893 5	8 687,000	-	26,680,595	43	25,956,458	04	724,137	39		
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	.,					_		П		П
		,								

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	8	Dépense	s	Recettes		Dépenses	ę
de 1931	de 1932	Rushiques du compte		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante					- 0			
		XVIII. Caisse hypothécaire								
		B. Frais d'administration								
29,509 80		1. Indemnités des organes administratifs	_	_	29,397	40	_		29,397	40
415,504 —		2. Traitements des fonctionnaires et des employés	_		424,890				424,890	
$\begin{vmatrix} 31,395 & 30 \\ 20,000 & \end{vmatrix}$		3. Caisse de secours, subside 4. Loyers	_	_	32,686 20,000	85	_	_	32,686 20,000	85
50,816 <b>2</b> 5	52,000	5. Frais de bureau	47,684	36		99	_		42,688	<b>6</b> 3
8,974	8,000	6. Frais judiciaires et de poursuites	24,490	<b>7</b> 5	17,321	30	7,169	45		$\exists$
538,251 35	537,000		72,175	11	614,669	04			542,493	93
1,350,000 —	1,350,000	C. Intérêts du fonds capital	1,350,000	_			1,350,000	_	_	_
<b>1,350,000</b> —	1,350,000		1,350,000	_	_	_	1,350,000		_	_
						_				
763,893 58 538,251 35		A. Produit	26,680,595 <b>72,17</b> 5		25,956,458 614,669			39	542,493	93
1,350,000 —		C. Intérêts du fonds capital	1,350,000		— — —	_	1,350,000		-	_
1,575,642 23	1,500,000		28,102,770	54	28,571,127	08	1,531,643	46	_	
		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 31,643.46								П
		WW D								
		XIX. Banque cantonale								
		A. Produit de l'exercice								
2,096,237 22		1. Produit du compte d'effets de change				_	1,694,299			$\dashv$
4,785,137 07 2,666,773 61		2. Intérêts	21,850,903 2,113,552		15,966,823		5,884,080 2,111,353			
375,840 86		4. Impôts cantonaux et municipaux			412,949			_	412,949	35
358,063 96		5. Pertes	11,689	04	11			-	477,648	
94,506 26 267,179 02		6. Amortissements	257,421		243,817 —	<del></del>			243,817	65
466,540 80		8. Versement au fonds de réserve pour				-			0.55	
5,339,032 25		risques spéciaux	_		395,569 5,374,455				395,569 5,374,455	
3,181,342 79		(0.21410 (1.4411111011411111111111111111111111111	25 927 866	19	22,885,151			64		
-,,,-	.,,,,,,,,,	D Emplet du nordet			-,- 55,151	_				$\dashv$
500,000		B. Emploi du produit			900 000				200.000	
500,000 — 281,342 79	600,000	1. Versement au fonds de réserve ordinaire 2. Versement au fonds de réserve pour	-		300,000		_		300,000	
		créances		_	542,714	64		_	542,714	64
781,342 79	600,000	<del></del>		_	842,714	64		_	842,714	64
3,181,342 79	3,000,000	A. Produit de l'exercice	25,927.866	19	22,885.151	55	3,042.714	64	_	
781,342 79	600,000	B. Emploi du produit			842,714			_	842,714	64
2,400,000 —	2,400,000	Les recettes sont inférieures au budget	25,927,866	19	23,727,866	19	2,200,000	_		$\exists$
		de fr. 200,000.—								
<b>"</b>	j .		I		I .					I

	Cai	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al por	ır	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	s	Recettes		Dépense	s
de 1931	de 1932	<u> </u>		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.	*	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XX. Caisse de l'Etat								
		A. Intérêts des eréances			***					
1,648,128 2,979,211 20			1,420,524 2,905,366				1,420,524 2,905,366		_	_
82,842 75			176,742			_	176,742 24,115			-
$egin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	233,000	<ul> <li>b. Oeuvres d'utilité publique</li> <li>3. Intérêts de prêts pour constructions</li> <li>4. Intérêts de créances diverses et intérêts</li> </ul>	24,115 288,421			05			_	
		moratoires	6,707				6,707		_	-
202,086 23 1,913 68	1.70	5. Intérêts moratoires pour impôts 6. Recettes diverses	202,828 3,430			<del></del> 85	202,610 3,278		_	
24,598 10	25,000	7. Emoluments de dépôt	_	_	24,507	05	_	-	24,507	
132,869 40 83,200 —	130,000	8. Impôt fédéral sur les coupons 9. Bénéfice sur cours	— 97,660	_	100,757 6,000		91,660		100,757	88
4,985,345 97	4 760 700		5,125,795				4,851,472			
1,049,509 35,889 08 	20,000 500 7,000 7,000 20,000 241,500	b. Consignations judiciaires		85 — 55		66 45 97 82 75			1,999,062 36,111 5,468 100,132 13,204 1,228,726 3,382,706	36 60 97 82 20
		A. Intérêts des créances	5,125,795 50,192		274,322 3,432,899		4,851,472 —	88	3,382,706	94
3,335,503 92					3,707,222			94		
5,550,000	5,112,100	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 1,645,934.06	<i>5</i> ,110,000		5,101,122		1,100,100			

Budget		-					11		
	Rubriques du compte	Recettes	8	Dépense	es	Recettes		Dépense	es
de 1932	Rubiiques uu compte		bru	tes			net	tes	
Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
	Administration courante								
	XXI. Amendes et confiscations								
	A. Amendes								
		398,099	55			391,626	55	— 26.459	
.10,000	3. Amendes prescrites	_ _		6,270	50				
,				95 —				_	_
278,000	·	405,697	32	49,291	05	356,406	27		_
14,000 40,000 102,000 102,000 4,000	<ol> <li>Récompenses à des agents de police communaux et à des particuliers</li> <li>Contribution aux traitements du corps de la police</li> <li>Part des communes</li> <li>Part du service sanitaire</li> </ol>			10,985 40,000 172,193 172,193 1,600 245,229	80 50 50 — 01	_ _ _ _	  16	10,985 40,000 172,193 172,193 1,600	80 50 50
100	30 May 10	103				103			
8,100		13,036	20	3,927	40	9,108	80		_
278,000 8,100	B. Emploi du produit des amendes	299,748 13,036	17 20	656,154 3,927	44 40	9,108	80	356,406 ————————————————————————————————————	27
	25,000 10,000 8,000 2,000 278,000 14,000 40,000 40,000 102,000 4,000 	XXI. Amendes et confiscations   A. Amendes   303,000   25,000   2. Amendes prononcées	XXI. Amendes et confiscations   A. Amendes   398,099   25,000   21,000   3. Amendes prononcées	XXI. Amendes et confiscations   A. Amendes   398,099   55   25,000   2,000   3. Amendes prosoncées	XXI. Amendes et confiscations   A. Amendes   393,000   55   6,473   25,000   2. Amendes commuées   .	XXI. Amendes et confiscations   A. Amendes   A. Amendes	XXI. Amendes et confiscations	XXI. Amendes et confiscations   A. Amendes   398,099   55   6,473   391,626   55   25,000   22,000   23,000   3. Amendes prescrites	XXI. Amendes et confiscations   A. Amendes   A. Amendes

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pour	1932	
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses
ue 1951	de 1952	-	1	bru	tes	ne	ttes
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr. Ct	Fr. Ct	. Fr. Ct.
		Administration courante				-	
		XXII. Régales de la chasse, de la					
		pêche et des mines					
		A. Chasse					
151,978 85 3,117 90		<ol> <li>Patentes de chasse</li> <li>Vente de gibier, taxes pour chiens, émo-</li> </ol>	<b>163,7</b> 39	<b>7</b> 5	18,605 75	145,134	-  -
0,117	0,000	luments pour demandes tardives de patentes	3,712	55	36 20	3,676 3	5
22,025 —		3. Taxes pour permis de chasse d'hiver	16,955		55 50		-  -
15,248 —	15,500	4. Suppléments pour surveillance de la	4.4.900			44.000	
		chasse, 10 %	14,308			14,308 —	
57,323 75	59,800		2,164	75	62,034 25		59,869 50
25,659 60			370	1 11	26,353 60		25,983 60
2,588 40			1,225		4,024 —		2,799 —
4,000 —	4,000		350		3,999 —		3,649 —
2,236 50 400 —	2,500 500	to the state of th	_		2,549 70 400 —		2,549 70 400 —
2,997 72	500 500 60				3,197 70		3,197 70
45,702 —	46,500	6. Part des communes, 30 %			42,654		42,654
31,486 60		7. Indemnité de la Confédération	34,175	95	1,718 75	32,457 20	
82,948 38	86,100		237,001	50	165,628 45	71,373 0	5 — —
		B. Pêche					
32,305 50	32,000	1. Ferme de la pêche et patentes	31,917	_	759 —	31,158 -	
27,922 25	∫ 28,700	2. Frais de surveillance et de perception	7,438	80	35,459 —		28,020 20
		3. Frais d'administration		-	1,016 65		1,016 65
580   45 $14,376   50$		4. Encouragements à la pisciculture 5. Indemnité de la Confédération	11,190 16,449		13,365 10 1,177 30		2,175 10
153 30		6. Etablissement de pisciculture	1,238		903 15		
_		7. Frais de justice		-	_  -	-	
18,332 60	17,300		68,233	20	52,680 20	15,553 —	
1 200 05	1 000	C. Mines  1. Traitement de l'inspecteur des mines			1 200		1,200
1,200 05 2,500 — 6,208 20	2,500	2. Droits d'exploitation du minerai de fer 3. Droits de concession pour carrières et pour exploitation de la houille et de	_		1,200		
	500	l'ardoise	<b>2,934</b>	05	461 35	2,472 7	
7,508 15			2,934	05	1,661 3	1,272 7	0
.,550						-,	
82,948 38		A. Chasse	237,001				5 — —
18,332 60	17,300	B. Pêche	68,233	20	52,680 20		
7,508 15		C. Mines	2,934	-	1,661		
108,789 13	109,200	Les recettes sont inférieures au budget	308,168	75	219,970	88,198 7	5
		de fr. 21,001.25					

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	,	Dépense	s	Recettes		Dépense	es
de 1931		de 1932	ituoriques un compte		bru	ites			net	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			XXIII. Régie des sels								
			A. Commerce des sels	-				-			
53,031			1. Valeur des sels en magasin au 1er janv.		-	58,724			_	58,724	50
		1,583,400		2,261,125				1,591,770			-
9,941 3,994		7,000 1,400		31,482 7,787		19,635 3,305		11,847 4,481			
50,753		48,000		105,236						_	
213	25		6. Sel nitrité pour saumures	7,419	1						
8,880		5,250		18,339						_	
606				1,625				520		_	
492 95,962			9. Tartre moulu	1,572 184,817		,					-
58,724			11. Valeur des sels en magasin au 31 déc.	66,221			<del></del>	99,865 66,221		_	
1,825,796			· ·	2,685,627	-						-
1,020,190	<del>90</del>	1,750,400		2,005,027	33	904,829	<u> 7</u>	1,780,797	60		=
24,000 116,767 243,599 24,018 3,011 320 411,075	90 85 05 90	124,000 255,000 25,000 3,000 100	B. Frais d'exploitation  1. Intérêts du fonds de roulement	23 279 303	-		70 35 65 05	  	  	24,000 118,623 237,735 22,760 2,873 — 405,713	70 35 65 25
			C. Frais d'administration								
16,238			1. Traitements des fonctionnaires	_	-	21,253			_	21,253	
3,320	95		2. Frais de bureau		-	3,187		_	_	3,187	
11,340 463			3. Loyers	1,000	1 1	12,300		_	_	11,300	
			and an analysis and an analysi	113	-	526			_	413	
31,362	95	36,000		1,113	_	37,267	35		=	36,154	35
			D. Emploi du produit								
200,000	_	200,000	1. Versement au fonds pour l'assurance			000 000				000	
100,000		100.000	cantonale en cas de vieillesse et d'invalidité 2. Subvention à la Société cant. «Pour la	_	-	200,000	_		-	200,000	-
200,000		100,000	vieillesse»		_	100,000		_		100,000	
300,000	_	300,000				300,000	_			300,000	-
											П
1 895 706	00	1 725 460	A. Commerce des sels	0 605 605	25	004.000	<b>m</b> -	4 500 505	CO		
411,075			B. Frais d'exploitation	2,685,627 303	1 1			1,780,797	00	405,713	70
31,362			C. Frais d'administration	1,113		37,267				36,154	
300,000			D. Emploi du produit			300,000		_	_	300,000	
1,083,358	05	968,560		2,687.043	40	1,648,113	85	1,038.929	55		
	_		Les recettes sont supérieures au budget de fr. 70,369.55	, , , , , , , ,		,,	_	-,,	_		-
			ue 11. 70,509.55								
II I				ı							

	Car	nton de Berne — Comp	te généra	al pour	1932	
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
de 1931	de 1932	Rushiques un compte	brut	tes	net	tes
Fr. Ct	. Fr.		Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.	Fr. Ct.
		Administration courante				
		XXIV. Timbre				
		A. Droits de timbre				
89,636 50		1. Papier timbré	85,670 60		85,670 60	_  _
668,484 — 65,603 6		<ol> <li>Timbres mobiles</li></ol>	626,000 35 62,590 10	280 90	625,719 45 62,590 10	
	5 2,600,000		1,871,767 95		1,871,767 95	
3,279,668 36	5 3,375,000		2,646,029 —	280 90	2,645,748 10	
		B. Frais d'exploitation		00.440 =0		
44,980 10 37,856 5		1. Matière et entretien des appareils 2. Commissions des débitants	_ 75 _	32,149 70 35,101 90		32,074 70 35,101 90
82,836 6			75 —	67,251 60		67,176 60
		C. Frais d'administration				
500 -		1. Traitement du chef de bureau		500 —	_	500 —
20,611 20 4,253 95		2. Traitements des employés 3. Frais de bureau		21,679 20 4,322 —		$oxed{21,679 20}{4,322}$
1,500 -		4. Loyer		1,500 —		1,500 —
26,865	5 28,081			28,001 20	=	28,001 20
3 270 668 3	5 3 375 000	A. Droits de timbre	2,646,029	280 90	2,645,748 10	
82,836 6		B. Frais d'exploitation	75 —	67,251 60		67,176 60
26,865		C. Frais d'administration		28,001 20		28,001 20
3,169,966 5	5 3,263,919	Les recettes sont inférieures au budget	2,646,104	95,533 70	2,550,570 30	
		de fr. 713,348.70				
		Manufacture and Control of Contro				
		XXV. Emoluments				
		A. Emoluments				
		des secrétariats de préfecture, des greffes et des offices des poursuites et des faillites				
1,909,094 0	9 1,800,000	1. Emoluments proportionnels des secrétariats de préfecture	1,793,676 70	_  _	1,793,676 70	
602,853 3	600,000	2. Emoluments fixes des secrétariats de préfecture	670,857 90	59,012,55		
1,171,471 6	5 1,150,000	3. Emoluments des greffes des tribunaux et				
2,412 9	0 3,000	des offices des poursuites et des faillites 4. Frais de perception	1,292,612 40	41,242 — 2,964 30	1,251,370 40	2,964 30
3,681,006 1	4 3,547,000		3,757,147 —	103,218 85	3,653,928 15	i — —

		Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	ır	1932			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes		Dépen	ses
de 1931		de 1932	rusiiques uu compte		bru	tes			nett	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			Administration courante								
			XXV. Emoluments								
			B. Chancellerie d'Etat								
110,129	90	100,000	1. Emoluments, droits de patente et droits								
110 100	_	100,000	de naturalisation	156,500		537					-
110,129	90	100,000		156,500		537	95	155,962	05		_
			C. Greffes des tribunaux								
30,100	-	30,000	1. Cour suprême, émoluments en affaires civiles, émoluments de chancellerie et								
			droits de patente	30,100				30,100		_	-
30,000			2. Emoluments du Tribunal administratif	23,220	( ))		_	23,220	) [1	_	
13,100 3,400			3. Emoluments du Tribunal de commerce 4. Emoluments de la Chambre des avocats	19,500 812	1 11	_		19,500 812	1 13		
1,250			5. Emoluments du Tribunal des assurances	1,330	1 11	_	—	1,330	1 11		-
			(Emoluments en matière pénale, voir IIIb, G. 2.)								
77,850	_	75,000		74,962			_	74,962			_
			D. Direction de police	3		20					
224,145	15	100 000	1. Emoluments de la direction de la police	181,490				181,490			
156,407			2. Patentes des colporteurs et émoluments	101,450				101,490			
		,	en matière de police des foires et marchés	149,366			-	149,366	1 11		
205,307 717,470			<ul><li>3. Patentes des commis-voyageurs</li><li>4. Permis de circulation pour vélocipèdes</li></ul>	275,900	-	1,581		274,319		_	
111,410	20	000,000	et automobiles	797,809		42,770		755,039			_
22,435		15,000	5. Emoluments du contrôle des cinématogr.	16,487	50	511	_	15,976			_
1,325,765		1,100,000		1,421,052	<u>50</u>	44,862	_	1,376,190	<u>50</u>		_
			E. Direction de l'intérieur								
2,445	0.8	2 500	1. Droits de concession	2,365	17	_		2,365	17		
21,064			2. Emoluments et droits de patente	27,850		_		27,850			
5,550	-	6,000	3. Emoluments de la Chambre du com-	F 450							
24,433	95	10,000	merce et de l'industrie	5,470 18,283	1 1	_		5,470 18,283			
53,493	-	36,500	•	53,968	-		_	53,968			_
		and the second	F. Direction des finances	n							
250	-	200	1. Emoluments et patentes des débitants de sel	200				200			
133,709	92	140,000	2. Emoluments de la commission canto-	200		_		200		_	
			nale des recours	142,164	75		_	142,164	<b>7</b> 5		
133,959	<b>92</b>	140,200		142,364	<b>75</b>		_	142,364	75		_ =
			G. Direction des affaires sanitaires								
5,000		5.000	1. Emoluments	7,400				7,400			_
5.000		5,000		7,400				7,400			- -
5,500	_	5,000	**************************************	4,400			_				

		Car	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r	1932			
Compte		Budget	Rubriques du compte	Recettes	3	Dépense	s	Recettes		Dépense	s
de 1931		de 1932	Rubilques uu compte		bru	ites		:	nett	tes	
Fr.	Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			A 1								ı
			Administration courante							×	
			XXV. Emoluments								
3,681,006	14	3,547,000	A. Emoluments des secrétariats de préfec- ture, des greffes et des offices des pour-								
			suites et des faillites	3,757,147				3,653,928			-
110,129 77,850	90		B. Chancellerie d'Etat	156,500 74,962		537	95 —	155,962 74,962	- 11	_	
4,325,765		1,100,000	<b>D. Police</b>	1,421,052	50	44,862	_	1,376,190	50	_	-
53,493 133,959			E. Direction de l'intérieur	53,968 142,364		_	_	53,968 142,364		_	
5,000			G. Direction des affaires sanitaires	7,400				7,400	_		_
5,387,204	74	<b>5</b> ,003,700	Towns of the Albert In Bridge	5,613,395	17	148,618	80	5,464,776	37		
		-	Les recettes excèdent le budget de fr. 461,076.37								
			XXVI. Taxe des successions et donations								
			A. Produit			,					
3,710,546	46	2,827,000	1. Taxe ordinaire	3,352,298	66	71,083		3,281,214	87		-
742,049	91	565,400	2. Part des communes, 20 %	13,916 110	<b>7</b> 5	670,052	22	— 110		656,135 —	47
2,968,786	55		,	3,366,325	-	741.136	01	2,625,189			
2,500,100	_	~,~01,000	*	0,000,020		122,255	_				
			·					g.,			
			n Park de manager								
50 944	2=	EC E 40	B. Frais de perception	329	00	48,732	14	_		48,403	05
50,344 4,560			1. Commissions des percepteurs 2. Frais divers de perception			3,257			_	3,257	
54,904				329	09	51,990	04			51,660	95
			·								
			A. Produit	3,366,325 329				2,625,189 —	40	51,660	05
54,904 <b>2,913,881</b>			B. Frais de perception	3,366,654	-				45		00
æ,319,00 <i>J</i> .	_	~,~00,000	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 373,528,45	3,000,009	-	- 50,120		_,010,020			$\dashv$
			ue 1r. 5/5,526. 45								
	_										
	-										
		I	I	ı	1	II	l	ı	1 1	1	1 1

Compte de 1931	Budget									
de 1931		Rubriques du compte	Recette	s	Dépense	es	Recettes	3	Dépens	es
<u> </u>	de 1932	•		bru	ites			net	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXVII. Redevances pour forces hydrauliques								
259,808 — 25,980 80		A. Produit  1. Redevances	259,498				259,498		_	_
	*	dommage ou de dangers imminents causés par les éléments, 10 %			25,949	80	_		25,949	80
233,827 20	243,000	,,	259,498		25,949	-		20		
	500	B. Frais de perception  1. Frais d'impression et autres	_				_		_	
	<b>500</b>	1. Frais d impression et autres	_			_	_			
						_				П
233,827 20		A. Produit	259,498	-	25,949	80	233,548	20		-
233,827 20	500 <b>242,500</b>	B. Frais de perception			25,949	80	 233,548	20		
200,021	727,000	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 8,951.80			20,0:10	_		_		
		XXVIII. Patentes d'auberge,								
		permis de vente des spiritueux et établissements de danse								
		A. Patentes d'auberge								
		1. Patentes d'auberge	1,210,219	10			1,174,197	20		-
114,646 98 1,061,953 32		2. Part des communes, 10 %		10	117,091 153,113			62	117,091	28
				П						
		B. Permis de vente des spiritueux								
65,508 90		1. Permis de vente	65,677	80			65,577	20		
27,518 75	30,000	2. Part des communes, 50 %		-	27,731	-			27,731	<b>25</b>
37,990 15	30,000	ŀ	65,677	80	27,831	<del>შ</del> 5	37,845	95		

	Car	nton de Berne — Compt	te gén	éra	al pou	r	1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	8	Dépense	s	Recettes		Dépense	s
de 1931	de 1932	readiffues an comple		bru	tes			nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXVIII. Patentes d'auberge et permis de vente des spiritueux								
718 40 342 90 13,330 75	300	C. Etablissements de danse  1. Taxes de patente	781 142		60	_	721 142		_	_
14,392 05		ments de danse	31,892 <b>32,815</b>		60	<u>_</u>	31,892 <b>32,755</b>			
5,377 —		D. Frais de perception  1. Frais d'inspection, de taxation, de perception et d'impression			2,929				2,929	-
5,377 —	7,000				2,929	<b>55</b>			2,929	55
1,061,953 32 37,990 15 14,392 05 5,377 — 1,108,958 52	30,000 27,300 7,000	A. Patentes d'auberge	1,210,219 65,677 32,815 — 1,308,712	80 90 —	27,831 60 2,929	85  55	32,755	95 90 —		55
1,173,423 36 14,229 — 19,000 — 150,588 989,605 95	14,229 19,000 130,000	2. Prélèvement pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme:  a. Direction de la police b. Direction de l'instruction publique c. Direction de l'assistance publique .	1,242,448 — — — — — 1,242,448		12,626 19,000 138,872	95			12,626 19,000 138,872 —	

	Cai	nton de Berne — Comp	te géné	ral pou	r 1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	Dépense	s Recettes	8	Dépense	es
de 1931	de 1932	Kubriques du compte	bı	rutes		nett	tes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr. Ct	. Fr.	Ct. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante						
		Administration containe						
		XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse						
551,019 20	551,019	1. Indemnité de 80 cts. par tête de la population domiciliée	551,019 2		_ 551,019	20		_
232,338 15	230,000	2. Part au bénéfice selon art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse	50,905 1		50,905			_
783,357 35	781,019	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 179,094.65	601,924		601,924			-
		XXXI. Taxe militaire						
		A. Taxe militaire						
1,772,423 55 276,707 49	1,700,000 300,000	1. Contribuables présents	1,709,007 75 261,624 55	5,224	35 1,703,783 — 261,624		_	
11,348 15		3. Militaires astreints au paiement de la taxe	36,329 —	49,350	90 —	-	13,021	
43,050 85 997,365 99		4. Arriéré	53,291 8	0 102,195 - 951,741			48,903 951,741	
997,366 —	985,000		2,060,253	1,108,511	951,741	28		Ē
		B. Frais de taxation et de perception						
42,992 10 7,024 80		1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés		45,337 21,829			45,337 21,829	
10,424 55 111,190 45	11,000	3. Frais de taxation	_  -	9,994			9,994	
4,000 —		poursuites	1,054 —	92,548	95 —		91,494	95
79,789 27		missaire des guerres	_  -	4,000			4,000	
2,300		perception	<b>76,1</b> 39 30	2,300	<b>76,1</b> 39	30		
98,142 63			77,193 30		10 —		98,817	-
997,366 —	985 000	A. Taxe militaire	2,060,253 0	8 1 108 511	80 951,741	28		
98,142 63		B. Frais de taxation et de perception		176,011			98,817	80
899,223 37	878,460	Les recettes sont inférieures au budget de fr. 25,536.52	2,137,446	1,284,522	90 852,923	48		
				,				

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	éı	al poi	ır	1932			
Compte de 1931	Budget de 1932	Rubriques du compte	Recettes		Dépense	es	Recettes	3	Dépense	es
de 1991	ue 1992	-		br	utes			net	ttes	
Fr. Ct.	Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante								
		XXXII. Impôts directs								
		A. Impôt sur la fortune								
		1. Impôt foncier, 3 º/60	7,963,226	59	61,221	62	7,902,004	97		
			5,617,466				5,602,650			-
90,254 03		3. Recouvrement complémentaire	58,087			-				
13,319,535 53	13,230,000		13,638,780	70	76,517	57	13,562,263	<u>13</u>		=
		B. Impôt du revenu								
		1. Impôt du revenu de I <sup>re</sup> classe, 4,5 %								-
		2. Impôt du revenu de IIe classe, 7,5 % 3. Recouvrement complémentaire			300,000 82,224		4,069,350 941,276		_	
21,878,397 34		_			1,582,224			-		
21,676,697 6 4	21,100,000		20,021,111		1,902,221	_	11,11,000	-		
		C. Impôt additionnel								
5 260 003 17	1 700 000	•	5,523,528	44	269 604	22	5,253,924	22		
5,360,093 17 5,360,093 17			5,523,528 5,523,528				5,253,924 5,253,924			
5,500,035	4,100,000				200,001		5,205,021			
		D. Frais de taxation et de perception								
010 505 50	004.000	1. Commissions de l'impôt du revenu:	4 04 4	en	094 54 4	KE			920 100	05
219,737 50 78,009 75	234,000 85,000	7000 Color C	1,314 40		231,514 77,549				230,199 77,509	
87,894 21	90,000	c. Frais divers	109	65	11				88,390	
299,519 45	301,422	2. Commission cantonale des recours:  a. Traitements	_		329,889	70			329,889	70
13,668 25	17,000		_	_	16,995				16,995	
87,925 15	86,000	c. Frais divers	2,365		85,990	30		-	83,625	30
266,229 96	<b>265,</b> 000	<ul><li>3. Provisions de perception:</li><li>a. pour l'impôt sur la fortune</li></ul>			<b>271,61</b> 3	22			271,613	22
702,690 91	633,000				669,109	55			669,109	1 19
174,554 51	141,000	c. pour l'impôt additionnel			165,705				165,705	
29,159 90 23,571 20		4. Frais de la revision de la loi sur l'impôt 5. Indemnités aux communes	_		16,927 23,728				16,927 23,728	
77,710 56	80,000	6. Frais divers de perception	604	50	69,362	80			68,758	30
10,716 50		7. Frais de l'inventaire officiel			11,812 80,800				11,812 80,800	
63,878 60		8. Frais de recours	, ,,,,,	7-					2,135,065	-
2,135,266 45	2,101,222		4,433	75	2,139,499	02		_	<u></u>	01

	Ca	nton de Berne — Comp	te gén	ér	al pou	r 1932			
Compte	Budget	Rubriques du compte	Recettes	8	Dépenses	Recette	s	Dépense	es
de 1931	de 1932	Trustiques du compte		bru	tes		net		
Fr. Ct	. Fr.		Fr.	Ct.	Fr.	Ct. Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
		Administration courante							
		XXXII. Impôts directs	×						
		E. Frais d'administration							
102,516 15 207,903 — 40,019 10	218,000	1. Traitements des fonctionnaires 2. Traitements des employés 3. Frais de bureau et de déplacement	— — 5,596	05	104,899 218,204 39,088	25 —	_	104,899 218,204 33,492	25
6,600		4. Loyers			7,600		=	7,600	-
357,038 2	366,900		5,596	<u>05</u>	369,792	75		364,196	70
		A. Impôt sur la fortune	13,638,780 23,327,177			57 <b>13,</b> 562,263 26 21,744,953			
5,360,093 1 2,135,266 4	7 4,700,000	C. Impôt additionnel	5,523,528	44		22 5,253,924	22		87
	366,900	E. Frais d'administration	5,596	05	369,792	75 —	=	364,196	
38,065,721 34	36,561,878	Les recettes sont supérieures au budget de fr. 1,500,000.35	42,499,516	77	4,437,638	42 38,061,878	35		
		XXXIII. Imprévu							
21,149 50 500,000 —		1. Successions en déshérence 2. Part au produit de l'impôt fédéral de	21,009		7,670			_	
		guerre	500,000 446,192		500,000	500,000 	)	53,807	<b>26</b>
35,070 70 375,392 30		4. Divers	34,138 9,085		620,254 209,164			586,116 200,079	
110,686 5				-	1,337,089		-	326,664	-
		Les recettes sont inférieures au budget de fr. 826,664.26							

#### SECONDE PARTIE

### **COMPTE**

DES

# ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE DE L'ÉTAT

(ACTIF ET PASSIF)

- I. Compte du fonds capital
- II. Compte du fonds d'administration

1932

			de Berne — Compte g	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Situa	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1931	Mouvement	
Doit	Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr.	Ct.	I. Fonds capital		Fr.
26,130,405 —			A. Forêts  Estimation cadastrale fr. 26,130.,405.—	Achats de forêts Plus-values d. ventes de forêts Infériorités de prix d'achat Augmentation de l'évalua- tion des forêts	43,656 1 29,918 5 4,473 8 6,550 -
26,130,405	_		Total de l'actif	Total des augmentations . Diminution nette	<b>84,598</b> 5 17,130
			B. Domaines		
75,794,220 —	_		*) Domaines civils fr. 68,783,497.— Domaines curiaux 7,010,813.—  fr. 75,794,220.—	Achats de domaines Château de Porrentruy . Plus-value des ventes de domaines Infériorités de prix d'achat Augmentation de l'évaluation des domaines	257,503 - 641,030 - 129,621 { 254 - 3,306,430 -
75,794,220			Total de l'actif	Total des augmentations.	4,334,838
1,109,116 50			C. Caisse des domaines  1. Créances pour ventes  Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000.—	Créances nouvelles: Ventes de forêts Ventes de domaines	85,562 5 339,371 5
_  -	1,595,001	16	2. Dettes pour achats	Paiements pour des acquisitions	107,159
			3. Caisse hypothécaire, compte courant.  Total de l'actif et du passif	Créances rentrées	430,043
5,169,679 90	0,210,130	_	Passif net	Total des augmentations .	962,136

	Canton de Berne	e — Compte général po	ur 1932	)		
de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re 1	1932	
Avoir		Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr. Ct.		I. Fonds capital	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
85,562 50 3,660 — 12,506 —	Ventes de forêts Excédents de prix d'achat Achat de droits	A. Forêts Estimation cadastrale fr. 26,113,275.—	26,113,275	_		
101,728 50	Total des diminutions	Total de l'actif	26,113,275	-	_	
		<u></u> ,				
	Ventes de domaines Excédents de prix d'achat Diminution de l'évaluation des domaines Infériorités de prix de vente	B. Domaines  Estimation cadastrale fr. 79,628,527.—*)  *) Domaines civils fr. 72,616,434.— Domaines curiaux » 7,012,(93.—  fr. 79 628 527.—	79,628,527			
500,531 50 3,834,307 —	Total des diminutions Augmentation nette	Total de l'actif	79,628,527		_	
			,			
430,043 80	Créances rentrées	C. Caisse des domaines  1. Créances pour ventes  Pour mémoire: 100 actions ordinaires de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises fr. 25,000.—	1,104,006	70	_	
43,656 15 257,503 —	Dettes nouvelles: Achats de forêts Achats de domaines	2. Dettes pour achats	_		1,789,001	16
107.159 15	Dépenses: Paiement de dettes	3. Caisse hypothécaire, compte courant			4,360,910	59
838,362 10	Total des diminutions Augmentation nette (diminution de la dette nette)	Total de l'actif et du passif	<b>1,104,006</b> 5,045,905		6,149,911	

	Canto	n	de Berne — Compte ge	énéral pour 1932		
Situa	tion de la	foi	rtune au 31 décembre 1931	Mouvemen	t	
Doit	Avoir		Rubriques du compte		Doit	
	6,760,000 161,038,000 188,421,200 78,124,044 117,011,759 16,821,360 886,520 — — — —	Ct.	Rubriques du compte  I. Fonds capital  D. Caisse hypothécaire*)  1. Fonds capital de l'Etat  Total de l'actif  *) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse  Fonds de réserve  Emprunts  Dépôts contre obligations et bons de caisse  Dépôts d'épargne  Fonds spéciaux (y comprisCaisse des domaines)  Dépôts en compte courant  Coupons et obligations d'emprunts  Caisse  Prêts hypothécaires  Prêts aux communes  Prêts à des syndicats d'améliorations foncières  Valeurs	Nouvelles créances et rem- boursements de dettes .	Doit  Fr.  21,312,000 20,993,700 26,557,614 6,025,414 7,979,398 27,944,314 48,042,617 53,942,471 1,359,482 4,791,949	54 80 28 05 84 54
1		_	Mobilier Intérêts arriérés et prorata d'intérêts Profits et pertes Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)	Total des augmentations	10,199 21,409,307 99,849,148 491,759,511	

		Canton de Bern	e — Compte général po	our 1932	2		
	de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re	1932	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		I. Fonds capital	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			D. Caisse hypothécaire*)				
	_	_	1. Fonds capital de l'Etat	30,000,000	-		
_	_		Total de l'actif	30,000,000			
240,000 500,000 24,609,000 37,301,027 12,694,153 1,177,636 27,706,220	03 64 25 68		*) Situation et mouvement des capitaux de la Caisse  Fonds de réserve		99	7,000,000 140,226,000 192,036,500 88,867,457 123,377,114 10,019,597 648,426	37 65 65 50
47,934,119 39,650,209 1,478,070 5,347 23,704,235 154,123,539 160,000 35,060 10,199 20,581,545 99,849,148	85 14 34 55 30 13 — — 30	Nouvelles dettes et rem- boursements de créances	Caisse.  Prêts hypothécaires Prêts aux communes.  Prêts à des syndicats d'améliorations foncières Valeurs  Correspondants Frais des emprunts Immeubles Mobilier Intérêts arriérés et prorata d'intérêts Profits et pertes.	667,257 545,758,251 11,173,666 317,491 10,713,771 9,296,616 — 500,000 1 17,227,541	25 80 80 50  96  45	3,906,145 206,000 — 3,838,053	98
491,759,511	35	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	600,125,295	75	<b>570,125,295</b> 30,000,000	75

	Canto	n	de Berne — Compte g	énéral pour 1932		
Situa	ation de la	fo	rtune au 31 décembre 1931	Mouvemer	ıt	
Doit	Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr. Ct.	Fr.	Ct.	I. Fonds capital  E. Banque cantonale*)		Fr.	Ct.
40,000,000 —		_	1. Fonds capital de l'Etat  Total de l'actif	_	<u> </u>	-
94,731,265 86 62,252,100 18 5,932,680 89 37,167,331 92 1,822,541 08 1,340,253 95 30,991,757 1,613,403 26 12,492,918 51 204,695,963 43,173,777 74,783,767 11,545,578 71	62,252,100  10,338,757 161,917 1,740,097 3,181,342		Emprunts Bons de caisse Carnets d'épargne Acceptations Comptes de dépôts Correspondants Siège central et succursales Caisse Effets sur la Suisse Effets sur l'étranger Effets avec nantissement Fonds publics Coupons Comptes lombards Accrédités Prêts Créances hypothécaires Immeubles (incl. bâtiments de la banque) Mobilier Dettes hypothécaires Cautions Intérêts arriérés, prorata d'intérêts et réescompte des portefeuilles Compte de profits et pertes	Nouvelles créances et remboursements de dettes .  Total des augmentations	500,000 821,000 34,635,000 113,889,674 6,441,530 655,841,893 2,046,358,810 977,982,351 655,337,855 557,034,018 95,240,648 8,374,252 81,246,155 78,591,908 56,559,724 533,575,617 14,368,659 21,860,184 1,637.572 42,114 46,519 6,742,592 5,642,081 82,671,806 6,035,442,002	42 95 70 30 90 49 21 42 69 20 41 60 10 60 18

		Canton de Bern	e — Compte général po	ur 1932		
	de	es capitaux	Situation de la fortane au	31 décembr	e 1932	
Avoir			Rubriques du compte	Doit	Avoir	
Fr.	Ct.		I Fonds conital	Fr.	Ct. Fr.	Ct.
		_	I. Fonds capital  E. Banque cantonale*)  1. Fonds capital de l'Etat	40,000,000 - <b>40,000,000</b> -		
			*) Situation et mouvement des capitaux de la Banque			
655,148,795 2,064,358,396 977,982,351 654,710,463 573,855,430 96,055,244 6,241,516 84,948,130 79,336,694	555 200 36 83 90 29 67 76 69 07 02 18 44 76 10 18	Nouvelles dettes et remboursements de créances  Total des diminutions	Fonds de réserve Réserve spéciale pour créances Emprunts Bons de caisse. Carnets d'épargne Acceptations. Comptes de dépôts Correspondants Siège central et succursales Caisse. Effets sur la Suisse Effets sur l'étranger Effets avec nantissement Fonds publics Coupons Comptes lombards Accrédités Prêts . Créances hypothécaires Immeubles (incl. bâtiments de la banque) Mobilier Dettes hypothécaires Cautions Intérêts arriérés, proreta d'intérêts et réescompte des portefeuilles Compte de profits et pertes. Total de l'actif et du passif Actif net (fonds capital)	65,328,796 8 6,560,103 0 20,345,919 4 1,007,944 7 3,472,989 9 27,289,782 8 868,617 6 12,074,026 8 227,295,166 4 46,920,340 85,841,618 1 12,225,079 1	6,500,000 202,415 1,729,000 108,925,500 252,614,882 2,059,220 74,117,037 26,975,988 65,328,796 — 66 60 60 68 9,518,523 — 116,153 — 116,153 — 35 40,000,000	23 40 67 52 87 

		Canton	de Berne — Compte g	énéral pour 1932	
S	itua	tion de la f	ortune au 31 décembre 1931	Mouvement	
Doit		Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr. C	I. Fonds capital		Fr. Ct.
			F. Emprunts		
_		27,110,000	1. Emprunt de 1895, fr. 27,110,000, 3 % 2. Emprunt de 1897, fr. 34,739,500, 3% (Caisse hypothécaire) 3. Emprunt de 1899, fr. 2,550,000,	Remboursement	1,079,500 —
	_	15,378,000 -	3½% (Banque cantonale)  4. Emprunt de 1900, fr. 15,378,000, 3½%  5. Emprunt de 1905, fr. 24,798,500,	Remboursement	314,000 —
	-	17,054,000	$3\frac{1}{2}$ % (Caisse hypothécaire) 6. Emprunt de 1906, fr. 17,054,000, $3\frac{1}{2}$ %	Remboursement	256,000 —
		27,641,000	7. Emprunt de 1911, fr. 27,641,000,	Remboursement	291,000
		6,993,350	The state of the s	Remboursement et report à la Caisse de l'Etat .	138,631 55
		10,000,000 -	fr. 14,154,000.—  9. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)  10. Emprunt de 1923, fr. 20,000,000, 4½ % (Caisse hypothécaire)  11. Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3½% (Caisse hypothécaire)  12. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5% (Voir H, Caisse de l'Etat)  13. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000, 4¾ % (voir H, Caisse de l'Etat)  14. Emprunt de 1929, fr. 25,000,000, 4¾ % (Caisse hypothécaire)  15. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000,		
			4½ %  16. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4% (Voir H, Caisse de l'Etat)  17. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4% (Voir H, Caisse de l'Etat)  18. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4% (Caisse hypothécaire)		
		104,176,350	Total du passif	Diminution de la dette .	2,079,131 55

18			Canton de Berne	e — Compte général po	ur 193	2	
		de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re	1932
A	voir			Rubriques du compte	Doit		Avoir
Fi	r.	Ct.		I. Fonds capital	Fr.	Ct.	Fr. Ct
				F. Emprunts			
-			_	<ol> <li>Emprunt de 1895, fr. 26,030,500, 3 %</li> <li>Emprunt de 1897, fr. 33,838,500, 3 % (Caisse hypothécaire)</li> <li>Emprunt de 1899, fr. 1,729,000, 3 ½ %</li> </ol>			26,030,500 —
_				(Banque cantonale) 4. Emprunt de 1900, fr. 15,064,000, 3½ % 5. Emprunt de 1905, fr. 24,387,500,			15,064,000 —
-				$3\frac{1}{2}$ % (Caisse hypothécaire) 6. Emprunt de 1906, fr. 16,798,000, $3\frac{1}{2}$ %		_	16,798,000 —
-			-	7. Emprunt de 1911, fr. 27,350,000, 4 %			27,350,000 —
				8. Emprunt de 1914, fr. 14,027,000, 4 ½ %  Part du fonds capital fr. 6,854,7.88)  Part de la Caisse de l'Etat (Voir H, Caisse de l'Etat) » 7,172,281.20  fr. 14,027,000.—  9. Emprunt de 1923, fr. 25,000,000, 4 ½ % (Voir H, Caisse de l'Etat)  10. Emprunt de 1923, fr. 20,000,000, 4 ½ % (Caisse hypothécaire)  11. Emprunt de 1923, fr. 2,000,000, 3 ½ % (Caisse hypothécaire)  12. Emprunt de 1925, fr. 12,000,000, 5 % (Voir H, Caisse de l'Etat)  13. Emprunt de 1927, fr. 15,000,000,			6,854,718 86
			_	<ul> <li>4¾ % (Voir H, Caisse de l'Etat)</li> <li>14. Emprunt de 1929, fr. 25,000,000, 3³/4 % (Caisse hypothécaire)</li> <li>15. Emprunt de 1930, fr. 10,000,000, 4½ %</li> <li>16. Emprunt de 1930, fr. 25,000,000, 4% (Voir H, Caisse de l'Etat)</li> <li>17. Emprunt de 1931, fr. 39,000,000, 4% (Voir H, Caisse de l'Etat)</li> <li>18. Emprunt de 1931, fr. 30,000,000, 4% (Caisse hypothécaire)</li> </ul>			10,000,000 —
2,0		55	Augmentation de la dette Diminution nette de la dette	Total du passif			102,097,218

C	•4	J. 1.		-4 91 15 1091	74		_
	Ituai		1 10	rtune au 31 décembre 1931	Mouvement		
Doit ———	101	Avoir	1	Rubriques du compte		Doit	_
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.			Fr.	
				I F 1			
				I. Fonds capital			
				G a. Capitaux de chemins de fer			
				$m{Actions}$			
160,000		_	-	1. Huttwil-Wolhusen	_		
2,151,500		-		2. Hasle-Konolfingen-Thoune		-	
480,000				3. Spiez-Erlenbach			
1,262,000			-	4. Berne-Neuchâtel (Directe)			
1,238,560 350,000		-		5. Chemins de fer réunis Berne-Worb 6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds			
171,800	1 11			7. Porrentruy-Bonfol-frontière			
1,724,500				8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe			
64,500				9. Fribourg-Morat-Anet		-	
2,184,000			_	10. Erlenbach-Zweisimmen	_	1	
500,000	1 11		_	11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle com-	1		
				pagnie	_		
484,320				12. Chemin de fer de la vallée de la Singine			
1,230,000			-	13. Montreux-Oberland bernois	_		
980,000				14. Berne-Schwarzenbourg			
0,334,000				15. Chemin de fer des Alpes bernoises	_		
474,000			-	16. Soleure-Moutier	i	***************************************	
463,500			-	17. Langenthal-Jura			
795,825				18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil			
270,000				19. Zweisimmen-Lenk	_	-	
303,680 2,094,000				20. Mâche-Montménil 21. Soleure-Berne			
958,000				22. Tavannes-Tramelan-Breuleux-			
330,000				Noirmont			
1,037,200			_	23. Bienne-Tæuffelen-Anet		-	
567,500			_	24. Langenthal-Melchnau			
402,500			_	25. Soleure-Niederbipp			
160,000			_	26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken	_		
0,841,385				Total de l'actif	Total des augmentations.	_	
					-		•
				Obligations			
216,000			_	1. Frutigen-Brigue Ire hyp.	_		
2,553,000		_		2. Frutigen-Brigue IIe hyp.		_	
789,000			-	3. Moutier-Longeau Ire hyp.		_	
3,558,000			_	Total de l'actif	Total des augmentations.		
9 NEE 0A9	85			Prêts pour l'électrification			
2,066,802 $762,642$		_		<ol> <li>Chemin de fer des Alpes bernoises</li> <li>Spiez-Erlenbach</li> </ol>			
988,891				2. Spiez-Eriendach 3. Erlenbach-Zweisimmen	Extourne	59,740	1
2,176,834				4. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe	Latouric		,
768,120				5. Berne-Schwarzenbourg	Extourne	21,496	ð
1,465,382				6. Berne-Neuchâtel (Directe)			•
8,228,674		_		Total de l'actif	Total des augmentations.	81,237	
					Diminution nette	11,631	ĺ

	Canton de Bern	ne — Compte général po	our 1932	
	des capitaux	Situation de la fortune au	31 décembre 1	932
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir
Fr.	Ct.	I. Fonds capital	Fr. Ct.	Fr. Ct
		G a. Capitaux de chemins de fer		
		Actions		
		1. Huttwil-Wolhusen 2. Hasle-Konolfingen-Thoune 3. Spiez-Erlenbach 4. Berne-Neuchâtel (Directe) 5. Chemins de fer réunis Berne-Worb 6. Saignelégier-La Chaux-de-Fonds 7. Porrentruy-Bonfol-frontière 8. Chemin de fer de la vallée de la Gürbe 9. Fribourg-Morat-Anet 10. Erlenbach-Zweisimmen 11. Saignelégier-Glovelier, nouvelle compagnie 12. Chemin de fer de la vallée de la Singine 13. Montreux-Oberland bernois 14. Berne-Schwarzenbourg 15. Chemin de fer des Alpes bernoises 16. Soleure-Moutier 17. Langenthal-Jura 18. Ramsei-Sumiswald-Huttwil 19. Zweisimmen-Lenk 20. Mâche-Montménil 21. Soleure-Berne 22. Tavannes-Tramelan-Breuleux-Noirmont 23. Bienne-Tæuffelen-Anet 24. Langenthal-Melchnau 25. Soleure-Niederbipp 26. Steffisbourg-Thoune-Interlaken	160,000 — 2,151,500 — 480,000 — 1,262,000 — 1,238,560 — 350,000 — 171,800 — 1,724,500 — 64,500 — 2,184,000 —  500,000 — 484,320 — 1,230,000 — 980,000 — 10,334,000 — 474,000 — 463,500 — 795,825 — 270,000 — 303,680 — 2,094,000 —  958,000 — 1,037,200 — 667,500 — 402,500 — 160,000 —	
	Total des diminutions	Total de l'actif	30,841,385 —	
_ _ 	— — — — — — — — — — — Total des diminutions	Obligations  1. Frutigen-Brigue Ire hyp  2. Frutigen-Brigue IIe hyp  3. Moutier-Longeau Ire hyp  Total de l'actif	216,000 — 12,553,000 — 789,000 — 13,558,000 —	
33,759 — 10,712 36,966 11,430	$\begin{bmatrix} -1 \\ 75 \\ 45 \end{bmatrix}$ Remboursements	Prêts pour l'électrification  1. Chemin de fer des Alpes bernoises 2. Spiez-Erlenbach	2,033,043 — $762,642$ — $1,037,919$ $75$ $2,139,868$ $50$ $778,187$ $25$ $1,465,382$ $10$	

		Canto	Π	de Berne — Compte ge	eneral pour 1932		
Si	tua	tion de la	foi	rtune au 31 décembre 1931	Mouvemen	t	
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit	
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	I. Fonds capital		Fr.	Ct.
				Ga. Capitaux de chemins de fer  Papiers-valeurs repris par l'Etat de la  Banque cantonale			
36,293,663 <b>36,293,663</b>			_	Divers Total de l'actif	— Total des augmentations.		
				Banque cantonale Compte courant Total du passif	— Total des diminutions		
30,841,385 13,558,000 8,228,674 36,293,663		  36,293,663	70	Actions Obligations Prêts pour l'électrification Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale Banque cantonale	 	81,237 — —	60
88,921,722	<b>85</b>	<b>36,293,663</b> 52,628,059	<b>70</b> 15	Total de l'actif et du passif Actif net	Total des augmentations . Diminution nette	81,237 11,631	
_		18,051,143	74	G b. Fonds d'amortissement des chemins de fer 1. Compte courant	Prélèvement	10,120	05
_			-	Total du passif	Total des diminutions Augmentation nette	10,120 1,429,879	05

	Canton de Berne — Compte général pour 1932									
de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décembr	e 1932						
Avoir		Rubriques du compte	Doit	Avoir						
Fr. Ct.		I. Fonds capital	Fr.	Ct. Fr.	Cı.					
		G a. Capitaux de chemins de fer								
		Papiers-valeurs repris par l'Etat de la Banque cantonale								
	_	Divers	36,293,663							
	Total des diminutions	Total de l'actif	36,293,663	70 —						
		Banque cantonale								
	_	Compte courant		36,293,663						
	Total des augmentations	Total du passif		36,293,663	70					
	Amortissem, et remboursem.	Actions	30,841,385		_					
92,869	Remboursements —	Obligations	13,558,000 8,217,042		_					
_  _	_	Banque cantonale	36,293,663 —	70 — — 36,293,663	<b>7</b> 0					
92,869 15	Total des diminutions	Total de l'actif et de passif	88,910,091	_	70					
	4	G b. Fonds d'amortissement des								
		ehemins de fer								
1,440,000	Versement	1. Compte courant		19,481,023 19,481,023						
1,440,000	Total des augmentations	Total du passif		19,461,023	09					

		Canto	n	de Berne — Compte g	énéral pour 1932	
Si	tua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1931	Mouvemen	ıt
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	II. Fonds d'administration  H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat  A. Administrations spéciales (Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts à cette Caisse)	2	Fr.
72,351 45,000 8,624 103,801 512,764 1,059,696 2,852 201,848 57,532 3,643,408 1,411,119 47,548,654 2,513,125 787,570 — 655 — — 57,969,005	95 97 75 48 29 50 02 16 54 15 78 22	2,677,192 1,914,654 429 3,630,135 4,656,964	20 08 13 74 60 29 - 80 13 84 25 - 60 87	a. Administration générale b. Administration judiciaire c. Justice d. Police e. Administration militaire f. Instruction publique g. Assistance publique h. 1. Economie publique h. 2. Service sanitaire i. Travaux publics k. Chemins de fer l. Finances m. Agriculture n. Administration des forêts o. Intendance du timbre p. Affaires communales q. Intendance de l'impôt de guerre	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts	149,500 1,400 75,465 2,114,446 92,681 1,834,746 407,191 1,169,105 2,294,408 4,719,687 947,495 237,379,418 1,892,339 3,305,146 171,178 — 2,664,779 1,646,067 298,212
331,497	69			Actif net  B. Placements	Diminution nette	4,388,444
70,285,693			_	Valeurs	Acquisit. et bénéfice sur cours	107,660
<b>70,285,693</b> 15,476,045				Total de l'actif  C. Administration courante  1. Compte courant	Total des augmentations.  Diminution nette  Nouvelles avances:	107,660 317,840
13,470,043				(Voir pages 10 et 104)	Excédent des dépenses de l'administration courante	6,131,623
15,476,045	19			Total de l'actif	Total des augmentations .	6,131,623

	Canton de Berne — Compte général pour 1932  des capitaux Situation de la fortune au 31 décembre 1932									
	de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décembre	1932					
Avoir			Rubriques du compte	Doit	Avoir					
Fr.	Ct.		II Fonds d'administration	Fr. Ct	. Fr. Ct					
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat							
			(Avances de la Caisse de l'Etat et dépôts							
68,188 1,672,198 144,406 2,017,979 407,034 1,005,521 2,454,016 2,270,379 10,707 238,813,025 1,694,159 2,756,523 171,031 89 118,958 1,500,000 298,212	78 87 35 65 86 96 34 25 75 85 89 11 65 10	Nouveaux dépôts et rem- boursements d'avances	à cette Caisse)  a. Administration générale	66,401 03 472,665 75 1,020,283 96 416 30 226,595 80 69,334 65 6,190,454 55 2,347,907 69 51,338,281 52 2,547,801 35 667,490 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	1,371,192 88 224,785 85 720,595 75 5,962 70 70,200 — 259,206 69 612,776 54 6 — — — 257,183,158 18 2,513,688 32 1,245,951 59 282 20 1,084,315 4 510,897 76 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —					
425,500 - <b>425,500</b> -		Remboursements et amor- tissement Total des diminutions	B. Placements  Valeurs	69,967,853 75						
627,500 627,500 5,504,123	79	Excédent des recettes de l'administration courante Amortissement  Total des diminutions	C. Administration courante  1. Compte courant							
	149,280 68,188 1,672,198 144,406 2,017,979 407,034 1,005,521 2,454,016 2,270,379 10,707 238,813,025 1,694,159 2,756,523 171,031 89 118,958 1,500,000 298,212 255,551,715 425,500 425,500	## Avoir   Ct.   C	149,280   90	Avoir	Avoir					

	Canto	n de Berne — Compte g	général pour 1932	
Situa	ation de la	fortune au 31 décembre 1931	Mouvemen	t
Doit	Avoir	Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr.	II. Fonds d'administration  H. Fonds de roulement de la Caisse		Fr. C
747,323 95 ————————————————————————————————————	3,099,606 — 47,579	de l'Etat  D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts  1. Avances cadastrales 2. Etablissement d'assurance immobilière 3. Avances diverses 4. Reboisements  Total de l'actif et du passif	Nouvelles avances et rem- boursements de dépôts ( Total des augmentations .	449,231 7 5,392,793 9 9,490 – 461,182 9 <b>6,312,698</b> 5
1,790,239 87		Passif net  E. Dépôts à la Caisse de l'Etat		
	2,167 1,009,519 — —	<ol> <li>Consignations judiciaires</li> <li>Consignations administratives</li> <li>Dépôts des offices de poursuites</li> <li>Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts</li> <li>Fonds spéciaux, compte courant</li> <li>Dépôts divers</li> </ol>	Remboursements de dépôts	354,309 5 
	1,383,510	Total du passif	Total des diminutions des dépôts	<b>25,328,572 9</b> 76,197
	25,000,000 12,000,000 15,000,000 25,000,000 39,000,000	F. Emprunts  1. Emprunt de 1914, 4½ % 2. Emprunt de 1923, 4½ % 3. Emprunt de 1925, 5 % 4. Emprunt de 1927, 4¾ % 5. Emprunt de 1930, 4 % 6. Emprunt de 1931, 4 %  Total du passif	——————————————————————————————————————	11,631 5

		Canton de Bern	e — Compte général po	ur 1932	?		
	de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re	1932	
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.		II. Fonds d'administration	Fr.	Ct.	Fr.	Ct
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat  D. Oeuvres d'utilité publique, avances et dépôts				
518,323	<b>7</b> 5	)	1. Avances cadastrales	678,231	90	_	_
5,306,155	05	Remboursements d'avances	2. Etablissement d'assurance immobilière 3. Avances diverses			3,012,967	72
17,637 343,939			4. Reboisements	427,012		45,982	7
	1	Total des diminutions Diminution nette	Total de l'actif et du passif Passif net	<b>1,395,353</b> 1,663,597		3,058,950	4
358,016 — 1,592,561 12,188,433 10,057,914 1,207,843 <b>25,404,770</b>	77 85 72 93	Nouveaux dépôts	E. Dépôts à la Caisse de l'Etat  1. Consignations judiciaires 2. Consignations administratives 3. Dépôts des offices de poursuites 4. Caisse hypothécaire, dépôts pour prêts 5. Fonds spéciaux, compte courant 6. Dépôts divers	    		307,230 2,167 1,097,417 — 52,892 1,459,707	7:
			F. Emprunts				
		Report du fonds capital ————————————————————————————————————	1. Emprunt de 1914, 4 ¼ %	   		7,172,281 25,000,000 12,000,000 15,000,000 25,000,000 39,000,000 123,172,281	- - -
			,				

		Canto	n	de Berne — Compte g	énéral pour 1932	
Si	tua	ntion de la	fo	rtune au 31 décembre 1931	Mouvemen	nt
Doit		Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	II. Fonds d'administration		Fr. Ct.
557,284	15	207,551	23	H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat  G. Caisse  1. Recettes de district 2. Caisse des décomptes	Recettes de caisse	55,893,800 53
557,284	15 —			Total de l'actif et du passif Actif net	Recettes par décompte  Total des recettes  Diminution nette	417,988,257 23 473,882,057 76 85,213 07
12,764,849 188,219 12,953,069	54	384,958	22 80	H. Restes (Créances et dettes échues) a. Restes actifs (créances échues) b. Restes passifs (dettes échues)  Total de l'actif et du passif Actif net	Nouveaux restes actifs (mandats de perception) Paiements de restes passifs (dépenses) Total des augmentations . Diminution nette	473,674,783 10 473,967,270 83 <b>947,642,053</b> 1,389,059 65
557,284 12,764,849 188,219	75 19 56 — 61 15 93 54 23	3,147,186 1,383,510 123,160,649 185,991,849 207,551 215,262 384,958	43 29 65 17 23 58 22	A. Administrations spéciales B. Placements C. Administration courante, compte courant D. Avances à des œuvres d'utilité publique E. Dépôts à la Caisse de l'Etat F. Emprunts G. Caisse H. a. Restes actifs b. Restes passifs Total de l'actif et du passif Passif net	Recettes	251,163,270 81 107,660 — 6,131,623 79 6,312,698 58 25,328,572 90 — 289,043,826 08 473,882,057 76 473,674,783 10 473,967,270 83 1,710,567,937 77 637,620 05

		Canton de Bern	e — Compte général po	our 1932	2			
	de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décemb	re	1932		
Avoir			Rubriques du compte	Doit		Avoir		
Fr.	Ct.			Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	
			II. Fonds d'administration					
			H. Fonds de roulement de la Caisse de l'Etat					
		Dépenses de caisse Dépenses par décompte	G. Caisse  1. Recettes de district	555,483 —	<b>53</b>	290,963	68	
		Total des dépenses	Total de l'actif et du passif Actif net	555,483	<b>53</b>	<b>290,963</b> 264,519		
			H. Restes	,				
473,882,057	76	Rentrée de restes actifs	(Créances et dettes échues)  a. Restes actifs (créances échues)	12,392,488	54	50,175	85	
475,149,055	82	(recettes) Nouveaux restes passifs (mandats de paiement)	b. Restes passifs (dettes échues)	48,759	61	1,427,283	28	
949,031,113	<b>58</b>	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif Actif net	12,441,248	15	<b>1,477,459</b> 10,963,789		
				ar 200 27-	0.2	60 000 000	0.	
255,551,715 425,500	71 —		A. Administrations spéciales	65,090,050 69,967,853	<b>7</b> 5	_	26	
627,500 6,186,055				20,980,168 1,395,353		3,058,950		
25,404,770 11,631			E. Dépôts à la Caisse de l'Etat F. Emprunts			1,459,707 123,172,281		
<b>288,207,173</b> 473,967,270		Dépenses	G. Caisse	<b>157,433,426</b> 555,483			68	
473,882,057	76		H. a. Restes actifs b. Restes passifs	12,392,488 48,759				
1,711,205,557	82	Total des diminutions	Total de l'actif et du passif	170,430,158 28,839,197		199,269,355	50	
			·	a.				

	Canto	n	de Berne — Compte ge	énéral pour 1932	
Situa	ation de la	for	tune au 31 décembre 1931	Mouvement	;
Doit	Avoir		Rubriques du compte		Doit
Fr. Ct.	Fr.	Ct.	II. Fonds d'administration		Fr. Ct.
	15,476,045	19	<ul><li>J. Compte de l'administration courante</li><li>1. Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 98)</li></ul>	Excédent des recettes de l'administration courante Amortissement	627 500
	15,476,045	19 —	Total du passif	Total des diminutions Augmentation nette	627,500 — 627,500 — 5,504,123 79
3,408,343 6,355,490 <b>9,763,833 99</b>			K. Inventaire du mobilier  1. Inventaire de l'administration générale 2. Inventaire des établissements de l'Etat Total de l'actif	ventaire { Total des augmentations .	
				Diminution nette	189,751 37

		Canton de Berne	e — Compte général po	ur 1932			
	de	es capitaux	Situation de la fortune au	31 décembi	ore 1932		
Avoir		-	Rubriques du compte	Doit		Avoir	
Fr.	Ct.	4		Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
			II. Fonds d'administration				
6,131,623	<b>7</b> 9	Excédent des dépenses de l'administration courante	Compte de l'administration courante     Caisse de l'Etat, compte courant (voir page 99)			20,980,168	98
6,131,623	79	Total des augmentations.	Total du passif		_	20,980,168	98
		,					
		∫ Diminutions à l'inven-∫	K. Inventaire du mobilier  1. Inventaire de l'administration générale	3,408,343		_	
269,075		taire ( Total des diminutions	2. Inventaire des établissements de l'Etat  Total de l'actif	6,165,738 9, <b>574,082</b>			

#### **APPENDICE**

# COMPTES DES FONDS SPÉCIAUX

DU

## CANTON DE BERNE

**POUR** 

1932

Les fonds spéciaux ne font pas partie de la fortune publique, mais comme ils sont administrés sous la surveillance de l'Etat, on doit leur faire place dans le compte rendu financier du canton. (Loi du 21 juillet 1872, art. 33.)

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932				
Situati	on de la fo	rtune au 31 décembre 1931	Modifications	
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct. 4,261,851 50	Fr. Ct.	1. Caisse des épizooties Caisse hypothécaire fr. 4,261,851.50	Intérêts	166,993 45 3,256 — 241,200 — 1,600 — 15,074 05 166,995 15 1,630 —
79,325 50		2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 79,325.50	Intérêts Subsides de la Confédération Total des augmentations .	3,131 30 950 4,081
440,707 74	976 43	Domaine fr. 290,100.—  Mobilier	Pensions	43,797 40 43,700 — 4,732 — 1,087 — 3,374 55 <b>96,687 95</b>
18,874 —		3b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 18,874.—	Intérêts	840 — 320 — 1,790 — <b>2,950</b> —
	_	3c. Fonds M. de Schiferli	Legs	92,500 — <b>92,500</b> —
4,800,758 74	976 43	A reporter	_	792,967

Comp	otes des fonds sp	eciaux du canton de Ber	ne pour 1	932
de	la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1932
Dépenses		Aetif	Passif	
254,667 30 In 19,600 90 Fo 24,820 60 Fo	olice sanitaire du bétail ndemnités pour pertes de bétail rais des certificats rais d'administration ubsides à des communes	1. Caisse des épizooties  Caisse hypothécaire fr. 4,336,633.15	Fr. Ct.	Fr. Ct.
	otal des diminutions augmentation nette			
2,852 — T	Sourses et subsides Cotal des diminutions Augmentation nette	2. Fonds pour bourses agricoles Caisse hypothécaire fr. 80,554.80	80,554 80	
6,000 — A	rais de l'institution Allocations à divers fonds spéciaux	3a. Institution Victoria         Domaine       fr. 290,100.—         Mobilier       » 68,690.—         Caisse hypothécaire       » 18,591.39         Valeurs       » 51,775.60         Extances actives       » 10,447.35		
	Otal des diminutions Augmentation nette	Caisse, solde actif <u>* 276.37</u> fr. 439,880.71		
T	Subventions pour trous- seaux et apprentissages Cotal des diminutions	3b. Fonds d'éducation de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 21,824.—	21,824 —	
	Cotal des diminutions	<b>3c. Fonds M. de Schiferli</b> Caisse hypothécaire fr. 92,500.—	92,500 —	
621,357 55		A reporter	4,971,392 66	

				fonds spéciaux du cantor	Modifications	
Aetif		Passif		Fonds spéciaux	Recei	ttes
Fr.	Ct.	Fr.	Ct.	•	Fr.	0
4,800,758	74	976	43	Report	792,	967
9,412	90			3d. Fonds Saffa Caisse hypothécaire fr. 9,412.90		376 - 376 -
14,875	85			3e. Fonds de secours de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 14,875.85	Dons	584 - <b>584</b> -
5,006	56			3f. Fonds du jubilé de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 5,006.56	Dons	200 - - - 200 - 59 -
40,659	60	-		3g. Fonds Elise Ebersold de l'institution Vietoria Caisse hypothécaire fr. 40,659.60	Subventions	,600 - , <b>600</b>
1,424	_	_		3h. Fonds de garantie de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,424.—	Suppléments de pensions .	50 - 59 - <b>109</b> -
973	60	_		3i. Fonds de construction et de renouvellement du mobilier de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 973.60	titution	,000 - 24 - ,024 -
358	65			3k. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 358.65	titution	,000 - 14 - ,014 -
2,057	25	_		31. Fonds de construction Caisse hypothécaire fr. 2,057.25		,100 ,100
4,875,527	15	976	13	A reporter	802,	074

		eciaux du canton de Ber				
Dépenses	de la fortune 	Situation de la fortune au  Fonds spéciaux	1	II .		
Fr. Ct.		ronus speciaux	Aetif Fr. Ct	Passif		
621,357		Report				
376	— Total des diminutions Augmentation nette	<b>3d. Fonds Saffa</b> Caisse hypothécaire fr. 9,788.90	9,788 90			
346 10	Secours à des élèves  Total des diminutions Augmentation nette	3e. Fonds de secours de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 15,113.75	15,113 75			
259 — 259 —	Dépenses diverses Total des diminutions	3f. Fonds du jubilé de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 4,947.56	4,947 56			
1,371 — 1,371 — 229 —	Frais d'instruction d'une élève Total des diminutions Augmentation nette	3g. Fonds Elise Ebersold de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 40,888.60	40,888 60			
	Remboursement de parts de garantie Total des diminutions Augmentation nette	3h. Fonds de garantie de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,533.—	1,533 —	_		
	Achats	3i. Fonds de construction et de renou- vellement du mobilier de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,416.30	1,416 30	, <u> </u>		
	Total des diminutions Augmentation nette  — Total des diminutions Augmentation nette	3k. Fonds d'harmonium de l'institution Victoria Caisse hypothécaire fr. 1,372.65	1,372 65			
 	— Total des diminutions Augmentation nette	<b>31. Fonds de construction</b> Caisse hypothécaire fr. 7,157.25	7,157 25	5 —		
			1			

Situa	tion de la fo	ortune au 31 décembre 1931	<b>M</b> odifications
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes
Fr. Ct. 4,875,527 15	Fr. C1		Fr. 802,974
24,451 —	1,173 3	4. Fonds d'éducation de la maison canto- nale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 24,451.— Solde passif ** 1,173,39 fr. 23,277.61	Intérêts
31,702 92		5. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 31,677.75 Solde actif 25.17 fr. 31,702.92	Intérêts
40,602 06		6. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 40,596.40 Solde actif ** 5.66 fr. 40,602.06	Intérêts
25,834 30		7. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Bretièges Caisse hypothécaire fr. 25,806.30 Solde actif 28.— fr. 25,834.30	Intérêts
77,054 25	615 1:	2 8. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 77,054.25 Solde passif fr. 76,439.13	Quote-part des pensions 1,335
5,075,171 68	2,764 9	A reporter	819,805

d	e la fortune	Situation de la fortune	au 31 décembre	e 1932
)épenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif
Fr. Ct. 623,914 95		Rep		ft. Fr.
1,918 35 2,068 35	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	4. Fonds d'éducation de la maison car nale d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 25,429 Solde passif » 1,696 fr. 23,732		1,696
500 2,641 — 3,141 — 242 65	Bourses d'apprentissage Secours divers  Total des diminutions Augmentation nette	5. Fonds d'éducation de la maison et tonale d'éducation d'Aarwangen Caisse hypothécaire fr. 31,943 Solde actif » 1 fr. 31,945	. 90 ,67	57 —
1,889 55	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	6. Fonds d'éducation de la maison etonale d'éducation de Cerlier Caisse hypothécaire fr. 42,420 Solde actif » 6 fr. 42,226	0.20 5.11	31
1,830 — 1,830 — 1,032 20	Bourses d'apprentissage Secours divers Total des diminutions Augmentation nette	7. Fonds d'éducation de la maison etonale d'éducation de Bretièges Caisse hypothécaire fr. 26,838 Solde actif   28 fr. 26,866	3.50 3.—	-
4,127 89 4,448 49	Bourses d'apprentissage Secours divers  Total des diminutions Augmentation nette	8. Fonds d'éducation de la maison o tonale d'éducation de Kehrsatz Caisse hypothécaire fr. 76,817 Solde passif 278 fr. 76,538	7.30 3.61	278
637,292 34		A repo	rter 5,256,895	35 1,975

Com	ptes des	fonds spéciaux du canto	on de Berne pour 1932
Situati	on de la fo	rtune au 31 décembre 1931	Modifications
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes
Fr. Ct. 5,075,171 68	Fr. 2,764 9		Fr.   Ct   819,805   60
14,750 50	427 0	9. Fonds d'éducation de la maison cantonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 14,750.50 Solde passif ** 427.02 fr. 14,323.48	Total des augmentations . 571
13,305 70		- <b>10. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Loveresse</b> Caisse hypothécaire fr. 13,305.70	Intérêts
917,102 —	,	<b>11. Fonds du Mushafen</b> Caisse hypothécaire fr. 917,102.—	Intérêts
			Total des augmentations . 36,239 40 Diminution nette
154,550 90		<b>12. Fonds du Schulseckel</b> (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 154.550.90	
169,863 60		<b>13. Fonds de l'école cantonale</b> Caisse hypothécaire fr. 169,863.60	Intérêts
6,344,744 38	3,191	A reporter	878,828

Con	nptes des fonds sp	péciaux du canton de Ber	ne pour	1932			
d	le la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif			
Fr. Ct. 637,292 34		Report	Fr. Ct. 5,256,895 35				
74 80	Secours divers  Total des diminutions  Augmentation nette	9. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Sonvilier Caisse hypothécaire fr. 14,819.90	14,819 90				
283 50	Secours divers  Total des diminutions Augmentation nette	10. Fonds d'éducation de la maison can- tonale d'éducation de Loveresse Caisse hypothécaire fr. 14,242.05	14,242 05				
27,460 — 2,640 — 8,300 — 400 — 38,800 —	Bourses Subventions pour écolages Subvention au fonds du Schulseckel Frais d'administration Total des diminutions	11. Fonds du Mushafen Caisse hypothécaire fr. 914,541.40	914,541 40				
11,300 — 2,500 — 1,260 — 15,060 —	Bourses de voyage Subventions pour voyages Prix Total des diminutions	<b>12. Fonds du Schulseckel</b> (fonds d'école) Caisse hypothécaire fr. 153,688.40	153,688 40				
3,397 25	Contribution aux bourses des écoles moyennes Total des diminutions Augmentation nette	13. Fonds de l'école cantonale Caisse hypothécaire fr. 173,260.85	173,260 85				
694,907 89	,	A reporter	6,527,447 95	1,975 35			

Situ	ıatio	n de la	for	tune au 31 décembre 1931	Modifications	
Aetif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes
Fr. C		Fr. 3,191	Ct. 96	Report	_	Fr. 878,828
7,966		_		14. Fonds d'orgue de l'Université Caisse hypothécaire fr. 7,966.—	Intérêts	318
166,001 8	31			15. Caisse des amendes militaires Caisse hypothécaire fr. 166,001.81	Amendes militaires Intérêts	12,526 6,719 1,350
					Total des augmentations .	20,596
<b>62,707</b> 2	25	_		16. Fonds de l'institution des sourds- muets Caisse hypothécaire fr. 62,707.25		2,508 <b>2,508</b>
83,180 4	12			17. Fonds de secours de l'institution des sourds-muets de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 82,666.30 Solde actif 514.12 fr. 83,180.42	Finances d'admission Total des augmentations .	3,284 200 <b>3,484</b>
86,740 8	80	_		18. Legs Müslin Caisse hypothécaire fr. 86,740.80	Intérêts	3,436 <b>3,436</b>
6,751,340	36	3,191	96	A reporter	-	909,172

Con	nptes des fonds sp	eciaux du canton de Ber	ne pour 1	1932
d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1932
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif
Fr. Ct. 694,907		Report	Fr. Ct. 6,527,447 95	Fr. Ct.
318 60	Total des diminutions Augmentation nette	14. Fonds d'orgue de l'Université Caisse hypothécaire fr. 8,284.60	8,284 60	
1,400 — 2,453 — 6,700 —	Subsides et frais divers Fournitures à des recrues indigentes Traitement d'un employé de la Direction des affaires militaires	<b>15. Caisse des amendes militaires</b> Caisse hypothécaire fr. 176,045.60	176,045 60	
10,553 10,043 79	Total des diminutions Augmentation nette			
	Contribution aux frais des établissements de sourds- muets Total des diminutions	<b>16. Fonds de l'institution des sourds-muets</b> Caisse hypothécaire fr. 62,707.25	62,707 25	
3,125 88	Secours  Total des diminutions Augmentation nette	17. Fonds de secours de l'institution des sourds-muets de Münchenbuchsee Caisse hypothécaire fr. 84,650.80 Solde passif ** 1,111.76 fr. 83,539.04		
	Prix Total des diminutions Augmentation nette	<b>18. Legs Müslin</b> Caisse hypothécaire fr. 88,090.10	88,090 10	
713,182 12		A reporter	6,946,114 54	1,975 35

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932				
Situat	ion de la f	rtune au 31 décembre 1931	Modifications	
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes	
Fr. Ct. 6,751,340 66	Fr. 3,191 9		909,172 61	
32,476 40	979 3	19. Fonds de secours pour les indigentes de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 32,476.40 Solde passif 979.30 fr. 31,497.10	Dons	
27,128 —		20. Fonds de secours en cas d'accidents des employés de la Maternité Caisse hypothécaire fr. 26,310.35 Solde actif ** 817.65 fr. 27,128.—	Subvention de la Maternité 500 —  Total des augmentations 1.552 40	
9,303 30		21. Médaille Haller Caisse hypothécaire fr. 9,303.30	Intérêts	
18,355 20		<b>22. Bourse Lücke</b> Caisse hypothécaire fr. 18,355.20	Intérêts	
15,523 45		<b>23. Prix Lazarus</b> Caisse hypothécaire fr. 15,523.45	Intérêts	
6,854,127 01	4,171 26	A reporter	914,708	

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932							
d	le la fortune	Situation de la	a fortune au	31 décemb	re 1	1932		
Dépenses		Fonds spéciau	x	Aetif		Passif		
fr. Ct. 713,182 12	Secours à des accouchées	19. Fonds de secours pour	Report	Fr. 6,946,114 33,775		Fr. 1,975 1,212		
1,203 45	Total des diminutions Augmentation nette	de la Maternité  Caisse hypothécaire  Solde passif	fr. 33,775.40 » 1,212.75 fr. 32,562.65	00,170		•		
	Total des diminutions Augmentation nette	20. Fonds de secours en e des employés de la Ma Caisse hypothécaire Solde actif		28,680	40			
	Médaille Total des diminutions	<b>21. Médaille Haller</b> Caisse hypothécaire	fr. 9,148.65	9,148	65	-		
600 —	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	<b>22. Bourse Lücke</b> Caisse hypothécaire	fr. 18,478.05	18,478	05			
	Total des diminutions Augmentation nette	23. Prix Lazarus Caisse hypothécaire	fr. 16,144.35	16,144	35			
715,510 57			A reporter	7,052,341	39	3,188	10	

				fonds spéciaux du cantor	<u> </u>
Situation de la fortune au 31 décembre 1931				tune au 31 décembre 1931	Modifications
Actif		Passif		Fonds spéciaux	Recettes
6,854,127 (		Fr. 4,171 —	26	Report  24. Fonds Guthnick Caisse hypothécaire Solde de compte  Report  fr. 4,000.— 347.09	Fr.   C   914,708   1
44,243 5	55			fr. 4,347.09  25. Fonds Træchsel Caisse hypothécaire fr. 44,243,55	Intérêts 1,769 7
32,533	90			26. Fonds Haller Caisse hypothécaire fr. 32,533.90	Intérêts
82,019	90			27. Fonds pour l'extension du service public des aliénés Caisse de l'Etat fr. 82,019.90	Versement de l'administration courante
3,201,930	117	21,718	95	28. Fonds de la Waldau Immeubles fr. 927,737.92 Inventaire	Augmentation d'inventaire.  Total des augmentations . 10,778 2  82,314 2
10,219,201	92	25,890	21	A reporter	1,302,492

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932								
	de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre 1932					
Dépenses		Fonds spéciaux	Aetif	Passif				
	Entretien des herbiers Total des diminutions	Report  24. Fonds Guthnick Caisse hypothécaire Solde de compte  342.69  fr. 4,342.69	7,052,341 39 4,342 69	Fr. Ct				
1,769 70	Subsides  Total des diminutions  Augmentation nette	25. Fonds Træchsel Caisse hypothécaire fr. 46,013.25	<b>46,013 2</b> 5					
800 — 800 — 490 70	Bourse Total des diminutions Augmentation nette	<b>26. Fonds Haller</b> Caisse hypothécaire fr. 33,024.60	33,024 60					
125,841 10	Maisons de santé de Belle- lay et Münsingen, frais de construction Total des diminutions Augmentation nette	27. Fonds pour l'extension du service publie des aliénés Caisse de l'Etat fr. 258,404.30	258,404 30					
2,250 — <b>71,606 07</b>	Contribution aux frais de la maison de santé Rentes Total des diminutions Augmentation nette	28. Fonds de la Waldau  Immeubles fr. 927,737.92  Inventaire 31,287,923.15  Caisse hypothécaire 915,096.43  Caisse de l'Etat 802.39  Créances courantes 59,486.91  Avances à des malades 32,422.14  Caisse, solde actif 22,094.53  Actif fr. 3,215,563.47  Dettes courantes fr. 24,643.75  Passif fr. 24,643.75		24,643 7				
913,946 34		fr. 3,190,919.72 A reporter		27,831				

	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932					
Situati	on de la	fortu	une au 31 décembre 1931	Modifications		
Actif	Passif		Fonds spéciaux	Recettes		
Fr. Ct. 10,219,201 92	Fr. 25,890	Ct. 21	Report	1,302,492 4		
64,615 80		2	9. Legs Mühlemann Caisse hypothécaire fr. 64,615.80	Intérêts		
945,873 70		3	<b>0. Fondation Moser</b> Caisse hypothécaire fr. 945,873.70	Intérêts		
5,652 70		_ 3	1. Legs Flügel Caisse hypothécaire fr. 5,652.70	Intérêts         .         .         .         .         226         0           Total des augmentations         .         <		
39,525 81		3	2. Fonds des aliénés de la maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire Valeurs  7. 37,351.90 2,173.91 fr. 39,525.81	Intérêts		
178,943 80		_ 3	3. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 178,943.80	Subvention de la caisse de l'établissement		
167,770 —		_ 3	4. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 167,770.—	Subvention de la caisse de l'établissement		
11,621,583 73	25,890	21	A reporter	1,362,328 0		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932								
	de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1932						
Dépenses		Fonds spéciaux						
913,946 34		Report	Fr. C					
2,257 50	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	29. Legs Mühlemann  Caisse hypothécaire fr. 64,926.30	64,926 3	0				
33,110 — 33,110 — 4,411 25	Subsides Total des diminutions Augmentation nette	<b>30. Fondation Moser</b> Caisse hypothécaire fr. 950,284.95	950 <b>,2</b> 84 9	5 — —				
	— Total des diminutions Augmentation nette	<b>31. Legs Flügel</b> Caisse hypothécaire fr. 5,878.75	5,878 7	5 — —				
13 65	Impôts Total des diminutions Augmentation nette	32. Fonds des aliénés de la maison de santé de la Waldau Caisse hypothécaire Valeurs  fr. 38,921.80  y 2,173.91  fr. 41,095.71	41,095 7	1				
	Indemnité  Total des diminutions Augmentation nette	33. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la Waldau Caisse hypothécaire fr. 188,094.80	188,094 8					
2,075 — 2,075 — 6,636 25	Indemnités  Total des diminutions Augmentation nette	34. Fonds de secours en cas d'acident des employés de la maison de santé de Münsingen Caisse hypothécaire fr. 174,406.35	174,406 3	5 — —				
951,476 89		A reporter	12,034,376 5	6 27,831 8				

Situati	on de la fo	rtune au 31 décembre 1931	Modifications	
Actif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct.	Fr. Ct			Fr.
1,621,583 73	25,890 23	Report		1,362,328
130,324 50		35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 130,324.50	l'établissement Intérêts	2,000 - 5,276 7 <b>7,276</b> 7
23,800 —	_	<b>36. Fonds des aliénés de la maison de santé de Münsingen</b> Caisse hypothécaire fr. 23,800.—		912 - <b>912</b> -
9,370 45		<b>37. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay</b> Caisse hypothécaire fr. 9,370.45	Intérêts	345 - 374 1 <b>719</b> 1
1,232 95		<b>38. Fonds des cadeaux de Noël de la maison de santé de Bellelay</b> Caisse hypothécaire fr. 1,232.95	Intérêts	49 2
65,579 40		39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 65,579.40	Intérêts	2,568 1 2,568 1
142,147 20		40. Fonds principal (Fonds Lenz-Hey- mann) de la Faculté de théologie eatholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 142,147.20		5,685 8 <b>5,685 8</b>
11,994,038 23	25,890 2	Caisse hypothécaire fr. 142,147.20	Total des augmentations .	<b>5,685</b> 1,379,539

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932  de la fortune Situation de la fortune au 31 décembre 1932						
	le la fortune			11	1932	
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif	!	
Fr. Ct. 951,476 89		Report	Fr. 12,034,376	56 Fr. 27,85	Ct.	
	Indemnité  Total des diminutions	35. Fonds de secours en cas d'accident des employés de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 137,216.75	137,216	75 —		
912 — 912 —		<b>36. Fonds des aliénés de la maison de santé de Münsingen</b> Caisse hypothécaire fr. 23,800.—	23,800			
	Primes à des malades qui font des travaux Total des diminutions	<b>37. Fonds des aliénés de la maison de santé de Bellelay</b> Caisse hypothécaire fr. 9,370.45	9,370	<b>4</b> 5 —		
	Cadeaux de Noël Total des diminutions	38. Fonds des eadeaux de Noël de la maison de santé de Bellelay Caisse hypothécaire fr. 1,232.95	1,232	95 —		
2,550 — 2,550 — 18 15	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	<b>39. Fonds des bourses de la Faculté de théologie catholique chrétienne</b> Caisse hypothécaire fr. 65,597.55	65,597	55 —	_	
5,680 — 5,680 — 5 85	Contribution aux frais de la Faculté de théologie ca- tholique Total des diminutions Augmentation nette	40. Fonds principal (Fonds Lenz-Hey- mann) de la Faculté de théologie eatholique chrétienne Caisse hypothécaire fr. 142,153.05	142,153	05 —		
961,771 74		A reporter	12,413,747	31 27,83	31 85	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932						
Sit	tuat	tion de la	fo	tune au 31 décembre 1931	Modifications	
Actif		Passif		Fonds spéciaux	Recettes	
Fr. 11,994,038	Ct.	Fr. 25,890	Ct.	Report	fr. 1,379,539	Ct.
140,255	70	-		41. Fonds de bourses Lenz-Heymann a. Fonds principal Caisse hypothécaire fr. $125,255.70$ Valeurs $ 15,000 $ fr. $140,255.70$	Intérêts         5,629           Total des augmentations         5,629	
35,816	95			<i>b. Fonds de réserve</i> Caisse hypothécaire fr. 35,816.95	Intérêts	10
6,500,000		_		42. Fonds de réserve de la Banque cantonale  Banque cantonale fr. 6,500,000.—	Versement nouveau 300,000  Total des augmentations . 300,000	-
1,911,837	48			43. Fonds spécial de réserve de la Banque cantonale Banque cantonale fr. 1,911,837.48	Total des augmentations 1 902 493	-
6,760,000				<b>44. Caisse hypothécaire, fonds de réserve</b> Caisse hypothécaire fr.6,760,000.—	Versement nouveau 240,000  Total des augmentations . 240,000	-
1,279	20	_		<b>45. Fonds de secours et de patronage</b> Caisse hypothécaire fr. 1,279.20		15 15
		-		46. Dime de l'alcool, réserve Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 40,000.—	Total des augmentations	
27,343,227	56	25,890	21	A reporter	3,834,577	88

Comptes des	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932							
de la fortune	Si	Situation de la fortune au 31 décembre 1932						
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif				
Fr.   Ct.   961,771   74		Rep		Ct. Fr. 31 27,831	Ct.			
5,600 — Versement au f  5,600 — Total des dim Augmentation	a. F Caisse hy	e bourses Lenz-Heymann l'onds principal ypothécaire fr. 125,285 » 15,000 fr. 140,285		40 —				
7,850 — Bourses 220 40 Frais d'admin 8,070 40 Total des dim	istration Caisse h	onds de réserve ypothécaire fr. 34,610	34,610 65	65 —				
— — Total des dim	inutions tonale	e <b>réserve de la Banque c</b> cantonale fr. 6,800,000		_				
500,000 — Prélèvement  500,000 — Total des dim 1,402,493 75 Augmentation	inutions cantonal	<b>écial de réserve de la Band</b> e cantonale fr. 3,314,331		23 —				
Total des dim	inutions Caisse hy	y <b>pothécaire, fonds de rése</b> ypothécaire fr. 7,000,000						
— — Total des dim 51 15 Augmentation	inutions Caisse hy	e secours et de patronage ypothécaire fr. 1,330		35 —				
Total des dim	ninutions Nüchtern	l <b>'alcool, réserve</b> , asile d'alcoolisés, bons de pation fr. <b>40</b> ,000	_					
1,475,442 14		A repor	ter 29,704,304	94 27,83	85			

		fonds spéciaux du canto	<u> </u>	
Situati	on de la for	tune au 31 décembre 1931	Modifications	I
Aetif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes
Fr. Ct. 27,343,227 56	Fr. Ct.	Report		3,834,577 8
936,251 —	*_  -	47. Fonds d'endiguement pour la cor- rection des caux du Jura Caisse hypothécaire fr. 936,251.—	Versement nouveau Intérêts	40,000 — 38,050 — <b>78,050</b> —
14,067 05	-  -	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 11,758.60 Caisse d'épargne de Nidau		439 30 543 — 982 30
10,158,908 01	752,716 64	49. Fonds de l'hôpital de l'Ile  a. Fonds de l'hôpital  Valeurs fr. 3,214,559.88 Caisse hypothécaire » 1,587,441.50 Immeubles » 3,948,886.92 Inventaire » 300,588.50 Pharmacie de l'hôpital » 50,879.46 Etat de Berne » 900,000.— Créances courantes » 152,068.02 Caisse, solde actif y 4,483.73  Actif fr. 10,158,908.01  Dépôts des malades fr. 4,103.— Dettes courantes » 113,681.65 Réserve p. travaux de construction urgents, etc. » 634,931.99  Passif fr. 752,716.64	Produit de l'hôpital Intérêts des capitaux Fermages et loyers Legs et dons Pharmacie de l'hôpital Total des augmentations .	199,213 09 252,402 07 5,372 10 1,650 — 2,227 460,864 74
64,030 —		b. Fonds des cures de bains Caisse hypothécaire fr. 64,030.—	Intérêts	2,561 10 4,914 60 <b>7,475 7</b> 0
38,516,483 62	778,606 85	A reporter		4,381,950 62

de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1932		
Dépenses	Fonds spéciaux	Actif	Passif		
Fr. Ct. 1,475,442 14	Report	Fr. Ct. 29,704,304 94	Fr. Ct. 27,831 85		
62,953 87 Entretien des canaux  62,953 87 Total des diminutions 15,096 13 Augmentation nette	<b>47. Fonds d'endiguement pour la cor- rection des eaux du Jura</b> Caisse hypothécaire fr. 951,347.13		_  -		
394 70 Secours et frais médicaux  394 70 Total des diminutions 587 60 Augmentations nette	48. Caisse de secours en cas d'accident et de maladie pour les ouvriers de la correction des eaux du Jura Caisse hypothécaire fr. 12,228.90 Caisse d'épargne de Nidau	14,654 65			
3,100 22,306 6,324 10 Frais d'administration Réserve pour travaux de construction urgents  450,440 10,424 44 Augmentation nette	49. Fonds de l'hôpital de l'Ile  a. Fonds de l'hôpital  Valeurs fr. 3,954,186.38  Caisse hypothécaire 3,941,790.32  Immeubles 3,941,790.32  Inventaire 290,588.50  Pharmacie de  l'hôpital 347,208.49  Etat de Berne 800,000.—  Créances courantes 174,977.95  Caisse, solde actif 3,354.78  Actif fr. 10,544,733.92  Dépôts des malades fr. 3,656.25  Dettes courantes 112,093.80  Réserve pour travaux de construction urgents, etc. 1,012,368.06	10,544,733 92	1,128,118 11		
7,475 70 Subventions pour des cures et autres subventions  7,475 70 Total des diminutions	tion urgents, etc. * 1,012,368.06  Passif fr. 1,128,118.11  fr. 9,416,615.81  b. Fonds des cures de bains Caisse hypothécaire fr. 64,030.—	64,030 —			
1,996,706 71	A reporter	41,279,070 64	1,155,949 9		

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932					
Situati	ion de la for	tune au 31 décembre 1931	Modifications	i.	
Aetif	Passif	Fonds spéciaux		Recettes	
Fr. Ct. 38,516,483 62	Fr. Ct. 778,606 85	Report		Fr. Ct 4,381,950 62	
15,000 —		49. Fonds de l'hôpital de l'Ile  c. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	Intérêts	600 — 777 10 1,377 10	
24,592 80	-  -	d. Fonds des cadeaux de Noël Caisse hypothécaire fr. 24,592.80	Legs et dons	808 97 983 63 414 <b>2,206 6</b> 0	
57,094 10	_  -	e. Fonds Zeerleder Caisse hypothécaire fr. 57,094.10	Intérêts	2,283 65 2,283 65	
100,820 —	-  -	f. Fonds des viatiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	Intérêts	4,032 65 915 15 <b>4,947 80</b>	
11,950 40	_  -	g. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 11,950.40	Intérêts	478 —	
82,934 20	-  -	h. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 82,934,20	Intérêts	3,317 1,993 <b>5,310 25</b>	
42,139 70	_  -	i. Fonds Sara Caisse hypothécaire fr. 42,139.70	Dons	1,685 50 137 30 1,822 80	
38,851,014 82	778,606 85	A reporter		4,400,376	

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932							
	de la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1932					
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif			
1,996,706 71		Report	Fr. Ct. 41,279,070 64				
	Subventions pour des cures  Total des diminutions	49. Fonds de l'hôpital de l'Île  c. Fonds Bitzius Caisse hypothécaire fr. 15,000.—	15,000 —				
1,620 10 1,620 10	Cadeaux de Noël aux ma- lades de l'hôpital  Total des diminutions Augmentation nette	<i>d. Fonds des cadeaux de Noël</i> Caisse hypothécaire fr. 25,179.30	25,179 30				
1,917 65	Secours Total des diminutions Augmentation nette	e. Fonds Zeerleder Caisse hypothécaire fr. 57,460.10	57,460 10				
	Secours aux malades de l'hô- pital, subventions Total des diminutions	f. Fonds des viatiques Caisse hypothécaire fr. 100,820.—	100,820 —				
453 10	Récompenses aux gardes- malades Total des diminutions Augmentation nette	g. Fonds Isenschmid Caisse hypothécaire fr. 11,975,30	11,975 30				
2,898 35	Appareils pour des malades indigents  Total des diminutions	h. Fonds Gibollet et Imhoof Caisse hypothécaire fr. 85,346.10	85,346 10				
1,518 70	Augmentation nette  Secours aux malades  Total des diminutions	i. Fonds Sara Caisse hypothécaire fr. 42,443.80	42,443 80				
2,011,439 51	Augmentation nette	A reporter	41,617,295 24	1,155,949 96			

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932						
Situat	ion de la fo	rtune au 31 décembre 1931	Modifications			
Aetif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes			
Fr.   Ct.   38,851,014   82	Fr. Ct. 778,606 85		Fr. 4,400,376	Ct.		
3,928 70		49. Fonds de l'hôpital de l'Île  k. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 3,928.70	Legs et dons	10		
337,652 —		<i>l. Fonds de roulement du Legs Lory</i> Caisse hypothécaire fr. 337,652.—	Intérêts			
15,849 10		<i>m. Caisse de retraite</i> Caisse hypothécaire fr. 15,849.10	Legs et dons       79         Intérêts       633         Cotisations       5,336         Total des augmentations       6,049         Diminution nette       12,393	95 05 <b>20</b>		
12,754 60	_	n. Fonds d'achat d'une ambulance Caisse hypothécaire fr. 12,754.60	Intérêts			
722,853 40	_	o. Fonds Scherb Caisse hypothécaire fr. 724,974.40 Valeurs " 1.— fr. 724,975.40	Intérêts	25		
6,194 50	_	Créditeurs  * 2,122.—  fr. 722,853.40   * p. Fonds de radio  Caisse hypothécaire fr. 6,194.50	Total des augmentations       28,684         Diminution nette       333         Subsides       20         Intérêts       247         Total des augmentations       268         Diminution nette       1,552	85 70 <b>55</b>		
51,467 80	_	q. Fondation Hans Stettler Caisse hypothécaire fr. 51,467.80	Intérêts         2,058           Total des augmentations         2,058	-		
40,001,714 92	778,606 85	A reporter	4,452,610	17		

Con	iptes des fonds sp	péciaux du canton de Ber	ne pour	1932	
d	e la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1932	
Dépenses		Aetif	Passif		
Fr. Ct. 2,011,439 51		Report	Fr. Co		96
108 25	Instruments et appareils  Total des diminutions Augmentation nette	49. Fonds de l'hôpital de l'Île  k. Fonds Charles Girard-Gibollet Caisse hypothécaire fr. 4,977.55	4,977 5	5 —	
2,719 40	Prélèvement Total des diminutions Augmentation nette	l. Fonds de roulement du Legs Lory Caisse hypothécaire fr. 348,438.10	348,438 1	0 —	
18,442 40 18,442 40	Pensions  Total des diminutions	m. Caisse de retraite Caisse hypothécaire fr. 3,455.90	3,455 9	0 —	
53 15	Frais Total des diminutions Augmentation nette	n. Fonds d'achat d'une ambulance Caisse hypothécaire fr. 13,211.60	13,211 6	0 —	
8,448 50	Rentes Impôts et frais d'administra- tion Secours 'Total des diminutions	o. Fonds Scherb Caisse hypothécaire fr. 722,518.50 Valeurs ** 1.— fr. 722,519.50	722,519 5	0 —	
1,820 85 1,820 85	Frais Total des diminutions	<i>p. Fonds de radio</i> Caisse hypothécaire fr. 4,642.20	4,642 2		
	Frais Total des diminutions Augmentation nette	q. Fondation Hans Stettler Caisse hypothécaire fr. 51,521.20	51,521 2	<b>—</b>	
2,065,606 91		A reporter	42,766,061	1,155,949	9

		fonds spéciaux du canto	
Situat	tion de la fo	rtune au 31 décembre 1931	Modifications
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes
Fr. Ct. 40,001,714 92	Fr. Ct 778,606 88		Fr. C 4,452,610 1
189,973 95		- 50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'ad- ministration forestière Caisse hypothécaire fr. 189,973.95	Total des augmentations 7,571
20,784 20		51. Fonds de bibliothèque Ruppaner Caisse hypothécaire fr. 20,784.20	Intérêts
17,989 75		<b>52. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de Trachselwald</b> Caisse hypothécaire fr. 17,989.75	Total des augmentations 719 5
4,253 10	111 10	53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire fr. 4,253.10 Solde de compte ** 111.10 fr. 4,142.	Total des augmentations . 170 1
175,693 80		<b>54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil</b> Caisse hypothécaire fr. 175,693.80	Intérêts
40,410,409 72	778,717 95	A reporter	4,471,889 6

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932							
	de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1932				
Dépenses		Fonds spéciaux	Aetif	Passif				
Fr. Ct. 2,065,606 91		Report	Fr. Ct 42,766,061 25					
1,901 75	Indemnités Total des diminutions Augmentation nette	50. Fonds de secours en cas d'accident et de maladie des ouvriers de l'ad- ministration forestière Caisse hypothécaire fr. 195,643.35	195,643 33	5 — —				
830 —	Entretien de la bibliothèque Total des diminutions Augmentation nette	<b>51. Fonds de bibliothèque Ruppaner</b> Caisse hypothécaire fr. 20,785.55	20,785 5	5 — —				
	— Total des diminutions Augmentation nette	52. Fonds de secours de la maison dis- ciplinaire de Trachselwald Caisse hypothécaire fr. 18,709.30	18,709 30	D — —				
	— Total des diminutions Augmentation nette	53. Fonds de voyage de la maison d'éducation de Landorf Caisse hypothécaire Solde de compte    Tr. 4,423.20   111.10	4,423 20	111 10				
250 — 4,736 25	Frais d'assurance Indemnité Total des diminutions Augmentation nette	54. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Witzwil Caisse hypothécaire fr. 180,944.90	180,944 90					
2,073,074 91		A reporter	43,186,567	9 1,156,061 06				

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932							
Sit	uat	ion de la	for	tune au 31 décembre 1931	Modifications		
Actif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr. 40,410,409	Ct.	Fr. 778,717	Ct.	Report		Fr. 4,471,889	67
733,783	65			55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 733,783.65 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	Versement prélevé sur les crédits de l'assistance pu- blique	87,089 29,100	
					Total des augmentations .	116,190	
38,230	70			56. Fonds de bibliothèque Zehender Caisse hypothécaire fr. 38,230.70	Intérêts	1,529 1, <b>529</b>	
520,620	80	_		<b>57. Fonds d'assurance du bétail</b> Caisse hypothécaire fr. 520,620.80	Versements de caisses d'assurance dissoutes Intérêts	3,528 20,995 <b>24,523</b>	30
22,577,004	40			58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois  a. IIIe section Caisse hypothécaire fr. 22,577,004.40	pensions	102,900 865,166 1,057,849 896,463	70 40
64,280,049	27	778,717	95	A reporter	Total des augmentations .	7,536,512	_

C	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932																
	•	le la fortune	Situation de la fortune au	de la fortune au 31 décembre 1932													
Dépenses	es		Fonds spéciaux					Fonds spéciaux					Fonds spéciaux				
Fr. 2,073,074	91		Report	Fr. 43,186,567	Ct.	Fr. 1,156,061	Ct.										
5,000 1,730 5,000 1,600 3,000 16,000 7,000 9,000 7,000 8,000 3,810 11,600 8,000 96,440 19,750		Hôpital de district de Belp Hôpital de distr. de Moutier Société de secours aux aveugles Maison d'éducation Bächtelen Asile d'alcoolisés Wysshölzli Hospice d'Utzigen  » de la Bärau  » » Dettenbühl  » » Frienisberg  » » Riggisberg  » » Worben Etablissement de sourdesmuettes à Wabern Hospice «Gottesgnad» à St-Nicolas Hospice «Gottesgnad» à Ittigen Maison d'éducation «Victoria» à Wabern Total des diminutions Augmentation nette	55. Fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité Caisse hypothécaire fr. 753,533.65 Nüchtern, asile d'alcoolisés, bons de participation fr. 6,000.—	<b>7</b> 53 <b>,</b> 533	65												
1,510 <b>1,510</b> 19	_	Entretien de la bibliothèque Total des diminutions Augmentation nette	<b>56. Fonds de bibliothèque Zehender</b> Caisse hypothécaire fr. 38,249.90	38 <b>,24</b> 9	90												
20,995	30	Contribution à l'assurance du bétail	<b>57. Fonds d'assurance du bétail</b> Caisse hypothécaire fr. 524,149.20	524,149	20	_											
		Total des diminutions Augmentation nette				,											
2,147,356 91,673	10 80	Remboursements Pensions Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la caisse Frais d'administration	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois a. III <sup>e</sup> section Caisse hypothécaire fr. 23,041,584.20	23,041,584	20	_											
464,579	80	Total des diminutions Augmentation nette	A renerter	67,544,084	54	1,156,061	06										
4,649,820	Uθ		A reporter	07,544,084	34	1,100,001	00										

Com	iptes de	es f	fonds spéciaux du canto	n de Berne pour 1932
Situa	tion de la	fort	une au 31 décembre 1931	Modifications
Aetif	Passif		Fonds spéciaux	Recettes
Fr. Ct. 64,280,049 27	Fr. 778,717	Ct.	Report	7,536,512 2
35,865 70	_		58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois b. II <sup>e</sup> section Caisse hypothécaire fr. 35,865.70	Intérêts 1,434 6
311,185 05	_	_	c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 311,185.05	Dons
8,805,516 35			<b>59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes</b> Caisse hypothécaire fr. 8,805,516.35	Cotisations des sociétaires,
26,479 60	_	(	<b>60. Fonds Edouard-Adolphe Stein</b> Caisse hypothécaire fr. 26,479.60	Intérêts
306,115 65			<b>61. Fonds Jean Aebi</b> Caisse hypothécaire fr. 306,115.65	Intérêts
3,151 30			<b>62. Legs Volz</b> Caisse hypothécaire fr. 3,151.30	Intérêts
73,768,362 92	778,717	95	A reporter	8,735,188

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932								
d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1932					
Dépenses		Fonds spéciaux							
Fr. Ct.			Fr. Ct	. Fr. Ct.					
4,649,820 06		Report	67,544,084 54	1,156,061 06					
740 20	Suppléments de primes Total des diminutions Augmentation nette	58. Caisse d'assurance des instituteurs bernois  b. IIe section Caisse hypothécaire fr. 36,560.10	36,560 10	<b>-</b>					
12,434 — 12,434 — 1,400 65	Secours  Total des diminutions Augmentation nette	c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 312,585.70	312,585 70	) —  —					
11,525 85 443,942 80	Pensions Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	59. Caisse d'assurance des maîtres des écoles moyennes Caisse hypothécaire fr. 9,531,550. 45		5 — —					
	— Total des diminutions Augmentation nette	<b>60. Fonds Edouard-Adolphe Stein</b> Caisse hypothécaire fr. 27,538.75	27,538 75	5 — —					
	— Total des diminutions Augmentation nette	<b>61. Fonds Jean Aebi</b> Caisse hypothécaire fr. 318,360.25	318,360 25	5 — —					
126	— Total des diminutions Augmentation nette	<b>62. Legs Volz</b> Caisse hypothécaire fr. 3,277.30	3,277 30						
5,106,937		A reporter	77,773,957	9 1,156,061 06					

Situation de la fortune au 31 décembre 1931					Modifications		
Aetif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes	
Fr. 73, <b>7</b> 68 <b>,</b> 362	Ct. 92	Fr. 778,717	Ct.	Report	,	Fr. 8,735,188	3 1
815,538	80	-		ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 815,538.80	Quote-part des redevances pour forces hydrauliques et émoluments de concessions Intérêts	26,034 32,621 <b>58,656</b>	. 5
135,720	65			tuberculose Caisse hypothécaire fr. 135,720.65	Contribut. des communes . Versement Intérêts Total des augmentations .	20,715 127,873 5,506 <b>154,095</b>	5 7
<b>66,67</b> 0	90	_		****	Intérêts	2,666 <b>2,666</b>	- -
122,186	47			Caisse hypothécaire fr. 122,186.47	Subvention de la Confédération Subvention de l'Etat Contributions des propriétaires de vignes Intérêts Total des augmentations . Diminution nette	51,758 30,000 5,841 3,335 <b>90,935</b> 12,581	
37,597	20	, 		Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	Intérêts	1,498 1,498	
61,887	75	_		Caisse hypothécaire fr. 61,841.40   3   3   46,35   46,35   5   7   7   7   7   7   7   7   7	Intérêts	2,221 8,729 320 11,270 580	
5,007,964	69	778,717	95	A reporter	_	9,054,311	-

Con	nptes des fonds sp	péciaux du canton de Ber	ne pour 1	1932
d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1932
Dépenses		Fonds spéciaux	Aetif	Passif
Fr. Ct. 5,106,937 06		Report	Fr. Ct. 77,773,957 09	
23,659 45	Subsides	63. Fonds de secours en cas de dommages ou de dangers imminents causés par les éléments Caisse hypothécaire fr. 850,535.70	850,535 70	
	Total des diminutions Augmentation nette			
	— Total des diminutions Augmentation nette	<b>64. Fonds pour prévenir et combattre la tuberculose</b> Caisse hypothécaire fr. 289,816.60	289,816 60	
	— Total des diminutions Augmentation nette	<b>65. Legs Lory de l'asile d'aliénés de la Waldau</b> Caisse hypothécaire fr. 69,337.70	69,337 70	
103,516 60	Subsides pour la reconstruc- tion des vignes	66. Fonds cantonal pour la lutte contre le phylloxéra Caisse hypothécaire fr. 109,605.46	109,605 46	
103,516 60	Total des diminutions			
	Versement au Technicum de Bienne Total des diminutions	67. Fonds du Technicum de Bienne Caisse hypothécaire fr. 37,597.20	37,597 20	
9,401 20 2,450 — 11,851 20	Secours Loyer et concierge Total des diminutions	68. Fonds bernois de patronage Caisse hypothécaire fr. 60,792.— Solde actif \$\int 515.20\$ fr. 61,307.20	61,307 20	
5,247,462 56		A reporter	79,192,156 95	1,156,061 06

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932						
Situat	tion de la fo	ortune au 31 décembre 1931	Modifications			
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes			
Fr. Ct. 72,007,964 69	Fr. C1		9,054,311 7			
17,422 20		Gaisse hypothécaire fr. 13,422.20 Valeurs fr. 17,422.20	Total des augmentations .			
116,679 90		- <b>70. Fondation Walther Munzinger</b> Valeurs fr. 11,500.— Caisse hypothécaire <u>» 105,179.90</u> fr. 116,679.90	Dons          4,747       5.         Intérêts        4,747       5.         Total des augmentations        4,747       5.         Diminution nette        172       4.			
17,741,510 95		71. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 17,741,510.95	res, employés et ouvriers 1,303,078 56 Contributions de l'Etat 1,706,647			
879,305 65		b. Caisse d'épargne Caisse hypothécaire fr. 879,305.65	Dépôts des sociétaires        66,827 55         Dépôts de l'Etat        85,259 85         Intérêts           Total des augmentations       .       189,252 20			
62,988 70	_	c. Fonds de secours Caisse hypothécaire fr. 62,988.70	Contributions diverses Intérêts			
93,825,872 09	778,717 75	A reporter	12,984,442 41			

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932							
d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1932				
Dépenses		Actif	Passif					
Fr. Ct. 5,247,462 56		Report	Fr. Ct 79,192,156 95					
	— Total des diminutions Augmentation nette	69. Fondation du Lætsehberg Caisse hypothécaire fr. 13,959.05 Valeurs 4,000.— fr. 17,959.05	17,959 05	5				
4,920 — 4,920 —	Contribution aux frais de la Faculté de théologie ca- tholique Total des diminutions	70. Fondation Walther Munzinger Valeurs fr. 10,000.— Caisse hypothécaire **\frac{3}{106,507.45} fr. 116,507.45	116,507 45	5 — —				
4,894 50 41,498 85 <b>2,497,714 75</b>	Rentes Indemnités aux sociétaires sortis de la caisse Secours Frais d'administration Total des diminutions Augmentation nette	71. Caisse de prévoyance des fonction- naires, employés et ouvriers de l'Etat a. Caisse d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 18,976,858.05	18,976,858 05	5 — —				
70,107 80	Remboursements  Total des diminutions Augmentation nette	<i>b. Caisse d'épargne</i> Caisse hypothécaire fr. 998,450.05	998,450 05	5				
2,053 50	Secours  Total des diminutions Augmentation nette	<i>c. Fonds de secours</i> Caisse hypothécaire fr. 63,467.45	63,467 4	5 — —				
7,822,258 61	·	A reporter	99,365,399 —	1,156,061 06				

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932									
Sit	uation de l	a for	tune au 31 décembre 1931	Modifications	8				
Aetif	Passi	t	Fonds spéciaux		Recettes				
Fr. 93,825,872	Ct. Fr. 778,7	Ct.	Report		Fr. Ct 12,984,442 41				
421,612	_		72. Fonds Théodore Koeher de l'Institut de recherches biologiques Valeurs fr. 235,000.— Caisse hypothécaire 186,612.— fr. 421,612.—	Intérêts	17,937 25 17,937 25				
33,453	20		73. Fonds Dr Spirig Caisse hypothécaire fr. 33,453.20	Intérêts	1,291 50 1,291 50 108 50				
1,373,012			74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,373,012.10	Subvention de l'Etat pour pensions Subvention de l'Etat pour les assurés Cotisations des sociétaires, finances d'entrée et cotisations supplémentaires . Intérêts	3,869 80 93,294 75 124,825 80 56,896 70 278,887 05				
7,635	80 —	_	75. Legs Dr K. A. Lingner Caisse hypothécaire Valeurs  fr. 7,635.80 M. 2,500.—	Intérêts	305 <b>305</b> <b>40</b>				
14,098	20	_	<b>76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat</b> Caisse hypothécaire fr. 14,098.20	Intérêts	563 <b>563</b> <b>9</b> (				
440,403	40 —		77. Fonds cantonal de solidarité Caisse hypothécaire fr. 440,402.40	Intérêts	15,608 15 74,849 70 <b>90,457 8</b> 5 205,746 86				
96,116,086	79 778,7	17 95	A reporter		13,373,885 36				

C	le la fortune	Situation de la fortune au 31 décembre 1932									
Dépenses		Fonds spéciaux	Actif	Passif							
Fr. Ct. 7,822,258 61		Report	Fr. Ct	. Fr. C							
17,937 25	— Total des diminutions Augmentation nette	72. Fonds Théodore Kocher de l'Institut de recherches biologiques Valeurs fr. 225,000.— Caisse hypothécaire 3 214,549.25 fr. 439,549.25	439,549 25	5 — —							
1,400 — 1,400 —	Subside Total des diminutions	<b>73. Fonds Dr Spirig</b> Caisse hypothécaire fr. 33,344.70	33,344 70	) — — —							
	Pensions Indemnités et restitutions aux sociétaires sortis de la Caisse Frais d'administration	74. Caisse de retraite pour les maîtresses de couture du canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 1,442,108.60	1,442,108 60								
	Total des diminutions Augmentation nette										
305 40	— Total des diminutions Augmentation nette	75. Legs Dr K. A. Lingner Caisse hypothécaire Valeurs  fr. 7,941.20 M. 2,500.—	7,941 20								
563 90	— Total des diminutions Augmentation nette	<b>76. Fonds Hallwil de la Chancellerie d'Etat</b> Caisse hypothécaire fr. 14,662.10	14,662								
296,204 65 <b>296,204</b> 65	Subsides à des caisses d'as- surance contre le chômage Total des diminutions	77. Fonds cantonal de solidarité Caisse hypothécaire fr. 234,656.60	234,656 60								
8,329,653 81		A reporter	101,537,661 45	5 1,156,061 06							

Sit	uati	on de la	for	tune au 31 décembre 1931	Modifications			
Aetif		Passif		Fonds spéciaux		Recettes		
Fr. 96,116,086	79	Fr. 778,717	Ct.	Report		Fr. 13,373,885		
7,356	30			78. Fonds de secours en eas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 7,356.30	Intérêts	294 294		
10,851	68			79. Fonds Dr Joachim de Giacomo Valeurs fr. 10,360.60 Solde actif ** 491.08 fr. 10,851.68	Intérêts	330 330 313		
121,010	65			80. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds eapital Caisse hypothécaire fr. 121,010.65		4,840		
32,183 8	85	_		81. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 32,183.85	Intérêts	4,800 1,284 <b>6,084</b> 501		
30,763 -		_		82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 30,763.—	Intérêts	1,230 1,230		
13,144 2	25	_		83. Fonds Fädminger pour Caisse hypothécaire Valeurs  Fr. 4,644.25  * 8,500.—  fr. 13,144.25	Intérêts	616 <b>616</b>		
96,331,396	52	778,717	95	A reporter		13,387,281		

Con	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932											
d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembr	re 1932								
Dépenses		Fonds spéciaux	Aetif	Passif								
Fr. Ct. 8,329,653 81		Report	Fr. 101,537,661	Ct. Fr. 45 1,156,061	Ct.							
	— Total des diminutions Augmentation nette	78. Fonds de secours en cas d'accident des employés du pénitencier de Thorberg Caisse hypothécaire fr. 7,650.50	7,650	50 —								
	Achats de livres Total des diminutions	79. Fonds Dr Joachim de Giacomo Valeurs fr. 10,360.60 Solde actif ** 177.24 fr. 10,537.84	10,537	84 —								
	Versement au fonds de disposition  Total des diminutions Augmentation nette	80. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds capital Caisse hypothécaire fr. 121,050.65	121,050	<b>65</b> —								
186 10	Allocations Frais d'administration Total des diminutions	81. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds de disposition Caisse hypothécaire fr. 31,682.60	31,682	60 —								
	— Total des diminutions Augmentation nette	82. Fondation bernoise Pestalozzi, fonds du Jura Caisse hypothécaire fr. 31,993.50	31,993	50 —								
420 — 420 — 196 05	Bourses Total des diminutions Augmentation nette	83. Fonds Fädminger pour bourses Caisse hypothécaire fr. 13,340.30	13,340	30 —								
8,342,104		A reporter	101,753,916	84 1,156,061	06							

Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932										
Situ	ation de la	for	rtune au 31 décembre 1931	Modification	s					
Actif	Passif		Fonds spéciaux		Recettes					
Fr. Ct 96,331,396 52		Ct.	Report		Fr. Ct. 13,387,281 36					
22,364 4	5 —		84. Fonds K. A. Guillebeau  Caisse hypothécaire fr. 12,864.45  Valeurs 9,500.—  fr. 22,364.45	Intérêts	933 70 933 70 1,032 30					
148,710 10	D —		85. Fondation Eduard Herzog  Caisse hypothécaire fr. 108,710.10  Valeurs ** 40,000.—  fr. 148,710.10	Total des augmentations .	6,372 20 5,317 50 11,689 70					
17,113 70	D		86. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 17,113.70	Intérêts	684 684 50					
84,113 7	5 —		<b>87. Fonds pour secours extraordinaires</b> Caisse hypothécaire fr. 84,113.75	Intérêts	3,364 50 3,364 50					
438,350 —			88. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne a. Fonds de fortune Caisse hypothécaire fr. 438,350.—		11,000 — 17,815 75 <b>28,815 75</b>					
8,205 50	) —		b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 8,205.50	Dons	600 15 50 25,815 75 <b>26,431 25</b> 4,468 15					
97,050,254	778,717	95	A reporter		13,459,200 76					

Co	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932												
	d	le la fortune	Situation de la fortune au	31 décembi	re 1	1932							
Dépenses			Actif		Passif								
Fr. 8,342,104	Ct.		Report	Fr. 101,753,916	Ct.	Fr. 1,156,061	Ct.						
2,066 2,066		Achat d'un appareil Total des diminutions	84. Fonds K. A. Guillebeau Caisse hypothécaire fr. 19,732.15 Valeurs  fr. 21,232.15	21,232	15								
1,700 1,700 9,989	_	Contribution aux frais de la Faculté de théologie cathol. Total des diminutions Augmentation nette	85. Fondation Eduard Herzog  Caisse hypothécaire fr. 118,699.80  Valeurs ** 40,000.—  fr. 158,699.80	158,699	80	_							
 684	50	Total des diminutions Augmentation nette	86. Fonds pour une exposition agricole dans le canton de Berne Caisse hypothécaire fr. 17,798.20	17,798	20	_							
3,050 <b>3,050</b> 314		Secours  Total des diminutions  Augmentation nette	<b>87. Fonds pour secours extraordinaires</b> Caisse hypothécaire fr. 84,428.25	84,428	25	_							
	75	Versement au fonds d'exploitation Total des diminutions Augmentation nette	88. Fondation pour l'encouragement des recherches scientifiques de l'Université de Berne a. Fonds de fortune Caisse hypothécaire fr. 441,350.—	441,350		_							
	40	Allocations Frais d'administration Total des diminutions	b. Fonds de roulement Caisse hypothécaire fr. 3,737.35	3,737	35	_							
8,405,635	30		A reporter	102,481,162	59	1,156,061	06						

Co	om	ptes d	es	fonds spéciaux du canto	n de Berne pour 1932			
Si	tua	tion de la	fo	rtune au 31 décembre 1931	* Modifications			
Aetif		Passif		Fonds spéciaux	Recettes			
Fr. 97,050,254	Ct.	Fr. 778,717	Ct.	Report		76		
5,474	50	_		89. Legs Kindler pour la recherche du cancer Caisse hypothécaire fr. 5,474.50	Total des augmentations 218	-		
23,159	70	_		90. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire Valeurs  fr. 3,159.70  20,000.—  fr. 23,159.70	1,120	-		
23,907	20	_		91. Fondation lieutenant-colonel-vétéri- naire Græub Caisse hypothécaire fr. 23,907.20	Intérêts			
3,516,415		_		92. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vicillesse et d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 3,516,415.—	Intérêts	90		
174,011	30	_		93. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère Caisse hypothécaire fr. 132,011.30 Valeurs # 42,000.— fr. 174,011.30	Total des augmentations . 7,149			
2,021	65	_		94. Legs N. Spring Caisse hypothécaire Solde de compte  ### compte ### 1,610.80 ### 410.85  fr. 2,021.65	10tal des augmentations . 04			
100,795,243	37	778,717	95	A reporter	13,808,507	91		

	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932											
		d	e la fortune	Situation de la fortune au	31 décembr	e 19	932					
	Dépenses			Actif		Passif						
	Fr. 8,405,635	30		Report	Fr. 02,481,162	59	Fr. 1,156,061	Ct. 06				
			— Total des diminutions Augmentation nette	89. Legs Kindler pour la recherche du cancer Caisse hypothécaire fr. 5,693.45	1	45	_					
/  -	  1,128		— Total des diminutions Augmentation nette	90. Fondation Alfred Kindler Caisse hypothécaire fr. 4,288.— Valeurs   y 20,000.— fr. 24,288.—	24,288 -		_					
	  956		— Total des diminutions Augmentation nette	91. Fondation lieutenant-colonel-vétéri- naire Græub Caisse hypothécaire fr. 24,863.45	24,863	45	-					
	148,000 148,000 191,789		Subsides à la Société canto- nale «Pour la vieillesse» et pourl'assistance des vieillards Total des diminutions Augmentation nette	92. Fonds pour l'assurance cantonale en cas de vicillesse et d'invalidité Caisse hypothécaire fr. 3,708,204.90		90	_					
		35	— Total des diminutions Augmentation nette	93. Fonds cantonal d'assurance-chômage de l'industrie horlogère Caisse hypothécaire fr. 139,160.65 Valeurs    y 42,000.  fr. 181,160.65		65	-	-				
	64	40	— Total des diminutions Augmentation nette	94. Legs N. Spring Caisse hypothécaire fr. 1,675.20 Solde de compte 3 410.85 fr. 2,086.05		05	_					
	8,553,635	30		A reporter	106,427,459	09	1,156,061	06				

Cor	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932										
Situ	ation de la fo	rtune au 31 décembre 1931	Modifications								
Actif	Passif	Fonds spéciaux	Recettes								
Fr. Ct. 100,795,243 37			13,808,507 91								
20,008 —		95. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 20,008.—									
53,603 10		- <b>96. Fonds cantonal des examens d'ap- prentissage</b> Caisse hypothécaire fr. 53,603.10	Versement								
9,260 70		97. Fonds Ed. Fischer Caisse hypothécaire fr. 9,000.— Solde actif * 260.70 fr. 9,260.70	.								
10,007 10		<b>98. Fonds Bürgi</b> Caisse hypothécaire fr. 10,007.10	Intérêts								
435 30		99. Fonds d'excursion de l'Université Caisse hypothécaire fr. 435.30	Dons								
100,888,557 57	778,717 9 100,109,839 6		Somme totale des augmentations								

Cor	Comptes des fonds spéciaux du canton de Berne pour 1932												
	de la fortune	Situation de la fortune au	31 décembre	1932									
Dépenses		Aetif	Passif										
8,553,635 30		Report	Fr.   Ct   106,427,459   0		06								
800 30	— Total des diminutions Augmentation nette	95. Pénitencier de Witzwil, fonds pour l'encouragement et l'extension des industries agricoles accessoires Caisse hypothécaire fr. 20,808.30	20,808 3	0									
	Prélèvements Total des diminutions Augmentation nette	96. Fonds cantonal des examens d'apprentissage Caisse hypothécaire fr. 79,759.10	79,759 1	0									
	— Total des diminutions Augmentation nette	97. Fonds Ed. Fischer Caisse hypothécaire fr. 9,544.10	9,544 1	0									
400 25	— Total des diminutions Augmentation nette	98. Fonds Bürgi Caisse hypothécaire fr. 10,407.35	10,407 3	5 — -									
2,584	Total des diminutions Augmentation nette	99. Fonds d'exeursion de l'Université Caisse hypothécaire fr. 3,020.15	3,020 1	5 — -									
	Somme totale des diminu- tions Augmentation nette	Somme totale de l'actif et du passif .  Actif net	106,550,998 0	1,156,061 ( 105,394,937 (									

Le présent compte d'Etat pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 1932 est conforme aux comptes approuvés des administrations et des caissiers et aux registres du contrôle des finances.

Berne, le 5 mai 1933.

Le contrôleur des finances, E. Jung.

### **RAPPORT**

CONCERNANT

### LES COMPTES DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES DE L'ÉTAT DE BERNE

### PENDANT L'EXERCICE 1932.

### Monsieur le Directeur des finances,

Le Contrôle cantonal des finances vous remet ci-joint, à l'intention du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, le compte d'Etat de l'exercice 1932, tel qu'il ressort des registres des assignations des administrations centrales et des registres des visa du Contrôle cantonal des finances, avec lesquels ils concordent, ainsi que des comptes des caisses et administrations spéciales approuvés par les autorités compétentes.

A l'exception de la Banque cantonale et de la Caisse hypothécaire, qui présentent des comptes annuels ou extraits de comptes plus ou moins sommaires, la comptabilité de l'Etat de Berne est organisée d'une manière uniforme. Le type appliqué est celui de la comptabilité constante, avec accomplissement conséquent des trois fonctions de l'administration: gestion, caisse et contrôle. Ce système offre l'avantage que la comptabilité du Contrôle cantonal marche de pair avec celle des Directions du Conseil-exécutif et leur est conforme relativement aux sommes. En outre, aussi bien dans les diverses administrations que dans le service central de comptabilité, la situation de chaque compte particulier est toujours visible. Enfin, dans un lieu comme dans l'autre, les bilans ou les bouclements de compte exigent peu de temps et se contrôlent réciproquement. Dans le compte ou le bilan, d'une part, figurent les indications détaillées des états des administrations spéciales comptabilisés sommairement par l'administration centrale et, d'autre part, sont condensés les comptes portant sur des actifs et des passifs de même nature. Usuelle depuis l'année 1872, cette forme de comptabilité a fait ses preuves jusqu'à ce jour, de sorte qu'il n'existe aucun motif de la remplacer par une autre. Il convient d'ajouter que la plus grande des entreprises suisses, les Chemins de fer fédéraux, ont de même introduit la comptabilité constante, reconnaissant ainsi sa valeur et sa faculté d'adaptation.

D'après le compte présenté aujourd'hui, la fortune nette de l'Etat de Berne, qui s'élevait à fr. 63,241,721.99 au commencement de l'exercise, a diminué de fr. 6,131,623.79 en raison de l'excédent des dépenses de l'administration courante. Par contre, elle a augmenté de fr. 4,378,700.48 par suite de remboursements d'emprunts et de diverses rectifications d'estimations dans la valeur nominale d'un certain nombre d'éléments de la fortune, en particulier des domaines. Il en résulte une diminution nette de fr. 1,752,923.31, de sorte que la fortune nette de l'Etat s'élevait à la somme de fr. 61,488,798.68 à la fin de l'exercice. Elle correspondait à:

Fortune	n	et	te,	c	on	ım	e	ci-	de	ssı	18			fr. 61,488,798.68
Passif														» 384,271,342.42
Actif.	•	•	٠	•	٠	٠	•	•	٠	•	•	•	•	fr. 445,760,141.10

L'actif a augmenté de fr. 15,442,798.53 et le passif de fr. 17,195,721.84. Pour le premier, l'accroissement concerne principalement les domaines et le fonds de roulement de la Caisse de l'Etat, pour le second le fonds de roulement de la Caisse de l'Etat et le solde du compte de l'administration courante.

# I. Compte de la fortune nette.

A. Compte de profits	et pertes.	ou si l'on ne considère que les chiffres n services de l'administration:	ets des différents
La diminution nette de la fortune provient des modifications suivantes			r. 68,266,888.64 » 62,135,264.85
Augmentations:		Excédent des dépenses	fr. <b>6,131,623.79</b>
Administration courante:		Le hudget prévencit.	
Recettes	fr. 169,200,817.83	Le budget prévoyait: Dépenses	fr. 65,425,447.—
Forêts:			» 62,987,075.—
Plus-values de ventes	» 29,918.50		
Infériorités de prix d'achat Relèvements de la valeur estima-	» 4,473.85	soit un excedent des depenses de	fr. 2,438,372.—
tive	» 6,550.—	Le compte accuse:	
Domaines:	" 0,000."		fr. 2,841,441.64
Plus-values de ventes	» 129,621.50		» 851,810.15
Infériorités de prix d'achat	» 254.—	ce qui donne un résultat moins fa-	
Relèvements de la valeur estima-		vorable que les prévisions de	fr. 3,693,251.79
tive	» 3,947,460.—	•	
Amortissement d'emprunts	» 2,067,500.—	Pour les différents services de l'ac	
Solde du compte de l'administration courante:		divergences entre le compte et le budget s	sont les suivantes :
Amortissement	» 627,500.—	Dépenses en plus:	
Inventaire de l'administration:	" 021,000.	VIII. Assistance publique	fr. 2,004,505.93
Augmentations	» 79,323.80	X. Travaux publics et chemins	2,002,000.00
Total des augmentations	fr. 176,093,419.48	de fer	» 179,179.71
Total des augmentations	11. 110,000,410.40	IIIb. Police	» 174,858.32
Diminutions		VI. Instruction publique	» 152,208.06
Diminutions:		XIII. Agriculture	» 125,468.34
Administration courante:	f., 175 220 441 60	II. Administration judiciaire XII. Finances	» 63,664.95
Dépenses	fr. 175,332,441.62	XVII. Caisse des domaines	<ul><li>48,083.77</li><li>46,702.50</li></ul>
Moins-values de ventes	» 12,506.—	XIV. Economie forestière	» 21,938.39
Excédents de prix d'achat	» 3,660.—	III a. Justice	» 19,943.30
Domaines:	,	I. Administration générale	» 18,208.60
Moins-values de ventes	» 230.—	Total des dépenses en plus	fr. 2,854,761.87
Excédents de prix d'achat	» 87,640.—	rota des depenses en plus	11. 2,004,101.01
Réductions de la valeur estimative	» 73,290.—	Dépenses en moins:	
Fonds d'amortissement des chemins		IXb. Service sanitaire	fr. 170,326.13
de fer: Versement	» 1,440,000.—	IV. Affaires militaires	» 109,947.30
Avance à l'administration courante:	" 1,440,000.—	V. Cultes	» 30,735.20
Amortissement	» 627,500.—	IX a. Economie publique	» 28,103.11
Inventaire de l'administration:		XI. Emprunts	» 886.65
Diminutions	» 269,075.17	VII. Affaires communales	» 76.10
Total des diminutions	fr. <b>177,846,342.79</b>	Total des dépenses en moins	fr. 339,984.49
Diminution nette, comme ci-dessus	fr. 1,752,923.31	Recettes en moins:	
		XX. Caisse de l'Etat	fr. 1,645,934.06
Les relèvements de la valeur estim	ative des domaines	XXXIII. Imprévu	» 826,664.26
de l'Etat concernent les nouveaux ins	tituts universitaires,	XXIV. Timbre	» 713,348.70
les nouvelles constructions dans les		XIX. Banque cantonale	» 200,000.—
Bretièges et Aarwangen et le château d	e Porrentruy, rétro-	XXX. Part au bénéfice de la Banque	. 170.004.05
cédé à l'Etat.		nationale suisse	» 179,094.65 » 36,230.11
		XXXI. Taxe militaire	» 36,230.11 » 25,536.52
B. Administration of	ourante	XXII. Régales de la chasse, de la	, 20,000.02
D. Auministration (	our ante.	pêche et des mines	» 21,001.25
Les résultats de l'administration	courante sont les	XXVII. Redevances pour forces hy-	,
suivants:		drauliques	» 8,951.80
Dépenses brutes	fr. 175,332,441.62	XXIX. Part du produit du monopole	
Recettes brutes	» 169,200,817.83	de l'alcool	» 7,269.80
Excédent des dépenses	fr. 6,131,623.79	Total des recettes en moins	fr. 3,664,031.15

Recettes en plus:	
XXXII. Impôts directs	fr. 1,500,000.35
XXV. Emoluments	» 461,076.37
XXVI. Taxe des successions et do-	
nations	» 373,528.45
XXIII. Régie des sels	» 70,369.55
XVIII. Caisse hypothécaire	» 31,643.46
XXVIII. Patentes d'auberge, permis de	
vente des spiritueux et établis-	
sements de danse	» 24,477.92
XVI. Domaines de l'Etat	» 23,451.84
XXI. Amendes et confiscations	» 1,008.80
Total des recettes en plus	fr. 2,485,556.74
Dépenses en plus . fr. 2,854,761.87	
Dépenses en moins » 339,984.49	fr. 2,514,777.38
Recettes en moins . fr. 3,664,031.15	
Recettes en plus * 2,485,556.74	» 1,178,474.41
Résultat moins bon comparativement	
au budget	fr. 3,693,251.79

Pacattee on plue:

Comme on le voit, le résultat du compte a été influencé défavorablement de deux côtés. Non seulement les dépenses dépassent sensiblement les chiffres du budget, mais encore certaines recettes sont restées considérablement en-dessous des prévisions. Les dépenses en plus étaient en partie imprévues. Entrent en considération, des dépenses pour fr. 248,625.90 à valoir sur le compte des crédits, d'un montant total de fr. 377,000.--, accordés par le Grand Conseil le 19 mai 1932 dans le but d'atténuer le chômage; en outre, fr. 200,079.41 en fait d'achats de mobilier, d'appareils et d'instruments pour les nouveaux Instituts universitaires et fr. 502,120.— pour le paiement de l'intérêt des obligations de 1re hypothèque de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises, qui se trouvent en la possession de la Confédération - vu l'impossibilité de payer de la compagnie — conformément à l'engagement pris en son temps envers la créancière. Des autres dépenses en plus, celles de l'assistance ont été prépondérantes pour le résultat défavorable du compte. Celui-ci subi un allègement en ce sens que des fr. 4,202,318.31 de dépenses pour le chômage il n'a été porté en écritures dans l'administration courante que les fr. 500,000.— prévus au budget, le reste, soit fr. 3,702,318.31 ayant été mis à la charge du compte capital comme avance à amortir. Si cette dernière somme avait été prise en considération, le déficit aurait augmenté d'autant. Des recettes en moins, celles de la Caisse de l'Etat et du timbre sont particulièrement sensibles. Le premier de ces déchets se rapporte au non-paiement d'un intérêt pour les obligations de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises; et, quant au second, il s'agit de la diminution du produit du timbre fédéral. Les impôts directs dépassèrent les prévisions budgétaires de fr. 1,500,000.—, mais il est fait observer qu'on a versé un million de moins que les années précédentes dans la réserve pour impôts inécouvrables. Si le versement avait été effectué comme jusqu'ici, le résultat moins bon du compte se trouverait encore augmenté d'un million de plus.

Les rapports de gestion des Directions, ainsi que le rapport concernant les crédits supplémentaires, donnent de plus amples renseignements sur les différences comparativement au budget.

Le compte de 1932 diverge de celui de l'exercice précédent comme suit:

$D\acute{e}$	penses	en	moins:

Dépenses en moins:	
	f., 1 270 244 00
XI. Emprunts	fr. 1,379,311.20
de fer	» 1,088, <b>6</b> 93.52
IX a. Economie publique	» 893,795.82
I. Administration générale	» 69,793.55
IV. Affaires militaires	» 11,266.25
Total des dépenses en moins	fr. 3,442,860.34
rotar des depenses en mons	11. 5,442,000.04
Dépenses en plus:	
VIII. Assistance publique	fr. 986,529.56
IXb. Service sanitaire	» 353,399.12
XXXIII. Imprévu	» 326,664.26
XIII. Agriculture	» 244,215.34
VI. Instruction publique	» 227,539.04
IIIb. Police	» 191,060.59
II. Administration judiciaire	» 183,682.35
XII. Finances	» 172,125.31
V. Cultes	» 107,493.25
XIV. Economie forestière	» 38,451.04
III a. Justice	» 27,025.75
XVII. Caisse des domaines VII. Affaires communales	<ul><li>26,923.80</li><li>711.75</li></ul>
Total des dépenses en plus	fr. 2,885,821.16
Recettes en moins:	
XX. Caisse de l'Etat	fr. 1,866,737.98
XXIV. Timbre	» 619,396.25
XXVI. Taxe des successions et do-	,
nations	» 340,353.15
XIX. Banque cantonale	» 200,000.—
XXX. Part au bénéfice de la Banque	
nationale suisse	» 181,433.—
XXXIII. Imprévu	» 110,686.56
XXIII. Régie des sels	<ul><li>46,299.89</li><li>44,428.50</li></ul>
XVIII. Caisse hypothécaire	» 43,998.77
XV. Forêts domaniales	» 43,618.02
XXII. Régales de la chasse, de la	,
pêche et des mines	» 20,590.38
XXXII. Impôts directs	» 3,842.99
XXVII. Redevances pour forces hy-	
drauliques	» 279.—
Total des recettes en moins	fr. 3,521,664.49
Recettes en plus:	
	04.085.50
XVI. Domaines de l'Etat	fr. 91,075.53
XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool	» 82,343.25
XXV. Emoluments	» 77,571.63
XXVIII. Patentes d'auberges, etc	» 15,819.40
XXI. Amendes et confiscations	» 899.20
Total des recettes en plus	fr. 267,709.01
P.M.	
Dépenses en moins . fr. 3,442,860.34	£ FFF 000 40
Dépenses en plus * 2,885,821.16	fr. 557,039.18
Recettes en moins . fr. 3,521,664.49	0.050.055
Recettes en plus <u>** 267,709.01</u>	» 3,253,955.48
Résultat moins bon du compte de 1932	fr. 2,696,916.30

Malgré des allégements considérables par rapport à 1931 dans le service des emprunts (réductions d'intérêt par suite de conversions), quant aux travaux publics et chemins de fer (diminution des dépenses pour travaux de réfection ensuite de dommages causés par les éléments) et au chapitre de l'économie publique (dégrèvement des frais de chômage) le compte de l'exercice 1932 présente un résultat plus défavorable que celui de 1931. Aux économies réalisées s'opposent en effet de beaucoup plus grosses dépenses et une diminution des recettes. Il s'agit ici essentiellement de l'assistance publique et du rendement de la Caisse de l'Etat et des droits de timbre. Pour ce qui concerne les impôts directs, les recettes en moins s'élèvent en réalité à 1 million de plus qu'il n'apparaît, si l'on considère que le versement dans la réserve a été réduit de ce même montant par rapport à 1931.

### I. Administration générale.

Les dépenses de l'administration générale dépassent les prévisions budgétaires de fr. 18,208.60. Exigèrent plus qu'il n'était prévu: le Grand Conseil fr. 24,039.80, les dépenses à la charge du Conseil-exécutif fr. 4,480.60, les préfets fr. 4,626.60. Nécessitèrent moins qu'il n'était supputé: les dépenses pour la députation au Conseil des Etats et commissaires fr. 1,368.—, la chancellerie d'Etat fr. 7,098.85 et les secrétariats de préfecture fr. 6,752.80. Des crédits spéciaux, les suivants ont été dépassés: frais de bureau des préfets et des secrétariats de préfecture, de fr. 4,765.— et fr. 3,352.85. Par rapport à 1931, les dépenses totales de l'administration générale ont subi une diminution de fr. 69,793.55. En 1932, les dépenses des rubriques Grand Conseil, crédit du Conseil-exécutif et Chancellerie d'Etat furent moindres, par contre, les rubriques Conseil-exécutif et secrétariats de préfecture exigèrent plus qu'en 1931.

### II. Administration judiciaire.

Dans leur ensemble, les dépenses de l'administration judiciaire s'élèvent à fr. 63,664.95 de plus qu'il n'était prévu. Les excédents de frais concernent les chapitres: greffe de la Cour suprême fr. 6,593.85, tribunaux de district fr. 5,456.80, cours d'assises fr. 5,559.35, offices des poursuites et des faillites fr. 68,906.35, conseils de prud'hommes fr. 212.05, Tribunal administratif fr. 2,507.10 et administration des districts, ameublement fr. 2,134.90. Dans les autres chapitres du compte, il a été réalisé des économies de fr. 23,926.95 pour les secrétariats de préfecture, de fr. 1,925.60 pour le ministère public et de fr. 1,116.85 pour le Tribunal de commerce. Les dépenses en moins des greffes des tribunaux de district comme les dépenses en plus des offices des poursuites et des faillites concernent les traitements. A part une petite exception, les dépenses de l'administration judiciaire ont augmenté plus ou moins dans tous les chapitres comparativement à 1931.

### IIIa. Justice.

Les frais d'administration de la Direction ont dépassé les prévisions budgétaires de fr. 20,035.45 et les dépenses pour apprentissages de fr. 153.40. Dans les frais d'administration, les frais de justice en particulier ont exigé fr. 19,996.65 de plus. Comparativement à 1931, ce service de l'administration accuse une augmentation des besoins de fr. 27,025.75, qui se répartit sur tous les chapitres dans une mesure plus ou moins forte.

### IIIb. Police.

Les dépenses en plus de fr. 174,858.32 ont été occasionnées, avant tout, par les résultats défavorables des établissements de Thorberg, St-Jean-Anet, Montagne de Diesse et Hindelbank qui ont dépassé leurs crédits pour une somme totale de fr. 145,798.66. Des dépenses en plus ont été causées, en outre, par la police des étrangers et frais d'arrestations fr. 3,815.05 et le Corps de police fr. 6,601.55. A ces dépenses s'ajoute le rendement en moins des frais de justice et de police fr. 54,511.81. En face de cette augmentation de dépenses, le compte n'accuse que le rendement en plus du pénitencier de Witzwil fr. 23,392.21 et le besoin en moins pour frais d'administration de la Direction fr. 917.15, prisons fr. 6,519.94 et état civil fr. 5,039.45. En comparaison de 1931, les frais de la police ont augmenté de fr. 191,060.59. L'augmentation concerne principalement le Corps de police et les établissements pénitentiaires et aussi, mais dans une plus faible mesure, les frais de justice et de police.

### IV. Affaires militaires.

A l'exception des dépenses militaires diverses qui dépassent les prévisions budgétaires de fr. 2,563,70, les autres dépenses de ce chapitre se sont maintenues bien en dessous des chiffres prévus, à savoir: conservation et entretien du matériel de guerre de fr. 42,962.20 et administration des casernes de fr. 12,631.55, pour celle-ci en partie ensuite de l'augmentation de l'indemnité de la Confédération de fr. 10,742.45. La confection des effets d'habillement et d'équipement des troupes a produit un rendement imprévu de fr. 47,586.10. En comparaison de 1931, les dépenses pour les affaires militaires accusent une diminution de fr. 11,266.25.

### V. Cultes.

Sur le crédit total de ce chapitre, il a été dépensé fr. 30,735.20 de moins qu'il n'était prévu. Ce montant se répartit comme suit: frais d'administration fr. 98.90, culte protestant fr. 18,797.90, culte catholique romain fr. 9,262.65 et culte catholique chrétien fr. 2,575.75. Le poste Guggisberg, construction d'une église, subside, de fr. 4,000.—, n'était pas prévu au budget. En comparaison du budget, les dépenses des cultes ont augmenté de fr. 107,493.25. L'augmentation concerne presque exclusivement les traitements.

### VI. Instruction publique.

Les postes suivants exigèrent moins qu'il n'était prévu: Université fr. 12,703.02, écoles normales fr. 8,518.27 et institutions de sourds-muets fr. 373.10. Pour l'Université, le crédit a été dépassé dans quelques rubriques. Les frais d'administration de la Direction et du Synode ont dépassé les prévisions budgétaires de fr. 3,012.80, les dépenses des écoles moyennes de fr. 10,466.15, celles des écoles primaires de fr. 152,338.30 et celles des encouragements aux beaux-arts et aux sciences de fr. 7,985.20. Dans ces chapitres, les dépenses en plus se rapportent aux rubriques: caisse d'assurance des écoles moyennes, subside fr. 11,845.—, contributions aux traitements des maîtres d'écoles primaires fr. 50,994.55, subventions pour la construction de maisons d'école fr. 85,405.—, enseignement de l'économie domestique fr. 28,715. 20 et subvention au Musée des beaux-arts fr. 8,000.-- . La Librairie scolaire accuse un rendement en moins de fr. 8,332.70.

Comparativement au budget, les dépenses de l'instruction publique ont augmenté de fr. 227,539.04. Ces dépenses se répartissent sur les rubriques Université, écoles moyennes et écoles primaires, alors que dans les autres rubriques les dépenses restèrent en dessous des prévisions.

#### VII. Affaires communales.

Les dépenses totales restèrent de fr. 76.10 en dessous des prévisions budgétaires malgré un dépassement de crédit de fr. 1,477.10 pour frais de bureau et de déplacement.

### VIII. Assistance publique.

En 1931, les dépenses de l'assistance publique avaient augmenté de fr. 598,427.30 par rapport à l'année précédente. Il en est de même en 1932, où le compte accuse un nouvel accroissement des dépenses de fr. 986,529.56 comparativement à l'année 1931. Cet accroissement concerne presque exclusivement l'assistance des indigents, dont fr. 626,591.32 l'assistance hors du canton. Les dépenses totales en 1932 dépassent les prévisions budgétaires de fr. 2,004,505.93. L'assistance des indigents participe à ce dépassement par fr. 1,984,574.11. En outre, exigèrent plus qu'il n'était prévu: les frais d'administration de la Direction fr. 7,090.40, les subventions aux hospices régionaux et communaux fr. 1,050.—, les subventions diverses fr. 679.06 et les maisons cantonales d'éducation parmi lesquelles les établissements de Cerlier et de Kehrsatz purent seuls observer leurs credits — fr. 13,175.66. Pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme il a été dépensé fr. 8,872.95 de plus qu'il n'était prévu. 15 établissements obtinrent des subventions du fonds de secours pour les hôpitaux et les établissements de charité d'un montant total de fr. 96,440.—.

### IX a. Economie publique.

Tandis que dans les autres rubriques, le compte boucle par des dépenses en moins d'un montant total de fr. 42,630.89, les frais du commerce et de l'industrie dépassent les prévisions budgetaires de fr. 697.30, l'office du travail de fr. 12,474.08 et la police des denrées alimentaires de fr. 1,446.40. Pour les mesures tendant à remédier au chômage il était prévu un crédit net de fr. 500,000.-.. Les dépenses brutes, réparties dans 12 rubriques afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble, s'élevèrent à fr. 9,363,831.72, dont il y a lieu de déduire les subventions de la Confédération et des tiers se montant à fr. 4,511,513.51, de sorte qu'il reste à la charge du canton une somme de fr. 4,852,318.21. Ce montant a été couvert par le crédit ordinaire du budget de fr. 500,000.—, par un prélèvement de fr. 650,000.— sur le fonds pour la lutte contre le chômage et le solde de fr. 3,702,318.21 a été avancé par le compte capital. Dans l'exercice précédent, les dépenses du chapitre Economie publique avaient augmenté de fr. 893,795.82, ce qui en grande partie provient de ce qu'en 1931, les frais pour la lutte contre le chômage ont été mis entièrement à la charge de l'administration courante.

### IXb. Service sanitaire.

Les frais d'administration exigèrent fr. 114.25 de plus. Les besoins pour le service sanitaire en général ont nécessité fr. 101,091.60 de moins qu'il n'était prévu, parce que les frais généraux, où étaient prévues des dépenses pour un montant de fr. 6,000.—, ont produit fr. 38,950.80 de recettes, et la part au produit des amendes s'éleva à fr. 70,193.50 de plus qu'il n'était prévu. Au lieu de 559

lits il en a été subventionné 580 ½. Les 4 maisons de santé du canton se maintinrent dans les limites du budget, la Waldau avec fr. 11,280.58 de dépenses en moins et Münsingen fr. 57,258.32. Au total, le service sanitaire exigea fr. 170,326.13 de moins qu'il n'était prévu, mais cependant fr. 353,399.12 de plus qu'en 1931. Dans ce montant fr. 304,362.80 affèrent aux mesures propres à prévenir et combattre la tuberculose.

### X. Travaux publics et chemins de fer.

A l'exception des frais de l'administration centrale et du service des bâtiments, du service des arrondissements, des travaux hydrauliques et du service topographique et cadastral, pour lesquels les crédits furent dépassés, ou bien les dépenses correspondent exactement aux prévisions budgétaires, ou bien elles restèrent en dessous. L'excédent de dépenses de fr. 135,000.— pour des travaux hydrauliques est couvert par un crédit extraordinaire accordé par le Grand Conseil le 19 mai 1932 dans le but de remédier au chômage. Les dépenses en plus pour la correction des eaux du Jura d'un montant de fr. 62,953.84 seront remboursées en 1933 par le fonds d'endiguement. La taxe des automobiles et des motocycles a produit fr. 4,004,006.16 et la part aux droits sur la benzine fr. 1,398,167.75. Par rapport à 1931, les dépenses totales pour travaux publics ont diminué de fr. 1,088,693.52. En 1931, les dommages causés par les éléments ont grevé le compte d'une manière particulièrement forte.

### XI. Emprunts.

Le service des emprunts nécessita un montant net de fr. 886.65 de moins qu'il n'était prévu, malgré une dépense en plus de fr. 333.45 pour provisions et frais de transport. Les besoins pour le service des emprunts ont diminué de fr. 1,379,311.20 comparativement à 1931. Les amortissements s'élevèrent à fr. 41,000.— de moins et les intérêts de même à fr. 1,299,539.75. Cette dernière économie a été réalisée par les conversions d'emprunts.

### XII. Finances.

La subvention de l'Etat à la Caisse de prévoyance dépasse les prévisions budgétaires de fr. 56,331.—. En face de cette dépense en plus, il y a lieu de signaler des économies dans les autres rubriques du compte pour fr. 8,247.73. En 1932, les dépenses totales augmentèrent de fr. 172,125.31, dont fr. 163,197.05 concernent la subvention à la Caisse de prévoyance.

### XIII. Agriculture.

Les crédits suivants ont été dépassés: subventions pour l'amendement de terre et la construction de chemins de montagne fr. 106,000.— (conformément au crédit extraordinaire de fr. 100,000.— accordé par le Grand Conseil le 19 mai 1932 dans le but de remédier au chômage), assurance contre la grêle, subventions, fr. 16,666.10 et assurance du bétail fr. 37,722.85. Excepté l'école agricole d'hiver de Courtemelon, qui accuse un excédent de dépenses de fr. 3,070.21, les écoles d'agriculture bouclent avec des économies plus ou moins grandes sur les crédits accordés. Pour l'agriculture, il a été dépensé une somme nette de fr. 125,468.34 de plus que les prévisions budgétaires et de fr. 244,215.34 de plus qu'en 1931.

### XIV. Economie forestière.

Ensuite du versement d'indemnités pour usage d'automobile, de fr. 2,400.— chacune, à 2 conservateurs

des forêts et à 5 inspecteurs forestiers, les crédits frais de déplacement de ces fonctionnaires ont été dépassés de fr. 3,327.85, respectivement fr. 14,286.49. Les subsides du canton aux chemins subventionnés par la Confédération ont exigé fr. 13,625.90 de plus. Cet excédent de dépenses est motivé par le crédit extraordinaire de fr. 78,000.—accordé par le Grand Conseil le 19 mai 1932.

### XV. Forêts domaniales.

Ensuite de la baisse des prix du bois, le rendement des produits principaux et produits intermédiaires s'est élevé à fr. 28,109.20 de moins qu'il n'était prévu. En outre, les produits accessoires ont diminué de fr. 1,730.30. Les frais d'exploitation exigèrent fr. 7,657.94 de plus et les frais d'administration fr. 4,627.91, par contre les changes nécessitèrent fr. 5,895.24 de moins. Le rendement net des forêts domaniales est resté à fr. 36,230.11 de moins que les prévisions et à fr. 43,618.02 de moins que l'année précédente.

### XVI. Domaines de l'Etat.

Vu l'augmentation du rendement brut de fr. 17,179.10 et la diminution des *frais d'exploitation* et des *charges* de fr. 6,272.74, le résultat du compte est amélioré de fr. 23,451.84 par rapport au budget.

### XVII. Caisse des domaines.

Les intérêts des créances ont rapporté fr. 43,890.50 de moins qu'il n'était prévu, chose dû au fait qu'il n'a pas été touché d'intérêts pour la créance de 1 million sur la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises. Les intérêts des dettes nécessitèrent fr. 2,812.— de plus qu'il n'était prévu.

### XVIII. Caisse hypothécaire.

Malgré la subvention à la Caisse d'aide aux agriculteurs, de fr. 150,000.—, portée à la charge du compte, et une mise en réserve de fr. 160,000.— pour frais d'emprunts et d'un nouvel emprunt, le produit brut dépasse les prévisions budgétaires de fr. 37,137.39. Après déduction de l'augmentation des frais d'administration, de fr. 5,493.93, le rendement net excède les prévisions de fr. 31,643.46.

### XIX. Banque cantonale.

Après versement d'une somme de fr. 95,000.— à titre de subvention à la Caisse d'aide aux agriculteurs, et d'une mise en réserve de fr. 395,569.65 pour risques spéciaux, le produit d'exploitation est supérieur aux prévisions de fr. 42,714.64. Les versements dans les réserves nécessitèrent fr. 242,714.64 de plus. L'intérêt à  $5\frac{1}{2}$ % du capital de fondation de la banque, revenant à la Caisse de l'Etat, a été réduit de  $\frac{1}{2}$ %.

### XX. Caisse de l'Etat.

Malgré le fait que les obligations de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises ne produisent pas d'intérêts, les intérêts des créances ont rapporté en tout fr. 90,772.88 de plus qu'il n'était prévu, ceci grâce au rendement en plus des intérêts d'avances aux administrations spéciales, fr. 114,942.05 et des intérêts moratoires pour impôts, fr. 82,610.18, ainsi qu'aux bénéfices sur cours réalisés lors de remboursements de papiers-valeurs, fr. 91,660.—. Une partie des intérêts de prêts pour construction, surtout ceux des sociétés coopératives de construction, ne sont pas rentrés et restent en arrérage. Pour les intérêts des dettes, il a été bonifié à la Banque cantonale

et à la Caisse hypothécaire fr. 649,062.99 de plus et pour dépôts divers fr. 93,132.97. Le fait que les obligations de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises ne produisent pas d'intérêts occasionna une perte de fr. 987,226.20 sur les papiers-valeurs repris de la Banque cantonale. Le rendement net de la Caisse de l'Etat reste inférieur aux prévisions de fr. 1,645,934.06 et inférieur à celui de l'année 1931 de fr. 1,866,737.98.

#### XXI. Amendes et confiscations.

Le produit des amendes et l'emploi du produit des amendes excèdent le budget de fr. 78,406.27. La part des communes et du service sanitaire a pu être augmentée, dans chaque cas, de fr. 70,193.50.

### XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

Les recettes totales s'élèvent à fr. 261,713.20, au lieu de fr. 288,200.— comme il était prévu, soit à fr. 26,486.80 de moins. Les droits d'exploitation du minerai de fer ont été nuls. Les dépenses prévues de fr. 179,000.— nécessitèrent fr. 5,485.55 de moins. Le rendement net total des trois régales est inférieur aux prévisions budgétaires de fr. 21,001.25 et a diminué de fr. 20,590.38 par rapport à 1931.

### XXIII. Régie des sels.

Le rendement net dépasse le budget de fr. 70,369.55. Il a cependant diminué de fr. 44,428.50 par rapport à 1931.

### XXIV. Timbre.

Le timbre cantonal, budgété à fr. 775,000.—, a produit fr. 773,980.15, soit fr. 49,743.95 de moins qu'en 1931. La part au produit du timbre fédéral a été inférieure aux prévisions budgétaires de fr. 728,232.05 et a diminué de fr. 584,176.30 par rapport à 1931. En comparaison du budget, le produit du timbre accuse un déchet de fr. 713,348.70, malgré une diminution des frais d'exploitation, et de fr. 619,396.25 en comparaison de l'exercice précédent.

### XXV. Emoluments.

Ont produit moins qu'il n'était prévu: les émoluments proportionnels des secrétariats de préfecture, les émoluments du Tribunal administratif, de la Chambre des avocats, de la Direction de la police (D. 1), les droits de concession et les émoluments de la Chambre du commerce et de l'industrie. Par contre, les autres émoluments dépassèrent les chiffres du budget, en partie de sommes importantes.

Le rendement total est supérieur de fr. 461,076.37 au budget et de fr. 77,571.63 au produit de l'exercice 1931.

### XXVI. Taxe des successions et donations.

Le rendement de cette taxe dépasse les prévisions budgétaires de fr. 373,528.45 mais accuse une diminution de fr. 340,353.15 comparativement à l'exercice précédent.

### XXVII. Redevances pour forces hydrauliques.

Le rendement se rapproche sensiblement de celui de l'exercice précédent, cependant il est inférieur aux prévisions de fr. 8,951.80.

### XXVIII. Patentes d'auberge, permis de vente des spiritueux et établissements de danse.

Les patentes d'auberge et les permis de vente des spiritueux dépassent les chiffres du budget, mais n'arrivent pas tout à fait aux rendements de 1931. Aussi bien par rapport au budget que par rapport à l'exercice précédent, les établissements de danse produisirent dayantage.

### XXIX. Part au produit du monopole de l'alcool.

Vu le fait qu'il a été dépensé fr. 7,270.— de plus pour les mesures propres à combattre l'alcoolisme, la recette nette de ce chapitre se réduit d'autant.

### XXX. Part au bénéfice de la Banque nationale suisse.

La part au bénéfice selon l'art. 27 de la loi sur la Banque nationale suisse s'est révélée inférieure au montant escompté. Elle s'élève à fr. 50,905.15 au lieu de fr. 230,000.— comme cela était prévu.

### XXXI. Taxe militaire.

Par rapport au budget, ce chapitre accuse un rendement en moins de fr. 25,536.52 et par rapport à l'exercice précédent une nouvelle diminution de fr. 46,299.89.

### XXXII. Impôts directs.

Ont produit plus que les supputations: l'impôt sur la fortune fr. 332,263.13, l'impôt du revenu fr. 644,953.57 et l'impôt additionnel fr. 553,924.22. Dans la réserve pour impôts irrecouvrables, il a été versé fr. 1,500,000.—, soit un million de moins qu'en 1931. Les traitements de la Commission cantonale des recours augmentèrent de fr. 28,467.70 et les provisions de perception de fr. 67,427.94 ensuite du plus grand rendement des impôts. Par contre, les autres frais de taxation et de perception exigèrent fr. 62,051.77 de moins. Par rapport à 1931, le rendement de l'impôt du revenu a augmenté de fr. 242,727.60, mais il a diminué de fr. 133,443.77, soit fr. 1,133,443.77, si l'on prend en considération le versement en moins de 1 million dans la réserve. De même l'impôt additionnel a augmenté de fr. 106,168.95. Le produit net des impôts directs dépasse les supputations de fr. 1,500,000.35 et n'est inférieur que de fr. 3,842.99 à celui porté en compte l'exercice précédent, mais en réalité de fr. 1,003,842.99 vu le versement moindre effectué dans la réserve.

L'administration courante a été grevée d'un montant de fr. 428,346.05 pour éliminations et restitutions. En ajoutant les éliminations et restitutions prélevées sur la réserve fr. 1,646,067.11 il a été éliminé en tout fr. 2,074,413.16. A fin 1932 la réserve s'élève à fr. 4,510,897.76. Par rapport à 1931 elle a diminué de fr. 146,067.11.

### XXXIII. Imprévu.

En fait de successions en déshérence, l'Etat a encaissé un montant net de fr. 13,339.14. Les dépenses imprévues suivantes ont grevé d'autre part le compte:

0		-
Subvention à la Caisse bernoise d'aide aux agriculteurs après utilisation de la réserve du pénitencier de Witzwil	£	E2 20# 06
pour le renouvellement du cheptel. Achat de 3 tableaux, propriété de la paroisse catholique chrétienne de Berne, pour le Musée des beaux-ats de cette	Ir.	53,807.26
ville	*	23,000.—
tistes	*	1,960.—
Noël des artistes bernois Subvention en faveur du réseau d'alimen-	*	5,000.—
tation en eau potable de Bremgarten Frais de l'Office fiduciaire pour les agri-	*	22,722.40
culteurs du Haut-Simmental obérés par la crise économique Subvention à la commune de Delémont pour l'assurance-maladie d'écoliers dont	*	1,940.40
les parents sont dans le besoin Intérêt versé à la Confédération pour avances d'exploitation à court terme à	*	1,191.—
des agriculteurs dans la gêne Quote-part de la perte sur prêts sans intérêt consentis à des agriculteurs dans	*	52,493.70
la gêne	*	9,827.40
vant en sa possession	»	502,120.—
du 24 février 1931)	*	200,079.44

Un montant de fr. 31,400.— a été remboursé sur la subvention accordée à l'Hyspa et porté en compte comme recette imprévue.

### II. Compte des éléments de la fortune.

Pages 4 et 5 et pages 85 à 105.

La fortune nette de l'Etat au 31 décembre 1932, de	L'augmentation nette résulte de:
fr. <b>61,488,798.68</b> , se décompose comme suit:	Augmentations:
Actif:  Forêts	Augmentations:  Plus-value de forêts vendues fr. 29,918.50 Frais en moins d'acquisitions de forêts
Passif:         Caisse des domaines fr. 6,149,911.75         Emprunts:       Fonds capital	Moins-value de domaines vendus » 230.—  Excédents de prix d'achat de domaines » 87,640.—  Réduction de l'estimation de domaines » 73,290.—  Versement au Fonds d'amortissement des chemins de fer » 1,440,000.—  Total des diminutions fr. 1,617,326.—
Fonds d'amortissement des chemins de fer	Augmentation nette, comme ci-haut . fr. 4,578,571.90  A. Forêts domaniales.
compte	L'estimation des forêts accuse les changements
10tal du passil 11. <b>304,211,342.42</b>	suivants:
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68	Augmentations:  Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 43.656.15 fr. 44.470 —
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68  Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:	-
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68  Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:  Doit:	Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 43,656.15 fr. 44,470.—
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68  Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:	Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 43,656.15 fr. 44,470.— Relèvements d'estimation » 6,550.—
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68  Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:  Doit:  Augmentations de l'actif et diminu-	Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 43,656.15 fr. 44,470.— Relèvements d'estimation » 6,550.—  Total des augmentations fr. 51,020.—
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68  Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:  Doit:  Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 1,718,826,824.72  Avoir:  Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 1,720,579,748.03	Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 43,656.15 fr. 44,470.— Relèvements d'estimation » 6,550.—  Total des augmentations fr. 51,020.—  Diminutions:  Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 85,562.50. fr. 68,150.—  Diminution nette fr. 17,130.—
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68  Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:  Doit:  Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 1,718,826,824.72  Avoir:  Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 1,720,579,748.03  Diminution nette (pour des détails,	Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 43,656.15 fr. 44,470.— Relèvements d'estimation » 6,550.—  Total des augmentations fr. 51,020.—  Diminutions:  Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 85,562.50. fr. 68,150.—  Diminution nette
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68  Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:  Doit:  Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 1,718,826,824.72  Avoir:  Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 1,720,579,748.03  Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 1,752,923.31	Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 43,656.15 fr. 44,470.— Relèvements d'estimation » 6,550.—  Total des augmentations fr. 51,020.—  Diminutions:  Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 85,562.50. fr. 68,150.—  Diminution nette
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68  Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:  Doit:  Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 1,718,826,824.72  Avoir:  Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 1,720,579,748.03  Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 1,752,923.31	Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 43,656.15 fr. 44,470.— Relèvements d'estimation » 6,550.—  Total des augmentations fr. 51,020.—  Diminutions:  Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 85,562.50. fr. 68,150.—  Diminution nette
Fortune nette, comme ci-dessus fr. 61,488,798.68  Le mouvement des éléments de la fortune est le suivant:  Doit:  Augmentations de l'actif et diminutions du passif fr. 1,718,826,824.72  Avoir:  Diminutions de l'actif et augmentations du passif » 1,720,579,748.03  Diminution nette (pour des détails, voir pages 8 et 9) fr. 1,752,923.31	Estimation cadastrale de forêts achetées pour le prix de fr. 43,656.15 fr. 44,470.— Relèvements d'estimation » 6,550.—  Total des augmentations fr. 51,020.—  Diminutions:  Estimation cadastrale de forêts vendues pour le prix de fr. 85,562.50. fr. 68,150.—  Diminution nette

#### Diminutions:

Estimation cadastrale d'objets vendus		
pour le prix de fr. 339,371.50	fr.	209,980.—
Réductions d'estimation	*	<b>7</b> 3 <b>,2</b> 90.—
Total des diminutions	fr.	283,270.—
Augmentation nette		
Etat au 1er janvier	*	75,794,220.—
Valeur au 31 décembre	fr.	79,628,527.—

#### C. Caisse des domaines.

La dette nette de cette caisse a diminué de francs 123,774.85, savoir:

### Diminutions:

		Tot	tal	des	(	lin	nir	ıu	tio	ns	fr.	424,934.—
Ventes	de	domaines				•	•	•	•		*	339,371.50
Ventes	de	forêts .									fr.	85,562.50

### Augmentations:

Achats de	forêts								fr.	43,656.15
Achats de	domaines				•	•	•		*	<b>257,</b> 503.—
	Total de	s a	ug	me	ent	at	ioi	ns	fr.	301,159.15
Diminution	n nette, comi	ne	ci-	ha	ut				fr.	123,774.85

		Dette nel	te	aı	, ;	31	dé	rer	nh	re .	fr	5 045 905 05
Dette	au	1er janvier					•				*	5,169,679.90
Dintil	ull	m nene, con	111		CI-	110	uut	•	•	•	11.	120,114.00

### D. Caisse hypothécaire.

Le fonds de dotation de l'établissement, de 30 millions, n'a pas changé. L'actif et le passif ont diminué chacun de fr. 6,669,568.22 et le mouvement des capitaux a été de fr. 491,759,511.35.

### E. Banque cantonale.

Le capital de dotation, de 40 millions, n'a pas changé ici non plus. Le mouvement des capitaux de cet établissement a été de fr. 6,035,442,002.32. L'actif et le passif ont augmenté chacun de fr. 7,000,831.24.

### F. Emprunts.

La dette-emprunts du Fonds capital a diminué de fr. 2,079,131.55, dont fr. 2,067,500.— par suite de remboursements et fr. 11,631,55 par report à la dette-emprunts de la Caisse de l'Etat. A la fin de l'exercice, le compte de la dette-emprunts accuse un montant de fr. 225,269,500.— se décomposant comme suit:

		т	3		1.	1.	e 6	202 000 200
<b>»</b>	4 % de 1931 .	•	•	•	•	•	<b>*</b>	39,000,000.—
<b>»</b>	4 % de 1930 .			•	•		*	25,000,000.—
<b>»</b>	4 ½ % de 1930	٠			•	•	>>	10,000,000.—
<b>»</b>	4¾ % de 1927						*	15,000,000.—
<b>»</b>	5 % de 1925 .		•				*	12,000,000.—
<b>»</b>	4½ % de 1923						*	25,000,000.—
<b>»</b>	4 1/4 % de 1914						*	14,027,000.—
<b>»</b>	4 % de 1911 .							27,350,000.—
<b>»</b>	3½ % de 1906						*	16,798,000.—
<b>»</b>	3 ½ % de 1900							15,064,000.—
<b>Emprunt</b>	3 % de 1895 .						fr.	26,030,500.—

### Ensemble fr. 225,269,500.—

### Dont:

<b>F</b> onds	capital	ě					fr. 102,097,218.80
Caisse	de l'Etat		 		 1000	 	 » 123.172.281.20

### Ga. Capitaux de chemins de fer.

Il y a ici une augmentation nette de fr. 2,511,831.35, se décomposant comme suit:

### Augmentations:

Berthoud-Thoune, électrification	fr.	360,000.—
Ligne de l'Emmental, électrification	*	451,200.—
Bienne-Täuffelen-Anet, nouv. avance	*	19,142.05
Langenthal-Melchnau, nouv. avance	*	3,599.40
Saignelégier-Glovelier, nouv. avance	*	7,500.—
Electrification des chemins de fer sub-		
ventionnés	*	2,264.70
Chemin de fer des Alpes bernoises,		
garantie d'intérêts, paiement	*	1,680,000.—
Total des augmentations	fr.	2,523,706.15

#### Diminutions:

Prêts d'éle	ctr	ifi	ca	tio	n,	rei	nh	οι	ırs	en	ıer	ıts	fr.	11,631.55
Ramsei-Sumiswald-Huttwil, rembour-														
sement	•	•	•	•	•	•		•			٠	•	<b>»</b>	243.25

Total des diminutions fr. 11,874.80 2,511,831.35 Augmentation nette, comme ci-haut. fr. Valeur au commencement de l'année » 118,467,927.61

Valeur à la fin de l'année fr. 120,979,758.96

#### savoir:

### Capitaux du fonds capital:

Huttwil-Wolhusen	Actions:		
Spiez-Erlenbach        * 480,000.—         Berne-Neuchâtel (Directe)        1,262,000.—         Chemins de fer Berne-Worb réunis        1,238,560.—         Saignelégier-La Chaux-de-Fonds         350,000.—         Porrentruy-Bonfol-frontière         171,800.—         Chemin de fer de la vallée de la Gürbe         64,500.—         Fribourg-Morat-Anet          2,184,000.—         Erlenbach-Zweisimmen           2,184,000.—         Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie) <td>Huttwil-Wolhusen</td> <td>fr.</td> <td>160,000.—</td>	Huttwil-Wolhusen	fr.	160,000.—
Berne-Neuchâtel (Directe)	Hasle-Konolfingen-Thoune	*	2,151,500.—
Chemins de fer Berne-Worb réunis       31,238,560.—         Saignelégier-La Chaux-de-Fonds		*	480,000.—
Saignelégier-La Chaux-de-Fonds       350,000.—         Porrentruy-Bonfol-frontière       171,800.—         Chemin de fer de la vallée de la Gürbe       1,724,500.—         Fribourg-Morat-Anet       64,500.—         Erlenbach-Zweisimmen       2,184,000.—         Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)       500,000.—         Chemin de fer de la vallée de la Singine       484,320.—         Montreux-Oberland bernois       980,000.—         Chemin de fer des Alpes bernoises       10,334,000.—         Soleure-Moutier       474,000.—         Langenthal-Jura       463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       795,825.—         Zweisimmen-Lenk       270,000.—         Mâche-Montménil       303,680.—         Soleure-Berne       2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       958,000.—         Noirmont       958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       567,500.—         Soleure-Niederbipp       402,500.—	Berne-Neuchâtel (Directe)	*	1,262,000.—
Porrentruy-Bonfol-frontière       » 171,800.—         Chemin de fer de la vallée de la Gürbe       » 1,724,500.—         Fribourg-Morat-Anet       » 64,500.—         Erlenbach-Zweisimmen       » 2,184,000.—         Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)       » 500,000.—         Chemin de fer de la vallée de la Singine       » 484,320.—         Montreux-Oberland bernois       » 1,230,000.—         Berne-Schwarzenbourg       » 980,000.—         Chemin de fer des Alpes bernoises       » 10,334,000.—         Soleure-Moutier       » 474,000.—         Langenthal-Jura       » 463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       » 795,825.—         Zweisimmen-Lenk       » 270,000.—         Mâche-Montménil       » 303,680.—         Soleure-Berne       » 2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       » 958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       » 1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       » 567,500.—         Soleure-Niederbipp       » 402,500.—	Chemins de fer Berne-Worb réunis	<b>»</b>	1,238,560.—
Chemin de fer de la vallée de la Gürbe       * 1,724,500.—         Fribourg-Morat-Anet       * 64,500.—         Erlenbach-Zweisimmen       * 2,184,000.—         Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)       * 500,000.—         Chemin de fer de la vallée de la Singine       * 484,320.—         Montreux-Oberland bernois       * 1,230,000.—         Berne-Schwarzenbourg       * 980,000.—         Chemin de fer des Alpes bernoises       * 10,334,000.—         Soleure-Moutier       * 474,000.—         Langenthal-Jura       * 463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       * 795,825.—         Zweisimmen-Lenk       * 270,000.—         Mâche-Montménil       * 303,680.—         Soleure-Berne       * 2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       Noirmont       * 958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       * 1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       * 567,500.—         Soleure-Niederbipp       * 402,500.—	Saignelégier-La Chaux-de-Fonds	*	350,000.—
Fribourg-Morat-Anet       » 64,500.—         Erlenbach-Zweisimmen       » 2,184,000.—         Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)       » 500,000.—         Chemin de fer de la vallée de la Singine Montreux-Oberland bernois       » 1,230,000.—         Berne-Schwarzenbourg       » 980,000.—         Chemin de fer des Alpes bernoises       » 10,334,000.—         Soleure-Moutier       » 474,000.—         Langenthal-Jura       » 463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       » 795,825.—         Zweisimmen-Lenk       » 270,000.—         Mâche-Montménil       » 303,680.—         Soleure-Berne       » 2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont       » 958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       » 1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       » 567,500.—         Soleure-Niederbipp       » 402,500.—		*	
Erlenbach-Zweisimmen       » 2,184,000.—         Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)       » 500,000.—         Chemin de fer de la vallée de la Singine Montreux-Oberland bernois       » 484,320.—         Berne-Schwarzenbourg       » 980,000.—         Chemin de fer des Alpes bernoises       » 10,334,000.—         Soleure-Moutier       » 474,000.—         Langenthal-Jura       » 463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       » 795,825.—         Zweisimmen-Lenk       » 270,000.—         Mâche-Montménil       » 303,680.—         Soleure-Berne       » 2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont       » 958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       » 1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       » 567,500.—         Soleure-Niederbipp       » 402,500.—	AND THE RESIDENCE OF THE PERSON OF THE PERSO	*	
Erlenbach-Zweisimmen       » 2,184,000.—         Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)       » 500,000.—         Chemin de fer de la vallée de la Singine Montreux-Oberland bernois       » 484,320.—         Berne-Schwarzenbourg       » 980,000.—         Chemin de fer des Alpes bernoises       » 10,334,000.—         Soleure-Moutier       » 474,000.—         Langenthal-Jura       » 463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       » 795,825.—         Zweisimmen-Lenk       » 270,000.—         Mâche-Montménil       » 303,680.—         Soleure-Berne       » 2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le Noirmont       » 958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       » 1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       » 567,500.—         Soleure-Niederbipp       » 402,500.—	Fribourg-Morat-Anet	*	64,500.—
Saignelégier-Glovelier (nouvelle compagnie)       *** 500,000.         Chemin de fer de la vallée de la Singine Montreux-Oberland bernois       *** 484,320.         Berne-Schwarzenbourg       *** 980,000.         Chemin de fer des Alpes bernoises       *** 10,334,000.         Soleure-Moutier       *** 474,000.         Langenthal-Jura       *** 463,500.         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       *** 795,825.         Zweisimmen-Lenk       *** 270,000.         Mâche-Montménil       *** 303,680.         Soleure-Berne       *** 2,094,000.         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       *** 958,000.         Noirmont       *** 958,000.         Bienne-Tæuffelen-Anet       *** 1,037,200.         Langenthal-Melchnau       *** 567,500.         Soleure-Niederbipp       *** 402,500.		<b>»</b>	
pagnie)        > 500,000.—         Chemin de fer de la vallée de la Singine        484,320.—         Montreux-Oberland bernois         1,230,000.—         Berne-Schwarzenbourg         980,000.—         Chemin de fer des Alpes bernoises        10,334,000.—         Soleure-Moutier         474,000.—         Langenthal-Jura         463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil         795,825.—         Zweisimmen-Lenk         270,000.—         Mâche-Montménil         303,680.—         Soleure-Berne         2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le         958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet         1,037,200.—         Langenthal-Melchnau         567,500.—         Soleure-Niederbipp         402,500.—	Saignelégier-Glovelier (nouvelle com-		,
Chemin de fer de la vallée de la Singine       * 484,320.—         Montreux-Oberland bernois		*	500,000.—
Montreux-Oberland bernois       » 1,230,000.—         Berne-Schwarzenbourg       » 980,000.—         Chemin de fer des Alpes bernoises       » 10,334,000.—         Soleure-Moutier       » 474,000.—         Langenthal-Jura       » 463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       » 795,825.—         Zweisimmen-Lenk       » 270,000.—         Mâche-Montménil       » 303,680.—         Soleure-Berne       » 2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       » 958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       » 1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       » 567,500.—         Soleure-Niederbipp       » 402,500.—	Chemin de fer de la vallée de la Singine	*	
Berne-Schwarzenbourg       » 980,000.—         Chemin de fer des Alpes bernoises       » 10,334,000.—         Soleure-Moutier       » 474,000.—         Langenthal-Jura       » 463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       » 795,825.—         Zweisimmen-Lenk       » 270,000.—         Mâche-Montménil       » 303,680.—         Soleure-Berne       » 2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       » 958,000.—         Noirmont       » 958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       » 1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       » 567,500.—         Soleure-Niederbipp       » 402,500.—		*	
Chemin de fer des Alpes bernoises       » 10,334,000.—         Soleure-Moutier       » 474,000.—         Langenthal-Jura       » 463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       » 795,825.—         Zweisimmen-Lenk       » 270,000.—         Mâche-Montménil       » 303,680.—         Soleure-Berne       » 2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       » 958,000.—         Noirmont       » 958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       » 1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       » 567,500.—         Soleure-Niederbipp       » 402,500.—	Berne-Schwarzenbourg	<b>»</b>	
Soleure-Moutier       *       474,000.—         Langenthal-Jura       *       463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       *       795,825.—         Zweisimmen-Lenk       *       270,000.—         Mâche-Montménil       *       303,680.—         Soleure-Berne       *       2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       *       958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       *       1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       *       567,500.—         Soleure-Niederbipp       *       402,500.—		*	
Langenthal-Jura       »       463,500.—         Ramsei-Sumiswald-Huttwil       »       795,825.—         Zweisimmen-Lenk       »       270,000.—         Mâche-Montménil       »       303,680.—         Soleure-Berne       »       2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       »       958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       »       1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       »       567,500.—         Soleure-Niederbipp       »       402,500.—		<b>»</b>	
Ramsei-Sumiswald-Huttwil       »       795,825.—         Zweisimmen-Lenk       »       270,000.—         Mâche-Montménil       »       303,680.—         Soleure-Berne       »       2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       »       958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       »       1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       »       567,500.—         Soleure-Niederbipp       »       402,500.—		<b>»</b>	
Zweisimmen-Lenk       »       270,000.—         Mâche-Montménil       »       303,680.—         Soleure-Berne       »       2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       »       958,000.—         Noirmont       »       958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet       »       1,037,200.—         Langenthal-Melchnau       »       567,500.—         Soleure-Niederbipp       »       402,500.—			
Mâche-Montménil          303,680.—         Soleure-Berne         2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le         958,000.—         Bienne-Tæuffelen-Anet         1,037,200.—         Langenthal-Melchnau         567,500.—         Soleure-Niederbipp         402,500.—		»	
Soleure-Berne        » 2,094,000.—         Tavannes-Tramelan-Les Breuleux-Le       » 958,000.—         Noirmont        » 1,037,200.—         Bienne-Tæuffelen-Anet        » 567,500.—         Langenthal-Melchnau        » 67,500.—         Soleure-Niederbipp        » 402,500.—			,
$\begin{tabular}{lllllllllllllllllllllllllllllllllll$		»	
Noirmont			_,,
Bienne-Tæuffelen-Anet		<b>»</b>	958,000.—
Langenthal-Melchnau.			
Soleure-Niederbipp » 402,500.—			
SCHOOL STATE OF STATE			
Steffisbourg-Thoune-Interlaken » 160,000.—	Steffisbourg-Thoune-Interlaken	*	160,000.—

### Obligations:

Frutigen-Brigue Ire hy	ypothèque	 ≥ 216,000.—
Frutigen-Brigue IIe h	ypothèque .	» 12,553,000.—
Moutier-Longeau Ire l	hypothèque .	» 789,000.—

### Prêts d'électrification:

Chemin	de	fer	des	A	Лþ	es	b	er	no	ise	S	*	2,033,043.—
Spiez-E	rlen	back	ı.									*	762,642.—

A reporter fr. 47,195,070.

,	Report	fr. 47,195,070.—	Les capitaux de chemins de fer ont rapporté francs
Erlenbach-Zweisimmen Ligne de la vallée de la Berne-Schwarzenbourg Berne-Neuchâtel	a Gürbe	<ul><li>1,037,919.75</li><li>2,139,868.50</li><li>778,187.25</li></ul>	1,059,191.20, ce qui représente un intérêt du 0,88 % (1,88 % en 1931).
		» 1,465,382.10	
Papiers-valeurs repri cantonale		» 36,293,663.70	II. Fonds d'administration.
Capitaux appartenant à	la Caisse de		L'excédent du passif, de fr. 33,913,788.17
l'Etat : Avances :	fr.		au commencement de l'année, a aug- menté de
Porrentruy-Bonfol	166,000.—		
Chemin de fer de la	105 150 11		et était donc à fin 1932 de fr. 40,245,283.38
vallée de la Singine . Gléresse-Prêles	125,456.44 65,000.—		
Chemin de fer des	23,000		L'augmentation provient de:
Alpes bernoises,	15 050 000 10		Déficit de l'administration courante fr. 6,131,623.79
garantie d'intérêts . Ramsei-Sumiswald-	15,870,860.12		Diminution de l'inventaire du mobilier » 189,751.37 Radiation de l'avance au service
Huttwil	34,582.80		d'automobiles Worb-Biglen-Gross-
Bienne-Tæuffelen-Anet	401,983.40		höchstetten » 10,120.05
Electrification des che- mins de fer subven-			Total, comme ci-haut fr. 6,331,495.21
tionnés	2,461,105.85		
Saignelégier-Glovelier .	173,657.05		L'excédent du passif se décompose comme suit:
Porrentruy-Bonfol	25,350.—		
Langenthal-Melchnau . Huttwil-Eriswil	66,154.90 8,951.05		Actif:
Caisse de retraite et de	0,001.00		Avoir de la Caisse de l'Etat fr. 170,430,158.48 Inventaire du mobilier 9,574,082.62
secours des chemins			
de fer subventionnés Berthoud-Thoune, élec-	5,327.25		Total de l'actif fr. 180,004,241.10
trification	480,000.—		Passif:
Ligne de l'Emmental,			Dettes de la Caisse de l'Etat fr. 199,269,355.50
électrification	601,600.—	» 20,486,028.86	Solde du compte de l'administration
Valeurs: Chemins de fer de l'Ober-	f-		courante
land bernois	fr. 51,400.—		Total du passif fr. 220,249,524.48
Chemin de fer des Alpes	,		
bernoises, actions pri-	0.040.404.00		
vilégiées	3,648,481.30 350,540.—		H. Fonds de roulement de la caisse de l'Etat.
Ligne de l'Emmental	790,000.—		L'excédent passif de la Caisse de l'Etat a augmenté
Langenthal-Huttwil	419,500.—		de fr. 637,620.05, et s'elevait à la fin de l'année à
Tramelan-Tavannes . Saignelégier-La Chaux-	50,000.—		fr. 28,839,197.02.
de-Fonds	200.—		
Berthoud-Thoune	3,250.—		L'augmentation résulte des mutations suivantes:
Chemin de fer électrique	F 000		Augmentations:
Louèche-les Bains . Chemin de fer de la	5,000.—		Nouvelles dettes et créances rentrées fr. 288,207,173.41
vallée de la Gürbe.	261.—		Dépenses et compensations
Steffisbourg-Thoune-	0.005		Nouveaux restes passifs » 475,149,055.82
Interlaken	2,825.—		Augmentation totale fr. 1,711,205,557.82
Jungfrau, actions pri-			
vilégiées	63,000.—		Diminutions:
Berne-Neuchâtel Chemin de fer des Alpes	1,000,000.—		Nouvelles créances et dettes payées fr. 289,043,826.08
bernoises	200,000.—		Recettes et compensations » 473 882,057.76 Nouveaux restes actifs » 473,674,783.10
B. L. S. Frutigen-Brigue,			Nouveaux restes actifs
Ire hyp	1,872,454.70		Diminution totale fr. 1,710,567,937.77
B. L. S. Frutigen-Brigue, IIe hyp	601,381.90		
B. L. S. Moutier-Lon-	001,001.00		Augmentation nette, comme ci-haut fr. 637,620.05
geau, Ire hyp	2,525,344.90	» 11,583,638.80	L'excédent passif se décomposait à la fin de l'année
Total, con	mme ci-haut <u>f</u>	r. <b>120,979,758</b> .96	ainsi que suit:

7		
Passif:	Report	fr. 126,571.80
Depots:	Répertoires des notaires, provision	» 3,315.05
Administrations spéciales fr. 69,809,993.26	Succession Clark-Joller, Sidney	» 1,244.85
Oeuvres d'utilité publique » 3,058,950.42	Détournements Steck	» 10,720.15
Consignations	Police:	
Emprunts	Pénitenciers, comptes courants	» 54,850.65
Caisses, soldes passifs	Affaires litigieuses, avances	» 3,196.55
Recettes au compte de 1933 » 50,175.85	Bureau des patentes, avance	» 100.—
Restes passifs, mandats de paiement	Commission de patronage, avance	» 4,095.38
non réglés » 1,427,283.28	Contrôle des spectacles cinémato-	
Total fr. 199,269,355.50	graphiques, timbres	» 3,000.—
1000	Maison d'éducation pour adolescentes,	
Actif:	3.50	» 1,158.45
Avances:	Affaires militaires:	201 - 200 - CONTRACT (CONTRACT STATEMENT
Administrations spéciales fr. 65,090,050.67	Commissariat cantonal des guerres,	•
Administration courante » 20,980,168.98	avance de caisse	» 35,000.—
Oeuvres d'utilité publique » 1,395,353.40	Confection d'habillements militaires,	, 30,000.
Caisses, soldes actifs » 555,483.53		» 403,963.65
Placements	Administration de l'arsenal, avance	, 100,000.00
Restes actifs, mandats de perception	de roulement	» 24,642.10
non encaissés	Assurance contre les accidents, primes	
Paiements au compte de 1933		<i>"</i> 0,000.
Total fr. 170,430,158.48	Instruction publique:	
T / 1 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2 / 2	Etablissements d'instruction,	00.400 =0
Excédent passif, comme ci-dessus fr. 28,839,197.02		» 32,169.79
		» 29,272.07
		» 240,068.10
A. Administrations spéciales.		» 30,000.—
T	Subvention fédérale en faveur de	
Les nouvelles avances et les remboursements de		» 688,774.—
dépôts se sont élevés à fr. 251,163,270.81, les nouveaux	Assistance publique:	
dépôts et remboursements d'avances à fr. 255,551,715.71.	Maisons d'éducation, comptes cou-	
Les avances et les dépôts ont augmenté de respectivement		» 116.30
fr. 7,121,045.56 et fr. 11,509,490.46. Quant aux pre-	Avance pour débours	» 300.—
mières, la différence concerne essentiellement le crédit	Economie publique:	
pour travaux routiers extraordinaires, par fr. 1,917,349.70,	Ecoles techniques, compte courant	» 1,850.80
et l'avance d'intérêts au Chemin de fer des Alpes ber-	Ecoles professionnelles et indus-	•
noises, par fr. 1,680,000.—. Est nouvelle une avance de fr. 3,702,318.21 pour l'excédent de frais des mesures de	•	» 83,100.—
chômage en 1932. Quant aux dépôts, la dette en compte	0 7	» 10,620.—
courant auprès de la Banque cantonale et de la Caisse	Industries domestiques de l'Ober-	
hypothécaire s'est accrue de fr. 14,546,854.79. Ensuite	land, participation	» 67,525.—
de rentrées, le compte « Administration de l'impôt de		» 10,000.—
guerre » a baissé de fr. 2,545,820.40. Sur la somme de	Ouvroir oberlandais, subsides à fonds	0.500
fr. 79,480.70 détournée par l'ex-intendant de l'impôt de		» 3,500.—
guerre, Fr. Schürch, fr. 9,843. 78 ont été couverts au moyen		» 50,000.—
de l'avoir du prénommé à la Caisse de prévoyance du	Service sanitaire:	
personnel cantonal et de créances pour frais de déplace-	Etablissements hospitaliers canto-	
ment lui revenant. Le reste a été radié par l'affectation		» 68,330.95
d'obligations et intérêts périmés d'emprunts de l'Etat.	Avance de timbres-émolument à la	4 000 70
A la fin de l'exercice les avances et dépôts accusaient	Direction des affaires sanitaires	» 1,003.70
les chiffres suivants:	Travaux publics:	
ies chilles survants.	Assurance contre les accidents,	
Avances (Doit):		» 46,548.99
	Clinique chirurgicale, constructions	
Administration générale:	Section 19	» 776,486.—
Secrétariats de préfecture, timbres-		» 1,505,240.40
émolument fr. 72,850.—	Amélioration de routes: sur taxe	. 440.040.00
Archiviste cantonal, avance pour		» 118,246.96
menus frais	1	» 3,543,932.20
Administration judiciaire:	Pont de la Lorraine, Berne, subside	» 200,000.—
Greffiers, timbres-émolument » 22,000.—		
	Chemins de fer:	0.007.007
Préposés aux poursuites et aux faillites,	Avances à 12 compagnies	» 2,337,262.89
Préposés aux poursuites et aux faillites, timbres-émolument » 24,400.—	Avances à 12 compagnies	» 2,337,262.89 » 10,644.80

Finances:

7,121.30

126,571.80

Avances pour dépenses . . . . . » 25,540.— Frais d'emprunts . . . . . . . . . » 1,692,316.40

A reporter fr. 12,253,767.48

Justice:

Contestations en matière de responsabilité civile . . . . . . . . . . »

A reporter fr.

Report f	r. 12,253,767.48	Report	fr.	1,371,672.48
Chemin de fer des Alpes bernoises,	1. 12,200,1011	Affaires militaires:		
avance au compte de la garantie	- 4× 0₩0 000 40	Réserve pour aménagement de ma-		224 725 25
200 C	» 15,870,860.12 » 2,309.26	gasins et d'ateliers	*	224,785.85
	» 400,000.—	Instruction publique: Diverses communes	<b>»</b>	100,636.40
	» 28,465.80	Ecole normale, section supérieure à		200,000
Banque nationale suisse, part au	FF1 040 00	Berne, fonds pour la construction		
r	» 551,019.20	d'orgues	*	15,000.—
Monopole de l'alcool, part au produit de 1932	» 1,242,448.20	Dons à des fins académiques, à la libre disposition de la Direction		
Dépôt pour une obligation rem-	-,,	de l'instruction publique	<b>»</b>	132.40
boursée de l'emprunt de l'Etat		Ecoles complémentaires agricoles .	*	1,016.70
	» 535.—	Institut de pharmacie, don du Dr		2 006 55
Commune de Berne, prêt pour la lutte contre la pénurie des loge-		Wander	<b>»</b>	3,986.55
_	» 3,780,000.—	Fonds Dr Wander	*	5,291.10
	» 19,518.70	Oeuvres de Jérémias Gotthelf	*	955.—
Commune de Berne, arrérages d'im-	» 8,250,309.12	Subvention fédérale de 1930	*	370,010.60
pôt de l'Etat	» 8,250,309.12	Asile jurassien pour enfants faibles d'esprit	<b>»</b>	3,567.—
pons à Paris	» 1,807.55	Musées des sciences naturelles et des	"	3,007.
Musée historique, Berne, avance .	» 30,450. —	beaux-arts, Berne, constructions	*	200,000.—
Intérêts de titres	» 2,686,110.—	Centenaire de l'Université	<b>»</b>	15,000.—
Electrification des lignes subven- tionnées	» 2,461,105.85	Fonds de construction de l'Ecole		5,000.—
Prêts pour des constructions	» 7,422,759.45	vétérinaire	<b>»</b>	5,000.—
Administration fédérale des contri-	, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Dépôts divers	*	<b>6,</b> 500.—
butions, part au produit du timbre		Assistance publique:		
fédéral en 1932	» 1,871,767.95 » 1,350.—	Maisons d'éducation, comptes cou-		0 504 60
Mobilier, réserve	» 1,350.—	rants	<b>»</b>	2,524.68
l'assistance-chômage	» 485,781.06	l'étranger	*	3,438.02
Impôt de guerre de sociétés ano-	255	Economie publique:		•
nymes, sociétés coopératives, etc.	» 781,509.65	Exposition de Berthoud 1924, rem-		0.400
Aérodrome de Berne	» 30,000.— » 3,702,318.21	boursement de la subvention Travail domestique à la campagne,	*	6,400.—
Agriculture:	, 0,102,010.21	aide de la Confédération	*	<b>5</b> 5,000.—
Etablissements agricoles	» 90,026.68	Technicum de Berthoud, compte	337.5	
Prêts aux communes	» 2,457,774.67	courant	*	8,800.—
Forêts:		Service sanitaire:		
Forêts domaniales, compte courant		Hôpitaux cantonaux, comptes courrants	<b>»</b>	802.39
Nouveau compte d'exploitation (1933) Assurance contre les accidents, primes		Extension du service des aliénés .		258,404.30
Plans d'aménagement	» 21,687.59	Travaux publics:		40.00
Bois de feu pour bureaux de l'Etat	» 5,773.30	Cautionnements	*	18,327.—
Provision d'enveloppes affranchies	» 1,115.20	Plans cadastraux, assurance contre l'incendie	<b>»</b>	14,000.—
Route St-Ursanne-Soubey Pont sur la Singine froide	» 53,482.— » 11,133.92	Parts aux droits sur la benzine, solde	*	96,879.50
Timbres-émolument	» 535.95	Divers travaux	*	483,570.04
Affaires communales:		Finances: Emprunts de l'Etat, amortissements	<b>»</b>	1,117,299.50
Dispositions sur l'assistance et l'éta-		Emprunts de l'Etat, amortissements Emprunts de l'Etat, intérêts	<i>"</i>	1,721,947.88
blissement, recueil	» 565.90	Régie des sels, compte courant	*	322,066.62
Total des avances	fr. 65,090,050.67	Vente de mobilier	*	6,350.—
	-	Chèques postaux	<b>»</b>	60,961.85
Dánáta (Avoin).		avances au chemin de fer des		
Dépôts (Avoir):		Alpes bernoises	*	94,865.—
Administration générale: Chancellerie d'Etat, compte courant	fr. 479.60	Banque cantonale, compte spécial	*	2,612,848.65
Police:		Caisse hypothécaire, dépôt	*	8,710,158.18
Pénitenciers, comptes courants	» 1,123,718.32	Confédération, prêts pour des constructions	<b>»</b>	3,529,081.10
Part d'amendes	» 245,229.01	Diverses communes, prêts pour des		-,,
Réserve pour la création d'un asile		constructions	*	2,238,235.40
de jeunes filles abandonnées Etat civil de Berne	» 1,500.— » 745.55	Banque cantonale, clinique chirur-		0 000 000 EE
		gicale	» —	2,028,003.55
A reporter	fr. 1,371,672.48	A reporter	fr.	25,713,517.74

A reporter fr. 69,846,558.80

Report fr. 25,713,517.74	Report fr. 10,224,420.—
Achats de livres, réserve » 174.70	Total No. 1
Service des automobiles, compte courant » 2,617,942.30	% fr. % fr.
Fonds des mesures de chômage » 664,140.18	B. L. SFrutigen- Brigue 1906,
Confédération suisse, prêt à la commune municipale de Berne » 1,550,000.—	Ire hyp 4 1,984,500 94,35 1,872,454.70
Archives de Hallwil	B. L. SFrutigen-
Dépôts divers	Brigue 1912,
Réserves diverses	II <sup>e</sup> hyp 4 951,500 63,20 601,381.90
Réserve sur la part à l'impôt de	B. L. SMoutier-
guerre (IIIe période) pour cons-	Longeau 1911, Ire hyp 4 3,017,500 83,69 2,525,344.90
tructions	Ire hyp 4 3,017,500 83,69 2,525,344.90 B. L. S., cédule 200,000 100 200,000.—
réserve	Chemins de fer de
Banque cantonale, compte courant » 25,181,698.01	l'Oberland bernois
Banque cantonale, crédit pour tra-	$1895 \dots 3\frac{1}{2}$ $73,000$ $60$ $43,800.$
vaux routiers extraordinaires » 3,543,932.20	Société du crématoire
Agriculture:	de Berne 4 7,500 90 6,750.—
Ecoles agricoles, comptes courants » 19,442.27	Fabrique des Longines 5 40,000 100 40,000.—
Restitutions de primes » 5,714.95	Chemin de fer Spiez- Erlenbach 4 39,000 80 31,000.—
Ecole de laiterie de la Rütti » 1,625.15	Enemach 4 59,000 60 51,000.—
Confédération, prêts sans intérêts » 2,483,405.95 Culture fruitière » 3,500.—	Actions et parts Valeur nom. Par titre Estimation
Forets:	Chemin de fer des fr. fr. fr.
Forêts domaniales, compte courant » 854,705.32	Alpes bernoises . 4,713,000 387.06 3,648,481.30
Nouveau compte d'exploitation (1933) » 386,796.49	Chemin de fer Berne-
Réserve pour réparations de bâtiments » 4,449.78	Neuchâtel, act. priv. 1,000,000 500.— 1,000,000.—
Intendance du timbre:	Chemin de fer Spiez-
Timbres-fisc et timbres-émolument » 282.20	Erlenbach 369,500 432.39 319,540.— Chemins de fer de
Intendance de l'impôt de guerre:	l'Oberland bernois,
Impôt de guerre, produit » 1,084,315.20	ord 7,600 200.— 7,600.—
Intendance de l'impôt:	Chemins de fer de
Réserve pour impôts à éliminer . » 4,510,897.76	l'Oberland bernois,
Total des dépôts fr. 69,809,993.26	privilégiées 20,600 (pro memoria)
10001 000 00000000000000000000000000000	Chemin de fer de
	l'Emmental, actions privilégiées 390,000 500.— 390,000.—
B. Placements.	privilégiées 390,000 500.— 390,000.— Chemin de fer de
Les papiers-valeurs ont augmenté par des achats	l'Emmental, sub-
de fr. 10,000.— et diminué de fr. 321,840.— par suite des	vention 400,000 500.— 400,000.—
remboursements effectués et de fr. 6,000.— par amortisse-	Chemin de fer Lan-
ment sur les parts de la Société coopérative suisse de remorquage, à Bâle. Au 31 décembre 1932 ils accusaient	genthal-Huttwil . 419,500 500.— 419,500.—
un montant de fr. 69,967,853.75, et étaient constitués	Chemin de fer Trame-
comme suit:	lan-Tavannes 150,000 66.66 50,000.—
Takkan Malaman in ala a Takimakin	Chemin de fer Saigne- légier-La Chaux-de-
Obligations Intérêt Valeur nominale Estimation fr. fr.	Fonds 2,000 20.— 200.—
Rente fédérale, 1900 4 30,000 80 24,000.—	Chemin de fer Ber-
Chemins de fer fédé-	thoud-Thoune 5,000 325.— 3,250.—
raux, 1900 $3\frac{1}{2}$ 20,000 80 16,000.—	Forces motrices ber-
Chemins de fer fédé-	noises
raux, 1902 3½ 437,000 80 349,600.—	Banque nationale suisse 3,555,500 500.— 1,777,750.—
Canton de Berne, 1895 3 2,743,500 77 2,112,495.— Canton de Berne, 1897	Chemin de fer élec- trique Louèche-les-
(Caisse hypothécaire) 3 4,953,500 73 3,616,055.—	Bains 5,000 250.— 5,000.—
Canton de Berne, 1899 3 ½ 90,000 90 81,000.—	Sucrerie d'Aarberg . 500,000 500.— 500,000.—
Canton de Berne, 1900 3 ½ 1,161,500 77 894,355.—	Salines suisses du
Canton de Berne, 1905	Rhin 428,000 1,093.45 468,000.—
(Caisse hypothécaire) 3 ½ 1,461,000 77 1,124,970.—	Chemin de fer de la
Canton de Berne, 1906 3 ½ 1,397,000 76 1,061,720.—	Vallée de la Gürbe 500 261.— 261.—
Canton de Berne, 1923 4½ 750,000 97,75 734,625.—	Chemin de fer Stef-
Canton de Berne, 1927 43/4 100,000 99,90 99,900.— Canton de Fribourg,	fisbourg-Thoune- Interlaken 3,000 470.83 2,825.—
1892 3 139,000 70 97,300.—	Société suisse de
Commune de Cernier,	transport par re-
1894 3 3/4 15,500 80 12,400.—	morqueurs 4,000 4,000.—
A remember for 10,004,400	A reporter fr 60 946 559 90

A reporter fr. 10,224,420.—

	Re	port fr.	69,846,558.80
Actions et parts	Valeur nom.	Par titre	Estimation
	fr.	fr.	fr.
Valeurs diverses			13,294.95
Chemin de fer de la	ı		
Jungfrau, actions	3		
privilégiées	63,000	200.—	63,000.—
Station radiophoniqu	ıe		
de Berne, parts .	25,000		25,000.—
Halles de Berthoud,	1		
parts sociales	20,000		20,000.—
S. A. Palace Thuner-	-		
hof et Bellevue, à	ı		
Thoune	17,000		(pro memoria)
Fabr. de machines	3		
Winkler, Fallert &	5		
Cie. AG., Berne.	4,400	50.—	(pro memoria)
		Total	69,967,853.75

CO 046 FEO 00

### C. Administration courante.

L'avance à cette administration a augmenté du déficit de fr. 6,131,623.79, et diminué de fr. 627,500.— par suite de remboursement d'emprunts. A fin 1932, la dette de l'administration courante s'élevait à fr. 20,980;168.98.

### D. Oeuvres d'utilité publique.

Les avances cadastrales et les avances diverses ont diminué de fr. 69,092.05 et fr. 8,147.05, tandis que les avances pour reboisements se sont accrues de fr. 115,645.94. L'avoir en compte courant de l'Etablissement d'assurance immobilière a diminué de fr. 86,638.86 et celui des reboisements, de même, de fr. 1,597.15.

### E. Dépôts à la Caisse de l'Etat.

Les nouveaux versements ont été de fr. 25,404,770.42 et les retraits de fr. 25,328,572.90. Il en résulte une augmentation des dépôts de fr. 76,197.52 et une valeur au 31 décembre de fr. 1,459,707.81.

### F. Emprunts.

La dette-emprunts de la Caisse de l'Etat a augmenté de fr. 11,631.55 par report de celle du Fonds capital. Elle s'élevait à la fin de l'année à fr. 123,172,281.20.

### G Caisses.

Les encaissements des recettes de district comportent fr. 55,893,800.53 et les dépenses fr. 55,979,013.60. Avec les recettes et dépenses par compensation, defr.417,988,257.23, le mouvement total accuse fr. 473,882,057.76 aux recettes et fr. 473,967,270.83 aux dépenses.

### H. Restes.

### a. Restes actifs.

Les mandats de perception établis pendant l'année par les administrations se décomposent comme suit:

	Page	
A. Forêts	87 fr.	101,728.50
B. Domaines	87 »	500,531.50
C. Caisse des domaines	87 »	838,362.10
Ga. Capitaux de chemins de fer	97 »	92,869.15
Gb. Fonds d'amortissement des		
chemins de fer	97 »	1,440,000.—
H. Caisse de l'Etat (A-F)	103 » 28	88,207,173.41
J. Solde de compte de l'admi-		
nistration courante	105 »	6,131,623.79

A reporter fr. 297,312,288.45

K. Inventaire du mobilier 105 » 269,0 L. Profits et pertes 9 » 176,093,4  Total fr. 473,674,7  La liquidation des restes actifs se présente comme	19.48 <b>83.10</b>
La liquidation des restes actifs se présente commo	suit:
Restes actifs (mandats de perception non encaissés) au 1er janvier fr. 12,764,8 Nouveaux mandats de perception,	<b>49.9</b> 3
comme ci-dessus	
Total fr. 486,489,8	08.88
Recettes en 1931 pour 1932 fr. 215,2 Recettes en 1932	
non réglés) au 31 décembre » 12,392,4	88.54
Total comme ci-dessus fr. 486,489,8	08.88

### b. Restes passifs.

Les administrations ont émis en 1932 des mandats de paiement pour les sommes suivantes:

Page	i
	fr. 84,598.50
B. Domaines 86	» 4,334,838.50
C. Caisse des domaines 86	» 962,136.95
F. Emprunts 92	» 2,079,131.55
Ga. Capitaux de chemins de fer 96	» 81,237.60
Gb. Fonds d'amortissement des	
chemins de fer 96	» 10,120.05
H. Caisse de l'Etat (A-F) 102	» 289,043,826.08
J. Solde de compte de l'adminis-	
tration courante 104	» 627,500.—
K. Inventaire du mobilier 104	» 79,323.80
L. Profits et pertes 9	» 177,846,342.79
Total	fr. 475,149,055.82

### La liquidation se présente comme suit:

Restes passifs (mandats de paiement	
non réglés) au 1er janvier	fr. 384,958.22
Nouveaux mandats de paiement en	
1932	» 475,149,055.82
Paiements en 1932 pour 1933	» 48,759.61
Total	fr. <b>47</b> 5,5 <b>8</b> 2, <b>77</b> 3. <b>6</b> 5
Dépenses en 1931 pour le compte de	
Dépenses en 1931 pour le compte de 1932	fr. 188,219.54
•	
1932	
1932	» 473,967,270.83

### J. Solde de compte de l'administration courante.

Ainsi qu'il est dit sous H, C, l'avance à l'administration courante a augmenté de fr. 6,131,628.79, ce qui a fait croître d'autant le solde de compte de cette administration.

### K. Inventaire du mobilier.

L'inventaire de l'administration générale a diminué de fr. 189,751.37 quant aux inventaires des établissements de l'Etat, essentiellement du fait de la baisse des prix du bétail.

### III. Bilan.

Pages 4 et 5.

Le bilan contient une récapitulation du compte des éléments de la fortune et du compte de la fortune nette. Il établit la concordance de ces comptes ainsi qu'il suit:

a. Balance des opérations.

Doit:	
Augmentation des éléments de la	
fortune	fr. 1,718,826,824.72
Diminution de la fortune nette	» 177,846,342.79
Total	fr. <b>1,896,673,167</b> . <b>5</b> 1
Avoir:	
Diminution des éléments de la for-	
tune	fr. 1,720,579,748.03

A reporter fr. 1,720,579,748.03

Report fr. 1,720,579,748.03

Augmentation de la fortune nette 

\* 176,093,419.48

Total comme ci-dessus fr. 1,896,673,167.51

b. Balance de sortie.

	b	٠.	b	sal	ai	rce	d	e:	soi	tie.	
Doit:											
Total de l'actif .										fr.	445,760,141.10
Avoir:											
Total du passif.										fr.	384,271,342.42
Fortune nette			•	٠	•					*	61,488,798.68
Total	. (	co	m	m	e	ci-	de	SS	us	fr.	445,760,141.10

### IV. Fonds spéciaux.

Pages 107 à 153.

La fortune des fonds spéciaux, de fr. 100,109,839.62	Caisse d'assurance des instituteurs,
au 1er janvier 1932, a augmenté pen-	3e section fr. 464,579.80
dant l'année de » 5,285,097.41	Caisse des maîtres aux écoles moyennes » 726,034.10
et s'élevait donc à fin 1932 à fr. 105,394,937.03	Banque cantonale, fonds de réserve . » 300,000.—
et s elevait done a im 1932 a ii. 109,534,537.05	Caisse hypothécaire, fonds de réserve . » 240,000.—
savoir:	Fonds d'assurance cantonale en cas de
Actif fr. 106,550,998.09	vieillesse et d'invalidité » 191,789.90
Passif	Extension du service des aliénés » 176,384.40
	Fonds de la tuberculose » 154,095.95
Fortune nette, comme ci-haut $\dots$ fr. 105,394,937.03	Caisse des épizooties » 74,781.65
	Caisse de retraite des maîtresses de
Il a été constitué pendant l'année un nouveau fonds	couture
spécial, le Fonds M. v. Schiferli de la Fondation Victoria	
à Wabern, au montant de fr. 92,500.—. L'avoir de 103	
fonds a augmenté et celui de 17 fonds diminué, tandis	Accusent en particulier une diminution:
que 9 fonds n'accusent aucun changement.	Fonds cantonal de solidarité fr. 205,746.80
•	Fonds cantonal du phylloxéra » 12,581.01
Les principales augmentations survenues sont les	Caisse de retraite de l'Hôpital de l'Ile » 12,393.20
suivantes:	Y compris fr. 74,849.70 de subsides fédéraux il a été versé
Banque cantonale, réserves spéciales . fr. 1,402,493.75	aux caisses d'assurance-chômage, par imputation sur le
Caisse de prévoyance du personnel de	Fonds de solidarité, fr. 296,204.65.
l'Etat:	2 Oliver to Colore to Colo
Caisse d'invalidité » 1,235,347.10	Quant au Fonds du phylloxéra, les subventions pour
	Quant du l'oras du programa, les sub ventions pour

Caisse des dépôts d'épargne . . . . » 119,144.40 reconstitution de vignes ont été supérieures aux recettes.

Monsieur le directeur des finances,

Le soussigné vous propose de recommander au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil, l'approbation du présent compte d'Etat pour l'exercice 1932, sous réserve de l'allocation des crédits supplémentaires nécessaires et de l'approbation particulière du compte de l'Hôpital de l'Ile.

Berne, le 17 juillet 1933.

Le contrôleur cantonal des finances, E. Jung.

### Annexe.

# A. Recettes et dépenses de l'administration courante durant la période 1900—1932.

	Recettes brutes	Dépenses brutes		Index proportionnels							
	totales	totales	1900	= 100	1913	= 100					
	Fr.	Fr.	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses					
1890	18,423,906	18,364,139	75	75	45	45					
1900	24,270,396	24,245,055	100	100	60	60					
1910	34,795,403	35,297,350	143	145	85	87					
1913	40,589,971	40,664,712	167	168	100	100					
1920	93,906,171	97,234,505	387	401	231	239					
1921	101,489,142	104,007,685	418	429	250	256					
1922	102,599,549	106,902,317	423	441	253	263					
1923	101,035,812	103,473,460	416	427	249	254					
1924	96,129,209	97,314,241	396	401	237	240					
1925	97,287,823	99,124,531	401	409	240	244					
1926	98,459,222	100,068,089	406	412	242	246					
1927	100,000,814	100,195,615	412	413	246	246,4					
1928	103,688,817	103,783,392	427,2	428	255,4	255,2					
1929	106,874,432	106,064,643	440	437	263	260					
1930	108,325,857	108,171,731	446	445	266,8	266					
1931	113,937,068	117,371,775	469	484	281	289					
1932	115,170,181	121,301,804	475	500	284	298					

### Recettes nettes, en milliers de francs.

I. Produit de la fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
a. Forêts	539	647	701	1,007	954	1,134	1,226	1,051	1,040	933	899	854	811
b. Domaines	821	1,230	1,232	1,429	1,471	2,092	2,288	2,313	2,331	2,354	2,392	2,361	2,452
c. Caisse hypothécaire	1,342	1,503	1,764	1,716	1,876	1,888	1,871	1,886	1,870	1,865	1,792	1,575	1,531
d. Banque cantonale	710	1,100	1,300	1,950	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,200
e. Caisse de l'Etat	643	448	872	1,266	2,919	2,264	2,140	2,372	3,415	3,409	3,168	3,336	1,468
Total	4,055	4,928	5,869	7,368	9,620	9,778	9,925	10,022	11,056	10,961	10,651	10,526	8,462
II. Emoluments (sans les droits de mutation)	659	913	1,154	1,493	2,329	2,540	2,827	2,997	3,258	3,316	3,410	3,478	3,671
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines	49	60	61	98	97	101	87	120	113	109	112	109	88
b. Régie des sels	876	899	918	374	860	995	1,086	1,108	1,108	1,058	1,069	1,083	1,039
c. Part au produit du mo-													
nopole de l'alcool	1,068	1,011	1,066	1,165	-	338	540	944	1,000	1,004	1,066	990	1,072
d. Part au produit de la		*											
Banque nationale	_	272	316	832	1,033	763	723	730	731	740	795	783	602
Total	1,993	2,242	2,361	2,469	1,990	2,197	2,436	2,902	2,952	2,911	3,042	2,965	2,801

### IV. Impôts.

- 1. Impôts directs.
- a. Impôt foncier, des capitaux et du revenu . . . 6,221 9,447 10,740 34,290 34,319 34,534 34,300 34,569 35,482 37,074 38,025 38,066 38,062 b. Taxe militaire . . . . . 240 364 442 937 871 944 949 967 970 976 954 899 853

Total 6,461 9,811 11,182 35,227 35,190 35,478 35,249 35,536 36,452 38,050 38,979 38,965 38,915

326 — Nº 12 (172)														
2. Autres impôts.														
a. Taxe des successions et	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	
donations	504	577	630	1,800	2,320	1,938		2,461	2,276				2,574	
<ul><li>b. Timbre</li><li>c. Droits de mutation</li></ul>	585 637	723 1,452	910 1,090	1,532 2,019	1,656 1,690	2,055 $2,050$		2,736 1,789		3,434 1,884	3,580 1,880		2,551 1,794	
d. Redevances p. forces hydrauli		85	103	129	207	178	2 10 20 10 10	179	184	182	227	234	233	
e. Emoluments de patentes d'au	b. 940	1,053	1,076	947	987	1,011	1,011	1,090	1,092	1,095	1,080	1,109	1,125	
Total	2,666	3,890	3,809	6,427	6,860	7,232	7,348	8,255	9,181	9,933	8,995	9,336	8,277	
V. Divers.  Amendes et confiscations .	5	4	13	9	_	10	539*	*) 410°	*) 11	12	381*)	119*)	9	
Total général					55,989						<u>_</u>			
v		<u> </u>						•						
Parts en <sup>0</sup> / <sub>0</sub> aux dépenses nettes totales.														
I. Produit de la fortune de l'Etat	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	
a. Forêts	% % 3,40	% 2,97	% 2,87	% 1,9	% 1,7	% 1,98	% 2,10	% 1,75	% 1,67	% 1,44	% 1,37	% 1,30	% 1,31	
b. Domaines	5,18	5,66	5,05	2,69	2,62	3,65	3,92	3,84	3,70	3,62	3,80	3,60	3,95	
c. Caisse hypothécaire	8,47	6,91	7,23	3,23	3,35	3,30	3,21	3,14	2,99	2,86	2,80	2,40	2,47	
<ul><li>d. Banque cantonale</li><li>e. Caisse de l'Etat</li></ul>	4,48 4,05	5,05 2,06	5,33 3,57	$\frac{3,67}{2,38}$	4,28 5,21	4,19 3,95	$\frac{4,12}{3,67}$	$3,99 \\ 3,95$	3,81 5,43	$3,69 \\ 5,25$	$\frac{3,66}{4,80}$		3,51	
	-		•								<u>_</u>	5,10	2,40	
Total	25,58	22,65	24,05	13,87	17,26	17,07	17,02	16,67	17,60	16,86	16,43	16,06	13,64	
II. Emoluments (sans les	6.47		. 79	9 04	. 45		, ot	<i>t</i> 00	E 47	E 4.4	£ 0£	E 04	£ 04	
droits de mutation)	4,17	4,19	4,73	2,81	4,15	4,43	4,85	4,99	5,17	5,11	5,05	5,31	5,91	
III. Monopoles et régales.  a. Chasse, pêche, mines	0,30	0.97	0.95	0.40	0.47	0.47	0.45	0.90	0.49	. 0.47	0.47	0.46	0.45	
b. Régie des sels	5,52	0,27 $4,13$	$0,25 \\ 3,76$	0,18 0,7	0,17 1,53	0,17 1,74	0,15 1,87	0,20 $1,84$	0,18 1,76	0,17 1,63	0,17 1,63	0,16 1,65	0,15 1,68	
c. Part au produit du mono-									•					
pole de l'alcool d. Part au produit de la Ban-	6,75	4,65	4,37	2,19	_	0,59	0,93	1,57	1,59	1,54	1,64	1,51	1,73	
que nationale		1,25	1,29	1,57	1,84	1,33	1,24	1,22	1,16	1,13	1,22	1,19	0,91	
Total	12,57	10,30	9,67	4,64	3,54	3,83	4,19	4,83	4,69	4,47	4,64	4,51	4,47	
										· · · · ·		<u>-</u>		
IV. Impôts.														
1. Impôts directs.														
a. Impôt foncier, des capi-		10.15	// 00	C/ 5	C4 00	CO 05	FO 04	F7 F0	FC 10	rc 00	50.40	F0.0F	C4 9C	
taux et du revenu b. Taxe militaire		43,45 1,67	44,03 1,81	64,7 1,76	61,29 $1,55$	60,35 $1,64$	58,81 1,63	57,50 1,60	56,40 1,54	56,90 1,50	58,10 1,46	58,35 1,37	61,26 1,37	
Total		45,12	45,84	66,46	62,84	61,99	60,44	59,10	57,94	58,40			62,63	
2. Autres impôts.														
a. Taxe des successions et														
donations	3,18	2,60	2,59	3,39	4,14	3,39	3,24	4,10	3,61	5,13			4,14	
<ul><li>b. Timbre</li><li>c. Droits de mutation</li></ul>	3,69 $4,02$	6,60	3,73 4,48	2,89 3,81	$2,95 \\ 3,02$	3,59 3,60	$\frac{4,36}{2,94}$	4,55 •2,98	5,90 3,05	5,28 2,75	5,47 2,87	4,84 2,91	4,10 2,90	
d. Redevances p. forces hydraulic	,	0,40	0,43	0,24	0,35	0,31	0,31	0,30	0,30	0,30	0,35	0,35	0,38	
e. Emoluments de patentes d'au	b. 5,94	4,80	4,43	1,78	1,75	1,78	1,73	1,80	1,73	1,68	1,65	1,69	1,81	
Total	16,83	17,73	15,66	12,11	12,21	12,67	12,58	13,73	14,59	15,14	13,74	14,24	13,33	
					,									
V. Divers.			2_1	\$20 processor							\$ 150 minutes			
Amendes et confiscations .		0,01	0,05	0,01		0,01	0,92*			0,02	0,58	0,16	0,02	
Total général	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	

<sup>\*)</sup> Imprévu compris.

Recettes	nettes.	Index	proportionnels,	1913—100.

I. Produit de la fortune de l'Etat.	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
a. Forêts	76	92	100	144	136	161	175	150	148	133	128	122	116
b. Domaines	66	99	100	116	119	170	186	188	181	190	190	°190	191
c. Caisse hypothécaire	76	85	100	97	106	107	106	107	106	106	101	90	87
d. Banque cantonale	54	85	100	150	185	184	184	184	184	184	184	184	169
e. Caisse de l'Etat	73	51	100	145	335	260	<b>245</b>	272	391	391	363	383	168
Total	69	83	100	125	164	166	169	177	188	186	180	179	144
II. Emoluments (sans les													
droits de mutation)	57	79	100	129	201	220	245	260	282	287	296	300	318
III. Monopoles et régales.													
a. Chasse, pêche, mines	80	98	100	161	159	165	142	197	185	180	183	179	144
b. Régie des sels	95	98	100	41	94	108	118	120	120	115	116	118	113
c. Part au produit du mo-													
nopole de l'acool	100	95	100	109	-	32	51	89	94	94	100	93	101
d. Part au produit de la													
Banque nationale	_	86	100	263	327	241	229	231	231	234	251	250	190
Total	84	95	100	104	84	93	103	123	125	123	129	126	119
IV. Impôts.  1. Impôts directs.													
a. Impôt foncier, des capitaux et du revenu	57	07	400	320	940	200	940	200	990	0/5	07.0	255	057
b. Taxe militaire	54	87 82	100 100	212	319 197	$\begin{array}{c} 322 \\ 213 \end{array}$	319 214	$\begin{array}{c} 322 \\ 219 \end{array}$	330 221	$\frac{345}{221}$	$\begin{array}{c} 348 \\ 216 \end{array}$	$\begin{array}{c} 355 \\ 204 \end{array}$	354 190
Total	57	88	100	315 *	313	317	315	318	326	340	349	350	341
2. Autres impôts.													
a. Taxe des successions et													
donations	80	91	100	286	368	308	300	390	361	530	354	462	409
b. Timbre	64	79	100	168	182	225	279	301	408	377	393	348	280
c. Droits de mutation	58	133	100	185	155	188	158	164	178	173	172	175	165
d. Redevances pr. forces hydr.	_	83	100	125	201	172	178	174	178	177	220	227	226
e. Emolum. de patentes d'aub.	87	98	100	88	92	94	94	101	101	102	100	103	105
Total	69	102	100	168	180	189	192	217	241	261	236	245	217
V. Divers.													
Amendes et confiscations .	38	31	100	69	_	77	4146*)	3154*)	85	92	2930*)	910*)	69
Total général								0101				,	•••

### Dépenses nettes, en milliers de francs.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Administration générale	654	892	901	1,786	1,914	1,823	1,819	1,758	1,859	1,754	1,871	1,988	1,918
Administration judiciaire .	971	1,293	1,422	2,224	2,548	2,654	2,681	2,721	2,736	2,826	2,920	2,970	3,154
Justice	19	33	37	80	109	119	123	128	124	136	160	228	255
Police	998	1,454	1,445	2,443	2,855	2,335	2,554	2,569	2,618	2,531	2,855	2,935	3,126
Militaire	271	320	266	474	625	653	649	650	636	663	674	641	630
Cultes	991	1,255	1,300	2,039	2,454	2,502	2,547	2,546	2,545	2,575	2,655	2,671	2,778
Instruction publique	3,529	5,287	6,227	15,291	16,132	16,462	16,711	16,639	16,713	17,024	17,244	17,492	17,720
Affaires communales	9	11	15	30	41	38	38	38	40	45	<b>52</b>	50	<b>51</b>
Assistance publique	1,873	2,782	2,929	5,128	6,711	6,670	7,187	7,559	7,666	7,749	8,290	8,888	9,875
Economie publique	378	661	707	1,065	1,207	1,308	1,366	1,339	1,685	1,662	1,997	3,275	2,382
Service sanitaire	971	1,206	1,348	2,640	2,066	2,273	2,180	2,060	1,960	2,005	2,071	2,338	2,691
Travaux publics	2,369	2,448	2,620	5,097	5,418	5,481	6,030	6,038	6,387	6,261	7,746	8,125	7,036
Emprunts	1,877	3,603	3,966	8,324	11,586	11,864	12,320	12,493	12,712	12,518	12,299	12,747	11,368
Finances	122	156	153	690	1,663	1,232	1,512	1,531	2,408	1,651	1,963	1,830	2,002
Agriculture	499	590	818	1,685	1,990	1,899	1,646	1,660	2,017	1,887	1,941	2,043	2,287
Economie forestière	103	151	169	280	309	338	307	310	313	304	314	351	389
Caisse des domaines	29	_	27	190	245	264	263	278	212	242	<b>252</b>	<b>252</b>	279
Amendes et confiscations .	_	_	_	_	7	_	_			_			_
Imprévu	147	149	113	6,855	2,407	505	-		374	2,541			326
Total	15,813	22,291	24,463	56,321	60,291	58,420	59,933	60,317	63,005	64,374	65,304	68,824	68,267

<sup>\*)</sup> Imprévu compris.

### Parts en % aux dépenses nettes totales.

	1900 1910		1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
	% %	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Administration générale	4,13 4,0	3,68	3,17	3,17	3,12	3,05	2,91	2,95	2,72	2,87	2,89	2,81
Administration judiciaire .	6,14 5,8	5,81	3,94	4,22	4,54	4,47	4,51	4,34	4,39	4,47	4,31	4,62
Justice	0,12 0,14	0,15	0,17	0,18	0,21	0,21	0,21	0,19	0,20	0,24	0,33	0,38
Police	6,31 6,55	5,90	4,33	4,73	4,00	4,26	4,26	4,16	3,93	4,37	4,26	4,58
Militaire	1,71 1,43	1,08	0,84	1,03	1,12	1,08	1,08	1,01	1,03	1,03	0,93	0,92
Cultes	6,26 5,68	5,31	3,62	4,07	4,28	4,25	4,25	4,04	4,00	4,06	3,88	4,07
Instruction publique 2	2,31 23,71	25,45	27,14	26,75	28,18	27,88	27,59	26,53	26,44	26,40	25,41	25,97
Affaires communales	0,05 0,04	0,06	0,05	0,06	0,06	0,06	0,06	0,06	0,07	0,08	0,07	0,08
Assistance publique 1	1,84 12,48	11,97	9,10	11,13	11,42	11,99	12,53	12,17	12,03	12,70	12,91	14,47
Economie publique	2,39 2,90	2,89	1,89	2,00	2,24	2,28	2,22	2,66	2,58	3,06	4,75	3,49
Service sanitaire	6,14 5,41	5,51	4,68	3,42	3,89	3,64	3,41	3,11	3,11	3,17	3,39	3,91
Travaux publics 1	4,98 10,98	10,71	9,04	8,98	9,38	10,06	10,00	10,14	9,72	11,86	11,80	10,31
Emprunts	1,86 16,16	16,21	14,77	19,21	20,31	$20,\!56$	20,71	20,19	19,45	18,84	18,54	16,65
Finances	0,77 0,69	0,62	1,22	2,75	2,11	2,52	2,54	3,82	2,56	3,00	2,66	2,93
Agriculture	3,15 2,64	3,34	2,99	3,30	3,25	2,75	2,75	3,20	2,93	2,98	3,00	3,35
Economie forestière	0,65 0,63	0,69	0,49	0,51	0,58	0,51	0,51	0,50	0,49	0,48	0,50	0,57
Caisse des domaines	0,18 —	0,11	0,33	0,40	0,45	0,44	0,46	0,34	0,37	0,39	0,37	0,41
Amendes et confiscations .		_	_	0,01		_		_	_			_
Imprévu	0,92 0,6	0,46	12,17	3,99	0,86	_	-	0,59	3,98		_	0,48
Total	100 100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

### Index proportionnels, 1913=100.

	1900	1910	1913	1920	1922	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Administration générale	72	99	100	198	212	202	201	191	206	195	208	220	213
Administration judiciaire .	68	91	100	156	179	187	188	190	193	199	<b>205</b>	209	222
Justice	<b>51</b>	90	100	216	294	<b>320</b>	<b>332</b>	348	335	370	444	616	689
Police	69	101	100	169	197	162	176	178	181	175	201	202	216
Militaire	102	120	100	178	<b>235</b>	245	244	244	<b>239</b>	249	250	241	237
Cultes	76	96	100	157	189	192	196	196	196	198	204	205	214
Instruction publique	57	85	100	<b>245</b>	259	264	268	267	268	273	277	281	284
Affaires communales	60	73	100	200	273	253	258	256	266	300	347	333	340
Assistance publique	64	95	100	175	<b>229</b>	228	245	258	<b>262</b>	265	283	303	337
Economie publique	53	93	100	151	171	185	193	189	238	235	<b>282</b>	463	337
Service sanitaire	72	90	100	196	153	169	161	153	145	148	154	173	199
Travaux publics	90	93	100	193	207	209	230	230	244	239	295	310	<b>268</b>
Emprunts	47	91	100	210	292	299	310	314	320	316	310	321	288
Finances	79	102	100	451	1,087	805	938	1,004	1,573	1,072	1,283	1,196	1,308
Agriculture	61	72	100	206	243	<b>232</b>	201	203	246	231	237	250	279
Economie forestière	61	89	100	166	183	<b>200</b>	181	183	185	180	186	207	230
Caisse des domaines	107	_	100	704	907	977	974	1,035	785	896	933	933	1,033
Amendes et confiscations.		_	100	_	_		_		_	_	_	_	-
Imprévu	130	131	100	6,066	2,130	446	_		331	2,249		_	288
Total	65	91	100	230	246	239	245	245	258	263	267	281	279

### B. Fortune de l'Etat durant la même période.

### I. Fonds capital.

(En milliers de francs.)

Aetif.	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
1. Forêts	14,355	16,294	16,457	25,644	25,934	25,891	25,916	26,047	26,070	26,130	26,113
2. Domaines	26,731	31,324	33,263	53,982	71,315	73,105	72,802	73,984	74,318	75,794	79,629
3. Caisse des domaines	2,987	1,995	1,400	178	149	142	2,936	2,929	2,915	1,109	1,104
4. Caisse hypothécaire	20,000	20,000	20,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000	30,000
5. Banque cantonale	10,000	20,000	20,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000
6. Capitaux de chemins de fer		22,039	23,141	91,516	89,697	89,836	87,662	89,274	89,044	88,922	88,910
Total	74.073	111.652	114.262	241.320	257 095	258 974	259 316	262 234	262 347	261 955	265 756

Passif.	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
1. Caisse des domaines	2,255	2,246	2,246	5,428	5,338	5,612	5,695	5,946	6,005	6,279	6,150
2. Emprunts	19,874	51,597	50,431	112,892	111,604	110,529	108,717	108,458	106,297	104,176	102,097
3. Banque cantonale, titres											
de chemins de fer	_	-	_	36,318	36,305	36,304	36,302	36,301	36,296	36,294	36,294
4. Fonds d'amortissement des											
chemins de fer	_	316	2,584	14,500	14,250	15,505	14,031	15,331	16,671	18,051	19,481
Total	22,129	54,159	55,261	169,138	167,497	167,949	164,745	166,036	165,269	164,800	164,022

Actif.

### II. Fonds d'administration.

A.	Fonds de roulement de la				(En m	illiers d	e franc	s.)				
	caisse de l'Etat:	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
1.	Administrations spéciales	18,697	23,350	25,673	47,744	49,894	47,281	54,474	54,571	74,097	57,969	65,090
	Placements	28,963	13,197	12,066	49,672	64,438	64,188	68,999	69,255	70,744	70,286	69,968
3.	Administrat. courante (déficits)	2,814	542	959	20,630	21,244	20,796	18,227	13,685	12,770	15,476	20,980
4.	Oeuvres d'utilité publique,						-					
	avances et dépôts	2,683	3,228	5,057	2,770	1,300	1,200	1,268	1,284	1,264	1,357	1,395
5.	Dépôts à la caisse de l'Etat	6	_	_	_	_	_	-	_	_	_	_
6.	Caisse	706	589	853	1,411	981	604	630	1,401	618	557	555
7.	Reliquats:											
	a. Actifs	2,042	3,533	5,423	31,642	19,304	14,519	12,787	16,492	14,071	12,765	12,393
	b. Passifs		1	1	139	457	277	203	472	297	188	49
	Ensemble	55,911	44,440	50.032	154.008	157.618	148.865	156.588	157.160	173.861	158,598	170.430
В.	Inventaire du mobilier .	4,677	5,907	5,582	8,319	9,388	9,403	9,588	9,594	9,610	9,764	9,574
	Total	60,588	50,347							•	168,362	
	Total -	00,566	50,547	55,014	102,327	107,000	130,200	100,170	100,754	100,471	100,302	180,004
	Passif.											
Α.	Fonds de roulement de											
	la caisse de l'Etat:											
1.	Administrations spéciales	3,072	5,573	6,464	40,227	50,827	32,801	43,724	54,258	56,432	58,301	69,810
2.	Placements	684	4,648		_	_	_	_	_			_
3.	Oeuvres d'utilité publique,											
	avances et dépôts	$\bf 325$	127	43	947	2,444	2,452	2,734	3,240	3,322	3,147	3,059
4.	Dépôts à la caisse de l'Etat	1,524	995	1,452	1,264	1,156	1,683	2,440	1,997	1,584	1,383	1,460
5.	Emprunts	48,823	32,150	41,048	101,157	110,836	125,013	124,861	123,089	139,008	123,161	123,172
6.	Emprunts temporaires .	_	_	_	15,019	12,155	8,000	8,000	_	_		
7.	Caisse	145	246	176	276	369	448	396	91	293	208	291
8.	Reliquats:											
	a. Actifs	1	-	5	268	472	348	318	399	390	215	50
	b. Passifs	816	560	702	515	595	645	782	1,096	400	385	1,427
	Total	55,390	44,299	49,891	159,673	178,855	171,390	183,255	184,170	201,429	186,800	199,269
В.	Solde du compte de l'ad-	,	,	,	,	,	,	,	,	,		, ,
	ministration courante	36	542	960	20,630	21,244	20,796	18,227	13,685	12,770	15,476	20,980
	_											

### Récapitulation.

Total 55,426 44,841 50,851 180,303 200,099 192,186 201,482 197,855 214,199 202,276 220,249

(En milliers de francs.)

Actif.	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Capital	74,073	111,652	114,262	241,320	257,095	258,974	259,316	262,234	262,347	261,955	265,756
Administration	60,588	50,347	55,614	162,327	167,006	158,268	166,176	166,754	183,471	168,362	180,004
	134,661	161,999	169,876	403,647	424,101	417,242	425,492	428,988	445,818	430,317	445,760
Passif.											
Capital	22,129	54,159	55,261	169,138	167,497	167,949	164,745	166,036	165,269	164,800	164,022
Administration	55,426	44,841	50,851	180,303	200,099	192,186	201,482	197,855	214,199	202,276	220,249
	77,555	99,000	106,112	349,441	367,596	360,135	366,227	363,891	379,468	367,076	384,271
Fortune nette	57,106	62,999	63,764	54,206	56,505	57,107	59,265	65,097	66,350	63,241	61,489

330 — 14 12 (170)											
Pro		e la forti le l'actif	une nette total				P		de la fo du pass		tte
1900		42,4 %				4	900	70	73,6 %		
1910		38,8 %					910		63,6 %		
1913		37,5 %					913		60 %		
1922		14,2%					<b>922</b>		16,6 %		
1926	1	13,3 %				1	926		15,3 %		
1927	1	13,7 %				1	927		15,8 %		
1928		13,9 %				1	928		16,2 %		
1929		15,1 %					929		17,9 %		
1930		14,9 %					930		17,5 %		
1931							93 <b>1</b>				
		14,7 %							17,2 %		
1932	1	13,8 %				1	932		16 %		
	1000		1010	1004	1000	1007	1000	1000	1000	1001	1000
	1900	1910	1913	1924	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932
Fortune brute (en milliers de fr.)	134,661	161,999	169,876	403,647	424,101	417,242	425,492	428,988	445,818	430,317	445,760
The last de la factions											
Produit de la fortune:											200
<i>a.</i> Forêts	539	647	701	1,134	1,226	1,051	1,040	933	899	854	811
b. Domaines	821	1,218	1,232	2,092	2,288	2,313	2,331	2,354	2,392	2,361	2,452
c. Caisse hypothécaire	1,342	1,503	1,764	1,888	1,871	1,886	1,870	1,865	1,792	1,576	1,532
d. Banque cantonale	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,200
e. Caisse de l'Etat	722	750	1,118	4,862	5,047	5,346	6,298	6,659	6,272	6,446	5,176
	11003-30000										
Total	4,134	5,218	6,115	12,376	12,832	12,996	13,939	14,211	13,755	13,637	12,171
										,	
Produit en % de la fortune											
brute	3,06%	3,22~%	3,59 %	3,06 %	3,02 %	3,11 %	3,27 %	3,31 %	3,08 %	3,17 %	2,73 %
•											
Dettes brutes	77 555	99 000	106 112	349 441	367 595	360,135	366 227	363 891	379 468	367 076	384 274
Bettes Brutes	77,000	33,000	100,112	010,111	007,000	000,100	000,227	000,001	373,400	307,070	304,271
Service des dettes (sans les amor	tissement	•									
a. Emprunts et bons de caisse	1,461	2,729	3,066	10,093	10,362	10,594	10,748	10,414	10,197	10,398	9,300
b. Caisse de l'Etat	79	302	246	2,597	2,907	2,974	2,883	3,250	3,104	3,110	3,707
	4 710	0.004	0.040	40.000		10 700					
Total	1,540	3,031	3,312	12,690	13,269	13,568	13,631	13,664	13,301	13,508	13,007
Intérêts de dettes en % des											
dettes brutes	1,98 %	3,06%	3,12 %	3,62 %	3,61 %	3,76 %	3,72 %	3,75 %	3,51 %	3,68 %	3,38 %
										,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Produit de la fortune (en millier	s de franc	e).									
		1,503	4 764	1 000	4 074	1 000	4 970	4 005	4 709	1,576	1,532
Caisse hypothécaire			1,764	1,888	1,871	1,886	1,870	1,865	1,792		
Banque cantonale	710	1,100	1,300	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,400	2,200
Caisse de l'Etat, intérêts actifs	722	750	1,118	4,862	5,047	5,346	6,298	6,659	6,272	6,446	5,176
Total	2,774	3,353	4,182	9,150	9,318	9,632	10,568	10,924	10,464	10,422	8,908
	,		-,	-,	-,	-,,,,,	,	,	,		-,,,,,
Service de la dette publique:											
	A 1.CA	0 700	9.000	40.000	40.900	10 501	40.7/0	40 /4/	40.405	40.000	0.000
Emprunts, Intérêts	1,461	2,729	3,066	10,093	10,362	10,594	10,748	10,414	10,197	10,398	9,300
Caisse de l'Etat, intérêts passif	is 79	302	246	2,597	2,907	2,974	2,883	3,250	3,104	3,110	3,707
	1,540	3,031	3,312	12,690	13,269	13,568	13,631	13,664	13,301	13,508	13,007
Produit, comme ci-haut	2,774	3,353	4,182	9,150	9,318	9,632	10,568	10,924	10,464	10,422	8,908
				,				,			
Empfdonts											
Excédent:	4 001	000	0=0								
Produit de la fortune	1,234	$\bf 322$	870	_	_	_		ga. 10000000			_
Service de la dette	_	_	-	3,540	3,951	3,936	3,063	2,740	2,837	3,086	4,099
Ces chiffres comprennent	les recet	tes et d	épenses								
de l'Etat en raison de la repris	e de titre	es de la l	Banque								
cantonale pour une somme de											
termes de l'arrêté du Grand C											
		u 24 sep	tempre								
1924. Les dits postes accuse	111:										
1	Recettes		g 21 01	286	358	489	1,074	1,417	1,034	948	1.4
								•	-		41
,	Dépenses			1,278	1,269	1,268	1,269	1,269	1,269	1,269	1,270
]	Excédent	t des dé	penses	992	911	779	195	_	235	321	1,229
	Excédent		_			_	_	148			_

## Crédits supplémentaires de 1932.

## Rapport et propositions de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil.

(Juillet 1933.)

dépasser	compte d'Etat de l'exercice : nents de crédit ci-après, po supplémentaires corresponda és:	our le	squels les	A.	4.	Report  IIIa. Justice.  Frais de justice		72,172. 50 19,996. 65
	I.					III <sup>b</sup> . Police.		,
dépenses	assements de crédit se ra s prévues, aussi bien en c	e qui	concerne		1. 5.	Frais de police criminelle Frais de police		68,992. 25 5,020. 20
qu'elles	où elles doivent être faite peuvent atteindre, par des es décisions du Grand Conse	dispo	sitions lé-			IV. Affaires militair	es.	
des con facteurs	ventions, d'une part, et déte qui ne dépendent ni des d ni du Conseil-exécutif, d'an	erminé liverse	ées par des es adminis-	J.	2.	Secours aux familles de militaires	fr.	7,144. 20
uanons	in du Consen-execum, d'a	utie p	Jai 6.			VI. Instruction public	que.	
	1. Administration géné	rale.	Α.	В.	14.	Subvention de l'Etat pour		
A. 1.	Grand Conseil	. fr.	24,093. 80			les cliniques de l'hôpital de l'Ile	fr.	4,291. —
	II. Administration judic	iaire.		C.	2.	Subventions de l'Etat aux	_	6,695. 80
C. 2.	Indemnités des vice-prési-			C.	3.	écoles moyennes supérieures Subventions de l'Etat aux	>	0,099. 80
C. 3.	dents	fr.	138. 55			progymnases et écoles se- condaires	>	2,663.50
	des juges suppléants	*	4,725.95	C.	7.	Remplacement de maîtres		
F. 1.	Indemnités des jurés	»	1,664.85	0	9.	malades	*	<b>4,786.</b> 50
F. 3.	Indemnités des suppléants, des interprètes et des huis-			U.	9.	Caisse d'assurance, sub- side	*	11,845. —
	siers	>	1,965.05	D.	. 1.	Contributions aux traite-		11,010.
G. 3.	$Indemnit\'es des remplaçants$		,	_		ments des maîtres	>	50,994.55
	des préposés aux offices			D	. 11.	Enseignement des travaux		5 907 15
	des poursuites et des fail-		1 240 55	D	. 13.	manuels $Ecoles$ complémentaires .	» »	5,367.15 1,510.55
G. 4.	lites	*	1,340.55		. 14.	Remplacement d'institu-	"	1,010.00
u. <del>1</del> .	poursuites	>>	37,697.90			teurs malades	»	5,484.30
H. 1.	Part de l'Etat au frais des		,	D	. 15.	Remplacement de maî-		•
	conseils de prud'hommes .	>>	212.05	_		tresses de couture malades	*	1,875. 50
K. 3.	Indemnités des membres		907 00	D	. 17.	Enseignement de l'écono-		00 905 00
	du Tribunal de commerce	>	387. 80			mie domestique	<u>»</u>	29,305. 20
	A reporter	fr.	72,172.50			A reporter	fr.	298,144.85

4.

332 —	№ 13		
	Report	fr.	298,144.85
	VIII. Assistance publ	ique	•
C. 1. a. C. 1. b.	Subventions pour l'assistance permanente Subventions pour l'assis-	fr.	207,064. 80
O. 1. D.	tance temporaire	*	312,944. 85
C. 2. a. C. 2. b.		>>	1,264,569. 09
D. 1—8.	sur l'assistance publique. Subventions aux hospices régionaux et communaux	*	199,995. 37
<b>a</b> a	d'invalides	>>	1,050. —
G. 2.	Assistance de malades étrangers au canton	*	7,712.91
	XI. Emprunts.		
B. 1. Pr	rovisions, frais de transport	fr.	333. 45
	XII. Finances.		
D. 1.	Caisse de prévoyance, subvention de l'Etat	<b>»</b>	56,331. —
	XIII. Agriculture.		
B. 8.	Assurance du bétail	fr.	37,722.85
	XV. Forêts domania	les.	
D. 1.	Contributions publiques .	fr.	5,033. 91
	XX. Caisse de l'Eta	at.	
B. 1. a.	Intérêts des dépôts, admi-	<b>c.</b> .	C40 069 00
B. 1. b.	nistrations spéciales Consignations judiciaires	1r. »	16,111. 36
B. 1. c.	Dépôts divers	<b>»</b>	93,132.97
В. 3.	Intérêts des papiers-va- leurs repris par l'Etat de la Banque cantonale	*	987,226. 20
			,
	I. Taxe des successions		
A. 2.	Part des communes	fr.	90,735. 47
XXVII des s	II. Patentes d'auberge, pe spiritueux et établissemer	ermi ets d	s de vente le danse.
A. 2.	Part des communes	fr.	2,091.58
	XXXII. Impôts dire	cts.	
D. 3.	-		67,427.94
	XXXIII. Imprévu	•	
4 7	7 // 0/ / > 7 0		

Intérêt payé à la Confé-

dération pour les obliga-

tions de la Société du

chemins de fer des Alpes

bernoises se trouvant en sa

possession . .

502,120. —

Total fr. 4,798,811.59

II.

Dépassements résultant de dépenses qui ne se produisent pas automatiquement, bien qu'elles reposent en grande partie, elles aussi, sur des dispositions légales et en dépendent:

### I. Administration générale.

C. 1-3.	Crédit du Conseil-exécutif .	fr.	4,480.60
		>	4,765. —
J. 4. J. 5.	Frais de bureau des secré- tariats de préfecture Loyers des secrétariats de	>>	3,352.85
	préfecture	>	700. —
	Total	fr.	13,298.45

Ad C. 1—3. Diverses manifestations imprévues et extraordinaires occasionnèrent des dépenses en plus pour un montant total de fr. 6,125. 10.

Ad H. 4. Le nouvel ameublement des bureaux de la préfecture de Porrentruy et le complétement du mobilier des préfectures de Courtelary et Laufon, pour lesquels il a été dépensé fr. 5,001.70, motivent le dépassement de crédit.

Ad J. 4. La reliure d'un plus grand nombre de registres fonciers du secrétariat de préfecture d'Interlaken occasionna une dépense extraordinaire de fr. 2,376.—. Les nouvelles installations à Courtelary exigèrent une dépense de fr. 2,200.95.

Ad J. 5. Pour les locaux du secrétariat de préfecture de Gessenay on a dû payer fr. 700. — de plus de loyer jusqu'au moment de l'occupation du nouveau bâtiment.

### II. Administration judiciaire.

A. 1.	Traitements des juges d'appel	fr.	100.60
B. 2.	Traitements des employés du		
	greffe de la Cour	>>	2,106.65
B. 4.	Service du Palais de justice .	*	3,907.35
B. 7.	Chambre des avocats	>>	705.40
C. 4.	Frais de bureau des tribunaux		
	$de\ district$	>	2,639.70
E. 3.	Frais de bureau des procureurs		
	d'arrondissement et du procu-		
	reur suppléant	>	1,637.85
F. 4.			
	d'assises	>>	2,696.35
	Traitements des employés	>	30,002.85
J. 1.	Traitements des fonctionnaires		
	du Tribunal administratif	»	289.30
J. 2.	Traitements des employés du		
	Tribunal administratif	>>	2,204.95
L. 1.	Administration des districts,		
	ameublement	»	2,134.90
	Total	fr.	48,425.90

Ad A. 1. La dépense en plus concerne le supplément de traitement accordé au président de la Cour suprême pour le mois de décembre 1931 mais payé seulement en 1932.

Ad B. 2. Le remplacement prolongé d'un secrétaire et d'un employé, pour cause de maladie, a occasionné le surplus des dépenses.

Ad B. 4. L'achat d'un coffre-fort et d'une armoire à rideaux en acier ainsi que la remise à neuf des installations dans divers bureaux, exécutée par la Direction des travaux publics, sont la cause des dépenses en plus.

Ad B. 7. L'augmentation des séances de la Chambre des avocats motivent ce dépassement de crédit.

Ad C. 4. Le nouvel ameublement du bureau du juge d'instruction de Bienne et les changements apportés à l'installation téléphonique à Courtelary nécessitèrent des dépenses en plus pour un montant de fr. 4,217.—.

Ad E. 3. Le nombre des affaires des procureurs d'arrondissement occasionna une augmentation des frais de déplacement, pour lesquels le crédit prévu a été insuffisant.

Ad F. 3. Pour la revision du procès Riedel-Guala, des changements ont été apportés aux locaux des assises à Berthoud. L'éclairage a été complété, quelques meubles ont été réparés et rafraîchis et 3 cabines téléphoniques provisoires ont été installées. Les frais y relatifs s'élevèrent à fr. 638.80. Les rénovations faites dans la salle des assises de Thoune exigèrent des dépenses en plus pour fr. 640.25 Le reste du dépassement de crédit affecte les frais ordinaires de bureau.

Ad G. 5. L'augmentation des poursuites, dont la liquidation doit intervenir dans les délais légaux, a nécessité l'engagement d'aides dans les offices des poursuites et des faillites de Berne-Ville, Bienne, Berthoud, Büren, Courtelary, Laufon, Nidau, Oberhasli, Signau, Niedersimmenthal et Thoune.

Ad J. 1. Le traitement d'un fonctionnaire avait

été calculé trop bas.

Ad J. 2. Depuis le mois de septembre 1932, un secrétaire de la Commission des recours a été attribué au Tribunal administratif. Le budget ne prévoyait à cet effet aucun crédit sur cette rubrique.

Ad L. 1. Les dépenses en plus concernent les nouveaux ameublements à Thoune et à Bienne en conformité d'autorisations spéciales du Conseil-exécutif.

### IIIa. Justice.

A. 2.	Traitements des employés	fr.	514.05
D. 2.	Examens d'apprentis	>	153.40
E. 2.	Traitements des employés de		
	l'Office cantonal des mineurs	*	419.15
	FD	_	1 000 00

Total fr. 1,086.60

Ad A. 2. Un séjour prolongé d'une employée à l'hôpital nécessita l'engagement d'une aide.

Ad D. 2. La réimpression de tout le matériel d'examen greva extraordinairement le crédit de fr. 151. 30.

Ad E. 2. Le Conseil-exécutif a compté 3 années de service fictives à l'employée de l'avocat des mineurs de l'Oberland. Le budget ne pouvait pas prévoir cette décision.

### IIIb. Police.

A. 3. B. 1.	Frais de bureau	fr.	967. 65
C. 2.	étrangers	» »	5,993. 30 6,236. 20
C. 7.	Loyers		4,011.55
	A reporter	fr.	17,208.70

Report	fr.	17,208.70
C. 8. Indemnités de logement, de		
mobilier, etc	*	<b>2,157.</b> 80
D. 1. a. Nourriture dans les prisons		5 049 90
de la ville de Berne	*	5,843. 30
D. 2. b. Frais divers des prisons des		
districts	>>	5,138.35
D. 2. c. Loyers	>	600. —
E. 1. Pénitencier de Thorberg	>>	34,007.51
E. 2. Maison de travail de St-Jean-		•
$Anet \ldots \ldots \ldots$	*	74,529.62
E. 4. Maison disciplinaire de la		
Montagne de Diesse	»	36,063.05
E. 5. Pénitencier et maison de		
travail d'Hindelbank	>	1,198.48
G. 8. Frais extraordinaires de po-		
lice	*	115. —
H. 2. Frais d'inspections et frais		
divers	*	<b>166. 2</b> 0
m . I		4.55.000.04
Total	ir.	177,028. 01

Ad A. 3. La confection de 1550 livrets de patente, pour lesquels il n'était rien prévu, a causé une dépense de fr. 1,020.—.

Ad B. 1. Le dépassement de crédit est motivé par les frais d'impression de carnets de passeports fr. 2,200.—, par l'achat d'une machine à écrire et de deux cartothèques pour le bureau des passeports, en outre, par les frais des contrôles frontaliers dans le Jura fr. 720.—, et enfin par l'augmentation des indemnités accordées à des aides.

Ad C. 2. Dans cette rubrique il était prévu fr. 4,000. — pour l'augmentation des traitements des gendarmes alors que fr. 9,860. — ont été nécessaire, soit fr. 5,860. — de plus. Le reste des dépenses en plus résulte de petits changements dans l'état des traitements.

Ad C. 7. Le dépassement de crédit provient en partie de l'ouverture de nouveaux postes de police devenus nécessaires (Fénil, Evilard et Beatenberg), en partie du fait que pendant les réparations du château à Schwarzenbourg, les logements du sous-officier et du gendarme ont dû être abandonnés pour en louer d'autres chez des particuliers, en outre par une augmentation des indemnités de loyers à des gendarmes détachés à un service spécial.

Ad C. 8. On a dû payer pour une indemnité de logement plus qu'il n'était prévu au budget. En outre, le nombre des gendarmes qui possèdent une machine à écrire ou une bicyclette a augmenté comparativement à l'année précédente.

Ad D. 1. a. Le nombre des prisonniers a été sensiblement plus élevé qu'en 1931 et occasionna une augmentation correspondante des frais. Il a été délivré en plus 2853 rations de lait, 5758 rations de soupe et 2900 rations de pain.

Ad D. 2. b. Les dépenses en plus proviennent principalement des nouvelles installations faites en 1932 dans les prisons de district de Moutier, de Gessenay et de Delémont. Le nombre des prisonniers a aussi subi une augmentation, ce qui a entraîné une augmention des dépenses.

Ad D. 2. c. Le dépassement concerne les prisons de Langenthal, dont le loyer s'est élevé à fr. 600.— de plus qu'il n'était prévu.

Ad E. 1. Le dépassement de crédit a été occasionné par les dépenses en plus pour l'entretien et les rendements en moins des industries et de l'exploitation agricole. Il s'agit en premier lieu des gros frais occasionnés par l'entretien des bâtiments, notamment du toit; en outre, de l'achat de nouveaux habits et d'une essoreuse à moteur pour la buanderie jusqu'ici installée fort primitivement. Le faible rendement des industries résulte de la baisse des prix des produits industriels. Le rendement défavorable de l'exploitation agricole s'explique par la baisse des prix des produits et l'amortissement fait sur l'inventaire de l'exploitation.

Ad E. 2. Au budget les dépenses étaient égales aux recettes. L'excédent de dépenses de fr. 74,529.62, accusé par le compte, provient des rendements en moins des industries et de l'exploitation agricole, fr. 27,544.30, soit fr. 60,131.27. Pour les industries, le déficit résulte en majeure partie des travaux journaliers qui, par suite de l'aggravation du chômage dans les communes environnantes, ont été supprimés à peu près complètement par ordre de la Direction de la police. Pour l'exploitation agricole les causes du rendement en moins sont la baisse des prix des produits et les amortissements sur l'inventaire.

Ad E. 4. Il a été dépensé fr. 12,255. 10 pour des constructions nouvelles alors que le budget ne prévoyait aucun crédit. Quant au reste, le dépassement de crédit provient des rendements en moins des industries et de l'exploitation agricole, résultant des mêmes causes que pour les établissements de Thorberg et de S<sup>t</sup> Jean-Anet.

Ad E. 5. Dans le but de lutter contre la poussière sur la route d'Hettiswil-Berne, longeant l'établissement, il a été dépensé une somme de fr. 1,228. — qui n'était pas prévue.

Ad G. 8. Cette dépense concerne les frais d'affichage de l'arrêté du Conseil-exécutif relatif à l'interdiction des démonstrations ensuite des événements de Genève.

Ad H. 2. Les dépenses en plus résultent des inspections.

### IV. Affaires militaires.

A. 3.	Frais de bureau	fr.	1,487.35
	T	>	664.65
E. 2. a.	Traitements des employés des		
	commandants d'arrondisse-		
	ment	>	<b>479.</b> 30
E. 3.	${\it Traitements des chefs de section}$	»	589.30
	Total	fr.	3,220.60

Ad A. 3. Contrairement à l'année précédente le crédit de 1932 n'a pas suffi, car le besoin d'imprimés a été plus grand.

Ad A. 6. Au commencement de l'année 1932, les nouvelles instructions fédérales sur la mobilisation sont entrées en vigueur et les cantons ont été chargés de prendre les mesures ultérieures. Dans ce but, un aide a dû être engagé pour une durée de cinq mois, dont les frais s'élevèrent à fr. 2,450. —.

Ad E. 2. a. Le traitement de l'aide du commandant d'arrondissement de Bienne s'est élevé à fr. 480. — de plus qu'il n'était prévu.

Ad E. 3. La place de chef de section de Langenthal, qui était accessoire jusqu'iei, a été rendu principale depuis le commencement de l'année 1932. La dépense en plus qui en est résultée s'élève à fr. 1,300. —.

#### V. Cultes.

B. 3.	Indemnités de logement	fr.	148.75
	Guggisberg, construction d'une		
	église, subside de l'Etat	>>	4,000. —
C. 5.	Pensions de retraite	>	742.60
C. 6.	Part au traitement de		
	$l'Ev\hat{e}que,\ etc.$	>	1,301.40
	Total	fr.	6,192.75

Ad B. 3. La dépense en plus correspond à l'indemnité proportionnelle de logement pour la nouvelle place du 2° pasteur nommé dans la paroisse de Thurnen.

Ad B. 15. Par arrêté du Conseil-exécutif du 18 août 1931, un subside unique a été accordé à la paroisse de Guggisberg pour les frais de construction d'une petite église à Sangernboden.

Ad C. 5. Depuis l'établissement du budget pour l'exercice 1932 une nouvelle pension de retraite a été accordée, ce qui est cause de la dépense en plus.

Ad C. 6. Conformément à la décision de la conférence diocésaine de l'Evêché de Bâle, du 5 octobre 1931, approuvée par les gouvernements de tous les Etats formant le diocèse, il a été accordé à l'évêque comme traitement ordinaire pour les frais d'administration de l'Ordinariat un supplément de fr. 10,000.—. La part incombant au canton de Berne n'avait pas pu être prévue au budget.

VI. Instruction publique.

A. 2.	Traitements des employés .	fr.	<b>240.</b> 70
A. 3.	Frais de bureau	»	149.60
A. 5.	Indemnités des examinateurs		
	et des experts, frais de dépla-		
	cement	*	2,641.85
B. 4.	Traitements des employés .	*	2,585.60
B. 5.	Frais d'administration	>	9,137.62
B. 7.	Bibliothèque de la ville, sub-		
	vention	>>	1,000. —
B. 8.	Instituts et cliniques	>>	2,668. 14
B. 11.	Policlinique	>>	2,116.25
B. 12.	Institut dentaire	>	718.85
B. 13.	Institut de médecine légale.	>	2,646.06
D. 5.	Subventions à des écoles pour		,
	matériel d'enseignement et bi-		
	bliothèques	<b>»</b>	1,201.55
D. 6.	Subventions pour la construc-		
	tion de maisons d'école	>	85,405. —
D. 7. b.	Ecoles de couture, cours d'ins-		•
	truction	>	3,607.65
D. 9. b.	Inspecteurs d'écoles, frais de		
	bureau	>	720.80
E. 5. a.	Ecoles normales, pensions .	>	2,981.50
G. 2.			
	vention	>	8,000. —
	Total	fr.	125,821.17

Ad A. 2. Le dépassement résulte de l'engagement d'un aide.

Ad A. 3. Le crédit s'est révélé trop juste. Une partie des dépenses de 1932 a dû être assignée sur l'exercice 1933, afin de ne pas augmenter le dépassement.

- Ad A. 5. Ce crédit aussi n'a pas pu suffire à toutes les dépenses, bien que les frais en plus se soient élevés à fr. 1,523. 10 de moins qu'en 1931.
- Ad B. 4. Ces dépenses en plus sont occasionnées par l'engagement d'un aide pour l'administration de l'Université, soit pour le secrétariat du rectorat, et par des remplacements à cause de maladie.
- Ad B. 5. Le dépassement de crédit a pour motif l'organisation d'un cours d'économie sociale pendant les vacances, ainsi que l'ameublement et l'installation du bâtiment Gesellschaftsstrasse 2 à Berne pour les séminaires de la Faculté de philosophie I. A cet effet, le Conseil-exécutif a accordé des crédits faisant un montant total de fr. 9,170.—.
- Ad B. 7. La dépense en plus représente une subvention extraordinaire pour l'engagement d'un aide.
- Ad B. 8. La dépense en plus se rapporte à une indemnité allouée à l'Institut suisse de sérothérapie pour recherches bactériologiques. Le Conseil-exécutif avait accordé à cet effet un crédit de fr. 3,000.—.
- Ad B. 11. Le dépassement du crédit net est causé uniquement par les recettes en moins comparativement aux prévisions budgétaires. Les traitements nécessitèrent en chiffre rond fr. 1,000. de moins qu'il n'était prévu.
- Ad B. 12. Le dépassement provient de l'augmentation du loyer. A partir du 1er mai 1932, entre autres, un nouveau logement a été loué pour les besoins de l'institut.
- Ad B. 13. Les frais de remplacement, l'augmentation des moyens d'exploitation et les recettes en moins comparativement aux prévisions budgétaires ont occasionné le dépassement de crédit net.
- Ad D. 5. L'achat d'une maquette en bronze de Karl Stauffer pour le monument de Bubenberg à Berne, d'un montant de fr. 1,200. a causé la dépense en plus.
- Ad D. 6. Le crédit a été mis à contribution de façon extraordinaire par de grandes constructions. Par exemple, les subventions de l'Etat pour les trois nouvelles maisons d'écoles de Muri, Frutigen et Langenthal s'élèvent à fr. 124,515.—.
- Ad D. 7. b. La dépense en plus provient de la prolongation d'un an de la durée de formation des maîtresses de couture.
- Ad D. 9. b. Les frais de bureau des inspecteurs d'écoles exigèrent fr. 720.80 de plus qu'il n'était prévu, cependant fr. 440.05 de moins que l'année précédente.
- Ad E. 5. a. Les frais en plus sont motivés par la mise à la retraite du maître Klee.
- Ad G. 2. Le crédit a été grevé par des dépenses extraordinaires, d'un montant de fr. 2,000.—, pour la restauration d'un grand nombre de tableaux d'Hodler et de fr. 6,000.— pour l'achat d'œuvres du peintre Alb. Anker provenant de la collection Zbinden à Cerlier.

#### VII. Affaires communales.

### A. 3. Frais de bureau et de déplacement . . . . . . . fr. 1,477.10

Les dépenses en plus ont été occasionnées par l'enquête, faite en rapport avec le postulat Gnägi, concernant la situation financière en général des communes lourdement obérées par la crise économique.

### VIII. Assistance publique.

	Total	fr.	24,168.26
5	veresse		1,243. 40
F. 6.	Maison d'éducation de Lo-		•
	tièges	*	3,295.89
F. 5.	wangen	"	155, 69
F. 2.	Maison d'éducation d'Aar-		733. 89
T 0	dorf	*	7,906.38
F. 1.	Maison d'éducation de Lan-		
A. 3.	Frais de bureau	*	4,996.05
	Traitements des fonctionnaires		

- Ad A. 1. La cause des dépenses en plus réside dans la création de deux places d'adjoint et l'occupation à titre auxiliaire d'un secrétaire mis à la retraite.
- Ad A. 3. L'achat de machines à écrire et de mobilier pour le nouveau personnel engagé et la plus grande utilisation de papier de toute sorte, provenant de l'augmentation du nombre des affaires, ont occasionné ces dépenses en plus.
- Ad F. 1. Comparativement au budget, le compte accuse une augmentation des dépenses d'exploitation de fr. 5,259. 52 et, à la place du rendement net de fr. 9,340.—, prévu pour l'exploitation agricole, des dépenses en plus pour fr. 326. 06, ce qui représente une aggravation totale de fr. 14,925. 58. Le rendement en plus des pensions, de fr. 6,539. 70, n'a pu compenser qu'en partie l'accroissement des charges.

Ad F. 2. Ici aussi les dépenses d'exploitation dépassent les prévisions budgétaires et le rendement de l'exploitation agricole reste en-dessous de ce que l'on escomptait. Le rendement en plus des pensions, de fr. 4,007. —, n'a pas suffi pour couvrir entièrement l'augmentation des frais.

Ad F. 5 et F. 6. Ces dépenses en plus ont les mêmes causes que pour les établissements de Landorf et d'Aarwangen.

### IXª. Economie publique.

B. 2.	Bourses	fr.	2,313. —
D. 1. b.	Traitements des employés .	*	7,591.60
	Apprentissages et examens		ŕ
	d'apprentis	>	8,662.55
J. 1. d.	Articles chimiques, écrits,		,
	éclairage, etc	>	3,310.70
J. 2. b.	Frais de bureau et de dépla-		•
	cement	<b>»</b>	972.35
	Total	fr	22,850. 20
	Iouai	11.	22,000. 20

- Ad B. 2. Les dépenses en plus proviennent des subsides alloués aux participants au cours fédéral pour maîtres aux écoles professionnelles. En 1932, 19 de ces cours ont été organisés; ils ont été suivis par 96 maîtres.
- Ad D. 1. b. Le dépassement est causé uniquement par un changement dans la mise en compte des traitements de l'Office des apprentissages. De ce fait le crédit pour traitements des fonctionnaires a été dégrevé de fr. 10,016. 80.
- Ad D. 2. Le dépassement provient de ce que les dépenses de l'exercice 1931 quant aux examens des commerçants, n'ont pu être liquidées, pour des raisons de forme, qu'en 1932, ce qui a eu pour effet de grever le crédit de ce dernier exercice.

Ad J. 1. d. L'occupation du nouveau laboratoire détermina une augmentation des frais de chauffage et une plus grande consommation d'eau, de gaz et d'électricité, ainsi qu'un plus grand nombre de travaux de nettoyage. Les dépenses en plus n'avaient pas été prévues au budget.

Ad J. 2. b. Il y a eu une augmentation des déplacements des inspecteurs de denrées alimentaires.

### IXb. Service sanitaire.

A. 2. Traitements des fonctionnaires fr. 600.10

L'augmentation du traitement du médecin cantonal, de fr. 1,200. —, est le motif du dépassement.

#### X. Travaux publics et chemins de fer.

	Traitements du personnel.	fr.	2,761.05
B. 1.	Traitements des ingénieurs		
<b>.</b>	d'arrondissement	>	466. 75
B. 4.	Loyers	>>	800. —
	Eglises	>	129.30
	Cartes et registres des do- maines de l'Etat	*	432. —
к. э.	Frais de la police de la navigation	>	420, 65
	Total	fr.	5,009. 75

Ad A. 2. a. La dépense en plus est causée par l'engagement d'un aide architecte pour le service des bâtiments.

Ad B. 1. Six années de service fictives ont été comptées par le Conseil-exécutif à l'ingénieur du service des constructions hydrauliques.

Ad B. 4. Le loyer de l'ingénieur en chef d'arrondissement IV a été augmenté de fr. 300.—. En outre, le loyer pour le 4e trimestre 1931 de l'ingénieur d'arrondissement V a été mandaté en 1932 seulement.

Ad C. 3. D'ordinaire, le crédit n'est utilisé que dans une faible proportion. En 1932 il a été occasionnellement insuffisant. Un montant de fr. 2000 concerne à lui seul les rénovations effectuées à l'église de Chiètres.

Ad J. 7. Les travaux pour l'établissement de cartes et registres des domaines de l'Etat ont été continués en 1932. Pour les frais qui en sont résultés, dont le montant n'était pas déterminé à l'avance, le budget ne prévoyait aucun crédit.

Ad K. 5. Les dépenses en plus sont occasionnées par l'impression périodique d'imprimés et surtout par l'accroissement constant de la navigation et, par conséquent, du contrôle.

#### XII. Finances.

B. 4.	Frais d'impression et de reliure	fr.	2,818.75
C. 2.	Traitements des employés	>	1,939. 95
	Frais de bureau	>	8,253.91

Total fr. 13,012.61

Ad B. 4. Le renouvellement de divers imprimés nécessita une plus grande dépense que celle qui était prévue.

Ad C. 2. Des aides accordés aux recettes de district d'Interlaken et de Bienne sont la cause du dépassement de crédit.

Ad C. 3. La quote-part des frais de bureau à payer aux secrétariats de préfecture par les recettes de district dans les cas où ces deux offices sont réunis, a été plus élevée qu'il n'était prévu.

### XIII. Agriculture.

B. 2. e.	Subventions pour l'amende- ment des terres et la construc-		
	tion de chemins de montagne	fr.	6,000. —
B. 7.	Assurance contre la gréle, sub-		00.000.10
To 4	ventions	*	26,666. 10
E. 4.	Ecole agricole d'hiver de Courtemelon	">	3,070.21
	Total	ir.	35,736.31

Ad B. 2. e. Le dépassement total s'élève à fr. 106,000.—, dont fr. 100,000.— sont déjà sanctionnés par l'arrêté du Grand Conseil du 19 mai 1932. Des autres fr. 6,000.-, une somme de fr. 5,000.-concerne la reprise des frais de bureau et de déplacement du bureau du génie rural et fr. 1,000.— une plus grande dépense pour subventions échues.

Ad B. 7. Les subventions avaient été fixées sur les mêmes bases que les années précédentes. Mais il a été contracté plus d'assurances qu'il n'était prévu.

Ad E. 4. L'école a dépensé en chiffre rond une somme totale de fr. 12,000.— pour la construction de chemins, de nouvelles caves, d'ateliers pour l'enseignement de travaux manuels etc., tous objets qui n'étaient pas prévus au budget. La dépense en plus a été compensée en grande partie, par des économies sur les frais d'exploitation de l'école.

### XIV. Economie forestière.

Ad B. 1. c. Le versement d'indemnités pour usage d'automobiles à deux conservateurs des forêts, soit à chacun fr. 2,400.—, en conformité de l'arrêté du Conseil-exécutif du 3 juin 1932, a provoqué le dépassement de crédit.

Ad B. 2. c. Conformément à l'arrêté précité du Conseil-exécutif, des indemnités pour usage d'automobiles ont été accordées à 5 inspecteurs forestiers pour un montant total de fr. 12,000. —. En outre, le compte a été grevé de notes de frais de déplacement de l'année 1931.

### XV. Forêts domaniales.

C. 1.	Cultur	es f	orestièr	es.				fr.	9,219.20
C. 6.	Frais	des	mises					*	3,032.59
					r	Γot	al	fr.	12,251. 79

Ad C. 1. Les dépenses se sont maintenues dans le cadre du crédit, par contre les recettes, provenant de la vente de plants, ont produit fr. 9,280. 20 de moins qu'il n'était prévu.

Ad C. 6. Le prix moyen par m³ pour le calcul des frais de mises s'est révélé plus fort qu'il n'était prévu.

### XXII. Régales de la chasse, de la pêche et des mines.

A. 5. g. Affouragement du gibier, primes
d'abatage et mesures extraordinaires . . . . . . fr. 197.70
B. 4. Encouragement de la pisciculture > 175.10

372.80

Total fr.

Ad A. 5. g. Le dépassement a été ca	
les mesures extraordinaires prises pour co	mbattre
la maladie qui sévissait parmi les chamois au	ı Weng-
berg près du Männlichen.	Ü

Ad B. 4. Vu les dépenses, le dépassement de crédit ne pouvait pas être évité.

### XXIII. Régie des sels.

### C. 1. Traitements des fonctionnaires . . . . . . . fr. 2,753.10

Cette rubrique a été grevée d'une plus grande part aux traitements des receveurs de district.

### XXXI. Taxe militaire.

Traitements					fr.	129.3	35

Il n'avait pas été tenu compte d'une année de service pour la fixation, au budget, du traitement d'un employé.

### XXXII. Impôts directs.

D. 2. a.	Traitements de la Commission	
	cantonale des recours	fr. 28,467. 70
E. 2.	Traitements des fonctionnaires	
	Total	fr. 28,671. 95

Ad D. 2. a. Le dépassement provient du nouvel engagement de six experts et de la promotion de deux.

Ad E. 2. Le transfert d'un employé dans une classe supérieure de traitements occasionna le depassement de crédit.

### XXXIII. Imprévu.

4. Divers	fr.	117,523.90
Les dépenses en plus concernent vants, pour lesquels aucun crédit n	les éta	s postes sui- it prévu:
Achat de trois tableaux, propriété	de	la paroisse
catholique-chrétienne de Berne, po beaux-arts de cette ville	ur 1 fr.	e Musée des 23.000. —
Achats lors de l'Exposition des fem-		,
mes peintres et artistes suisses, section de Berne Subside pour le réseau d'alimenta-	>	1,960. —
tion d'eau potable de commune de Bremgarten	>>	22,722. 40
Frais de l'office fiduciaire les paysans du Haut-Simmental très obérés par		,
la crise économique Subside à la commune de Delémont pour l'assurance contre la maladie	>>	1,940. 40
d'enfants dont les parents sont dans le besoin	»	580. —
Intérêt payé à la Confédération pour les avances d'exploitation à court		EQ 409 70
terme aux paysans nécessiteux. Subside pour l'achat d'œuvres à l'exposition de Noël des artistes	>>	52,493. 70
bernois	»	5,000. —
prêts sans intérêts accordés aux paysans dans la gêne	>>	9,827.40
Total	fr.	117,523.90

### Récapitulation.

I.	Administration générale	fr.	13,298.45
II.	Administration judi-		,
	ciaire	<b>»</b>	48,425.90
IIIa.	Justice	>>	1,086.60
IIIb.	$Police \dots \dots$	<b>»</b>	177,028.01
IV.	Affaires militaires	>>	3,220.60
v.	Cultes	»	6,192.75
VI.	Instruction publique .	»	125,821.17
VII.		>>	1,477.10
VIII.	Assistance publique	>>	24,168.26
IXa.		<b>»</b>	22,850.20
$IX_{b}$ .	Service sanitaire	<b>»</b>	600.10
$\mathbf{X}$ .	Travaux publics et che-		
	mins de fer	<b>»</b>	5,009.75
XII.	Finances	>>	13,012.61
XIII.	Agriculture	<b>»</b>	35,736.31
XIV.	Economie forestière	>>	17,614. 34
XV.	Forêts domaniales	<b>»</b>	12,251.79
XXII.	Régales de la chasse, de		,
	la pêche et des mines .	>>	372.80
XXIII.	Régie des sels	>>	2,753.10
XXXI.	Taxe militaire	>>	129. 35
XXXII.	Impôts directs	>>	28,671.95
XXXIII.	Imprévu	»	117,523.90
	Total	fr.	657,245.04

Vu le rapport qui précède, la Direction des finances demande au Conseil-exécutif qu'il lui plaise proposer au Grand Conseil d'approuver les dépassements ci-après des crédits du budget de 1932, en accordant les suppléments de crédit voulus, à porter au compte dudit exercice:

fr. 4,798,811.59

les dépassements de crédit correspondant à des dépenses pour lesquelles les conditions précitées font totalement ou partiellement défaut, au montant de

Total fr. 5,456,056.63

Berne, le 20 juillet 1933.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Approuvé par le Conseil-exécutif et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 18 août 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le vice-président,

A. Stauffer.

Le chancelier,

Schneider.

# Rapport de la Direction des finances

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur la

### conclusion d'un emprunt de l'Etat de 24,000,000 fr.

(Septembre 1933.)

Au scrutin du 26/27 août dernier, le peuple bernois a adopté le projet d'arrêté autorisant le Grand Conseil à conclure un emprunt de 24,000,000 fr., dont une tranche de 20,000,000 fr. doit servir à rembourser une partie des dettes courantes de l'Etat auprès de la Banque cantonale et de la Caisse hypothécaire, le solde de 4,000,000 fr. étant affecté à des travaux publics extraordinaires en vue d'obvier au chômage.

La Direction des finances est d'avis que le Grand Conseil devrait immédiatement faire usage de la faculté qui lui a ainsi été conférée par le souverain. Il convient en effet, d'une part, de réduire aussi tôt que possible dans une certaine mesure les dettes susmentionnées et, par ailleurs, les conditons futures du marché financier suisse sont fort incertaines, quant à l'intérêt et aux autres modalités des emprunts, et l'on ne saurait, pour le moins, compter sur une situation plus favorable. Aussi les experts consultés se prononcent-ils pour le lancement immédiat de l'emprunt de 24,000,000 fr.

Depuis le printemps 1933, l'intérêt marque de nouveau une tendance à la hausse, en Suisse, passant du  $3^{1}/_{2}$  au type  $4^{0}/_{0}$  pour les placements à long terme et sûrs. En avril 1933 encore, le canton de Berne avait pu contracter un emprunt de conversion au  $3^{1}/_{2}^{0}/_{0}$  et au cours de  $97,35^{0}/_{0}$ . Mais, aujourd'hui les cours des emprunts tant fédéraux que cantonaux ne permettraient plus une émission aussi avantageuse. Force nous est, malheureusement, de revenir à un intérêt du  $4^{0}/_{0}$ . Cependant, la charge en résultant pour l'Etat est d'autant plus supportable que les conversions d'emprunts opérées par l'Etat durant les années 1930—1933 ont allégé d'environ 1,000,000 fr. les frais d'intérêts de l'administration courante. En 1930, l'emprunt de fr. 10,000,000 à  $6^{0}/_{0}$  de l'année 1920 put en effet être converti en un emprunt au  $4^{1}/_{2}^{0}/_{0}$  seulement, tan-

dis que l'emprunt de 25,000,000 fr. à  $5^1/_2\,^0/_0$  de 1925 était ramené au type  $4^0/_0$ . En 1931 vint la conversion de l'emprunt de 14,000,000 fr. de 1915 au  $4^3/_4\,^0/_0$  et de celui de 25,000,000 fr. de 1919 au  $5^0/_0$  en un emprunt global de 39,000,000 fr. au  $4^0/_0$ . Et, en 1933, ce fut la conversion de l'emprunt  $4^1/_4\,^0/_0$  de 1914, au solde de 14,000,000 fr., en une dette au  $3^1/_2\,^0/_0$ . C'est d'ailleurs à ces conversions réitérées qu'il faut attribuer le fait que l'Etat a différé quelque peu la consolidation d'une partie de sa dette courante.

Une offre faite à la Direction des finances en date du 30 août 1933 par le Cartel des banques suisses, l'Union des banques cantonales et le Syndicat des banques bernoises en vue de la prise ferme du nouvel emprunt de l'Etat de 24,000,000 fr., prévoyait tout d'abord — outre un intérêt du  $4^{\circ}/_{0}$  — un cours d'émission de  $98,50^{\circ}/_{0}$ , plus  $0,60^{\circ}/_{0}$  de timbre fédéral, et une durée de placement de 18 ans, avec droit de dénonciation de la part de l'Etat dès l'expiration de 12 ans. Dans les pourparlers qui suivirent, la Direction des finances, le Conseil-exécutif et la Banque cantonale purent obtenir un cours d'émission du  $99^{\circ}/_{0}$ , plus  $0,60^{\circ}/_{0}$  de timbre fédéral. Cette amélioration du cours, de  $1/2^{\circ}/_{0}$ , est due à ce que, ces derniers temps, la cote des papiers-valeurs bernois a légèrement haussé. Elle vaudra à l'Etat une plus-value de 120,000 fr. Un autre avantage encore réside en ce que la commission de garantie usuelle a été réduite de  $1/4^{\circ}/_{0}$ .

Sur le produit de l'emprunt, 4,000,000 fr. serviront à payer des travaux de construction, le montant dont il s'agit étant déposé à titre provisoire à la Banque cantonale, pour être utilisé successivement selon l'avancement des travaux dont la mise en chantier sera décidée.

Vu ces considérations, nous vous soumettons, à l'intention du Grand Conseil, le

### Projet d'arrêté

suivant:

## Conclusion d'un emprunt de l'Etat de 24 millions de francs.

### Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 6, nº 5, de la Constitution et l'arrêté populaire du 27 août 1933;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

### décrète:

Le contrat passé relativement à la prise ferme d'un emprunt de l'Etat de 24 millions de francs entre la Direction des finances, d'une part, et le Cartel des banques suisses, l'Union des Banques cantonales et le Syndicat de banques bernoises, d'autre part, est ratifié. Les modalités de l'emprunt sont les suivantes: Intérêt  $4^{0}/_{0}$ ; cours d'émission  $99^{0}/_{0}$ , plus  $0.6^{0}/_{0}$  de timbre fédéral; durée du placement 18 ans, avec faculté, pour l'Etat, de dénoncer la dette à l'expiration de 12 ans.

Berne, le 31 août 1933.

Le directeur des finances, Guggisberg.

Approuvé et transmis au Grand Conseil.

Berne, le 5 septembre 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Stähli.

Le chancelier,

Schneider.

# Rapport de la Direction de l'assistance publique et des cultes

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

### le décret concernant l'organisation du service de l'assistance publique et des cultes.

(Juin 1933.)

### I. Assistance publique.

Depuis qu'a été édictée la loi du 28 novembre 1897, aucun décret n'a encore été rendu pour fixer l'organisation du service cantonal de l'assistance publique. Ce dicastère s'est efforcé d'accomplir sa tâche sur la base des dispositions légales mêmes, en faisant compléter son organisation par les pouvoirs compétents au fur et à mesure des besoins. A l'époque où la nouvelle loi commença d'être appliquée, les actes législatifs fondamentaux en matière d'assistance consistaient en décrets et ordonnances relatifs à l'établissement, au séjour et au domicile d'assistance des ressortissants du canton, à l'inspectorat cantonal de l'assistance, aux inspecteurs d'assistance des arrondissements, à la comptabilité en affaires d'assistance des indigents et à l'allocation de subsides aux communes, aux contributions des biens de bourgeoisie en faveur de l'assistance, aux secours en nature, au soin de malades indigents non ressortissants du canton de Berne et aux maisons cantonales d'éducation. A ces dispositions vinrent, au cours du temps, s'en ajouter d'autres touchant divers objets: fonds de secours aux hôpitaux et établissements de charité, patronage des enfants rayés de l'état des assistés par suite de leur sortie de l'école, allocation de bourses d'apprentissage, etc. En 1912/1913 fut encore édictée une loi sur la police des pauvres ainsi que les maisons de détention et de travail, avec ordonnance d'exécution. Enfin, le peuple adopta en 1923 une loi portant adhésion du canton de Berne au concordat sur l'assistance au lieu du domicile, également avec ordonnance d'application, s'inspirant de l'arrangement provisoire passé entre divers cantons pendant la guerre de 1914/1918.

Les actes législatifs qui viennent d'être cités montrent la complexité et multiplicité des tâches incombant à la Direction de l'assistance publique. Il convient de mentionner encore, à cet égard, les affaires concernant les dommages causés par des événements naturels, la gestion de la «dime de l'alcool», l'aide à la vieillesse, la surveillance des fondations de bienfaisance, etc. Toute l'évolution de

l'assistance bernoise a été dominée, pendant ces 35 dernières années, par les dispositions légales introduites en 1897, qui ont peu à peu manifesté entièrement leurs effets et ont eu pour conséquences essentielles un accroissement toujours plus considérable des affaires de même que des charges financières de l'Etat, ensuite de sa contribution aux frais de l'assistance municipale et du paiement intégral des dépenses faites pour l'assistance de Bernois ayant séjourné plus de deux ans hors du canton. Voici au surplus quelques chiffres annuels illustrant la marche du service cantonal de l'assistance:

#### Assistance extérieure

	Assistance	exterreure.			
		s cas traités			
Année	Cantons non concordataires	Cantons concordataires	Total		
1921	7,243	1,111	8,354		
1922	7,630	1,478	9,108		
1923	8,212	1,750	9,962		
1924	8,445	1,892	10,337		
1925	8,965	2,177	11,142		
1926	8,957	2,445	11,402		
1927	9,654	2,703	12,357		
1928	8,632	2,967	11,599		
1929	7,727	3,876	11,603		
1930	8,079	4,598	12,677		
1931	9,946	6,186	16,132		
1932	11,163	7,405	18,568		
Correspondance reçue					
Année	Cantons non concordataires	Cantons concordataires	Total		
1922	30,197	10,093	40,290		
1923	29,555	10,300	39,855		
1924	32,273	10,290	42,563		
1925	32,990	10,480	43,470		
1926	39,716	12,692	52,408		
1927	41,391	13,363	54,754		
1928	48,402	13,496	61,898		
1929	40,515	18,732	59,247		
1930	36,443	22,244	58,687		
1931	39,318	26,307	65,625		
1932	45,094	33,304	78,398		

Short of the Parker Standard in the second

On peut, par ce relevé, se rendre compte de la charge assumée par l'Etat du fait que les communes ont été entièrement affranchies de l'«assistance extérieure». Et cela non point au point de vue pécuniaire seulement. Quiconque s'occupe de l'assistance des indigents sait en effet combien d'intérêt, de peine et de soin exige souvent le règlement d'un seul cas, pour être correct. D'année en année, la Direction de l'assistance publique voit les affaires de ce genre augmenter en nombre il y en a des milliers — et ce service centralisé des secours externes est devenu aujourd'hui son plus vaste champ d'activité, qu'elle se partage avec l'Inspectorat. Un accroissement successif du personnel était inévitable, cela va de soi. Tandis qu'en 1897 il y avait un seul secrétaire et 3 employes, la Direction comprend aujourd'hui pas moins de 3 secrétaires, 2 adjoints provisoires, 1 fonctionnairejuriste provisoire, 16 employés de bureau et 5 auxiliaires, à quoi il faut ajouter, pour l'Inspectorat, un inspecteur, 2 adjoints, 1 assistante et 1 employée de bureau. Le moment est certainement venu, dans ces conditions, de fixer par un décret le statut organique du dicastère dans son ensemble.

Le décret du 26 avril 1898 concernant l'Inspectorat cantonal de l'assistance publique a été remplacé par celui du 13 octobre 1920, qui a donné à l'inspecteur 2 adjoints et fixé à nouveau d'une manière générale les attributions de l'Inspectorat. Nous avons repris ce décret dans le projet que nous présentons aujourd'hui, avec quelques retouches essentiellement rédactionnelles. Un complément, par ailleurs, est nécessaire, en ce sens que l'organisation de la surveillance des enfants placés — pour autant qu'elle est du ressort des autorités d'assistance – est confiée également à l'Inspectorat, comme le demandait au surplus un postulat formulé par la Commission d'économie publique à l'occasion de la discussion du rapport de gestion de 1931 et adopté par le Grand Conseil.

### II. Cultes.

Dès le 1er janvier 1899, le dicastère des cultes a été disjoint de la Direction des affaires communales et rattaché à celle de l'assistance publique. C'est l'unique service de toute l'administration centrale qui ne possède pas de personnel en propre. Ses affaires (secrétariat, comptabilité, travaux de bureau) ont été expédiées jusqu'ici par un fonctionnaire ou un employé de la Direction de l'assistance publique. Ce régime serait modifié en principe, suivant notre projet, par la création d'un poste d'adjoint de la Direction des cultes — qui aura aussi à effectuer certains travaux en matière d'assistance, de sorte qu'en fait, de ce côté-là, il n'y aura rien de changé.

En ce qui concerne les travaux incombant à l'adjoint de la Direction des cultes comme tel, il y a lieu de dire, d'une façon générale, qu'ils ont pris notablement plus d'ampleur, ces dernières années, par suite de l'extension apportée à la législation dans le domaine ecclésiastique et cultuel. La loi du 11 juin 1922 sur les pensions de retraite des ecclésiastiques, qui a donné à ces derniers la qualité de membres de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, ne pouvait pas manquer de dé-

terminer un sensible accroissement des affaires de secrétariat et de comptabilité. La loi du 3 novembre 1929 concernant les élections d'ecclésiastiques et l'extension du suffrage féminin en matière paroissiale a de même entraîné un certain surcroît de besogne — surtout pendant les premières années de son application — du fait des dispositions d'exé-cution qu'il a fallu édicter et des instructions ou renseignements de tout genre qui durent être donnés aux paroisses. Par ailleurs, les demandes assez fréquentes concernant la création de nouveaux postes d'ecclésiastiques ou la modification de circonscriptions paroissiales, donnent passablement à faire à la Direction des cultes indépendamment du travail courant. Il en est de même de l'examen préliminaire des règlements paroissiaux revisés en raison des nouvelles dispositions légales. Enfin, à cela s'ajoutent encore les renseignements verbaux, etc., de tous les jours.

L'«union personnelle» prévue, c'est-à-dire l'attribution de certaines affaires d'assistance à l'adjoint de la Direction des cultes, comme ci-devant, n'entraînera aucune extension du personnel administratif. On aurait pu se demander, il est vrai, s'il ne conviendrait pas de doter la Direction des cultes d'un secrétaire proprement dit, ainsi que le justifieraient diverses considérations de principe et d'ordre pratique. Mais vu la situation financière de l'Etat, nous avons laissé cette question de côté par raison d'économie et les choses en resteront donc au régime arrêté l'an dernier à titre provisoire par le Conseil-exécutif.

### III. Remarques concernant le projet de décret.

Nous n'avons plus grand'chose à dire quant à notre projet de décret lui-même. Comme jusqu'à présent, la Direction de l'assistance publique aura pour expédier les affaires de son ressort 3 secrétaires, auxquels pourront être donnés les adjoints nécessaires. Afin que la répartition de la besogne puisse se faire avec la liberté désirable, il est prévu qu'une décision du chef de la Direction règlera les attributions particulières de chaque secrétaire. On ne pourra pas, ici, s'en tenir simplement à la circonscription des divers services fixée aux art. 6, 7 et 8, pas plus qu'il ne conviendrait d'arrêter la répartition des affaires une fois pour toutes d'une manière stricte dans le décret.

Une innovation à mentionner spécialement, est qu'à l'avenir les fonctionnaires, qui sous le régime actuel ont seulement le droit de faire des propositions, pourront dans une certaine mesure rendre des décisions à titre indépendant. Ce système s'inspire de ce qui se fait dans la plupart des grands services d'assistance publique. Nous pensons qu'il est propre à simplifier la marche des affaires, en même temps qu'à renforcer les sentiments de responsabilité des fonctionnaires désormais pourvus de la compétence en question. Il ne nous paraît nullement justifié, au surplus, de soumettre pour la forme au chef de la Direction les affaires même les plus insignifiantes.

Comme nous l'avons déjà relevé et afin de ne pas augmenter le nombre des secrétaires proprement dits de la Direction de l'assistance publique, il a été donné provisoirement à celle-ci, par décision du Conseil-exécutif du 11 juin 1932, deux adjoints, pris parmi les employés de Ire classe, dont la rétribution figurait ainsi quoiqu'il en fût dans le budget et n'a été élevée que de peu ensuite de la promotion des titulaires. Depuis, la détresse causée par la crise économique a eu pour notre Direction des répercussions telles qu'il fallut nommer un nouvel adjoint afin de pouvoir liquider les nombreux cas d'assistance. Et il n'est nullement impossible que, la situation continuant d'empirer, les trois sections du secrétariat ne doivent être pourvues d'autres adjoints encore. Il est indiqué, dans ces conditions, de ne pas fixer d'emblée d'une manière ferme le nombre des adjoints, mais de laisser au Conseil-exécutif le soin d'en décider selon les besoins.

En ce qui concerne l'Inspectorat cantonal de l'assistance publique, nous nous sommes contenté, d'une manière générale, de reproduire dans notre projet les dispositions du décret du 13 octobre 1920, avec les adaptations necessaires. Il n'est prévu aucuns

nouveaux postes de fonctionnaires dans ce service; en revanche, celui d'« assistante », occupé depuis 3 ans en vertu d'une décision du Conseil-exécutif, est mentionné spécialement.

Les dispositions relatives au dicastère des cultes n'appellent pas de remarques particulières.

Au chapitre des «Dispositions générales», nous avons réglé les traitements en tant que cela s'imposait. Pour assurer à cet égard l'égalité et l'uniformité qui conviennent, nous avons simplement repris dans notre projet les chiffres figurant au décret général sur les traitements et au décret complémentaire du 20 novembre 1929.

Berne, 31 mai 1933.

Le directeur des cultes, Dr H. Dürrenmatt. du 23 juin 1933.

### Décret

sur

## l'organisation de la Direction de l'assistance publique et des cultes.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 44 de la Constitution cantonale du 4 juin 1893;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

décrète:

### I. Ressort.

Article premier. A l'administration de l'assistance publique incombent:

- 1º l'accomplissement des tâches qui lui sont dévolues par la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement (L.A.P.), par celle du 1er décembre 1912 sur la police des pauvres ainsi que les maisons d'internement et de travail (L.P.P.) et par celle du 7 juillet 1918 portant adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal concernant l'assistance au lieu du domicile, complétée par arrêté du Grand Conseil du 14 mai 1923;
- 2º la préparation, avec présentation des propositions nécessaires, de toutes les affaires dont ces actes législatifs attribuent le règlement au Conseil-exécutif;
- 3º la préparation, avec présentation de propositions, des affaires que la loi précitée du 28 novembre 1897 met dans la compétence de la Commission cantonale de l'assistance publique.
- Art. 2. L'administration des cultes pourvoit aux tâches que lui assignent la loi du 18 janvier 1874 sur l'organisation des cultes, le décret du 30 août 1898 concernant les Directions du Conseil-exécutif, ainsi que d'autres actes législatifs ou des arrêtés du Conseil-exécutif.
- Art. 3. Ces administrations ressortissent, sous la haute surveillance du Conseil-exécutif, à la Direction de l'assistance publique et des cultes.

L'art. 2 du décret du 30 août 1898 susmention-

né, demeure réservé.

### II. Administration de l'assistance publique.

- Art. 4. L'administration de l'assistance publique comprend les services suivants:
  - 1º service de l'assistance intérieure;
- 2º service de l'assistance extérieure de l'Etat;
- 3º service juridique;
- 4º inspectorat cantonal de l'assistance.

#### A. Services administratifs.

- *Art.* 5. Au service de l'assistance intérieure ressortissent :
  - a) le secrétariat général;
  - b) les relations avec le Conseil-exécutif et la Chancellerie d'Etat, la présentation de propositions au Conseil-exécutif en tant que cela ne rentre pas dans les attributions des autres services;
  - c) l'assistance communale des indigents et les règlements de comptes avec les communes quant aux subsides ordinaires et extraordinaires de l'Etat;
  - d) la surveillance administrative des Foyers cantonaux d'éducation;
  - e) les subsides de l'Etat aux hospices et maisons d'éducation régionaux et communaux;
  - f) la gestion de la dîme de l'alcool;
  - g) la gestion du Fonds des dommages causés par les éléments;
  - h) la gestion du Fonds de secours aux hôpitaux et établissements de charité;
  - i) la gestion des autres fonds et fondations spéciaux relevant de la Direction de l'assistance publique;
  - k) la surveillance du service des secours en nature aux passants nécessiteux;
- l) les œuvres en faveur des vieillards (aide à la vieillesse).
- *Art. 6.* Le service de l'assistance extérieure de l'Etat pourvoit aux affaires suivantes:
- a) assistance selon le concordat sur l'assistance au lieu du domicile;
- b) assistance des Bernois dans les cantons n'ayant pas adhéré à ce concordat;
- c) assistance des Bernois à l'étranger;
- d) assistance des Bernois rentrés dans le canton.
- Art. 7. Au service juridique incombent les affaires contentieuses et juridiques.
- Art. 8. L'administration de l'assistance publique comprend, comme fonctionnaires, trois secrétaires et le nombre nécessaire d'adjoints. Une décision du chef de la Direction fixe les attributions de chacun des secrétaires et règle leur suppléance.

Le personnel de chancellerie nécessaire est déterminé par le Conseil-exécutif.

- Art. 9. Le chef de la Direction détermine dans quelle mesure les fonctionnaires peuvent liquider eux-mêmes les cas d'assistance extérieure de caractère plus ou moins simple.
- Art. 10. Quant aux tâches de la Commission cantonale de l'assistance publique, font règle les art. 71 et 72 de la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement.

### B. Inspectorat cantonal de l'assistance publique.

- Art. 11. L'inspectorat cantonal de l'assistance publique a pour tâche d'assurer une application ferme et uniforme de la loi sur l'assistance publique et l'établissement.
- Art. 12. Ce service doit, d'une manière générale, observer avec soin les faits qui se produisent dans le domaine de l'assistance, spécialement dans le canton de Berne; il voue son attention à tout ce qui peut améliorer le service des secours publics et en corriger les lacunes et défectuosités, et il fait dans ce but, à qui de droit, les suggestions et propositions utiles.
- Art. 13. En matière d'assistance intérieure, l'Inspectorat a en particulier les attributions suivantes:
  - a) Il examine les rapports que les inspecteurs d'assistance publique des arrondissements sont tenus de faire sur les résultats de leurs visites conformément à l'art. 69, nº 1, lettre c, de la loi sur l'assistance publique et l'établissement, ainsi que ceux que les patrons et les commissions d'assistance temporaire doivent présenter, à teneur de l'art. 9 et 12 du décret du 26 février 1903, relativement aux enfants rayés de l'état des assistés. Sur le vu de ces pièces, l'Inspectorat fait rapport à la Direction de l'assistance publique sur la marche du service de l'assistance dans le canton et, notamment, lui signale les défectuosités qui se manifesteraient;
  - b) lors de la nomination de nouveaux inspecteurs d'arrondissement, il met ceux-ci au courant de leurs obligations et, en général, les seconde de ses conseils;
  - c) il assiste chaque année dans un certain nombre de communes à la fixation de l'état de l'assistance permanente et il veille à ce qu'il soit partout procédé aux admissions d'une façon correcte humaine et conforme à la loi.

L'inspectorat devra aussi veiller tout particulièrement à ce que la distinction entre personnes assistées d'une manière permanente et personnes assistées temporairement se fasse ainsi qu'il convient dans tout le canton;

- d) il visite lui-même, une fois par an, les assistés d'un certain nombre de communes. A cette occasion il examine la manière dont les autorités s'acquittent de leurs obligations, notamment en ce qui a trait aux comptes de l'assistance et à l'application des dispositions légales concernant l'établissement. S'il constate des irrégularités ou des défectuosités, il les signale, pour qu'il y soit porté remède, aux autorités communales et aux inspecteurs d'arrondissement. L'Inspectorat tient un registre exact desdites visites et adresse sur le résultat de celles-ci un rapport circonstancié à la Direction de l'assistance publique;
- e) il examine tous faits tendant à éluder les dispositions légales (article 117 L. A. P.) dont il acquiert connaissance à l'occasion du contrôle susmentionné ou de quelque autre façon, et en saisit la Direction de l'assistance publique en vue des sanctions prévues par la loi;

- f) il organise la surveillance des enfants placés, pour autant qu'elle appartient à la Direction de l'assistance publique, pourvoit à ce qu'elle s'exerce ainsi qu'il convient et fait à la dite autorité les propositions qu'exigent les circonstances;
- g) il prend soin des jeunes filles et femmes renvoyées à la Direction de l'assistance publique;
- h) il s'occupe des individus du sexe masculin qui ont beson d'aide.
- Art. 14. En matière d'assistance extérieure, l'Inspectorat a en particulier les attributions suivantes:
  - a) Il procède aux inspections qu'ordonne la Direction de l'assistance publique et il présente à celle-ci un rapport et des propositions après chacune d'elles;
  - b) il s'assure le concours, dans la localité de domicile des assistés externes, de personnes de confiance, qualifiées pour lui faire les rapports nécessaires; en cas de besoin, et sauf l'approbation de la Direction de l'assistance publique, il conclut avec les autorités locales les conventions et arrangements utiles en vue de l'assistance;
  - c) il exécute les instructions et mandats qu'il reçoit de la Direction de l'assistance publique.
- Art. 15. L'inspecteur cantonal de l'assistance publique a aussi pour tâche spéciale de visiter régulièrement les hospices d'indigents et les maisons d'éducation cantonales ou subventionnées par l'Etat.

En outre, il est d'office secrétaire de la Commission cantonale de l'assistance publique, aux délibérations de laquelle il prend part avec voix consultative.

Art. 16. L'accomplissement des tâches de l'Inspectorat incombe à l'inspecteur cantonal de l'assistance publique ainsi qu'aux adjoints et assistantes qui lui sont attribués selon les besoins.

Le personnel de chancellerie nécessaire est déterminé par le Conseil-exécutif.

Art. 17. L'inspecteur est responsable du service de l'Inspectorat envers la Direction de l'assistance publique.

D'entente avec le chef de la Direction, il assigne leur tâche à ses adjoints et aux assistantes aussi bien en ce qui concerne les inspections que relativement aux travaux de bureau.

### III. Administration des cultes.

Art. 18. L'administration des cultes a pour préposé un fonctionnaire ayant rang d'adjoint. Ce fonctionnaire coopérera également, dans la mesure du possible, au service de l'assistance publique.

Un arrêté du Conseil-exécutif détermine le personnel de chancellerie nécessaire.

### IV. Dispositions générales.

Art. 19. L'inspecteur cantonal de l'assistance publique touche un traitement de 8200—10,600 fr., plus une indemnité spéciale, fixée par le Conseil-exécutif, pour la visite des établissements cantonaux de charité et d'éducation.

La rétribution des adjoints de la Direction de l'assistance publique et des cultes est de 6600 à 8600 fr.

A ces traitements s'ajoutent les suppléments prévus dans le décret du 20 novembre 1929.

Pour le surplus, les traitements sont régis par les dispositions législatives sur la matière.

Art. 20. Le présent décret entre en vigueur immédiatement et abroge celui du 13 octobre 1920 concernant l'Inspectorat cantonal de l'assistance publique ainsi que ceux du 26 février 1903 et du 15 mai 1928 portant création d'une deuxième et d'une troisième places de secrétaire à la Direction de l'assistance publique.

Berne, le 23 juin 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Stähli.

Le chancelier,

Schneider.

## Projet commun du Conseil-exécutif et de la Commission.

du 4/5 septembre 1933.

### Décret

sur

# l'organisation de la Direction de l'assistance publique et des cultes.

### Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 44 de la Constitution cantonale du 4 juin 1893;

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

#### décrète:

### I. Ressort.

Article premier. A l'administration de l'assistance publique incombent:

- 1º l'accomplissement des tâches qui lui sont dévolues par la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement (L.A.P.), par celle du 1er décembre 1912 sur la police des pauvres ainsi que les maisons d'internement et de travail (L.P.P.) et par celle du 7 juillet 1918 portant adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal concernant l'assistance au lieu du domicile, complétée par arrêté du Grand Conseil du 14 mai 1923;
- 2º la préparation, avec présentation des propositions nécessaires, de toutes les affaires dont ces actes législatifs attribuent le règlement au Conseil-exécutif;
- 3º la préparation, avec présentation de propositions, des affaires que la loi précitée du 28 novembre 1897 met dans la compétence de la Commission cantonale de l'assistance publique.
- Art. 2. L'administration des cultes pourvoit aux tâches que lui assignent la loi du 18 janvier 1874 sur l'organisation des cultes, le décret du 30 août 1898 concernant les Directions du Conseil-exécutif, ainsi que d'autres actes législatifs ou des arrêtés du Conseil-exécutif.
- Art. 3. Ces administrations ressortissent, sous la haute surveillance du Conseil-exécutif, à la Direction de l'assistance publique et des cultes.

L'art. 2 du décret du 30 août 1898 susmentionné, demeure réservé.

### II. Administration de l'assistance publique.

- Art. 4. L'administration de l'assistance publique comprend les services suivants:
  - 1º service de l'assistance intérieure;
  - 2º service de l'assistance extérieure de l'Etat;
  - 3º service juridique;
  - 4º inspectorat cantonal de l'assistance.

#### A. Services administratifs.

- Art. 5. Au service de l'assistance intérieure ressortissent:
  - a) le secrétariat général;
  - b) les relations avec le Conseil-exécutif et la Chancellerie d'Etat, la présentation de propositions au Conseil-exécutif en tant que cela ne rentre pas dans les attributions des autres services;
  - c) le contrôle de l'assistance communale des indigents et les règlements de comptes avec les communes quant aux subsides ordinaires et extraordinaires de l'Etat;
- d) la surveillance administrative des Foyers cantonaux d'éducation et le règlement des subsides de l'Etat aux hospices et maisons d'éducation régionaux et communaux; e) le gestion de la dîme de l'alcool;
- f) la gestion du Fonds des dommages causés par les éléments;
- g) la gestion du Fonds de secours aux hôpitaux et établissements de charité;
- h) la gestion des autres fonds et fondations spéciaux relevant de la Direction de l'assistance publique;
- i) la surveillance du service des secours en nature aux passants nécessiteux;
- k) les œuvres en faveur des vieillards (aide à la vieillesse).
- Art. 6. Le service de l'assistance extérieure de l'Etat pourvoit aux affaires suivantes:
  - a) assistance selon le concordat sur l'assistance au lieu du domicile;
- b) assistance des Bernois dans les cantons n'ayant pas adhéré à ce concordat;
- c) assistance des Bernois à l'étranger;
- d) assistance des Bernois rentrés dans le canton.
- Art. 7. Au service juridique incombent les affaires contentieuses et juridiques.
- Art. 8. L'administration de l'assistance publique comprend, comme fonctionnaires, trois secrétaires et le nombre nécessaire d'adjoints. Une décision du chef de la Direction fixe les attributions de chacun des secrétaires et règle leur suppléance.

Le personnel de chancellerie nécessaire est déterminé par le Conseil-exécutif.

- Art. 9. Le chef de la Direction détermine dans quelle mesure les fonctionnaires peuvent liquider eux-mêmes les cas d'assistance extérieure de caractère plus ou moins simple.
- Art. 10. Quant aux tâches de la Commission cantonale de l'assistance publique, font règle les art. 71 et 72 de la loi du 28 novembre 1897 sur l'assistance publique et l'établissement.

### B. Inspectorat cantonal de l'assistance publique.

- Art. 11. L'Inspectorat cantonal de l'assistance publique a pour tâche d'assurer une application ferme et uniforme de la loi sur l'assistance publique et l'établissement.
- Art. 12. Ce service doit, d'une manière générale, observer avec soin les faits qui se produisent dans le domaine de l'assistance, spécialement dans le canton de Berne; il voue son attention à tout ce qui peut améliorer le service des secours publics et en corriger les lacunes et défectuosités, et il fait dans ce but, à qui de droit, les suggestions et propositions utiles.
- Art. 13. En matière d'assistance intérieure, l'Inspectorat a en particulier les attributions suivantes:
- a) Il examine les rapports que les inspecteurs d'assistance publique des arrondissements sont tenus de faire sur les résultats de leurs visites conformément à l'art. 69, nº 1, lettre c, de la loi sur l'assistance publique et l'établissement, ainsi que ceux que les patrons et les commissions d'assistance temporaire doivent présenter, à teneur des art. 9 et 12 du décret du 26 février 1903, relativement aux enfants rayés de l'état des assistés. Sur le vu de ces pièces, l'Inspectorat fait rapport à la Direction de l'assistance publique sur la marche du service de l'assistance dans le canton et, notamment, lui signale les défectuosités qui se manifesteraient;
- b) lors de la nomination de nouveaux inspecteurs d'arrondissement, il met ceux-ci au courant de leurs obligations et, en général, les seconde de ses conseils;
- c) il assiste chaque année dans un certain nombre de communes à la fixation de l'état de l'assistance permanente et il veille à ce qu'il soit partout procédé aux admissions d'une façon correcte, humaine et conforme à la loi.
  - L'Inspectorat devra aussi veiller tout particulièrement à ce que la distinction entre personnes assistées d'une manière permanente et personnes assistées temporairement se fasse ainsi qu'il convient dans tout le canton;
- d) il visite lui-même, une fois par an, les assistés d'un certain nombre de communes. A cette occasion il examine la manière dont les autorités s'acquittent de leurs obligations, notamment en ce qui a trait aux comptes de l'assistance et à l'application des dispositions légales concernant l'établissement. S'il constate des irrégularités ou des défectuosités, il les signale, pour qu'il y soit porté remède, aux autorités communales et aux inspecteurs d'arrondissement. L'Inspectorat tient un registre exact desdites visites et adresse sur le résultat de celles-ci un rapport circonstancié à la Direction de l'assistance publique;
- e) il examine tous faits tendant à éluder les dispositions légales (article 117 L. A. P.) dont il acquiert connaissance à l'occasion du contrôle susmentionné ou de quelque autre façon, et en saisit la Direction de l'assistance publique en vue des sanctions prévues par la loi;

- f) il organise la surveillance des enfants placés, pour autant qu'elle appartient à la Direction de l'assistance publique, pourvoit à ce qu'elle s'exerce ainsi qu'il convient et fait à la dite autorité les propositions qu'exigent les circonstances;
- g) il prend soin des jeunes filles et femmes renvoyées à la Direction de l'assistance publique;
- h) il s'occupe des individus du sexe masculin qui ont besoin d'aide.
- Art. 14. En matière d'assistance extérieure, l'Inspectorat a en particulier les attributions suivantes:
- a) Il procède aux inspections qu'ordonne la Direction de l'assistance publique et il présente à celle-ci un rapport et des propositions après chacune d'elles;
- b) il s'assure le concours, dans la localité de domicile des assistés externes, de personnes de confiance, qualifiées pour lui faire les rapports nécessaires; en cas de besoin, et sauf l'approbation de la Direction de l'assistance publique, il conclut avec les autorités locales les conventions et arrangements utiles en vue de l'assistance:
- c) il exécute les instructions et mandats qu'il reçoit de la Direction de l'assistance publique.
- Art. 15. L'inspecteur cantonal de l'assistance publique a aussi pour tâche spéciale de visiter régulièrement les hospices d'indigents et les maisons d'éducation cantonales ou subventionnées par l'Etat.

En outre, il est d'office secrétaire de la Commission cantonale de l'assistance publique, aux délibérations de laquelle il prend part avec voix consultative.

Art. 16. L'accomplissement des tâches de l'Inspectorat incombe à l'inspecteur cantonal de l'assistance publique ainsi qu'aux adjoints et assistantes qui lui sont attribués selon les besoins.

Le personnel de chancellerie nécessaire est déterminé par le Conseil-exécutif.

Art. 17. L'inspecteur est responsable du service de l'Inspectorat envers la Direction de l'assistance publique.

D'entente avec le chef de la Direction, il assigne leur tâche à ses adjoints et aux assistantes aussi bien en ce qui concerne les inspections que relativement aux travaux de bureau.

### III. Administration des cultes.

Art. 18. L'administration des cultes a pour préposé un fonctionnaire ayant rang d'adjoint. Ce fonctionnaire coopérera également, dans la mesure du possible, au service de l'assistance publique ou à celui d'une autre Direction ayant des rapports avec l'administration des cultes.

Un arrêté du Conseil-exécutif détermine le personnel de chancellerie nécessaire.

### IV. Dispositions générales.

Art. 19. L'inspecteur cantonal de l'assistance publique touche un traitement de 8200—10,600 fr. Une indemnité spéciale peut en outre lui être allouée par le Conseil-exécutif pour la visite des établissements cantonaux de charité et d'éducation.

La rétribution des adjoints de la Direction de l'assistance publique et des cultes est de 6600 à

8600 fr.

A ces traitements s'ajoutent les suppléments prévus dans le décret du 20 novembre 1929.

Pour le surplus, les traitements sont régis par les dispositions législatives sur la matière.

Art. 20. Le présent décret entre en vigueur immédiatement et abroge celui de 13 octobre 1920 concernant l'Inspectorat cantonal de l'assistance publique ainsi que ceux du 26 février 1903 et du 15 mai 1928 portant création d'une deuxième et d'une troisième places de secrétaire à la Direction de l'assistance publique.

Berne, le 4/5 septembre 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président, H. Stähli. Le chancelier, Schneider.

Au nom de la Commission: Le président, E. Moser.

### Recours en grâce.

(Septembre 1933.)

1º Kolb, Klara, originaire d'Oppligen, née en 1912, ouvrière de fabrique à Steffisbourg, a été condamnée par la Chambre pénale, le 24 mai 1933, à une amende de 100 fr. pour calomnie. Cette personne étant sans fortune et n'ayant qu'un modeste gain, le Conseil-exécutif propose de réduire l'amende à 30 fr.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de l'amende à 30 fr.

2º Jolidon, Joseph, originaire de Boncourt, né en 1852, pensionnaire de l'asile des vieillards à Saignelégier, a été condamné par le président du tribunal des Franches-Montagnes, le 2 juin 1933, à 3 jours de prison pour mendicité. Vu qu'il s'agit d'un homme placé dans un asile et dont les facultés intellectuelles sont probablement fort réduites par suite de son grand âge, le Conseil-exécutif propose de faire remise de la peine.

Proposition du Conseil-exécutif: Remise de la peine d'emprisonnement.

3º Pauk, Fritz, originaire de Soleure, né en 1912, chauffeur, demeurant à Tavannes, a été condamné par la Chambre pénale, le 17 mai 1933, à 5 jours de prison, pour vol simple et incitation au vol. Il a dérobé, au préjudice du coiffeur G. à Ursenbach, 2 paquets de cigarettes et 2 porte-cigarettes. Il a en outre incité le jeune F. K., né en 1918, à commettre des vols d'argent, de gants et de chocolats. A l'appui du recours en grâce qu'il présente, le sieur Pauk fait valoir qu'il a été condamné à tort. L'autorité investie du pouvoir de grâce n'a toute-fois pas qualité pour examiner la question de la culpabilité. Le dossier donne une mauvaise impression du recourant, qui a déjà été condamné à un jour de prison — avec sursis — pour vol simple. Le Conseil-exécutif se joint au préfet d'Aarwangen pour proposer le rejet du recours.

Proposition du Conseil-exécutif: Rejet.

4º Blaser, Johann, de Longeau, né en 1894, manœuvre, demeurant à Oberbourg, a été condamné par le tribunal du district de Signau, le 27 mai 1933, à 2 mois de détention correctionnelle, pour vol de fagots. Bien que le délit ne fût pas grave et que le susnommé ait voulu rendre service à son loueur de chambre, qui était dans la gêne — il a d'ailleurs été incité à commettre son acte par ce dernier — le tribunal a estimé qu'il convenait de prononcer une peine sévère, Blaser ayant déjà été condamné pour vol. Toutefois lors de la condamnation, le tribunal a décidé de recommander le recours en grâce si Blaser en présentait un. Vu cette recommandation et le peu de gravité du cas, le Conseil-exécutif propose de réduire la peine à 10 jours de prison.

Proposition du Conseil-exécutif: Réduction de la peine à 10 jours de prison.

5º Wenger, Marie, née Lörtscher, épouse de Rodolphe-Henri, originaire de Buchholterberg, née en 1893, demeurant à Genève, a été condamnée par le tribunal du district de Berne, le 30 avril 1933, à 30 jours de prison, dont à déduire 8 jours de prison préventive, pour prostitution et proxénétisme. Il ne saurait être fait droit au recours en grâce présenté par cette personne, attendu qu'elle a déjà été condamnée à diverses reprises pour des délits du même genre.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

6° et 7° Jost, Johann-Gottfried, originaire d'Eggiwil, né en 1895, commerçant, et son épouse Anna née Thomann, née en 1895, demeurant à Frutigen, ont été condamnés par le président du tribunal de Frutigen, le 4 mars 1933, à chacun 6 amendes de 10 fr., soit au total de 120 fr., pour contraventions à la loi sur le timbre. Les prénommés délivrent des quittances de loyer à leurs locataires sous forme de lettres, qui sont remises aux locataires au moment du paiement du loyer ou

quelques temps après. De l'avis de la Direction des finances il est évident que les époux Jost ont agi dans l'intention d'éluder la loi. Il ne convient donc pas de faire preuve de mansuétude.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

8º Gurtner, Ernest, de Wahlern, né en 1887, cultivateur à Anet, a été condamné par le tribunal de district de Cerlier, le 12 octobre 1932, à 22 jours de prison, pour incitation à commettre des faux et pour faux témoignage. La fille du susnommé a, sur une carte postale adressée à une dame G. et portant des injures et des allégations calomnieuses, apposé la signature falsifiée des époux L. Après avoir nié avec opiniâtreté elle avoua en déclarant avoir écrit cette carte sur l'ordre de son père, qui lui en avait dicté la teneur. Entendu par le juge d'instruction, Gurtner contesta avoir eu connaissance de cette carte. Il demande maintenant qu'il lui soit fait remise au moins partiellement de sa peine. — Le préfet proposa d'écarter le recours et il relève que le 10 avril 1933 Gurtner a été condamné à 3 jours de prison pour mauvais traitements. Cette condamnation, qui est intervenue après la présentation du recours en grâce, prouve que Gurtner n'est pas digne de bénéficier d'une mesure de clémence.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

9º Ganguillet, Léon, de Cormoret, né en 1877, commerçant et voyageur, demeurant à Berne, a été condamné par le tribunal de Berne à trois mois de détention correctionnelle pour incitation à commettre des faux en écriture privée. Il a incité son épouse à falsifier la signature de la sœur de cette dernière sur une lettre de change. — Le recourant a déjà été condamné à 4 mois de détention correctionnelle. Le sursis qui lui avait été accordé ayant été révoqué dernièrement, Guanguillet devra donc subir aussi cette peine. Il convient de le laisser commencer de subir son temps. Si sa conduite dans l'établissement le justifie, on pourra alors le mettre au bénéfice d'une mesure de clémence. Pour le moment, le Conseil-exécutif propose d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif: . Rejet.

10° Gehri, Rudolf, de Worben, né en 1900, cordonnier, actuellement détenu à Witzwil, a été condamné le 5 décembre 1932, par la Cour d'assises du IVe arrondissement, à 18 mois de réclusion pour faux en écriture privée, incitation à faux té-

moignage et banqueroute frauduleuse. Dans le courant de 1926, Gehri ouvrit à Bienne un magasin de chaussures avec atelier de réparation. N'ayant pas de capitaux, il lui fallut en trouver avec l'aide de cautions. Le montant emprunté ascendait à fin 1928 à 15,000 fr. Les affaires ne furent pas brillantes et lorsque la chute des prix des chaussures se fit sentir, le susnommé se trouva aux prises avec des difficultés financières qui, à fin 1929, rendirent sa situation intenable. Gehri eut alors la fatale idée de chercher à soustraire à une saisie éventuelle les marchandises qu'il avait en magasin. C'est dans ce but qu'il vendit au sieur Sp. tout son stock, qui avait une valeur de 28,000 fr. environ. Afin de donner plus de poids à l'acte de vente, il le fit dresser par un notaire. Il délivra à l'acheteur une quittance, par laquelle il reconnaissait avoir reçu de ce dernier un montant de 28,800 fr. en espèces. Sp. reprit, soit disant comme sous-loueur, les locaux du magasin et de l'atelier. Gehri devenait l'employé de Sp., engagé en qualité de gérant. Ceci n'était que fictif et il était entendu qu'en fait le commerce ne subissait aucun changement. Lorsque, plus tard, les créanciers procédèrent par voie de poursuites et que Gehri fut déclaré en faillite, il ne possédait prétendument plus aucune marchandise. Lorsque lors de l'enquête ouverte contre lui il fut invité à dire ce qui était advenu du montant de la vente qu'il avait encaissé, il prétendit avoir employé cet argent au remboursement de diverses dettes contractées en son temps auprès de personnes de sa parenté. Il présenta en effet quatre quittances qui toutefois étaient fictives et qui, dans leur teneur, ne répondaient pas aux faits. Éntendu par le juge d'instruction, comme témoins, les parents en cause, à l'incitation de Gehri, déclarèrent, à l'encontre de la vérité, que ces quittances étaient bien exactes et qu'ils avaient effectivement reçus les montants y figurant. L'enquête ayant prouvé que Gehri avait, dans le but de porter préjudice à ses créanciers, détourné les marchandises qu'il détenait, fait état d'actes fictifs, mal tenu et même détruit des livres de comptabilité, sans jamais avoir dressé de bilan, il fut reconnu coupable de banqueroute frauduleuse. Son tuteur présente un recours en grâce. Selon le rapport de la direction du pénitencier, la conduite et le travail de Gehri sont satisfaisants. On est cependant d'avis qu'une remise du douzième constituerait déjà une importante mesure de clémence envers Gehri, dont le dossier laisse d'ailleurs une impression défavorable. Le Conseil-exécutif estime, lui aussi, que le caractère du condamné et la mentalité dont il a fait preuve par ses agissements et par sa conduite lors de l'enquête pénale rendent cet individu indigne d'une mesure de clémence allant au-delà du douzième. La mise au bénéfice de cette grâce étant de sa compétence, il en fera profiter Gehri pour autant que la conduite de ce dernier dans l'établissement ne donnera pas matière à des plaintes. Le Conseil-exécutif propose donc, pour aujourd'hui, d'écarter le recours.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

11º Michel, Fritz, de Ringgenberg, né en 1903, manœuvre, actuellement détenu à Thorberg, a été condamné le 18 juillet 1931 par la Chambre criminelle à 3 ans de réclusion pour vol qualifié, vol simple, escroquerie, détournement d'objets trouvés, dommage à la propriété et délit de chasse. Le susnommé a commis, principalement au cours de l'année 1930, toute une série de vols d'objets de tous genres. Il est en outre un braconnier passionné. Sa conduite et son travail dans l'établissement sont satisfaisants. La direction du

pénitencier propose de faire droit en partie au recours. Vu les antécédents de Michel, le Conseil-exécutif estime ne pouvoir recommander une mesure de clémence allant au-delà du douzième. Il propose donc d'écarter le recours, en se réservant, le moment venu, de faire grâce de 3 mois de son temps au recourant si sa conduite au pénitencier continue d'être satisfaisante.

Proposition du Conseil-exécutif:

Rejet.

# Rapport de la Direction des affaires communales

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur la

## séparation de la communauté rurale d'Ausserschwandi de la commune de Reichenbach et son incorporation à celle de Frutigen.

(Octobre 1928/Décembre 1932.)

En date du 31 juillet 1927 la communauté rurale d'Ausserschwandi, se fondant sur une décision prise à l'unanimité par son assemblée, a demandé au Conseil-exécutif d'être détachée de la commune municipale de Reichenbach et incorporée à celle de Frutigen.

Tandis que Reichenbach s'était prononcé par 180 voix contre 21, dans son assemblée du 27 novembre 1926, contre la séparation d'Ausserschwandi, Frutigen avait voté à l'unanimité, le même jour, le rattachement de cette communauté à son territoire.

De la correspondance échangée ensuite à ce sujet, des avis exprimés par les Directions et autorités entrant en ligne de compte, ainsi que de l'inspection locale à laquelle la Direction des affaires communales a procédé le 26 janvier 1928, il ressort ceci:

1. Situation topographique et communications. Située sur la rive droite de la Kander, la communauté rurale d'Ausserschwandi a un territoire qui, s'insinuant comme un coin entre les autres parties de la commune de Reichenbach et celle de Frutigen, suit d'une manière générale le cours de la dite rivière et dont la pointe touche au Gerihorn, sis au sud-est. Ce territoire est un peu plus rapproché de Frutigen que de Reichenbach, la limite la plus voisine de cette dernière localité étant à peu près à mi-distance entre Reichenbach et Frutigen.

De Reichenbach à Kien, il y a une petite route assez bonne; en outre, un chemin carrossable de 3 m. 50 de large établit la jonction avec la route cantonale, communication la plus directe avec la gare de Reichenbach. De Kien à Ausserschwandi, jusqu'à la limite communale de Frutigen, le chemin est en revanche très étroit, d'abord de 2 m. puis seulement de 1 m. 50. Il n'y a point de places de croisement. Le profil en long est fort

irrégulier et suit complètement la configuration du terrain, les montées et les descentes étant nombreuses. Il s'agit de la plus ancienne voie menant dans la vallée, autrefois chemin muletier et appelée aujourd'hui encore «Wallisgasse».

De Frutigen à Ausserschwandi, par Vorderschwandi, le chemin est corrigé. Une petite route de 3 m. 60 de large relie Schwandi à ladite localité.

C'est avec Frutigen que les relations d'Ausserschwandi sont le plus actives.

La communauté rurale d'Ausserschwandi a dû renoncer à améliorer ses communications avec Reichenbach, à cause des frais et vu que ses relations seraient néanmoins demeurées le plus importantes avec l'autre commune.

2. Ecoles. Avec celle d'Innerschwandi, qui lui est limitrophe mais fait partie de la commune de Frutigen, la communauté rurale d'Ausserschwandi forme la petite communauté scolaire de Schwandi, qui compte une seule classe, de 40 élèves environ.

Pour les choses scolaires, donc, Ausserschwandi est en somme déjà en rapports avec Frutigen. La commune de Reichenbach n'a aucunes charges à supporter de ce chef. A Frutigen se trouve au surplus une école secondaire, que suivent également quelques enfants d'Ausserschwandi.

- 3. Culte. Ausserschwandi fait déjà partie de la paroisse de Frutigen. Il en résulte situation quelque peu contradictoire que les gens de cette région font baptiser leurs enfants et enterrent leurs morts à Frutigen, tandis que les formalités d'état civil doivent s'accomplir à Reichenbach.
- 4. Service de défense contre le feu. Dans son rapport sur cette face de la question, l'inspecteur des sapeurs-pompiers du district de Frutigen conclut à la nécessité d'améliorer le service de défense contre le feu à Schwandi. Les conditions de com-

" I don't at the state of the s

munications jouent naturellement aussi un rôle à cet égard. Le rapport relève expressément que c'est du côté de Frutigen que ces conditions sont le plus favorables, de sorte que si Ausserschwandi faisait partie de ladite commune il pourrait être protégé à la fois mieux et plus promptement en cas d'incendie.

Les arguments que la communauté rurale d'Ausserschwandi tire de cette situation pour motiver sa demande de rattachement à Frutigen doivent être reconnus fondés. La commune de Reichenbach n'en a d'ailleurs pas contesté la justesse, ainsi qu'il ressort des considérations exprimées par son porte-parole lors de l'inspection locale. Si elle s'oppose à la séparation demandée, c'est essentiellement pour des raisons fiscales, Ausserschwandi ayant un capital imposable de près d'un million mais très peu de charges d'assistance.

- 5. Impôts. Quant aux impôts, Ausserschwandi paie à Reichenbach 2 ½ 0/00 de taxes municipales et lève en outre pour soi-même 1 0/00 de taxe scolaire et 0,30—0,40 0/00 d'impôt du culte, tandis que pour le reste de la commune de Reichenbach ces diverses impositions ne dépassent pas 3 ½ 0/00 au total. La communauté rurale d'Ausserschwandi est donc imposée plus fortement que les autres parties de Reichenbach.
- 6. Partage des biens communaux. A l'occasion de l'inspection locale effectuée au commencement de cette année, conseil a été donné à la commune de Reichenbach et à la communauté rurale d'Ausserschwandi de s'entendre au sujet du partage des biens communaux, avant qu'Ausserschwandi ne soit éventuellement rattaché à Frutigen, de manière à éviter ensuite un procès devant le Tribunal administratif. Pareille entente n'a cependant pas pu se faire, d'après les renseignements reçus des parties en cause.

Un arrangement préalable concernant le partage des biens n'étant cependant pas indispensable pour que le rattachement d'Ausserschwandi à Frutigen puisse avoir lieu, et suffisamment de raisons militant d'autre part en faveur de cette incorporation, nous vous recommandons d'adopter notre projet de décret.

### Complément.

1. En mai 1929, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil-exécutif le décret qui lui était soumis, avec invitation à procéder à une nouvelle tentative d'arrangement, entre les communes intéressées, au sujet

du règlement des questions financières soulevées par le rattachement d'Ausserschwandi à Frutigen. Le Conseil-exécutif désigna alors comme médiateur M. le député Schiffmann, secrétaire communal de Sigriswil. Mais ainsi qu'il ressort du rapport présenté par ce dernier le 3 mars 1932, les nouvelles négociations n'ont pas abouti, de sorte que le Grand Conseil doit derechef être saisi de l'affaire.

- 2. En date du 14 octobre 1932, la communauté rurale d'Ausserschwandi a demandé que le projet de décret de 1928 soit traité et liquidé. Mais le mandat de la commission préconsultative nommée autrefois ayant cessé avec l'expiration de la dernière législature (art. 36 du règlement du Grand Conseil du 24 février 1926), il fallut désigner une nouvelle commission.
- 3. Depuis le dépôt du décret, dans la session de mai 1929, les conditions de fait à prendre en considération au cas particulier se sont quelque peu modifiées, et dès réception du rapport du médiateur, la Direction des affaires communales a procédé à une enquête sur la situation telle qu'elle se présente maintenant. Il a été constaté ceci:

De Kien à Ausserschwandi, jusqu'à la limite communale de Frutigen, le chemin était autrefois très étroit — 2 m. pour commencer, puis, plus haut, 1 m. 50 seulement — et il n'y avait pas de places de croisement. En raison des frais, la communauté rurale d'Ausserschwandi ne pouvait pas songer à améliorer ses conditions de communication avec Reichenbach. Mais, aujourd'hui, la commune de Reichenbach a établi de Kien jusqu'à la limite d'Ausserschwandi une route de 3 m. 60 de large, bien carrossable, sans que la communauté rurale ait aucune taxe spéciale de voirie à payer. Reichenbach est d'avis que la nouvelle route devrait être prolongée encore à travers le territoire d'Ausserschwandi; mais la question de savoir qui exécutera les travaux dépend naturellement de la solution qui sera donnée à celle de la séparation.

Vu ces circonstances, le Conseil-exécutif ne peut que laisser au Grand Conseil, l'affaire étant déjà pendante devant cette autorité, le soin de donner telle suite qu'il lui plaira à la requête de la communauté rurale d'Ausserschwandi.

Berne, 25 octobre 1928/16 décembre 1932.

Le directeur des affaires communales, H. Mouttet.

### Projet du Conseil-exécutif du 7 novembre 1928.

### Décret

détachant la communauté rurale d'Ausserschwandi de la commune de Reichenbach et l'incorporant à la commune de Frutigen.

Le Grand Conseil du canton de Berne,

Vu l'art. 63, paragr. 2, de la Constitution; Sur la proposition du Conseil-exécutif,

#### décrète:

Article premier. La communauté rurale d'Ausserschwandi est détachée de la commune municipale de Reichenbach et incorporée à celle de Frutigen.

Les tâches administratives que la première de ces communes assumait jusqu'ici pour le territoire de la dite communauté rurale, sont déléguées à la seconde.

Art. 2. Le présent décret entrera en vigueur le 1er janvier 1934. Les communes de Reichenbach et de Frutigen procéderont au partage de biens nécessaire. Faute de pouvoir s'entendre, elles suivront la voie prévue en l'art. 63, paragr. 2, de la Constitution.

Art. 3. Le Conseil-exécutif pourvoira à l'exécution du présent décret.

Berne, le 7 novembre 1928.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

Joss.

Le chancelier,

Schueider.

La Commission adhère à ce projet primitif du Conseil-exécutif, du 7 novembre 1928.

Berne, le 3 mai 1933.

Au nom de la Commission: Le président, Schiffmann.

## Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

sur des

## mesures ordonnées afin d'assurer l'ordre et la tranquillité publics.

(Juillet 1933.)

Pour les journées de Pentecôte du 3 au 5 juin 1933, la Jeunesse socialiste suisse avait organisé à Bienne un congrès, dont le programme portait entre autres:

Samedi, 3 juin: Ouverture du congrès à la Maison du Peuple de Bienne.

Dimanche, 4 juin: Matinée, dès 7 h. 30: Réunions et démonstrations de quartier de la Jeunesse socialiste, avec chœurs parlants et brefs discours de membres de la Jeunesse socialiste.

Dès 14 h.: Cortège de démonstration à travers la ville de Bienne et grande manifestation à la Place du Marché-Neuf, avec discours du Dr A. Schmid, conseiller national; de Léon Nicole, Genève; d'Emilio Agostinetti, Bellinzone, et de Walter Vollenweider, Aarbourg. Le soir, cortège aux flambeaux et représentation en plein air à la Place du Marché-Neuf.

Lundi, 5 juin: Course à l'Île de St-Pierre.

16 h.: Manifestation de clôture à la Maison du Peuple.

La participation active, au congrès, de Léon Nicole, conseiller national à Genève, dont le discours du dimanche après-midi, à la Place du Marché-Neuf, devait être rendu intelligible aux nombreux auditeurs au moyen de hauts-parleurs, provoqua de vives protestations dans les milieux bourgeois de Bienne. C'est ainsi que le «Bieler Tagblatt» publia le 27 mai un article disant que beaucoup de Biennois ne pouvaient comprendre qu'il fallût que le prénommé, précisément, vînt à Bienne pour éclairer des jeunes gens, et que c'était là un geste de fanatisme politique dépassant vraiment la mesure. En date du 29 mai, le préfet de Bienne avisait de son côté le

Conseil-exécutif que l'intervention publique du sieur Nicole était considérée par les milieux bourgeois comme une provocation, qui pouvait aisément avoir de graves conséquences. Ce magistrat requérait par conséquent, dans l'intérêt de l'ordre public, l'interdiction du discours que devait prononcer le susnommé. Il confirma encore sa missive le lendemain, en ajoutant que les partis civiques de Bienne prenaient leurs dispositions pour le cas où l'autorité cantonale n'ordonnerait pas d'énergiques mesures, et que si le sieur Nicole n'était pas empêché de parler il pourrait se produire une bagarre sanglante.

Vu ces communications, le commandant de la police cantonale recut mandat de s'aboucher avec des personnalités influentes, à Bienne, afin d'arriver si possible à ce qu'il soit fait abstraction du sieur Nicole comme orateur au Congrès de la jeunesse socialiste. Ce fonctionnaire se mit en rapports notamment avec le préfet, M. Bertschinger, le maire de Bienne, Dr Guido Müller, MM. les députés Flückiger et Abrecht. Il ressortit de ces pourparlers que la présence de Léon Nicole à Bienne — au moment même où son affaire pénale en raison des tragiques événements qui s'étaient déroulés à Genève le 9 novembre 1932 était débattue devant les Assises fédédérales — pouvait entraîner de sérieuses perturbations. Le maire de Bienne offrit, en présence d'une délégation du Parti socialiste biennois et du secrétaire Vollenweider, de s'employer afin que l'on renonçât à faire participer le sieur Nicole au Congrès de Bienne. D'autre part, il fut constaté que les milieux civiques de la localité et des environs étaient décidés à faire une démonstration à la Place du Marché-Neuf contre la présence de Léon Nicole, et cela même éventuellement avec la coopération de cavaliers de la région. Il apparaissait dès lors comme de plus en plus probable que l'arrivée du susdit

personnage à Bienne n'irait pas sans de sérieuses atteintes à l'ordre et au repos publics.

Le 2 juin, on apprit que les négociations menées par le maire Müller avaient échoué et que les organisateurs de la Journée de la jeunesse socialiste n'entendaient nullement renoncer à la présence du sieur Nicole. La situation empira encore du fait que, suivant un télégramme adressé au Conseil-exécutif le 1er juin déjà par l'Association des corporations d'étudiants de l'Université de Berne, et confirmé par une missive du même jour, ce groupement réclamait une interdiction de parler à l'égard du sieur Nicole, en ajoutant que la «Ligue pour le peuple et la patrie» s'associerait elle aussi aux mesures que prendrait le corps des étudiants bernois. Il fut constaté, en outre, que dans toutes les villes importantes de la Suisse des citoyens animés de sentiments patriotiques se groupaient avec la ferme volonté d'empêcher Léon Nicole de paraître au Congrès de Bienne. Une même demande que celle des étudiants bernois fut présentée au Gouvernement par les partis bourgeois, la Société des officiers et des sous-officiers ainsi que diverses associations économiques de la ville de Bienne. De son côté, l'Association des corporations d'étudiants de l'Université de Zurich protesta contre la participation projetée du sieur Nicole au Congrès de la jeunesse socialiste, en déclarant que si les autorités ne prenaient pas les mesures nécessaires, elle se verrait contrainte d'intervenir elle-même pour sauvegarder l'honneur et la considération du pays. Une action identique était annoncée de Lausanne également. En même temps, le Conseil-exécutif reçut de la Direction de police de Bienne, agissant sur mandat du Conseil municipal, une missive dépeignant la situation comme sérieuse et réclamant de l'autorité cantonale toutes mesures propres à empêcher les désordres qui menaceraient de se produire, les 33 agents de la police locale ne pouvant suffire à sauvegarder l'ordre et la tranquillité publics. On recommandait au surplus, dans la missive dont il s'agit, une action commune de la gendarmerie et de la police locale. Le commandant du Corps de police jugea que les forces dont on eût disposé ainsi n'étaient pas suffisantes, car, sur les 304 hommes que compte la gendarmerie, il n'était pas possible d'en détacher plus de 200 pour le service d'ordre à Bienne. Ces agents n'auraient pu assumer aucune garantie en cas de désordres, surtout si des cavaliers étaient intervenus dans l'affaire ainsi qu'il fallait s'y attendre. On se serait trouvé en face de grandes masses populaires, se recrutant parmi les citoyens de Bienne, les participants à la Journée de la jeunesse socialiste et les contre-manifestants; rien que quant à ces derniers, on parlait de pas moins de 3000 membres des corporations d'étudiants, des associations politiques et du «Front national». Pendant la journée du 2 juin, le maire de Bienne téléphona au commandant de la gendarmerie que, si des troupes n'étaient mises sur pied, il y aurait lieu de s'attendre au pire. Le magistrat responsable du bien de sa commune était d'avis que, dans ces conditions, la manifestation prévue devait être interdite. Eventuellement, disaitil, il suffirait peut-être de défendre au sieur Nicole de prendre la parole, mais même sans la participation de ce dernier on ne pouvait être sûr qu'il n'y aurait point de désordres. M. le Dr Müller jugeait dès lors préférable et même indispensable d'interdire la manifestation. Il déclarait cependant vouloir chercher encore une fois personnellement à amener une abstention de Léon Nicole, et cela éventuellement de concert avec les dirigeants du Parti socialiste suisse.

Le trouble dont était menacée la grande fête de la Pentecôte, reconnue comme telle par la loi du 19 mars 1905 sur le repos dominical, fit également l'objet de réclamations de la part des milieux religieux de Bienne. Il est incontestable que les démonstrations de quartier prévues pour la matinée du dimanche, 4 juin, et surtout l'assemblée qui devait se tenir l'après-midi à la Place du Marché-Neuf, eussent été de nature à porter atteinte au caractère dudit jour.

Vu cet ensemble de faits et après avoir examiné la situation d'une manière approfondie, le Conseilexécutif, dans sa séance ordinaire du 2 juin 1933, rendit l'arrêté suivant:

«Le Conseil-exécutif du canton de Berne, vu l'art. 39 de la Constitution cantonale et afin de sauvegarder l'ordre et la tranquillité publics, arrête:

1º Toutes assemblées en plein air, ainsi que tous cortèges et autres démonstrations sur les places et voies publiques, sont interdits dans la ville de Bienne et ses environs le dimanche de Pentecôte, 4 juin 1933.

2º Il est interdit au sieur Léon Nicole, à Genève, de pénétrer sur le territoire du canton de Berne jusqu'au lundi, 5 juin 1933, à 24 heures.

3º Les infractions au présent arrêté sont passibles d'une amende de 500 fr. au plus ou de l'emprisonnement pendant un mois au plus, les deux peines pouvant être cumulées. Si le coupable est un étranger, il pourra en outre être expulsé du canton.»

Il est bien évident que des mesures devaient être prises, aussi, afin d'assurer le respect de la décision ainsi intervenue. C'était l'unique moyen de prévenir effectivement tous troubles pour la tranquillité publique. Le Conseil-exécutif autorisa donc la Direction des affaires militaires à lever des troupes, en vue du service d'ordre à Bienne et aux environs, jusqu'à concurrence d'un régiment.

Dans l'après-midi du 2 juin, le Conseil-exécutif siégea à nouveau et, à cette occasion, prit connaissance de rapports parvenus entre temps sur la situation à Bienne, ainsi que de la communication téléphonique du maire, Dr Müller, mentionnée ci-haut et d'un avis de la Direction des affaires militaires annonçant la mise de piquet du régiment d'infanterie de landwehr 45. Le Gouvernement décida en principe de maintenir l'arrêté rendu dans sa séance du matin. Il décida d'autre part d'envoyer à Bienne une délégation, afin de notifier personnellement ses décisions aux organisateurs du Congrès de la jeunesse socialiste et au Conseil municipal. Cette prise de contact direct avec les représentants de la Jeunesse socialiste n'avait nullement pour objet de discuter les mesures édictées, mais simplement de chercher à amener les organisateurs du Congrès à faire abstraction d'un discours du sieur Nicole ainsi que de toutes démonstrations pour le dimanche de

Pentecôte. La dite conférence eut lieu le vendredi, 2 juin, à 5 heures de l'après-midi, à la Préfecture de Bienne. Y participaient: les délégués du Gouvernement, le préfet de Bienne, le Conseil municipal de Bienne au complet, le directeur Schmidt, de la « Centrale », le député Flückiger, à Bienne, le rédacteur Fell, de la «Seeländer Volksstimme» et le secrétaire central de la Jeunesse socialiste suisse, Walter Vollenweider. Les délégués du Conseil-exécutif donnèrent connaissance des décisions prises par cette autorité, en faisant remarquer expressément que le nécessaire serait fait pour en assurer le respect au cas où l'on ne renoncerait pas à la participation de Léon Nicole et aux démonstrations prévues pour le dimanche de Pentecôte. Invités à faire une déclaration sur ce point, les organisateurs de la Journée de la Jeunesse socialiste, soit le rédacteur Fell et le secrétaire Vollenweider, exprimèrent l'avis qu'ils n'étaient pas compétents; le premier releva particulièrement qu'il ne pouvait même pas recommander aux organes dirigeants du Parti de donner les assurances requises. Au nom des milieux bourgeois de Bienne, le directeur Schmidt déclara en revanche qu'il n'y aurait aucune contre-manifestation, vu les mesures prises par l'autorité.

En raison du refus formulé par les deux représentants des organisateurs du Congrès, il ne restait plus à la délégation du Conseil-exécutif qu'à ordonner la levée des troupes mises de piquet, à titre de seule mesure garantissant l'ordre et le repos publics. Et cette délégation avait reçu du Conseil-exécutif, dans la séance du vendredi après-midi, les pouvoirs nécessaires pour le cas où, ensuite de la conférence de Bienne, les organisateurs de la Journée de la Jeunesse socialiste ne renonceraient pas aux démonstrations interdites et au discours du sieur Nicole.

Comme il ressort de ce qui précède, les mesures ordonnées par le Gouvernement ont été rendues nécessaires par l'intransigeance des organisateurs de la Journée de Bienne, qui ne voulurent supprimer du programme de cette dernière ni les manifestations du dimanche de Pentecôte, ni la participation active de Léon Nicole. Les partis civiques de Bienne décidèrent, eux, le vendredi soir, de s'abstenir de toute contre-démonstration eu égard aux mesures gouvernementales; et les corporations d'étudiants des universités de Berne, Zurich et Lausanne, ainsi que le «Front national», renoncèrent de même à une marche sur Bienne. C'est donc uniquement au refus des organisateurs du Congrès de respecter les interdictions édictées par le Conseil-exécutif que doit être attribuée la nécessité de mettre des troupes sur pied. Ces interdictions prononcées, c'était pour l'autorité un devoir que d'en assurer l'observation, au besoin avec le concours de forces militaires.

Les mesures ordonnées per le Conseil-exécutif n'avaient nullement pour objet d'empêcher la Journée de la Jeunesse socialiste en soi. Seules furent interdites, les démonstrations sur la voie publique pour le dimanche de Pentecôte, ainsi que la participation du sieur Léon Nicole au Congrès. Celui-ci fut parfaitement autorisé pour le surplus et, le jour de Pentecôte, rien n'empêchait même de tenir des assemblées pourvu que cela se fit en lieux clos. D'ailleurs, les mesures décrétées visaient toutes perturbations, d'où qu'elles pussent venir.

Mobilisées le samedi, 3 juin, à Berthoud, les troupes du régiment de landwehr 45 mis sur pied furent transportées par chemin de fer à Brügg, d'où elles furent disloquées dans des localités environnant Bienne. Dans cette ville même, il n'y avait qu'une compagnie occupant l'arsenal et une section gardant le bâtiment des postes et télégraphes, situé près de la gare. Toutes les troupes, ainsi que les 130 gendarmes concentrés à Bienne, étaient sous les ordres du commandant de place, lieutenant-colonel Flückiger, commandant du régiment d'infanterie 13, à Bienne. Le service d'ordre en ville fut effectué durant les fêtes de Pentecôte exclusivement par la police cantonale et municipale.

Grâce aux mesures décrétées par l'autorité, aux dispositions judicieuses, correctes et toujours impartiales prises par le commandant de place ainsi qu'à l'excellente tenue des troupes levées et des forces de police, l'ordre ne fut troublé nulle part à Bienne pendant les journées critiques. Après que les organisateurs de la Journée de la Jeunesse socialiste eurent cherché à transférer sur territoire soleurois les démonstrations prévues pour le dimanche de Pentecôte, tentative qui échoua en raison d'un arrêté analogue à celui du Gouvernement bernois que rendit le Conseil d'Etat de So-- interdisant toutes manifestations même pour le lundi, 5 juin — la réunion de Bienne put avoir lieu avec un programme quelque peu réduit. Il n'y eut point de manifestations le dimanche de Pentecôte et le cortège aux flambeaux prévu pour ce jour-là se fit le samedi déjà. Au surplus, le commandant de place ne mit pas de mesquinerie dans l'interprétation des arrêtés du Conseil-exécutif. C'est ainsi que les organisateurs de la Journée furent autorisées, pour le dimanche de Pentecôte, à célébrer la fête aux «Prés de Macolin», pourvu que le cortège ne traversât pas la ville en colonnes de marche proprement dites et qu'il n'y eût pas de drapeaux rouges. Aux «Prés de Macolin», les participants pouvaient se livrer à des jeux, mais non tenir de véritables assemblées. La grande réunion interdite pour le dimanche, 4 juin, fut remplacée, le lundi, une fois les participants au Congrès revenus de leur course à l'Ile de St-Pierre, par un cortège à travers la ville et auquel fit suité une réunion de démonstration à la Place du Marché-Neuf. Ceci, également, avait été autorisé par le commandant de place. Tout se passa dans le calme, et conformément aux instructions données, de sorte qu'il ne se produisit aucun incident.

Les mesures prises par le Conseil-exécutif ont prévenu et empêché ainsi, durant les fêtes de Pentecôte, tous désordres ou autres troubles à Bienne et dans le voisinage. L'émoi intense qui s'était manifesté à la veille de la Pentecôte non seulement à Bienne, mais encore un peu partout en Suisse, se calma dès l'entrée en jeu des troupes mises sur pied. Les instructions du commandant de place furent suivies sur toute la ligne; elles s'avérèrent judicieuses et adaptées aux circonstances. La Journée de la Jeunesse socialiste put s'effectuer d'une manière qui excluait des perturbations. Les dispositions voulues étaient prises, aussi, afin de protéger les manifestations autorisées. C'est ainsi que, le 4 juin, quand à 6 1/2 heures du soir les dirigeants du Congrès de la Jeunesse socialiste signalèrent des attroupements d'une certaine importance devant la Maison du Peuple, en demandant que la liberté de la circulation fût assurée, des ordres appropriés furent immédiatement donnés à la police. Conçues uniquement en vue de prévenir des atteintes à la tranquillité publique, d'où qu'elles vinssent, les mesures du Conseil-exécutif ont donc parfaitement atteint leur but et se sont montrées bonnes. C'est ce que reconnut au surplus le Conseil de ville de Bienne — en majorité socialiste — en exprimant dans sa séance du 8 juin courant les meilleurs remerciements au Gouvernement pour les dispositions prises par lui afin d'assurer la tranquillité et l'ordre publics dans les circonstances qui viennent d'être exposées, ainsi qu'au commandant de place, aux troupes mises sur pied et aux organes de la police pour l'exécution pleine de tact de leur tâche.

Les troupes furent licenciées le 6 juin, à Berthoud. Au nom du Conseil-exécutif, le président de ce dernier, M. Stähli, leur adressa pour le fidèle

accomplissement de leur devoir de soldats des remerciements auxquels le Gouvernement s'associait unanimement.

Le Conseil-exécutif a ordonné les mesures qui font l'objet du présent rapport en vertu de l'art. 39 de la Constitution cantonale. Conformément au paragraphe 2 de cette disposition, il les porte maintenant à la connaissance du Grand Conseil, en lui proposant d'en prendre acte et de les approuver.

Berne, le 7 juillet 1933.

Au nom du Conseil-exécutif:

Le président,

H. Stähli.

Le chancelier,

Schneider.

# Rapport de la Direction de l'intérieur

au Conseil-exécutif, à l'intention du Grand Conseil,

sur

## la revision de la loi concernant l'assurance-chômage du 6 décembre 1931.

(Août 1933.)

#### 1. Généralités.

Le peuple bernois a adopté la loi sur l'assurance-chômage actuellement appliquée, le 6 décembre 1931, par 81,354 contre 64,759 voix, soit à une majorité de 16,595 suffrages, et cette loi fut mise en vigueur par le Conseil-exécutif dès le 1<sup>er</sup> janvier 1932.

Toutes les expériences acquises dans l'application de la première loi cantonale concernant l'assurancechômage, du 9 mai 1926, ont été utilisées pour l'élaboration du second acte législatif en cette matière. Mais il y eut aussi certaines innovations. C'est ainsi que furent statuées diverses dispositions ayant pour objet de fortifier chez les assurés la volonté de travailler et, d'autre part, que fut établi un subventionnement sur la base d'une échelle mobile et, enfin, que les communes furent autorisées à introduire partiellement l'assurance-chômage à titre obligatoire pour certaines professions et catégories de personnes. Comme nous pénétrions par là dans un domaine encore inconnu, nous réservâmes expressément les expériences qui seraient faites également avec la seconde loi, étant bien entendu que nous proposerions sans retard les modifications que nécessiteraient les lacunes du nouveau régime ou les abus qui se manifesteraient dans l'assurance-chô-

La loi du 6 décembre 1931 va tantôt être en vigueur depuis deux ans. Depuis qu'elle est appliquée, différents points sont apparus, qui, dans l'intérêt de l'Etat et des communes ainsi que dans celui de l'idée même de l'assurance, appellent un nouvel examen.

Le chômage s'est aggravé et la tension générale s'est accrue encore. Aujourd'hui, la question de principe se pose à nous de savoir si, à l'avenir, l'Etat et les communes bernoises seront encore à même de subventionner les caisses d'assurance-chômage, ou si cette assurance, qui est onéreuse, ne devrait pas être remplacée par les secours de crise, beaucoup moins coûteux.

Pour ce qui nous concerne, nous voudrions, pour le moment, maintenir conjointement l'assurance-chômage et les secours de crise. Nous estimons cependant que c'est un devoir impérieux que de combattre avec énergie les excès et abus constatés dans la grande œuvre d'assistance dont il s'agit. Les temps particulièrement difficiles que nous traversons exigent une extrême économie aussi dans les dépenses sociales. Reconnaître l'obligation morale de l'Etat de contribuer à assurer l'existence de citoyens frappés de chômage, sans faute de leur part, est d'ailleurs parfaitement compatible avec une adaptation mobile de la législation sociale aux conditions économiques et à la capacité financière des communes et de l'Etat.

C'est aussi dans ce sens que nous avons conçu notre projet de revision.

Les modifications et compléments les plus importants, par rapport au régime institué dans la loi du 6 décembre 1931, sont les suivants:

### · I. Subventions cantonales et communales.

1º Fixation des subventions cantonales et communales en faveur de l'assurance-chômage conformément aux facteurs déterminants pour chaque commune bernoise.

 $2^{\rm o}$  Limitation de la subvention cantonale, pour toutes les caisses d'assurance-chômage, au  $20\,^{\rm o}/_{\rm o}$  des indemnités journalières effectivement versées par ces institutions.

### II. Elimination de toute jouissance abusive des indemnités journalières.

1º Fixation d'un maximum de contribution cantonale et communale aux caisses d'assurance-chômage pour personnes seules et pour familles.

2º Institution du principe de l'assurance suivant les besoins effectifs.

### III. Coopération des employeurs à l'application de l'assurance-chômage.

- 1º Détermination du droit à l'indemnité journalière.
  - 2º Contrôle des chômeurs assurés.
- 3º Déclaration des places vacantes dans le but de dégrever les caisses d'assurance-chômage.

### IV. Reconnaissance des caisses d'assurancechômage.

Refus ou révocation de la reconnaissance quant aux caisses ayant un caractère hostile à l'État.

### V. Introduction de dispositions pénales.

\* \*

Il est évidemment opportun, dans notre commentaire des nouvelles prescriptions, de relater les expériences dont s'inspire la revision partielle proposée

Le texte de la loi du 6 décembre 1931, pour autant qu'il peut être conservé, a été réuni en un tout homogène aux nouvelles dispositions, afin de simplifier l'application pratique de la loi. Les modifications et compléments sont imprimés en italique.

### 2. Les dispositions de la nouvelle loi.

Art. 1. Pas de modification au regard de la loi de 1931.

Art. 2. Une commune bernoise a soulevé la question de savoir de quelle manière la subvention cantonale et communale devait être déterminée, selon la loi actuellement en vigueur, en particulier si, pour la fixation du risque d'assurance, il fallait tenir compte de la prime des assurés et des indemnités journalières de tous les membres habitant le canton, ou seulement des membres assurés d'une commune. Raisonnablement, de l'avis de cette commune, il n'y aurait pas lieu de se baser sur tout le canton pour le calcul des subsides, attendu qu'il présente des conditions économiques fort complexes, de sorte que la crise industrielle affecte très inégalement les diverses régions. C'est pour cette raison, précisément, que l'art. 10 de notre loi du 6 décembre 1931 restreint expressément l'allocation du subside communal aux assurés domiciliés dans la commune, les facteurs externes ne jouant aucun rôle. Il conviendrait au surplus aussi de tenir compte des communes ayant pris des mesures pour atténuer le chômage par des travaux de circonstance, c'està-dire que ces mesures doivent avoir pour effet une diminution de la subvention communale. Ce sont là autant de considérations que nous ne saurions négliger. Et c'est pourquoi nous entendons calculer désormais la subvention cantonale et communale sur la base des comptes de chaque commune en particulier.

Avec la loi actuelle, le subside de l'Etat ne dépasse le  $12^{\,0}/_{0}$  que si l'index des charges atteint le chiffre de 70, l'échelle fixée comportant au surplus des intervalles de 17 points entre les divers degrés.

Suivant notre projet, le  $12\,^{0}/_{0}$  susmentionné serait applicable jusqu'à un index des charges de 100 inclusivement, et les intervalles sont de 50 points. Il en résulte pour l'Etat une économie notable, surtout du fait que le maximum de  $25\,^{0}/_{0}$  sera atteint moins vite que sous le régime de la loi de 1931.

Pour les caisses publiques de chômage, d'autre part, le subside cantonal est majoré dans chaque cas du  $2^1/2^0/0$  — ce qui, avec l'élévation égale de la quote communale, fait un relèvement du  $5^0/0$  —, et cela en raison des risques particuliers qu'assument ces institutions.

Art. 3. paragr. 1, nos 1 et 2. Ces dispositions reproduisent celles de la loi actuellement en vigueur.

No 3. En principe, l'assurance-chômage et l'assistance-chômage ont différé jusqu'à ce jour, comme pendant la grande crise d'après-guerre de 1918—1924, à deux points de vue: Aux termes de la loi du 6 décembre 1931 sur l'assurance-chômage, les assurés ont un droit bien défini à une aide financière, qu'il y ait gêne ou non dans leur cas, tandis que l'assistance-chômage n'est versée que s'il y a gêne, comme il en est d'ailleurs maintenant encore quant aux allocations de crise.

C'est dans le fait que, selon le nº 3 de l'art. 3 du nouveau projet de loi, les subventions cantonales et communales ne sont pas versées pour les assurés qui ne se trouvent point dans la gêne à l'époque où ils ont droit à indemnité, que réside une des différences les plus marquées entre l'assurance-chômage, appliquée selon la loi de 1931, et le nouveau régime proposé.

On pourrait sans doute se demander si l'introduction de la clause de nécessité est compatible avec l'esprit même de l'assurance dont il s'agit. Nous répondrons d'une façon entièrement positive à cette question, d'une part eu égard à nos considérations générales sur la nécessité de reviser la loi de 1931, et d'autre part, pour assurer à l'avenir aussi la possibilité financière d'appliquer l'assurance-chômage, ce qui, en fin de compte, demeure l'essentiel.

No 4. Quant au but et à la nature de l'assurancechômage, nous faisons nôtre, ici, la conception allemande, qui ne correspond pas aux prescriptions légales actuelles de la Confédération et de notre législation cantonale. Nous avons à distinguer entre les deux grands groupes du chômage résultant des conjonctures, d'une part, et du chômage saisonnier, d'autre part. Tandis que les ouvriers tombant au chômage ensuite de la situation économique considèrent toujours ce fait comme un grand malheur, vu la perte de travail et de gain brusque et inopinée qu'il leur cause, le chômeur saisonnier sait, lui, ce qui l'attend de par la nature même de son occupation. Pour compenser ce risque, les ouvriers saisonniers bénéficient dans la règle d'un gain supérieur. Il serait dès lors indiqué, en principe, d'avoir une assurance-chômage particulière pour l'une et l'autre des deux catégories de chômeurs, car ce serait l'unique moyen d'assurer aux deux groupes la compensation voulue. Cependant, les deux catégories ayant jusqu'ici été soumises au même principe d'assurance, il fut nécessaire d'introduire pour le personnel des hôtels et théâtres des délais d'attente spéciaux. Et pareille mesure est également prévue pour la main-d'œuvre de l'industrie du bâtiment.

Malgré ceci, comme l'expérience l'apprend, on ne saurait se dispenser de prendre des précautions particulières afin de prévenir une jouissance injustifiée des indemnités d'assurance-chômage. Il ne faut pas que le chômeur retire de l'assurance autre chose et plus que ne le comportent la nature et le but de cette institution sociale. Les membres des caisses d'assurance-chômage doivent surtout abandonner l'idée que l'assurance est une espèce d'assistance à laquelle il serait possible de faire appel en toute occasion, en se réclamant du droit résultant du versement des primes et lors même que ce serait contraire à l'esprit de l'institution.

La réglementation prévue au nouvel art. 3, paragraphe 1, nº 4, est destinée à parer à des abus manifestes, en particulier à l'allocation d'indemnités aux « faux » chômeurs.

 $N^{\circ}$  5. Ici est reproduit l'art. 3, paragr. 1,  $n^{\circ}$  3, de la loi aujourd'hui en vigueur.

Nº 6. Pas de modification par rapport à l'art. 3, paragr. 1, nº 4, de la loi précitée.

 $N^{\rm o}$  7, lettres a et b. Quelques caisses d'assurance-chômage versent une indemnité de  $50^{\rm o}/_{\rm o}$  de la perte du gain normal aux assurés sans obligation légale d'assistance et de  $60^{\rm o}/_{\rm o}$  à ceux ayant une telle obligation, sans prévoir aucun maximum. En revanche, il n'est en règle générale pas tenu compte d'un revenu supérieur à 6000 fr. Ce revenu maximum correspond à un gain journalier d'environ 20 fr., ce qui revient à dire que, dans certaines caisses d'assurance-chômage, un assuré avec obligation légale d'assistance a la possibilité de retirer une indemnité journalière allant jusqu'à 12 fr.

Ce fait, eu égard à la modicité des primes annuelles perçues des assurés, a déjà souvent suscité de vives réclamations dans notre canton. Nous savons bien que l'assurance-chômage ne peut nullement être comparée à l'assistance sans primes de la part des bénéficiaires. Si minimes soient-elles, les cotisations confèrent aux assurés un droit nettement déterminé aux indemnités journalières légalement fixées, pour autant que les autres conditions requises soient remplies. Mais il faut considérer, d'autre part, que les caisses d'assurance-chômage recoivent des subventions publiques allant jusqu'au 90 % de leurs prestations. Il est dès lors compréhensible, vu les difficultés financières actuelles, que les pouvoirs publics cherchent à alléger leurs charges de ce chef, sans néanmoins porter atteinte au but social de l'assurance-chômage.

Nous devons parer à une mise à contribution excessive des caisses d'assurance-chômage en fait

d'indemnités journalières, si nous ne voulons pas courir le risque de voir les prestations de l'assurance-chômage être considérées comme une source régulière de revenus, au détriment de la volonté de travailler — ceci également hors de la profession et du lieu de domicile ordinaires.

Lettre c. Le fait qu'avec la loi actuelle des chômeurs d'une même famille et vivant en ménage commun, arrivent à une indemnité journalière cumulative, a aussi donné lieu à de vives critiques contre l'assurance-chômage. On ne comprend guère, par exemple, qu'une famille puisse réaliser jusqu'à 20 francs d'indemnités par jour ouvrable. L'établissement de maxima s'impose dès lors, si l'on entend sauvegarder l'idée et le but de l'assurance-chômage.

Art. 3, paragr. 2. Tout comme dans les dispositions correspondantes de la loi de 1931, on a prévu ici des exceptions aux nos 1 à 6 inclusivement. Nous avions pensé, au début, ne pas fixer par chiffres dans la loi même les limites prévues au no 7, lettres a-c, mais réserver cet objet à une ordonnance. Après un examen approfondi de la question, toutefois, nous avons estimé que les chiffres voulus devaient être arrêtés d'emblée dans la loi, de manière que la réglementation des subsides du canton et des communes puisse entrer en vigueur avec la loi et qu'il ne faille pas attendre une ordonnance spéciale.

D'autre part, il nous paraît indiqué d'autoriser le Gouvernement à élever ou abaisser les montants prévus selon les fluctuations du coût de la vie et à régler d'une manière correspondante les cas analogues.

Paragr. 3. Il s'agit ici d'une reproduction de l'art. 3, paragr. 3, de la loi en vigueur aujourd'hui.

Art. 4. Il s'agit là de l'art. 4 de la loi de 1931.

Art. 5. Même teneur que l'art. 5 de la loi précitée.

Art. 6, paragr. 1, lettres a et b. Même rédaction que l'art. 6, lettres a et b, de la loi actuelle.

Lettre c. Les assurés qui, conformément à l'art. 3, 1er paragr., no 3, de la loi modifiée, sont exclus du droit aux indemnités journalières, ne peuvent naturellement pas être soumis à l'obligation d'assurance.

Paragr. 2 et 3. Reproduction de l'art. 6, paragr. 2 et 3, de la loi en vigueur.

Art. 7, paragr. 1 et 2. Même rédaction que l'art. 7, paragr. 1 et 2, de la loi de 1931.

Paragr. 3. A la fin de l'année 1932 il y avait dans le canton de Berne (recensement de 1920) environ le 54,7 % et à fin 1931 le 49 % des salariés qui étaient membres d'une caisse d'assurance-chômage reconnue. L'augmentation survenue d'une année à l'autre est due au perfectionnement de l'assurance-chômage et aussi à la nécessité plus grande de s'assurer provenant de l'aggravation de la crise. Il y a cependant encore beaucoup de salariés qui ont négligé de se prémunir contre les suites du chômage.

Jusqu'ici, 29 communes bernoises ont introduit l'assurance-chômage obligatoire. Malheureusement, il leur faut souvent actionner devant le Tribunal administratif les assurés en retard dans le réglement de leurs primes, généralement minimes pourtant.

Nous proposons donc, à l'art. 7, 3e paragr., du projet de nouvelle loi, une procédure simplifiée quant aux créances des caisses publiques d'assurance-chômage.

Paragr. 4 et 5. Mêmes dispositions que celles de l'art. 7, paragr. 3 et 4, de la loi de 1931.

Art. 8. Un des moyens de preuve les plus importants pour statuer, dans chaque cas, sur le droit à l'indemnité, est la déclaration du dernier employeur.

Suivant l'interprétation de la Confédération (principes d'application de la loi du 17 octobre 1924 concernant l'allocation de subventions pour l'assurance-chômage et de l'ordonnance I du 9 avril 1925 relative à l'exécution de cette loi), la dite déclaration ne tend qu'à certifier un fait, et non pas à porter un jugement sur le point de savoir si l'assuré est responsable ou non de son chômage. C'est à l'organe compétent aux termes des statuts de la caisse qu'il appartient de trancher cette question-ci et, au cas où l'ouvrier conteste l'exactitude de la déclaration patronale, ce même organe prononce. Si l'employeur refuse de fournir la déclaration requise, cela ne détermine pas, pour l'assuré, la perte du droit à l'indemnité de chômage. En pareil cas, l'organe compétent doit rechercher par quelque autre moyen si les conditions dudit droit sont remplies ou non.

Ce régime, que nous avons également adopté, implique différents inconvénients. D'une part, nous n'avons pas le pouvoir d'obliger les employeurs à fournir des indications sur la cause du chômage. D'autre part, il est souvent arrivé que des patrons ont fait de fausses déclarations sur la raison du renvoi de leurs anciens employés, ce qui fit subir aux caisses d'assurance-chômage et aux autorités subventionnantes (Confédération, canton et communes) des pertes assez importantes. C'est de ces constatations que s'inspirent aussi les nouvelles dispositions pénales contenues dans l'art. 19, paragr. 1, du projet de loi.

Art. 9. Il arrive dans le Seeland et le Jura, que des petits patrons et ouvriers à domicile bénéficiant de secours publics travaillent en même temps pour des fabriques d'horlogerie. Il est clair que les ouvriers à domicile, en particulier, peuvent entreprendre du travail à des prix très bas quand ils touchent par ailleurs des indemnités de chômage assumées entièrement ou partiellement par la collectivité.

L'acceptation de travail dans des conditions pareilles ne peut que nuire fortement aux mesures d'assainissement de l'industrie horlogère. De plus, les institutions sociales créées en faveur des personnes dans la gêne, sont mises à profit abusivement ou exploitées à proprement parler. La Direction de l'intérieur a déjà invité toutes les communes du Jura à signaler à l'Office cantonal du travail, sans ménagement — avec indication des personnes en faute — tous les cas de cette espèce qui parviendaient à leur connaissance, de manière que la cessation du versement des indemnités journa-

lières puisse être ordonnée, une poursuite pénale étant d'ailleurs réservée. Aucun avis ne nous est parvenu des communes en cette matière. Mais nos revisions ont révélé un certain nombre de cas de jouissance abusive des indemnités, à la charge d'ouvriers à domicile.

Le mieux paraît, comme le prévoit l'art. 9 du projet de loi, d'astreindre les chefs d'entreprise à remettre à l'Office cantonal du travail une liste des petits patrons et ouvriers à domicile auxquels ils donnent de l'occupation.

**Art. 10.** En temps normal, il n'est pas possible d'astreindre l'employeur à signaler tous les postes vacants chez lui au service public de placement. Ce dernier doit lui-même aviser au nécessaire et faire acquérir aux employeurs la conviction qu'il est de leur avantage de demander, en cas de besoin, leur personnel au service public de placement. La situation est toute autre en temps de crise, lorsque les fabriques sont closes, les entreprises arrêtées. C'est alors par milliers que les ouvriers cherchent aide et protection auprès des institutions d'assistance sociale. Et, dans ces circonstances, c'est pour le service de placement un devoir que de procurer au plus vite du travail aux personnes frappées de chômage sans faute de leur part. Il est évident qu'en temps de crise les places à repourvoir sont en forte diminution. Mais il y a méanmoins des exploitations qui par moments recoivent des commandes et se trouvent dans l'obligation d'augmenter leur personnel. D'ordinaire, cependant, les places à repourvoir ne sont pas signalées au service public de placement et il est évident que ce dernier ne peut plus être au courant des conditions du marché du travail. Il peut bien se faire une idée de la situation du chômage, mais non pas des possibilités de tra-

Nous estimons dès lors que l'on peut exiger des employeurs, qui laissent leur main-d'œuvre à la charge des pouvoirs publics quand les conjonctures deviennent mauvaises, qu'ils signalent les places vacantes au service public de placement lorsque la situation s'améliore ne fût-ce que momentanément.

Si, aux termes des prescriptions proposées, les places vacantes doivent être déclarées à l'Office cantonal du travail, cela ne signifie nullement que les employeurs aient pour autant l'obligation d'engager la main-d'œuvre à eux assignée. Au contraire, ils sont et restent parfaitement libres de prendre à leur service le personnel qui leur convient. Ce qu'il faut, en revanche, c'est donner l'occasion au service de placement de proposer aux patrons les personnes en quête de travail inscrites dans ses registres.

Art. 11, paragr. 1 et 2. Reproduction de l'art. 8, paragr. 1 et 2, de la loi actuelle.

Paragr. 3 et 4. Nous envisageons ici un cas concret. Les ouvriers de l'industrie du vêtement et du cuir, pour autant qu'ils étaient organisés, étaient anciennement affiliés à la caisse d'assurance-chômage de leur Fédération suisse. Ensuite de dissentiments politiques, une scission se produisit au sein de cette fédération et, partant, des membres de la caisse d'assurance-chômage. Les sociétaires d'idées communistes restèrent dans l'ancien groupement, tandis

que les autres formèrent la nouvelle Association suisse des ouvriers du vêtement et de l'équipement, avec siège à Berne. Et, par la suite, la Fédération communiste des ouvriers du vêtement et cuir, à Zurich, fut exclue de l'Union syndicale suisse.

Les deux groupements possèdent une caisse d'assurance-chômage reconnue par le Conseil-exécutif bernois. Nous estimons, cependant, qu'il n'est pas normal de subventionner une caisse ou une fédération ayant un caractère hostile à l'Etat. Or, jusqu'ici les bases légales manquaient pour prendre les mesures nécessaires en pareil cas. Et c'est à cette lacune que les dispositions proposées ont pour objet de parer.

- Art. 12. Même rédaction que celle de l'art. 9 actuel.
- Art. 13, 14, 15, 16. Toutes ces dispositions sont empruntées à la loi de 1931 (art. 10, 11, 12, 13).
- Art. 17. Même teneur que l'art. 14 actuel, mais avec une addition portant que les déductions à opérer sur le revenu imposable en vertu de l'art. 20 de la loi d'impôt du 7 juillet 1918 ne doivent être affectées d'aucune manière par le supplément d'imposition prévu.

Avec cette addition, l'impôt supplémentaire pour l'assurance-chômage n'aura aucun effet sur le calcul des déductions personnelles et de famille auxquelles le contribuable a droit aux termes de la loi du 7 juillet 1918. Il s'agit, par là, d'éviter que les obligations fiscales ordinaires — tant au profit de l'Etat qu'à celui de la commune — ne subissent encore, du fait de l'impôt spécial de chômage, une augmentation dépassant notablement les impôts ad-

ditionnels dus, ainsi que c'eût été le cas de par la teneur rigoureuse des dispositions ci-devant applicables.

- Art. 18. Rien de changé par rapport à l'art. 15 de la loi de 1931.
- Art. 19. L'expérience a enseigné que l'assurancechômage ne saurait se passer de dispositions pénales. Pour le surplus nous renvoyons au commentaire des art. 8, 9 et 10 du projet.

Art. 20. Rien à relever.

#### 3. Conclusions.

Les intérêts de l'Etat et des chômeurs sont communs, et cela plus que jamais pendant les périodes de crise. L'Etat entend continuer d'aider les caisses d'assurance-chômage dans une juste mesure et selon ses propres possibilités en leur allouant des subventions. Il veut, à l'avenir également, continuer à assurer les moyens d'existence nécessaires aux citoyens réduits au chômage sans qu'il y ait de leur faute. Mais en raison de sa situation financière, cela ne lui sera possible que si l'assurance-chômage est transformée en une assurance du besoin, et si les abus et les fraudes en cette matière peuvent être prévenus comme il convient.

Berne, août 1933.

Le directeur de l'intérieur, Joss.

### Projet commun du Conseil-exécutif et de la Commission

du 26/29 août 1933.

### LOI

sur

### l'assurance-chômage.

(Les modifications et compléments par rapport à la loi du 6 décembre 1931 sont imprimés en italique.)

### Le Grand Conseil du canton de Berne,

Sur la proposition du Conseil-exécutif,

### décrète:

Article premier. L'Etat alloue des subventions selon les dispositions statuées ci-après, aux caisses publiques, aux caisses privées paritaires et aux caisses privées non paritaires d'assurance-chômage, reconnues par lui, qui remplissent les conditions fixées par la loi fédérale du 17 octobre 1924 concernant l'allocation de subventions pour l'assurance-chômage, ou par les ordonnances y relatives ainsi que par les dispositions cantonales, et qui ont leur siège ou une succursale dans le canton de Berne.

Art. 2. La subvention cantonale se calcule sur la base des indemnités journalières versées par les caisses bernoises reconnues à leurs membres dans chaque commune du canton de Berne en particulier.

Elle s'élève ou s'abaisse avec le risque d'assurance et la prime annuelle moyenne des assurés.

Le «risque d'assurance» est exprimé par le rapport, en pourcent, qui existe entre le nombre normal des jours de travail des assurés et le nombre des journées d'indemnisation, dans la commune, durant l'exercice en cause.

Ce risque d'assurance, multiplié par le montant, en francs, de la moyenne des primes des assurés domiciliés dans une commune, calculée par année, exprime l'index des charges de la caisse. Ledit index fait règle pour la détermination du subside de l'Etat. Si l'index des charges est de

1—100, la subvention de l'Etat s'élève au	~~ / ()
100,1—150, » » » » »	$13^{0}/_{0}$
150,1—200, » » » » » »	$14^{0}/_{0}$
	$15^{0}/_{0}$
250,1—300, » » » » » »	$16^{0}/_{0}$
300,1-350, » » » » »	17 º/o
350,1—400, » » » » » »	$18^{0}/_{0}$
400,1—450, » » » » » »	$19^{0}/_{0}$
450,1—500, » » » » » »	$20^{0}/_{0}$
500,1—550, » » » » » »	$21^{0}/_{0}$
550,1—600, » » » » » » » »	$22^{0/0}$
600,1—650, » » » » » »	$23^{0}/_{0}$
650,1—700, » » » » » »	$24^{0}/_{0}$
700,1 et plus, » » » » » »	$25^{0}/_{0}$

Pour les caisses publiques de chômage, le subside est majoré de  $2^1/2^0/0$ , sans néanmoins pouvoir excéder  $25^0/0$  en aucun cas.

Si la subvention cantonale et les autres prestations publiques dépassent ensemble le 80 % des indemnités versées, ladite subvention sera réduite proportionnellement.

Des exceptions peuvent être autorisées pour la constitution de réserves convenables des caisses, de même qu'en cas de prolongation de l'indemnisation au delà de 120 jours.

- Art. 3. Il n'est pas alloué de subventions cantonales et communales:
  - 1º pour les assurés n'assumant aucune obligation légale d'assistance qui refusent sans motif suffisant un travail à eux offert au dehors de leur localité;
  - 2º pour les ouvriers d'une profession déterminée qui refusent sans motif suffisant un travail ne rentrant pas dans cette profession, bien qu'ils puissent l'exécuter et que ce travail ne compromettrait pas la reprise ultérieure de leur métier ordinaire;
  - 3° pour les assurés qui ne se trouvent pas dans la gêne à l'époque où ils ont droit à indemnité;
  - 4º pour ceux qui touchent des indemnités en méconnaissance du but de l'assurance-chômage;
  - 5º pour les trois premiers jours ouvrables, comptés dès le début du chômage et l'inscription à l'office public de placement;
  - 6º pour les ouvriers non-qualifiés célibataires, n'assumant pas d'obligation légale d'assistance et âgés de moins de 30 ans, pendant les mois de mars à octobre inclusivement. Quant aux mois de novembre à février inclusivement, la durée du droit aux indemnités est réduite à 90 jours pour cette catégorie d'assurés;
  - 7º pour les caisses de chômage qui versent des indemnités excédant, par jour ouvrable:
    - a) fr. 4.50 quant aux chômeurs sans obligation légale d'assistance,
    - b) fr. 9.— quant aux chômeurs ayant pareille obligation,
    - c) fr. 12. au total lorsque plusieurs assurés vivant en commun ménage touchent simultanément des indemnités.

Le Conseil-exécutif est autorisé, selon la situation économique et les conditions du marché du travail, à accorder des exceptions aux dispositions

statuées sous n°s 1 à 6 inclusivement en faveur de certaines catégories de professions ou de personnes, ainsi qu'à élever ou abaisser selon le coût de la vie les maxima fixés au n° 7 et à régler d'une manière correspondante les cas analogues.

Il peut de même, pour les assurés de professions à caractère essentiellement saisonnier, subordonner l'allocation des subsides cantonaux et communaux à l'introduction de délais d'attente convenables et à l'élévation des primes.

Art. 4. Il est loisible aux communes d'introduire l'assurance-chômage par voie de règlement et de la déclarer obligatoire pour des professions déterminées ou pour certaines catégories de personnes, dans les limites des dispositions fédérales et cantonales.

Pour l'application de l'assurance-chômage obligatoire, les communes créeront une caisse publique. Elles peuvent aussi, à cet effet, s'affilier à une autre caisse communale ou constituer une association publique avec d'autres communes.

Art. 5. Le Conseil-exécutif peut astreindre une commune à instituer l'assurance-chômage obligatoire, si pareille mesure est indispensable pour l'application générale de l'assurance aux ouvriers de branches d'industrie déterminées. Si la commune n'obtempère pas, le Conseil-exécutif ordonne le nécessaire. Il peut en particulier prononcer l'affiliation de la commune à une caisse publique ou à une association publique de caisse d'assurance-chômage.

Avant de rendre sa décision, le Conseil-exécutif

entendra la commune.

- Art. 6. Lorsque l'assurance-chômage est instituée obligatoirement, les catégories de personnes suivantes ne sont cependant pas tenues de s'assurer:
  - a) 1º le personnel fixe des administrations et exploitations de la Confédération, du canton et de la commune;
    - 2º le personnel fixe des entreprises de transport concessionnées par l'Etat;
    - 3º le personnel masculin et féminin du service domestique;
    - 4º le personnel masculin et téminin employé dans l'agriculture et l'économie forestière, les fils et filles étant assimilés à ce personnel;
    - 5º les portefaix (commissionnaires publics);
    - 6º les ouvriers et ouvrières travaillant à domieile ou en journée;
    - 7º les colporteurs et les voyageurs à la commission;
    - 8º le personnel artistique et technique des théâtres, cafés-concerts et autres établissements similaires;
    - 9º les musiciens;
    - 10° les employés d'entreprises saisonnières qui, entre les saisons, ne sont pas obligés de se livrer à un autre travail régulier;
    - 11º les personnes exerçant une profession libérale, telles qu'artistes, écrivains, professeurs privés, etc.;
    - 12º les personnes placées dans des établissements;
    - 13º les apprentis et apprenties;

b) les personnes exerçant une profession soumise en principe à l'obligation d'assurance, mais dont le revenu du travail et de la fortune dépasse fr. 3000 en moyenne des trois dernières années. Par revenu du travail, on entend le revenu net soumis à l'impôt de Ire classe, toutes déductions légales étant faites. Est réputé revenu de la fortune, celui qui est imposable en IIe classe ainsi que le rendement, calculé à 4%, du capital net soumis à l'impôt foncier et des capitaux assujettis à l'impôt des capitaux.

L'obligation d'assurance ainsi déterminée fait règle pour une période de trois ans, même en cas de changement des conditions de revenu;

c) les personnes privées du droit aux indemnités en vertu de l'art. 3, paragr. 1, n° 3, pour la durée de cette exclusion.

Si l'assurance-chômage obligatoire présente des difficultés d'application ou est superflue, le Conseilexécutif peut en affranchir encore d'autres professions ou catégories de personnes.

Les personnes qui ne sont pas soumises à l'assurance obligatoire peuvent cependant s'assurer contre les conséquences économiques du chômage pour autant qu'elles remplissent par ailleurs les conditions d'admission statutaires de la caisse.

Art. 7. L'obligation d'assurance est réputée accomplie par l'affiliation à une caisse publique ou privée d'assurance-chômage, reconnue par le Conseil-exécutif.

Les personnes assujetties à l'assurance obligatoire qui, dans les deux mois d'une sommation de l'autorité communale, ne se sont pas fait assurer contre le chômage auprès d'une caisse publique ou privée reconnue, seront attribuées d'office à la caisse publique de leur domicile par décision de l'autorité communale compétente.

Quant aux créances des caisses publiques d'assurance-chômage obligatoire pour primes de personnes assujetties à cette assurance, le président du tribunal statue souverainement.

Les communes municipales ont la faculté d'astreindre les employeurs à déduire du salaire les primes dues par leur personnel assuré auprès de caisses publiques d'assurance-chômage et à verser à celles-ci les montants ainsi retenus.

La décision de la commune peut faire l'objet d'un recours à la Direction de l'intérieur.

- Art. 8. Les employeurs ont l'obligation d'indiquer d'une manière véridique à l'Office cantonal du travail ou aux caisses reconnues, sur réquisition, la cause du licenciement ou du chômage d'un employé assuré.
- Art. 9. Afin d'éviter des abus dans l'assurancechômage, en particulier en cas de chômage partiel, les chefs d'entreprise sont tenus:
  - a) de coopérer convenablement au contrôle des bénéficiaires d'indemnités;
  - b) d'annoncer à l'Office cantonal du travail toute remise de travail à de petits patrons ou à des ouvriers à domicile.

Art. 10. Pour obvier au chômage et faciliter la fourniture de travail, le Conseil-exécutif peut, en temps de crise, astreindre les employeurs de l'industrie et de l'artisanat à déclarer tous postes vacants à l'Office cantonal du travail, tant pour lui-même qu'à l'intention des offices communaux de placement.

Art. 11. Toute caisse qui prétend à la subvention de l'Etat doit remettre à l'Office cantonal du travail, en deux exemplaires, ses statuts, règlements et autres prescriptions, et de même les modifications qui y seraient apportées par la suite.

Le Conseil-exécutif, sur la proposition de la Direction de l'intérieur, décide en ce qui concerne le droit d'une caisse aux subsides cantonaux, le montant des subventions à lui verser chaque année et les conditions auxquelles ce versement est subordonné.

Une caisse privée n'est pas reconnue, ou sa reconnaissance peut être révoquée, lorsque celui qui l'entretient a un caractère hostile à l'Etat.

Les caisses privées non reconnues, ou auxquelles la reconnaissance est retirée, ne peuvent être subventionnées non plus par les communes. La décision du Conseil-exécutif est définitive.

Art. 12. La subvention cantonale et communale est versée après examen et approbation du compte annuel des caisses par le canton. L'examen des comptes et de la gestion des caisses incombe à l'Office cantonal du travail, l'approbation en ressortissant au Conseil-exécutif.

La Direction de l'intérieur peut, sur demande, accorder des versements trimestriels ou semestiels.

Art. 13. La commune de domicile de l'assuré est tenue d'allouer à la caisse d'assurance-chômage un subside égal à celui que l'Etat verse pour le membre dont il s'agit.

Les dépenses y relatives ne doivent pas être imputées sur la caisse de l'assistance temporaire ou de l'assistance permanente.

Art. 14. Les prestations statutaires des assurés ne doivent pas être réduites en raison de l'allocation des subsides de l'Etat et de la commune.

Art. 15. Une caisse peut être privée de la subvention cantonale par le Conseil-exécutif, temporairement ou à titre permanent, lorsque par sa faute elle a touché indûment des subsides de l'Etat ou de la commune, ou que des irrégularités sont constatées dans son administration.

Les subventions touchées à tort seront restituées. Le Conseil-exécutif décide souverainement à cet égard et sa décision vaut jugement exécutoire au sens de l'art. 80 de la loi fédérale sur la poursuite pour dette et la faillite du 11 avril 1889.

Les dispositions du Code pénal sont au surplus réservées.

Art. 16. Les caisses d'assurance-chômage sont exonérées des impôts de l'Etat et de la commune. Cette exemption ne s'étend cependant pas à leur propriété foncière.

Les primes payées aux caisses peuvent être déduites du revenu brut jusqu'à concurrence de la somme de fr. 200 prévue à l'art. 22, n° 6, de la loi du 7 juillet 1918 sur les impôts directs de l'Etat et des communes.

Art. 17. Afin de subvenir aux dépenses causées à l'Etat par la présente loi, en tant que ces dépenses excéderaient fr. 500,000 annuellement, le Grand Conseil est autorisé pour une durée de 20 ans à décréter au besoin une élévation des impôts directs de ½0 du taux unitaire. Cette augmentation n'entre pas en ligne de compte pour le calcul de l'impôt additionnel prévu dans la loi du 7 juillet 1918 concernant les impôts directs de l'Etat et des communes, ni pour la détermination des déductions d'impôt selon l'art. 20, paragr. 1, n° 2 et 3 combinés avec le paragr. 2, de la loi précitée.

La perception du supplément d'impôt a lieu dès l'année qui suit l'exercice en cause et jusqu'à couverture complète de l'excédent des dépenses an-

nuelles.

Tous excédents de recettes résultant de la susdite élévation d'impôt serviront à compenser des excédents de dépenses ultérieurs.

Art. 18. Des ordonnances du Conseil-exécutif statueront les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente loi, en particulier quant au contrôle des chômeurs bénéficiant des indemnités, à la présentation des comptes, à la vérification des décomptes et au versement des subsides cantonaux et communaux aux caisses de chômage.

Art. 19. Les contraventions aux art. 8, 9 et 10 de la présente loi seront punies d'une amende de fr. 20 à fr. 500.

De la même amende sont passibles les petits patrons ou ouvriers à domicile qui exécutent un travail non déclaré (art. 9, lettre b, ci-dessus) et touchent en même temps les indemnités d'une caisse de chômage.

Les dispositions du Code pénal sont au surplus

réservées.

Art. 20. La présente loi entrera en vigueur à la date que fixera le Conseil-exécutif.

Elle abrogera dès cette date tous actes législatifs contraires, notamment la loi du 6 décembre 1931 concernant l'assurance-chômage.

Berne, le 26/29 août 1933.

Au nom du Conseil-exécutif: Le président,

H. Stähli. Le chancelier, Schneider.

Au nom de la Commission:

Le président, Dr M. Gafner.